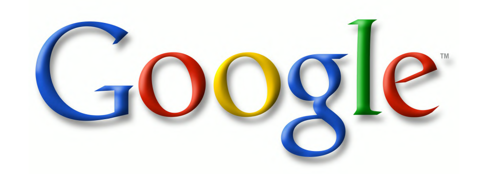
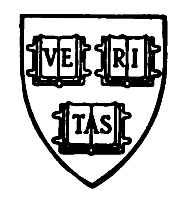





VE RI
TAS

PARIS
RÉVOLUTIONNAIRE.

TOME SECOND.

IMPRIMERIE DE GUIRAUDET,
RUE SAINT-HONORÉ, N° 315.

PARIS

RÉVOLUTIONNAIRE.

TOME SECOND.

PARIS,
CHEZ GUILLAUMIN, LIBRAIRE,
RUE NEUVE-VIVIENNE, 3;
ET CHEZ L'ÉDITEUR, FAUB.-MONTMARTRE, 15.

1834.

LA PRESSE REVOLUTIONNAIRE.

LA PRESSE RÉVOLUTIONNAIRE.

Que n'a-t-on pas dit de la presse? Quels éloges, quelles injures la presse n'a-t-elle pas mérités?

Tout ce qui fait la gloire, tout ce qui fait la honte de l'espèce humaine, amour du vrai et du juste, haine de la justice et de la vérité, culte des plus nobles passions, prédications des pas-

sions les plus basses, hydre aux mille têtes, Argus aux cent yeux, Briarée aux cent bras, tout ce que les anciens avaient imaginé pour représenter l'infinie lumière, le mouvement et la force infinis, tout bien, tout mal, la presse résume toutes ces choses. Elle est l'intelligence, elle est la parole, elle est la pensée humaine, elle est l'homme tout entier enfin dans ses manifestations les plus élevées, dans ses penchants les plus vils.

Considérée sous cet aspect général, la presse peut donc prêter à toutes les déclamations, également faciles pour l'attaque et pour la défense. Et que prouvent les déclamations?...

Mais l'étude de la presse française révèle un caractère qui lui est propre et qui la distingue éminemment. Par cela même qu'elle existe, elle est révolutionnaire.

Je ne parle pas seulement de cette presse toute moderne, œuvre de chaque jour, travail acharné, rotation rapide et continuelle d'idées, de sentiments et d'impressions soudaines, qui absorbe toutes les facultés d'un homme, les consume et les dévore avant le temps. Je parle aussi de cette presse qui n'est pas une émanation instantanée, mais un produit lent et mûr de la

réflexion. Je ne parle pas des journaux, je parle des livres.

Dans les livres, en France, les grands succès, ceux qui se renouvellent de siècle en siècle, n'appartiennent qu'aux écrivains révolutionnaires.

Pendant que le moyen âge pèse encore de tout son poids sur une société qui lutte cependant pour se débarrasser de ses langes, un homme s'avance, railleur, hardi, et nous montrant les sales lambeaux de la papauté et de la royauté pendus à sa bouche, qui rit et qui mord : c'est Rabelais. Il n'y eut jamais ni de plus grand succès, ni d'œuvre plus révolutionnaire.

Au seizième siècle, toute la philosophie, toute la théologie, enseignent à croire; un homme se plaît à douter : c'est Montaigne. Après celui-ci, Descartes, qui brise toutes les mauvaises traditions et qui instaure le premier autel à la liberté de penser. Y a-t-il quelque part des éléments de révolution plus profondément remués? Y a-t-il deux renommées supérieures à celles de ces grands génies?

Puis viennent en foule Corneille et ses belles tragédies, Pascal avec ses Provinciales, Molière et son Tartufe, Fénelon et son Télémaque ; puis Montesquieu, Voltaire, Jean Jacques, tout le

dix-huitième siècle enfin ; siècle grand entre tous, révolutionnaire par la parole, révolutionnaire par l'action ; qui eut des douleurs pour tous ceux qui se dévouèrent : l'exil à Voltaire, la main du bourreau à l'Emile, le poison à Condorcet, l'échafaud à Danton et à Robespierre ; siècle de malheurs pour presque tous ses hommes, siècle de gloire pour l'humanité.

Je voudrais pouvoir m'arrêter long-temps aux premiers efforts de cette presse, notre aînée. Mais elle exigerait plus d'un volume. Bornons-nous à remarquer que ce n'est pas sur le peuple qu'elle agit d'abord, ce sont les rois qu'elle séduit et entraîne. Le grand instrument de la philosophie du dix-huitième siècle, c'est Frédéric, révolutionnaire à double tranchant, par la plume de Voltaire et par sa propre épée ; à côté de lui, Catherine et Diderot.

Mais dans cette alliance de la presse et du trône, qui lèvent ensemble le marteau des révolutions, il y a cette différence, que la première travaille à l'œuvre générale sans profit immédiat pour elle, tandis que le zèle des grands est moins abstrait et moins désintéressé.

Ainsi Catherine la philosophe étend la main sur la Pologne et la partage ; Frédéric élève le

petit duché de Brandebourg à l'importance d'une monarchie de premier ordre.

Telle est au reste la marche des révolutions. La royauté elle-même, une royauté nouvelle-venue, devait mettre la main au bélier qui, tôt ou tard, doit briser toute royauté.

Ainsi, sous l'ancienne monarchie, les barons indépendants contribuèrent à exhausser les rois aux dépens de la féodalité indépendante.

De même, en 89, des nobles et des prêtres poussèrent ardemment le mouvement qui devait emporter et la noblesse et le clergé.

C'est enfin la bourgeoisie elle-même qui, se trouvant en lutte avec la vieille royauté dans les derniers temps de la restauration, a exalté le prolétaire, et préparé ainsi le règne de l'égalité, terme inévitable et nécessaire de toute révolution politique.

A toutes ces révolutions il a fallu l'aide du temps. Mais pourquoi donc le temps est-il une condition nécessaire ? Pourquoi ce long et difficile passage de la féodalité à la monarchie absolue, de la monarchie absolue à la première émancipation du bourgeois, de cette émancipation au règne du tiers-état, du règne du tiers au triomphe des institutions égalitaires ?

Pourquoi ce passage est-il plus rapide à mesure qu'on se rapproche du terme?

Est-ce que la vérité n'a pas toujours la même puissance, la nécessité la même action? Est-ce que les causes qui mettent l'humanité en mouvement changent de nature quand on change de lieux et de date?

Non sans doute : l'humanité se ressemble partout; mais les causes qui l'agitent ont d'autant plus de force qu'elles portent sur une plus grande masse; la vérité a une puissance d'autant plus grande qu'elle est plus universellement comprise, et la nécessité morale ou physique est irrésistible quand elle est uniformément sentie.

Ce qui fait donc que dans les temps modernes le mouvement a été plus rapide, c'est qu'il a été plus général. Ici comme comme pour la loi des corps physiques, la vitesse est en rapport avec le volume, et la résistance s'affaiblit de tout le nombre qu'acquiert le mouvement.

Or, le puissant moyen à l'aide duquel une plus grande quantité d'intelligences sont pénétréesde la même idée, animées des mêmes désirs, convaincues des mêmes droits et portées alors à la même action, c'est la discussion orale ou écrite, c'est la presse ou l'association.

Par elles, en effet, les idées s'étendent, se propagent, se modifient, s'épurent. C'est un creuset toujours bouillonnant où s'éprouve la bonne comme la mauvaise monnaie.

Un journal parlant chaque jour à une foule d'esprits divers est une espèce de point commun qui les rapproche par la pensée. Bientôt ils entendent et ils parlent la même langue. Une notion vraie, un sentiment noble, deviennent la propriété de tous ceux qui savent lire et réfléchir. D'autres sentiments et d'autres idées naissent de celles-là, se développent, se vulgarisent, et composent enfin cette somme de convictions et de croyances qu'on appelle l'esprit public.

En créant, en réflétant ou en dirigeant l'esprit public (car elle remplit ces trois fonctions), la presse substitue la force collective à l'action privée, elle assimile à la société tout entière le produit intellectuel d'un ou de plusieurs de ses membres, elle agit comme l'association, et offre comme elle deux résultats inestimables pour l'époque où nous sommes : égaliser le plus possible les intelligences, et tuer par conséquent tout révélateur.

Est-ce à dire que le révélateur fut toujours inutile ? Bien loin de là. Mais il était l'expres-

sion nécessaire d'un autre temps. Aujourd'hui, il ne serait qu'un anachronisme fatal, et dont la durée est heureusement impossible.

Le révélateur veut qu'on croie en lui ; il ne discute pas : il ordonne, il prêche, il sabre. Il est hiérophante en Égypte, il rend des oracles en Grèce, et plus ou moins il est prêtre partout. Heureux quand il se rencontre prêtre et guerrier : car alors il annonce et réalise, il va plus vite. Si Jésus avait été Mahomet, le christianisme aurait régné trois cents ans plutôt. Et Jésus avait raison quand il prédisait qu'il apportait le glaive en ce monde. Quand le révélateur ne le tient pas lui-même, il faut qu'un autre lui serve d'instrument, ou bien le révélateur n'est plus qu'un charlatan et un fou. Constantin éleva la croix au-dessus des trônes, le sabre de Charlemagne éleva les papes au-dessus des rois. Ainsi l'a voulu jusqu'à présent la loi humaine. Le fer a servi de conducteur aux idées ; c'est avec l'aimant des batailles que se sont établis les grands courants de la civilisation. Voyez l'histoire : elle vous montre toujours d'importantes fondations civiles contemporaines des mouvements militaires les plus célèbres : Charles-le-Grand et les Capitulaires, les croisades et les

établissements de Saint-Louis, le code civil et Napoléon. Je cite celui-ci surtout parce que ses triomphes et sa défaite peuvent également servir d'enseignement.

Napoléon en effet voulut être révélateur aussi; Napoléon, dont le génie ne sut pas comprendre que le temps n'était plus où un seul homme créait les idées et les réalisait; Napoléon, qui crut pouvoir substituer sa personnalité à l'intelligence de tout un peuple mis en action; qui avait reçu son initiation de la révolution française, et qui fut grand tant qu'il la servit, qui marqua lui-même sa chute dès qu'il s'en fit le bourreau.

Grand exemple qui différencie le mode de progrès des époques d'ignorance et des époques éclairées.

Dans les premières, l'homme supérieur comprend seul et seul exécute : le temps qu'il perdrait à faire partager aux autres ses convictions ou ses croyances, il l'emploie à les traduire sur le terrain de l'application. L'idée fait alors son chemin toute seule; elle se fait comprendre par son utilité. Qu'est-ce que cette grande pensée de fraternité humaine? Et qu'importe? abolissons l'esclavage et tout le monde le saura.

Ainsi procède le révélateur. Mais à un moment où chaque homme a la conscience de sa dignité et de sa valeur, il faut discuter, prouver, convaincre. L'individualité est peu de chose ; il faut que le contact la réchauffe, que l'autorité de tous l'appuie et la pousse pour qu'elle devienne une puissance. Dès qu'elle abjure son rôle ; qui est de servir la cause commune, elle arrive bientôt à ne plus considérer qu'elle seule. L'égoïsme la travaille, l'esprit d'usurpation la dévore. Toutes ses œuvres sont entachées d'un venin qui les empoisonne, le venin du *moi*, poison subtil que chacun porte et qui corrompt toutes choses pour peu qu'on n'en surveille pas ou qu'on n'en sache pas ménager l'évaporation.

La chute de Napoléon démontre plus que tout argumentation possible que, si le génie le plus audacieux aujourd'hni peut être chef, il ne peut être maître ; elle démontre que, si vaste que soit sa portée, l'intelligence d'un homme est faible en comparaison de l'intelligence de tous. Les conceptions d'une seule tête, quelque large qu'on la fasse, ne suffisent plus : il faut qu'elles passent dans la conviction des masses, pour que le mouvement se continue. Le grand levier, ce n'est plus la guerre, mais les victoires

du peuple ; ce ne sont plus les batailles, mais les révolutions.

Napoléon, par cela même qu'il voulut jouer le révélateur, devait tuer la presse, tuer l'insurrection. Il ne lui fut pas donné, malgré ses efforts, d'étouffer la révolution dont il était fils, lui, avec sa gloire.

Dès que celle-ci a pu prendre sa revanche, c'est par la presse qu'elle s'est vengée ; c'est par la presse qu'elle a de nouveau proclamé l'indépendance de chaque citoyen et le droit de tous.

Dans les faits comme dans la théorie, la presse nous apparaît donc toujours comme une nécessité révolutionnaire.

Dans les faits comme dans la théorie, l'œuvre révolutionnaire a toujours pour cause immédiate l'union de deux forces cohérentes, compactes.

Autrefois un révélateur qui prêche, un guerrier qui exécute ; des prophètes et des armées. — Aujourd'hui, l'opinion publique qui se forme, le peuple qui se dévoue à la servir : la presse et les associations.

Toujours enfin la force de l'intelligence et la force des bras : mariage indispensable pour l'enfantement des idées praticables et pour leur réalisation.



Mais quoi ! toujours des révolutions ! La presse ne peut-elle être qu'un instrument de désordre ? La vie humaine n'aura-t-elle jamais son jour de repos ? La société est-elle condamnée à souffrir incessamment des insomnies de quelques perturbateurs ?... Si la parole de l'homme est, de sa nature même, un feu qui brûle, si la presse ne peut servir qu'à consumer, à quoi bon respecter la parole et la presse aux dépens de la paix publique ?

Vieilles objections, toujours renouvelées par ceux qui veulent conserver, parce qu'ils jouissent ! Et nous avons déjà répondu : La presse sert à tout, au bien comme au mal, à ceux qui veulent créer l'un, à ceux qui veulent maintenir l'autre. Mais la presse révolutionnaire a pour fonction de perfectionner, d'améliorer, de débâtir pour reconstruire, d'abattre pour réédifier, de désorganiser les institutions vicieuses pour les réorganiser, et leur donner comme but la félicité générale.

On entend par révolution un choc violent des intérêts, des passions, des idées.

Mais où a-t-on vu que la violence est éternellement nécessaire ? Pourquoi le mouvement ne deviendrait-il point pacifique ? Pourquoi les

améliorations naturelles que doit amener l'effort constant de l'homme et sa tendance au bien-être seraient-elles réduites à percer la couche épaisse de résistances toujours opiniâtres?

La plus belle mission de l'avenir, c'est de créer des institutions qui ne permettent jamais à ces résistances de naître ou de se fortifier. La plus belle fonction de la presse, c'est de préparer par la discussion l'établissement de ces institutions. La presse révolutionnaire n'est donc pas un instrument de désordre, mais un moyen d'organisation. C'est pourquoi elle a été proscrite, persécutée dans tous les temps où l'on a vu régner le monopole et les priviléges, ferments éternels de troubles et de divisions, obstacles invincibles à tout ordre qui n'a pas pour appui les baïonnettes.

Le monopole, c'est-à-dire l'exploitation des uns par les autres; un petit nombre admis, le plus grand nombre exclu : telle est la grande cause, la cause unique de ces spasmes convulsifs qui naissent du froissement des intérêts.

L'on s'étonne de leurs fréquents retours! et l'on devrait s'étonner bien davantage de la longue patience des exclus! A voir en effet l'organisation des sociétés dans presque tout le globe, tant de

douleurs supportées sans colère, tant d'injustices dévorées sans soulèvement, et, parmi les nations civilisées, tant de jouissances pour les uns, tant de souffrances pour les autres; il semble que la résignation soit dans l'homme une vertu primitive, constante, qui survit à toutes les autres, à laquelle il ne renonce enfin qu'après des provocations exaspérantes.

Il n'en est rien pourtant; et dans l'état de barbarie, l'homme, confié à la seule protection de son bras et de son instinct, sait bien faire respecter ses droits et sa dignité sauvage. C'est quand les peuples se forment, quand ils commencent à créer les contrats, les lois, les pouvoirs, que peu à peu les plus adroits, les plus fripons, ou les plus forts, constituent la société à leur profit.

Bientôt la population augmente et se trouve parquée en classes diverses : des noms différents sont donnés aux habitants du même sol, comme s'ils appartenaient à des espèces différentes. Il y a des *nobles*, des *bourgeois*, des *serfs* ou des *prolétaires* distingués, non par leur conformation ou leur instinct, comme les animaux; non par leur utilité, leur mérite ou leur dévoûment, comme les hommes; mais par cette monstrueu-

se différence que les uns [illegible], que les autres souffrent ; que les uns [illegible] et [illegible], et que les autres recueillent ; que les uns commandent, et les autres obéissent ; que les uns consument leur vie aux plus durs labeurs, aux plus cruelles privations, et qu'ils paient encore les autres pour que ceux-ci s'engraissent de leur sang et de leurs sueurs.

Et de longues générations passent, et des siècles s'écoulent, et l'homme, animal résigné, traîne toujours le soc brûlant de la même charrue ; et il pousse, comme l'arbre, à la même glèbe ; cloué à son pain quotidien, recommençant le lendemain les labeurs de la veille, assoupi à ses habitudes d'obéissance et de soumission ; ne sentant ni ses dents qui mordent, ni ses ongles qui déchirent ; courbé, flétri, abattu, démoralisé même au point de prendre pour un devoir une tradition inique, de regarder sa propre exploitation comme une justice, parce que cette exploitation a plus d'un jour et qu'elle le presse et l'épuise comme elle épuisa ses pères.

Ainsi se perpétue la déchéance jusqu'au moment où la raison se sépare de ce qui est pour examiner ce qui devrait être. Alors naît le doute, le libre examen ; alors commence l'émancipa-

tion. Mais combien de temps encore avant que la vérité des livres ne devienne la réalité des institutions!

On a prétendu que les intérêts s'éclairent bien vite : erreur grossière d'une époque de matérialisme et d'agiotage.

Non, les intérêts ne s'éclairent pas : ils sont aveugles de leur nature; ils le sont à ce point, que, courbé à une existence difficile, l'homme y persiste plutôt que de se livrer à des essais nouveaux. L'incertitude du lendemain est une anxiété poignante. On se fait au mal plutôt que de courir les hasards d'une réforme certaine dans ses résultats, si elle est aventureuse dans ses moyens.

Aussi n'est-ce point par les intérêts que se font les progrès des sociétés. Ceux-ci ne déterminent une action que lorsqu'on est poussé aux dernières extrémités. La misère a causé des agitations et des ravages quand la famine venait à sa suite; mais, la faim une fois calmée et quelques concessions obtenues, la misère recommençait, et paraissait encore supportable pour peu qu'elle donnât à vivre.

Mais quand la lumière pénètre peu à peu les esprits, quand la conscience du juste, du vrai

et du beau, qui sommeillait inerte et confuse dans les masses sociales, est réveillée par le travail des intelligences, alors c'est l'aurore d'un monde nouveau, le monde de la pensée et des passions qui naissent d'elle. Au creuset sévère de la raison la pensée s'épure et se fortifie ; au foyer toujours brûlant de la justice la passion s'allume et s'exalte. C'est de là que sort toujours bouillonnante la vapeur terrible des révolutions : car l'homme, résigné quand il souffrait, s'insurge dès qu'il comprend, et agit aussitôt qu'il se passionne.

N'espérez donc pas remuer profondément les masses et leur imprimer une longue et forte impulsion en prenant pour drapeau les intérêts matériels, et en proposant pour terme de pures améliorations dans des conditions d'existence. Vous agiterez peut-être, vous ne révolutionnerez pas.

Les révolutions, c'est la vraie force publique mise en mouvement, et victorieuse dès qu'elle combat. Or il n'y eut jamais de généralité puissante dans des intérêts matériels. Les intérêts sont divers, multiples, et, à les voir de près, on les trouve unis par des points de contact toujours faibles, alors même qu'ils sont sous la

pression d'un danger commun. Aussi fut-il toujours facile de les diviser, et la raison en est simple : car tout intérêt est, dans son principe, une individualité.

Tout intérêt d'ailleurs tient aux positions sociales, c'est-à-dire à des situations qu'un incident peut renverser ou déranger.

C'est donc ailleurs, c'est dans la conscience humaine, qu'il faut chercher les moteurs nécessaires de tout progrès; il faut les demander à l'intelligence, à la sensibilité, ces deux éléments de notre nature.

Ici se rencontrent en effet les causes générales de tout mouvement des sociétés.

L'intelligence développée saisit les rapports qui doivent exister entre des êtres de même espèce. Ces rapports ont un dernier terme qui les résume tout à la fois et les applique : c'est la justice.

La sensibilité mise en action s'arrête et se coagule, si j'ose le dire, par l'égoïsme, mais elle s'étend et s'épure au contraire par la sympathie. La sympathie, excitée par la passion, peut aller jusqu'au fanatisme. Guidée par la raison et servant d'instrument à la justice, elle produit ce qu'il y a de plus grand, de plus noble parmi les

hommes, l'abnégation personnelle, le sacrifice, le dévoûment, la vertu.

Ainsi donc, raison et justice, sympathie et dévoûment, notions pures et vraies, facultés admirables de comprendre le droit et de se dévouer à lui, tels sont les véritables agents de toute grandeur dans l'humanité, tels sont les leviers puissants qui la déplacent pour la faire avancer.

Et c'est sur ce terrain que s'est fait le combat qui, depuis un demi-siècle surtout, s'est livré en France entre les amis de la révolution et le pouvoir protecteur des idées d'exploitation et de monopole.

Il était important de le redire, car on n'a rien négligé pour faire prendre le change. A la place des questions de droit, d'honneur, de justice, on a voulu substituer la question unique et secondaire de l'intérêt. Aussi toutes les agitations populaires ont été détournées dans leur but, et les révolutions politiques les plus légitimes ont été faussées dans leur cause, et calomniées dans leurs instruments, parce que l'on a toujours fait intervenir le pillage, les désordres, les alarmes de la propriété, les inquiétudes des positions acquises au milieu de ces mouvements du peuple, qui s'était insurgé pour faire triom-

pher la vérité, la liberté, l'égalité, tous les dogmes prêchés par la philosophie, et dont la réalité a été conquise au prix de tant d'efforts et de tant de victimes.

Sans doute les intérêts ont leur tour, et la justice s'applique au bien matériel des hommes comme à leurs droits. Les révolutions doivent, pour durer, créer des intérêts nouveaux, ou plutôt répartir avec équité les charges et les bénéfices du travail commun.

Mais si, au lieu de prendre les leviers révolutionnaires dans l'ordre des passions morales, on va les emprunter seulement aux intérêts matériels, il n'y a plus pour l'avenir ni repos, ni trève. Les intérêts dépossédés hier se mettent en guerre le lendemain. Les monopoles, les priviléges, qui vivent beaucoup moins d'orgueil que de richesses, recommencent les hostilités, au même titre que les vainqueurs agissaient la veille.

Toute question vue par cette optique revêt mille couleurs et prend mille formes. Quoi de plus complexe, de plus variable, de plus mobile que les intérêts! Quels tâtonnements, quelles longues épreuves pour les balancer avec équilibre !

Quoi de plus souple et de plus intrigant aussi! Et n'est-il pas facile sous ce rapport de donner les apparences de la justice aux plus insultantes iniquités!

N'avons-nous pas vu réclamer pendant quinze ans d'énormes traitements pour les évêques au nom des malheureux, et parce que cet argent passait par leurs mains bienfaisantes, comme la semence qui va féconder le champ de la pauvreté !

Ne voyons-nous pas chaque jour encore maintenir les prohibitions les plus ruineuses pour quinze millions d'habitants vivant en France de la culture de la vigne, sous le prétexte que 70,000 ouvriers vivent de l'industrie des forges, dont le profit appartient à dix-huit ou vingt gros monopoleurs !

Ah ! si l'on découvre le cratère des intérêts qui sont perpétuellement en fusion dans toute aggrégation d'hommes, on n'en verra sortir ni vive lumière, ni flamme pure, mais une fumée épaisse et noire qui obscurcira le jour, des miasmes infectes qui empoisonneront l'atmosphère, un tourbillon de poussière et d'ordures qui rendra toute liberté vaine, tout mouvement aveugle, toute direction impossible.

Que des améliorations matérielles viennent donc à la suite des révolutions. Cela est nécessaire ; mais qu'elles n'en soient ni la cause, ni le principe : car l'écluse est dès lors ouverte à toute exigence, à toute ignoble cupidité, à toute corruption.

Bien plus : si les intérêts sont la règle et la mesure des institutions politiques, il n'y a plus de solution du problème ; tout est vrai, tout est faux ; tout est bon, tout est mauvais ; tout est juste, tout est injuste.

Cherchez ce qu'il peut y avoir de plus odieux, de plus méprisable dans la conception humaine, et je vous montrerai dans un état social des intérêts considérables collés à votre conception. Il y a des intérêts jusque dans les égouts, de quelque manière que vous entendiez ce mot.

Que toute opinion recouvre un intérêt, cela peut être, car il y a des intérêts estimables. Mais il faut pourtant que l'intérêt puisse être sacrifié. Car toute opinion qui n'est qu'un intérêt est chose vile ; et, comme telle, c'est un agent révolutionnaire sans portée.

Ceux donc qui ont voulu réduire toute agitation profonde de l'humanité à la vidange des in-

térêts ont oublié qu'il fallait auparavant effacer du cœur de l'homme et la conscience et la passion, double sens moral qui est l'œil et le bras de l'humanité.

Et comme nous l'avons dit déjà, toute conscience pour être inflexible a besoin d'être éclairée, toute passion pour se montrer forte et durable veut être juste.

J'insiste là-dessus : car il n'y a pour la future révolution, révolution inévitable parce qu'elle est nécessaire, d'autre espérance de s'organiser pacifiquement que de s'éloigner dans son gouvernement de ces voies honteuses dans lesquelles se sont traînés l'un après l'autre tous les pouvoirs.

Voyez en effet si tous n'ont pas eu ce caractère, de faire prédominer les faits sur les idées, et les intérêts sur la conscience ! *Succès et profit:* telle est la loi morale à laquelle ils ont demandé la direction des états. Tout ce que la victoire a couronné a été trouvé légitime; et, dans la vie privée, tout moyen d'ariver à la fortune a été absous, pourvu qu'il fût heureux.

Comment s'étonner dès lors de cette anarchie dévorante qui semble avoir dérouté toutes les intelligences, confondu tous les droits, étouffé

toutes les croyances, qui rend inutiles tant d'efforts pour créer un centre à la gravitation de cette société marchant au hasard, cherchant son axe et ne trouvant plus que des intérêts opposés qui secouent à la fois leur boue et se renvoient leur poussière.

En pourrait-il être autrement après une histoire comme la nôtre depuis quarante années! lorsque la vertu, le vice, le crime, tout, jusqu'au jésuitisme, a eu son jour de fête! Où se prendre à travers ce désordre des événements et ces orgies de la victoire? Où retrouver la foi quand il n'y a d'autre boussole que les faits accomplis, d'autre sanction du bien que le triomphe? Comment espérer enfin que la nation rentrera dans son orbite, sous la lumière brillante et pure de la raison, de la conscience, de la justice, quand le pouvoir, cette artère vitale de tout corps politique, ne porte plus qu'une liqueur épaisse et fangeuse, où chaque intérêt a jeté son écume, chaque corruption déposé sa lie.

Faire dominer les idées par les faits, c'est soumettre l'intelligence à la brutalité, c'est abjurer la puissance humaine en présence d'une fatalité grossière, c'est donner la suprématie à la force aveugle sur les actes libres de la volonté;

c'est méconnaître l'humanité, qui, vaincue quelquefois, ou plutôt surprise, a cependant en partage le règne absolu de la matière, et finit toujours par lui imposer sa propre utilité.

Faire dominer la conscience par les intérêts, c'est donner carrière à tout égoïme, c'est prendre de l'homme la partie la plus vile et lui soumettre les plus nobles facultés; c'est concentrer la vie humaine dans ses appétits, son instinct matériel, ses jouissances charnelles ; c'est rendre impossible toute abnégation, tout sacrifice!... Des deux côtés, c'est corrompre, c'est abrutir.

Corruption de l'homme privé par le développement immodéré de sa personnalité ; corruption des peuples par les institutions politiques placées sur cette base : tel est le résumé de l'action gouvernementale depuis trente ans.

Substituer à l'égoïsme la moralité ; exalter dans l'homme privé la faculté de comprendre le bien, de sentir le juste, de se dévouer à l'un et à l'autre ; faire retentir dans toutes les âmes ces fibres d'honneur et de dévoûment qui leur donnent de nouveaux ressorts, au lieu de courber la volonté devant le fait brutal, victorieux et maître ; la relever au contraire par les protestations de la conscience restée libre au milieu

de la servitude ou de la prostration des forces physiques; respecter l'opinion quand elle est dans des voies droites; ne pas craindre de la combattre, de la froisser, de la heurter même, quand elle dévie: tels sont les vœux que notre presse révolutionnaire formule chaque jour pour l'avenir, telles sont ses pratiques pour le présent, telles sont aussi ses traditions.

Et celles-ci nous ne les empruntons pas (le Ciel nous en garde!) à la presse de la restauration. Certes cette presse, qui nous combat aujourd'hui, fut aussi révolutionnaire.

A bien dire, elle l'est encore.

Mais ce n'est pas elle que nous suivons. Ses traces ne sont pas nos traces.

Elle aussi a contribué à l'anarchie que nous signalons: car, au lieu de prêcher les principes simples de morale et d'humanité, elle s'est renfermée dans les intérêts spéciaux de telle ou telle classe; elle a suivi l'opinion dans ses écarts, servi les intérêts dans leur exigence! Peu soucieuse des moyens, elle ne s'est occupée que de la victoire.

Aussi enrôlait-elle sous son drapeau toute vanité mécontente, tout amour-propre hostile, toute ambition impuissante ou rejetée. Et quand

le jour est venu où le peuple, qu'elle appelait comme instrument, lui a donné ce qu'elle demandait, toute cette armée qu'elle avait réunie s'est démembrée ; chaque interêt a repris sa route, chaque ambition sa pente : cette opposition compacte s'est retrouvée le lendemain disjointe et désordonnée. Et la presse, se montrant à cette heure sous sa vraie couleur, n'a guère été qu'une parole sans pensée, une apologie de personnes, une négation de principes, la monture enfin de cette royauté bâtarde vêtue à la hâte de toute la défroque dont sa sœur avait été dépouillée violemment.

Non ! ces précédents ne sont pas les nôtres ! Notre polémique a sa clé de voûte dans notre immense révolution. Et quand nous prononçons ce mot révolution, nous n'entendons pas faire un petit triage d'hommes et de choses, aller compter l'une après l'autre toutes les plaies, dresser la statistique de tous les soupirs poussés par les aristocraties rudement atteintes, ou par ces innocentes familles confondues malheureusement avec la trahison découverte et mise à mort. L'histoire n'est pas l'urne des larmes, et la politique a autre chose à faire en retournant la tête que d'arrêter exclusivement ses re-

gards sur la paille des prisons ou la clinique des hôpitaux.

La révolution nous apparaît à nous dans ses causes, dans ses principes et dans ses résultats.

Elle est cet ensemble de sentiments, d'idées et de croyances fortes et vertueuses, qui ont été l'objet des prédications de tout le 18e siècle, et qui en 89 commencèrent à passer des théories et des livres dans les bras des hommes.

Elle est ce drame solennel et terrible où tout le passé a comparu pour être jugé, flétri et tué par un peuple vengeur de tant de siècles d'oppression.

Elle est cette succession d'efforts presque surnaturels, de victoires sublimes, d'héroïques sacrifices, qui ont prouvé au monde quelle mission civilisatrice le peuple de France est appelé à remplir sur le continent.

Elle a eu pour cause le travail intellectuel de la philosophie; pour principes, les produits de ce travail, c'est-à-dire :

A toute société, comme objets de son culte, — La raison, la vérité, le dévoûment, la vertu!

A chaque homme, — Liberté.

A tous les citoyens, — Egalité.

A tous les hommes, — Fraternité.

Entre tous les peuples, — Alliance !

Enfin elle a eu pour résultats la civilisation actuelle, et ce besoin général de lumière, de progrès, qui circule dans toutes les veines de l'Europe ; cette tendance à une régénération universelle, qui, sous la croûte épaisse des aristocraties et des trônes, agite sourdement les entrailles de toute nation éclairée, et qui, après avoir long-temps souffert, aura son moment nécessaire d'aboutissement et d'organisation.

Tel est à nos yeux le baptême nouveau de toute institution politique. Telle est désormais la nouvelle base de l'ordre social.

Les trente années de civilisation qui ont passé sur l'Europe depuis ce moment-là n'ont pas porté d'autre empreinte.

C'est ainsi que, dans le monde physique, lorsqu'un grand cataclysme a changé violemment le lit des fleuves et déplacé jusqu'à l'Océan, la nature entière a un aspect nouveau, la terre reçoit une fécondité nouvelle, et l'atmosphère elle-même est épurée et pour ainsi dire rajeunie.

De même aussi toutes les anciennes zones sociales ont été renversées ou effacées par nos pères. Ils ont dépensé à cette œuvre tout ce

que la nature peut donner d'activité, de constance et d'énergie. Leur cœur n'a faibli ni pour combattre, ni pour mourir. Apôtres de l'humanité, ils ont scellé leur foi de leur sang, et l'évangile des peuples a été fondé ; et aujourd'hui pendant que la mauvaise queue de l'empire et de la restauration s'épuise et se perd aux derniers efforts réactionnaires, la génération virile professe et répand les doctrines de la révolution, les peuples les recueillent, et les générations plus jeunes s'avancent en chantant ses hymnes.

—

Quel fut le rôle de la presse dans cette grande convulsion de la société française ? Quelles ont été ses phases diverses sous les gouvernements contre-révolutionnaires ?

Quelle est désormais sa mission ?

Mon sujet me conduit naturellement à examiner ces diverses questions. Mais la nature même de cet article ne me permet que des aperçus rapides et un tableau bien incomplet.



§ II.

Nous remontons à 89. La féodalité est perdue dans l'opinion, perdue dans les mœurs, et survivant néanmoins dans les institutions, dans les formes du pouvoir et dans les lois.

Le gouvernement n'avait pas pour base la population, mais les biens; la terre, et non les hommes. A la terre était attaché tel bénéfice, à la terre était attachée même la qualité de l'homme et les droits dont il jouissait. Le moyen âge, porté sur ses trois colonnes, la royauté, la noblesse et le clergé, avait été miné hardiment par la philosophie du siècle, par l'exemple de l'Angleterre, et plus encore par cette corruption qui atteint et dévore dans leurs derniers jours toutes les institutions surannées. Mais le moyen âge se maintenait cependant par la seule force de l'organisation sociale, et par cette loi qui fait durer encore les faits quand la raison s'en est détachée depuis long-temps, la loi de l'habitude, sceptre de plomb qu'on maudit et qu'on supporte alors même qu'il faut peu d'efforts pour le briser, tant la paresse humaine répugne à l'effort.

L'assemblée nationale porta le coup le plus

rude au passé lorsqu'elle se décida enfin à suivre dans ses délibérations l'élan spontané du peuple qui lui ouvrait les voies.

Ce passé se résumait en un mot : *les privilé- ges*. — Le présent devait avoir aussi sa formule : *l'égalité*

Le passé privilégié reconnaissait les aristocraties, les castes, les bourgeois, toutes choses inhérentes à la glèbe, à la propriété territoriale, à l'oisiveté cléricale : c'était le gouverpement des biens.

Le présent brisa tout cet édifice dès qu'il proclama *les droits de l'homme*.

L'homme substitué aux biens, telle a été la plus belle loi écrite en 89. Le jour où une assemblée politique reconnaissait et écrivait dans ses codes cette vérité, elle vouait tous les gouvernements de l'avenir au seul culte de l'humanité, à l'étude et à la consécration de sa perfectibilité, à son développement, à ses progrès, et aux seules prérogatives qui naissent de la supériorité morale.

Or, entre les droits de l'homme, la liberté de la conscience, la liberté de la pensée, et par conséquent l'expression libre de cette pensée, la parole écrite ou orale.

On proclama donc la liberté de la presse; et il est utile de montrer comment alors les plus grands publicistes l'envisageaient.

A la séance du 20 janvier 1790, Sieyes s'exprimait ainsi :

L'imprimerie a changé le sort de l'Europe ; elle changera la face du monde. Je la considère comme une nouvelle faculté ajoutée aux plus belles facultés de l'homme : par elle, la liberté cesse d'être resserrée dans de petites aggrégations républicaines; elle se répand sur des royaumes, sur des empires.

L'imprimerie est pour l'immensité de l'espace ce qu'était la voix de l'orateur sur la place publique d'Athènes et de Rome. Par elle, la pensée de l'homme de génie se porte à la fois dans tous les lieux, elle frappe pour ainsi dire l'oreille de l'espèce humaine entière. Partout le désir secret de la liberté, qui jamais ne s'éteint entièrement dans le cœur de l'homme, recueille cette pensée avec amour, et l'embrasse quelquefois avec fureur! Elle se mêle, elle se confond avec tous les sentiments. Eh! que ne peut pas un tel mobile, agissant à la fois sur des millions d'âmes. Les philosophes et les publicistes se sont trop hâtés de nous décourager en prononçant que la liberté ne pouvait appartenir qu'à de petits peuples ; ils n'ont su lire l'avenir que dans le passé; et, lorsqu'une nouvelle cause de perfectibilité jetée sur la terre leur présageait des changements prodigieux parmi les hommes, ce n'est jamais que dans ce qui a été qu'ils ont voulu regarder ce qui pouvait être, ce qui devait être.

Élevons-nous à de plus hautes espérances. Sachons que le territoire le plus vaste, que la plus nombreuse population, que tout se prête à la liberté. Pourquoi en effet un instrument qui saura mettre le genre humain en communauté d'opinions, l'émouvoir et l'animer d'un même sentiment, l'unir du lien d'une constitution vraiment sociale, ne serait-il pas appelé à agrandir indéfiniment le domaine de la liberté et à prêter un jour à la nature même des moyens plus sûrs pour remplir son véritable dessein? car sans doute la nature entend que tous les hommes soient libres et heureux.

Vous ne réduisez donc pas, Messieurs, les moyens de communication entre les hommes. L'instruction et les vérités nouvelles ressemblent à tous ces genres de produit: elles sont dues au travail. Or, on sait que dans toute espèce de travail c'est la liberté de faire et la facilité du débit qui soutiennent, excitent et multiplient la production. Ainsi, gêner mal à propos la liberté de la presse, ce serait attaquer le fruit du génie jusque dans son germe, ce serait anéantir une partie des lumières qui doivent faire la gloire et les richesses de notre postérité.

La presse révolutionnaire ne manqua pas à sa mission. Mais il ne faut pas croire que ses combats aient été sans péril. Pour la plume, bien plus encore que pour l'épée, il n'y a jamais de repos en temps de guerre; et la guerre commença, dans la presse, dès le premier jour où les intérêts furent heurtés par les principes.

Quel spectacle que cette lutte acharnée ! Quel phénomène nouveau que ces feuilles venant chaque matin apprécier les actes de l'assemblée, exciter sa torpeur, juger ses écarts, seconder et diriger l'opinion ! Et à côté de ce mouvement, les fureurs, les sarcasmes, les cris de rage des contre-révolutionnaires. Intrigues de cour, calomnies publiques et privées, fausses nouvelles ; tout est mis en jeu par la presse protectrice des intérêts alors existants et des existences acquises.

Au-dessus de tout cela, quel profit pour le pays, qui lit et qui juge ! Quelles espérances pour l'humanité, qui progresse sous de nouvelles bannières !

On peut aisément se représenter l'action de la presse à cette époque. Elle est une sorte de sténographie de toutes les agitations, de tous les sentiments, de tous les rêves, de toutes les pensées sérieuses. Esprit libéral, intelligence des affaires, discussions graves, discours passionnés, tout ce qui se passe est écrit, tout ce qu'on craint est honni, tout ce qu'on espère est prophétisé. Et ce parti attaqué et vaincu peu à peu, le parti du passé, se cramponne, grince des dents, bave un venin impuissant : si bien que toute notre propre histoire est là-bas ; qu'i

n'y a pas aujourd'hui d'accusation et de calomnie que nous puissions avoir l'honneur de revendiquer seuls, tant la haine injuste du monopole et du pouvoir est monotone, tant ses procédés sont de tristes copies, tant son injure est plagiaire!

Parmi les journaux qui à cette époque (en 89) soutiennent avec plus ou moins d'énergie la cause révolutionnaire, il y en a quatre surtout qui occupent un rang remarquable, autant par l'influence qu'ils exercent que par le talent qui les distingue.

Le Journal de Paris, rédigé par Garat et Condorcet (1); *les Révolutions de France*, par

---

(1) Garat l'aîné. Ce philosophe était membre de l'Assemblée nationale, et il s'était chargé, dans *le Journal de Paris*, de l'article relatif aux travaux de cette Assemblée. Sa feuille est en général d'un ton calme, mais sévère sur les principes de raison et d'humanité. Condorcet rédigeait aussi des articles de politique et de droit. Il y avait dans ces deux hommes plus d'esprit philosophique que de capacité pour la conduite des affaires. Ce journal, qui ne dura que trois ans, parce que ses auteurs devinrent à leur tour maîtres du pouvoir, avait cependant eu jusqu'à vingt-deux mille abonnés. L'entreprise industrielle ne s'arrêta pas comme on pense : elle passa, moins l'esprit, dans les

Camille Desmoulins (1); *le Patriote français*, par Brissot de Warville (2); et *les Révolutions de Paris*, par Prudhomme. Loustalot et Tournon.

---

mains de MM. Rœderer, Lingay et Benaben....... Quelle chute!

(1) Camille Desmoulins ne fonda le *Vieux Cordelier* qu'en l'an 2; encore ne dura-t-il que de frimaire à pluviôse. Il n'y en a que 9 numéros. C'est alors que Camille, toujours plein d'ardeur pour la république, mais effrayé du débordement créé à dessein par les Hebert, les Chaumette, les Clootz, et tous les agents de l'etranger, écrivait ces phrases :

« Il ne reste plus à nos ennemis d'autre ressource que »celle dont usa le sénat de Rome quand, voyant le peu de »succès de ses batteries contre les Gracques, il s'avisa, dit »Saint-Réal, de cet expédient pour perdre les patriotes : »ce fut d'engager un tribun d'enchérir sur tout ce que pro»poserait Gracchus; et à mesure que celui-ci ferait quel»que motion populaire, de tâcher d'en faire une bien plus »populaire encore, et de tuer ainsi les principes et le pa»triotisme par les principes et le patriotisme poussés jusqu'à »l'extravagance. » (N° 1, p. 11.)

(2) Les 60 premiers numéros de ce journal se rencontrent très difficilement. Brissot est le Girondin qui soutint plus tard, avec une grande constance, le fédéralisme de la France. Pour juger au reste de la sincérité ou de la profondeur de ses opinions, voyez, dans la 6e livraison de

De courtes citations suffiront pour montrer la direction des idées et la forme de style employée par ces feuilles.

L'épigraphe de Prud'homme est tout son recueil; elle est bien célèbre :

Les grands ne sont grands que parce que nous sommes à genoux : levons-nous !

Voici en peu de lignes comment il jugeait, dans sa cause, notre grande révolution.

Le philosophe qui embrasse l'univers, qui voit les âges se succéder, les empires se former, s'étendre, se détruire et s'écraser les uns les autres, et, de leurs ruines, de nouveaux empires se former encore pour être détruits, s'arrête sans étonnement sur la révolution présente, occasionée, en apparence, par la mauvaise politique des princes et des ministres, mais, en effet, par l'ordre immuable de la Providence, qui semble avoir placé la stabilité du monde dans ses vicissitudes.

Cette dernière parole n'est pas seulement éloquente, elle est profonde. Nier l'instabilité, c'est nier le mouvement, le progrès; c'est nier

---

l'ouvrage de MM. Buchez et Roux, la manière dont il soutient déjà, en 1789 (novembre), la discussion sur les municipalités et les communes.

tout l'homme. Les formes des gouvernements n'auront de durée qu'autant qu'elles seront faites précisément pour laisser toute son élasticité naturelle au corps social, qui finit par crever la ceinture dont on l'entoure, quand on la fait roide au lieu de la laisser souple.

Ailleurs, Prud'homme veut rappeler au peuple la défiance où il doit être de l'intrigue, et il s'écrie :

Patrie, liberté, peuple de citoyens, vous triomphez; votre règne commence; tout cède à vos souhaits. Vos ennemis sont sans force, et, pour comble de bien, leur génie est inepte; il est impuissant à nuire, ils n'ont que de l'esprit et des vices. Patrie, liberté, vérité, maintenant voilà vos dieux! Que dis-je! citoyens, vous acquerrez sans cesse : car, autant l'âme s'énerve, s'amoindrit, s'oublie sous le fardeau du despotisme, autant elle s'élève, s'agrandit, sur les plages immenses de la liberté. Votre roi est citoyen, vos ennemis sont obligés de le paraître. Cependant, ô patrie! ô liberté! que vous avez peu de vrais amis! Les uns par intérêt, les autres par prudence, ceux-ci par habitude, ceux-là par ambition, les autres par corruption, un grand nombre par bassesse, veulent vous opprimer et cherchent la fortune sous le nom de la liberté. Malheureusement encore vos vrais amis sont difficiles à connaître.

Que de gens étalent à vos yeux leur patriotisme, et ne cherchent à vous plaire que pour vous séduire et pour vous tromper! Vous seuls, oui, vous seuls, il faut que

vous soyez l'arbitre de votre destinée; que vous sachiez distinguer le bien et le mal; vous seuls pouvez en être juges; et si, par enthousiasme, par oubli, par irréflexion, vous ne savez l'être, c'est fait de votre liberté. Je le répète, si vous n'avez une raison éclairée pour vous conduire....., oui, vous serez encore enchaînés! Il vous reste de vrais amis; ceux-là ne peuvent vous tromper. Ils ne vous amuseront point de fêtes, de spectacles publics, de malignités, de chansons, ni de toutes les sottises de l'esprit; non, ils ne détourneront point votre attention d'une affaire importante, pour vous occuper d'un sujet stérile, d'un être indifférent: ils savent que ce serait vous donner des jouets pour vous surprendre, que ce serait vous tendre des fers cachés sous des fleurs. Ils préféreront de vous offrir leurs bras ou des lumières; ils ne rechercheront point de distinction : qu'ils puissent vous servir, ils se croiront heureux! Toujours ils fixeront votre vue sur un point capital, toujours ils veilleront; ils seront partout où sera le danger; partout ils porteront le glaive de la liberté, le flambeau de la patrie et de la vérité. Voilà le citoyen, voilà l'homme libre; tels sont vos vrais amis : à cette imparfaite esquisse aisément vous pourrez les connaître.

Voici comment Camille Desmoulins, qui avait été dénoncé à l'Assemblée nationale par Malouet, et qui dénonçait chaque jour lui-même la tiédeur et quelquefois aussi l'impopularité des décrets de l'assemblée, rend compte des combats dont il fut l'objet :

Victor Malouet avait assez bien arrangé son plan de procédure ; mais il n'a pas joui long-temps de sa victoire. Il avait saisi habilement l'avantage

D'une nuit qui laissait peu de place au courage.

M. Dubois de Cranoé a rallié les patriotes, et j'ai eu la gloire immortelle de voir Péthion, Lameth, Barnave, Cottin, Lucas, Decroix Biauzat, etc., confondre les périls d'un journaliste famélique avec la liberté, et livrer pendant quatre heures un combat des plus opiniâtres, pour m'arracher aux noirs, qui m'emmenaient captif ; maints beaux faits surtout ont signalé mon cher Robespierre. Cependant la victoire restait indécise, lorsque Camus, qu'on était allé chercher au poste des archives, accourant sans perruque et le poil hérissé, se fit jour au travers de la mêlée, et parvint enfin à me dégager d'entre les mains des aristocrates, qui, malgré l'inégalité des forces et les embuscades inattendues de Dubois et de Biauzat, se battaient en désespérés. Il était onze heures et demie ; Mirabeau-Tonneau (1) était tourmenté du besoin d'aller rafraîchir son gosier desséché, et je fus redevable du silence qu'obtint Camus moins à la sonnette du président, qui appelait à l'ordre, qu'à la sonnette de l'office, qui appelait les ci-devant et les ministériels à souper, et qui, depuis plus d'une heure, sonnait la retraite.

---

(1) Le vicomte de Mirabeau, frère du grand orateur, était fort gros, et d'une telle ressemblance avec le frère du roi qu'un jour, aux Tuileries, un huissier, le voyant, s'empressa d'annoncer : *Monsieur*. « Vous vous trompez, reprit-il ; je ne suis que M. le vicomte, frère du *roi Mirabeau*. »

Ils abandonnèrent enfin le champ de bataille ; je fus ramené en triomphe ; et à peine ai-je goûté quelque repos, que déjà un chorus de colporteurs patriotes vient m'éveiller du bruit de mon nom, et crie sous mes fenêtres : « Grande confusion de Malouet, grande victoire de Camille Desmoulins. Comme si c'était la victoire de celui qui, les mains chargées de chaînes, ne pouvait combattre, et non pas la victoire de cette cohorte sacrée des amis de la Constitution, de cette foule de preux jacobins, qui ont culbuté les Malouet, les Dupont, les Desmeuniers, les Murinais, les Foucaut, et cette multitude de noirs et de gris, d'aristocrates vétérans et de transfuges du parti populaire.

Il ne faut pas croire cependant que cette expression de mépris fût la plus familière à Camille. Car, lorsque la liberté eut enfin surmonté les obstacles que l'aristocratie lui avait opposés, et qu'elle put songer à sa propre organisation, il lui adressait les sages conseils contenus dans l'article suivant (1) :

Rien n'est beau que le juste. Tout ce qui est bâti sur des intérêts particuliers, sur des préjugés funestes, ne peut subsister et doit se détruire : on peut en porter long-

---

(1) Camille Desmoulins avait alors pour collaborateur Merlin de Thionville, homme d'une rare intrépidité, ferme, juste,

temps la charge, mais on la secoue à la fin, car il n'y a pas d'action oppressive sans réaction; et tout tend constamment à rétablir l'équilibre, c'est-à-dire l'ordre naturel des choses : c'est là l'arrêt des destinées. Elles ramènent toujours les hommes à ce qui leur convient, et les choses à leur véritable but. On avait beau échafauder les despotismes de tous les genres : le gouvernement républicain devait prévaloir, car il est dans l'homme un instinct moral qui repousse tout ce qui n'est pas liberté. On avait beau écarter la lumière : comme le soleil, elle devait briller dans tout son éclat. Des nuages pouvaient la couvrir, mais ne pouvaient l'étouffer. La lumière de la philosophie caresse quelquefois les erreurs, elle se cache même souvent derrière les nuages de l'esprit, pour ne point trop éblouir, ou pour ne point trop irriter ses détracteurs; mais elle ne rétrograde jamais. Elle arrive à son zénith, malgré les petites erreurs, les fauteurs d'un patriotisme frélaté, malgré l'esprit, la fureur des sectes, l'ambition des prêtres et des despotes.

Citoyens, puisque la lumière de la raison a brillé, et que la liberté a levé sa tête triomphante, faites des lois appuyées sur la morale; ne les faites pas trop parfaites,

---

inébranlable. Il a survécu comme par miracle à toutes les tempêtes, et sa vieillesse avait souri d'espérance à notre révolution de juillet; il a eu le malheur de vivre trois ans depuis... Il est mort désolé! Ajoutons qu'il est mort pauvre, après avoir été placé dans des situations qui pouvaient l'enrichir en un jour.

parce que vous n'êtes pas parfaits, mais telles qu'elles vous conviennent (Solon), et qu'elles puissent assurer l'empire des mœurs.

Ces principes comme on voit ne diffèrent point de ceux que nous avons exposés nous-même.

Mais combien l'on se trompe lorsqu'on avance que le mouvement de 89 fut tellement unanime qu'il n'éprouva point de résistance ! Il faut lire quelques unes des feuilles publiées alors par la royauté et l'aristocratie, pour comprendre quelles haines, quelles calomnies, quels outrages les patriotes eurent alors à surmonter.

Ecoutez comment on traitait alors les législateurs de l'assemblée constituante, dont la contre-révolution a pourtant été forcée plus tard de respecter la mémoire. Un journal écrit sous l'inspiration de la monarchie citoyenne de Louis XVI s'adresse à la noblesse et au clergé, qui faisaient partie de l'assemblée nationale, et voici comment il gourmande la minorité aristocrate et royaliste :

6 *décembre* 1790.

Jusques à quand autoriserez-vous par votre présence l'existence d'une assemblée qui envahit tous nos droits, en usurpant tous nos pouvoirs? Jusques à quand enfin prostituerez-vous vos bras au soutien des voûtes de ce labora-

toire de tous nos maux, qui s'écroulerait au moment même où vous n'y seriez plus? Ne voyez-vous pas que *l'audace de nos tyrans* se nourrit de votre propre résistance, qu'elle ne se soutient que par elle, et que vous la rendriez nulle dès que vous la rendriez muette?

Telle est la nature d'un pouvoir qui usurpe la force publique, qu'il se dévore lui-même, lorsqu'il ne trouve plus à dévorer autour de lui, semblable à un torrent, qui ne devient redoutable que par les digues qu'il rencontre, et qui se cache honteusement dans les sables qu'il a amoncelés, lorsqu'il ne trouve plus rien à renverser. Ne sentez-vous pas la force que donnent à nos oppresseurs vos impuissantes clameurs? Chacune de vos défaites est pour eux un nouveau triomphe, d'autant plus complet que, tant que vous partagez leur existence, vous reconnaissez, *vous avouez le principe même de leur usurpation.*

Chaque jour Montjoie, dans son journal des *Amis du roi*, Peltier, Parisot, Gauthier, Suleau, Rivarol, de Rosoy, se livrent à des imprécations si furieuses, à une rage si acharnée, qu'ils ont condamné plus tard les organes de tous les pouvoirs contre-révolutionnaires à se répéter les uns les autres dans l'expression de leur haine contre les soutiens de la révolution.

Qu'y eut-il par exemple de plus grave que la discussion qui s'éleva parmi les constituants sur l'état-civil à donner aux hommes de couleur.

Cependant, voyez les réflexions qu'elle inspire à Suleau :

Quand cesseront-ils de souffler le ravage et la peste, ces hommes impunément audacieux et criminels, qu'un peuple *imbécille* poursuit encore de ses *stupides affections*, lorsque les anathèmes et toutes les vengeances menacent leurs têtes coupables ! Insolents usurpateurs ! lâches tyrans ! vous vivez encore, et cet empire n'est plus ! vous vivez, et des millions d'hommes, victimes de vos fureurs, expirent dans les horreurs de la misère et du désespoir ! Souillés de forfaits, il ne vous en restait plus qu'un à commettre ; et vous l'avez commis, parce que vous avez besoin du crime, comme les tyrans ont soif du sang ; vous l'avez commis, parce que vous étiez nés pour les engendrer tous.

Misérables ! vous osez vous ériger en législateurs, lorsque vous n'êtes que des bourreaux. Vous faites parade d'humanité, lorsque le meurtre et la destruction vous précèdent. Vous prétendez gouverner les peuples avec le sceptre de la philosophie, lorsqu'il est démontré que la philosophie ne peut et ne doit former aucune alliance avec la politique !

Vous législateurs ! Ah ! croyez-moi, croyez-en la voix de l'univers entier ! vous n'êtes que de plats charlatans, faits tout au plus pour représenter devant une grossière populace. Empiriques de carrefours, vendez à cette crédule populace vos drogues empoisonnées ; mais gardez-vous de les proposer aux Américains : celui que vous chargeriez de les y colporter paierait de tout son sang cette imprudente tentative. Défendez-vous également de l'espoir ridicule de

mettre en défaut leur prévoyance : ils ne vous écouteront point, pour s'épargner l'ennui de votre dégoûtante métaphysique; ils ne vous écouteront pas, pour vous épargner la honteuse répétition des mensonges, des absurdités, des inepties sans nombre, à la faveur desquels vous en avez imposé à une multitude ignorante.

Toutes ces injures semblent sans portée : elles glissaient en effet sur ceux qu'elles prétendaient atteindre ; mais tant de colère à propos des améliorations légales demandées pour les habitants des colonies indique assez que le parti qui avait jusque alors exploité l'homme lui-même sentait que sa déchéance était proclamée par des principes qui relevaient l'humanité entière.

Les railleries ne manquaient pas plus que les outrages. En vers, en prose, elles pleuvaient non sur les hommes qui étaient alors à la tête des affaires, mais sur les législateurs qui voulaient leur donner une impulsion démocratique. Et l'on ne négligeait rien pour que l'injure pénétrât jusqu'au sein du peuple.

A deux liards mon journal, tel était le titre d'un pamphlet dont chaque ligne est une accu-

sation de pillage, de meurtre, de vol, contre les Constituants (1).

---

(1) Voici une moquerie répandue, à cette même époque, contre l'un des présidents de la Constituante, M. Target. Elle est extraite du *Martyrologe national*, n° 5, p. 70.

NOUVELLE POLITIQUE.

Nous ne sommes pas sans inquiétude sur la perte dont nous sommes menacés. La réputation de M. Target a passé d'un pôle à l'autre, comme on devait s'y attendre; et il n'est question, dans toutes les cours étrangères, que de la manière dont il a présidé l'Assemblée nationale, et surtout de la conception heureuse qui lui a fait mettre au jour la constitution. Il résulte de la haute opinion que l'univers a de ses grands talents que toutes les puissances se disputent l'honneur de l'attirer chez elles. Là Perse le désigne *sophi*; la Turquie le réclame pour chef des *eunuques*; la république de Venise le demande pour former à lui seul le *conseil des dix*; la mer Adriatique le veut pour *époux*; l'Angleterre pour *grand-échiquier*, l'Espagne pour *grand-inquisiteur*; la république de Gênes pour *doge*; l'empire pour *ministre plénipotentiaire* dans toutes les cours du nord; il n'y a pas jusqu'aux dames de Pékin qui n'aient brisé tous leurs magots à l'aspect de son buste; le Saint-Père enfin, de son côté, lui a fait faire les propositions les plus avantageuses. Le patriotisme de M. Target a résisté jusqu'à présent; mais on craint que les intrigues de la cour de Rome, la beauté du climat, et le poste brillant qui lui est offert, ne triomphent de sa répugnance à quitter son pays, et qu'au mois de mai prochain, il ne parte pour l'Italie avec le rang et le titre de... *premier moutardier* du pape.

Citons-en quelques phrases, les plus douces que nous ayons rencontrées :

Je n'emploierai que quelques lignes à me mettre au courant des travaux de la nouvelle Assemblée nationale. Elle a débuté sur le théâtre du manége le 1er octobre 1791, l'an 3e de la révolte, en langage vulgaire l'an 1791 ; vérifié ses pouvoirs en deux jours ; juré trois fois ; insulté le roi, la garde nationale, le public ; bafoué les ministres, et volé 150,000 fr.

L'Assemblée a renoncé à être honorable et honorée. J'aime à voir qu'elle se rend justice. . . . .

Les trois quarts et demi du peuple attendent, avec autant d'impatience que les aristocrates *l'arrivée des troupes étrangères* et des émigrants . . . .

Nos révolutionnaires sont fiers d'avoir réussi à intéresser l'univers entier *à les voir pendus*.

Nous pourrions rapporter deux cents passages où ces menaces sont répétées à satiété par les défenseurs de l'aristocratie et de la royauté.

Ils se sont plaints ensuite de ces cris : *A la lanterne!* devenus si effrayants, parce qu'ils étaient si populaires. Ils oubliaient qu'ils avaient pris eux-mêmes l'initiative de cette expression, et, comme le disait un pamphlet du temps, ***qu'ils l'avaient apprise au peuple avec la manière de s'en servir.***

Ecoutez encore ces plaisanteries de bon goût mises en circulation par le journal le plus répandu, le plus approuvé parmi les gentilshommes, et à la rédaction duquel le comte de Provence (depuis Louis XVIII) n'était pas étranger, dit-on.

Le *Journal de la ville et de la cour* s'exprimait ainsi le 22 septembre 1789 :

On se rappelle que les trois premiers mois des séances de l'Assemblée nationale furent employés à la vérification des pouvoirs de chaque député de bailliage. La distinction des ordres, qui existait alors, avait retardé la marche des opérations de nos *Lycurgue*; qui ont cru devoir l'anéantir par la suite, pour épargner les embarras à leurs successeurs. Ainsi, les députés à la nouvelle législature n'auront plus maintenant qu'une petite formalité à remplir avant d'entrer au Manége. Ils sont priés de faire vérifier, non pas leurs pouvoirs, *mais leurs épaules*.

Qu'on s'étonne ensuite si de tels législateurs ne sont bons qu'à être pendus!

Et plus tard, à propos de la délibération où l'on s'était occupé des tentatives de l'étranger, ce même journal écrivait (20 septembre) :

La séance d'hier a été entièrement consacrée au rapport du ministre de la guerre sur les différentes mesures prises

par nos grands généraux Lukner et Rochambeau, pour arrêter la marche de l'armée des émigrants.

. . . .

Il a été décrété, en outre, que la liste des gredins qui doivent remplacer ceux-ci serait imprimée; qu'ils entretraient en pleine et entière activité le premier octobre prochain, et qu'ils *voleraient*, *pilleraient et égorgeraient*, feraient *voler, piller et égorger*, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu d'en ordonner autrement.

L'audace croissait à mesure que l'Europe faisait avancer ses bataillons. Alors on annonçait à la majorité entière de l'assemblée les *honneurs* de la potence, non-seulement en France, mais sur tout le continent.

On promet récompense civique et reconnaissance constitutionnelle aux citoyens qui feront passer dans toute l'Europe le signalement bien exact de MM. de la majorité de l'assemblée nationale, afin que, dans le cas où leur modestie les porterait à fuir *les honneurs du cordon* dont on doit les décorer incessamment, l'on puisse, sans méprise, leur déférer cet honneur dans tous les lieux où ils jugeront à propos de se retirer, *en vertu des droits de l'homme* (1).

---

(1) Les vers ne le cédaient pas à la prose. Le *Petit Gaultier* prodiguait les épigrammes, qui faisaient les charmes de

Alors, comme depuis, tous les royalistes fondaient leur principal espoir sur l'étranger; alors, comme depuis, on méprisait, on insultait, on bafouait toute dignité nationale.

Il est évident qu'au moment de l'invasion des étrangers en France, il n'y aura plus que deux partis, celui des honnêtes gens et celui des coquins : le premier voulant le bon ordre et la déclaration du roi du 23 juin 1789; le second voulant le désordre, *afin de se dispenser d'être pendu.* D'après cela il n'y aura plus de monarchiens, ni de feuillants, ni de monarchistes, ni de deux-chambristes; il n'y aura que de bons et francs royalistes, de bons et francs ja-

---

Marie-Antoinette et des nombreux courtisans de sa beauté. En voici deux qui furent affichées dans Paris en très gros caractères, et qui eurent un grand succès d'antichambre :

Sur la Constitution en vaudevilles.

Au milieu des malheurs, des crimes, des bassesses,
Ne désespérons point de notre nation;
Le Français met en chants la Constitution,
Il va bientôt la mettre en pièces.

Sur les Feuillants et les Jacobins.

Des Feuillants jusqu'aux Jacobins
Sans doute il est quelque distance :
On doit donner la préférence
Aux voleurs sur les assassins.

cobistes; et puis nous verrons lequel des deux partis étouffera l'autre. A ce propos-là quelqu'un vantait l'autre jour le système des monarchiens, à cause de la ressemblance avec le gouvernement d'Angleterre. Je vous soutiens, répondit l'autre, qu'il ne faut point de chambres aux Français, il ne leur faut que des loges.

Voici comment *la Lanterne magique* rendait compte d'une séance solennelle de la chambre des représentants :

QUINZIÈME CHANGEMENT.

Faites attention à ce grand jour du 4 février. Voyez le roi qui se rend à la salle du Manége pour épouser la Constitution : il faut espérer que l'assemblée prononcera bientôt le divorce. Ecoutez son discours. Le langage ambigu du Genevois Necker pouvait-il convenir à la bouche vertueuse du monarque français ? Regardez les députés : leurs sentiments se peignent sur leurs physionomies; les uns frémissent de rage, les autres pleurent, le grand nombre applaudit; et le roi sort, et l'on se met à jurer; et l'on admet au serment les femmes, les écoliers, les moines, les soldats, les religieuses; et c'est une maladie qui gagne les districts; et toutes les mains sont en action. Mettez les vôtres dans vos poches, car il n'y a plus de sûreté : les voleurs sont là.

Ainsi l'on voit que les qualifications de pillards, d'assassins, adressées aux républicains de

1830 ; celle de forçats libérés adressée aux libéraux de la restauration ; celles de buveurs de sang et de brigands adressées aux licenciés de la Loire; celles de jacobins, incendiaires et anarchistes, adressées aux idéologues de l'empire; celle de cannibales appliquée aux hommes de 93; toutes ces épithètes, nées de la haine aristocratique, remontent à la première assemblée nationale.

Les doctrines sont plagiaires comme les injures. On connaît cette théorie sur le sommeil de la souveraineté nationale discutée et vantée par les dévots de la monarchie de 1830. Elle est tout entière dans *le Mercure de France* de Mallet-Dupan, publié il y a 40 ans. On la trouvera résumée dans l'article suivant, extrait du *Journal politique*, rédigé à la même époque par l'abbé Sabattier, qui n'était rien moins assurément qu'un ami de la révolution.

N° 18 du tome Ier, — page 195.

Les écrivains du tiers-état, et, en général, tous les philosophes, ayant poussé à bout et forcé les conséquences du principe que la souveraineté est dans le peuple, il a bien fallu que la révolution, écrite dans les livres, fût jouée et représentée dans la capitale et dans les provinces. Pouvait-on, en effet, arrêter une assemblée qui exerçait la souveraineté du peuple et qui avait gagné l'armée? n'était-ce

pas en même temps une véritable jouissance pour les députés, dont la plupart avaient passé leur vie à saluer le bailli de leurs villages, ou à courtiser l'intendant de leurs provinces; n'était-ce pas, dis-je, une douce jouissance pour eux, que de fouler aux pieds un des premiers trônes du monde? Des avocats pouvaient-ils résister au plaisir d'humilier les cours souveraines? Ceux qui n'avaient rien n'étaient-ils pas charmés de distribuer les trésors de l'église aux vampires de l'état?

On ne saurait trop insister sur tout le mal que peut faire un bon principe quand on en abuse.

La souveraineté est dans le peuple. Oui, sans doute; mais elle y est d'une manière implicite, c'est-à-dire que le peuple ne l'exercera jamais que pour nommer ses représentants; et, si c'est une monarchie, que le roi sera toujours le premier magistrat. Ainsi, quoiqu'il soit vrai au fond que tout vient de la terre, il ne faut pas moins qu'on la soumette par le travail à la culture, comme on soumet le peuple par l'autorité et par les lois. La souveraineté est dans le peuple, comme un fruit est dans nos champs, d'une manière abstraite : il faut que le fruit passe par l'arbre qui le produit, et que l'autorité publique passe par le sceptre qui l'exerce.

Ne dirait-on pas un article des *Débats* de 1834, écrit par M. Guizot?

Mais la servilité même de cette dernière feuille, servilité toute récente et dont l'expression maladroite a obtenu une si prompte et si dura-

ble renommée, la voici prise en flagrant délit de piraterie.

La flatterie *du plus honnête homme du royaume* n'est pas plus nouvelle que les théories et les insultes. Qu'on lise l'article suivant, fidèlement extrait du LIVRE DES ROIS du *Nouveau-Testament* (1):

Louis XVI est captif, non comme à Madrid, mais dans sa capitale! dans le palais où le duc de Guise baisait la main de Henri III en sujet et lui parlait en maître! Anglais, très honorable lord, je me réjouis de toutes ces horreurs; mais, comme homme, souffrez que j'en gémisse. Je suis chargé par vous de les exciter, et je remplis mon devoir avec la rigueur qu'exige ma patrie; mais, comme philosophe, je ne puis voir sans émotion celui que j'appellerais *le meilleur de tous les pères et de tous les époux*, si je n'étais

(1) Ou Correspondance de lord... avec M. Pitt, ministre politique de la France. Ce journal est écrit du mois de décembre 1789 à février 1790. Il était l'organe de ces amateurs de monarchie qui ont pour système d'accuser sans cesse leurs ennemis des fautes et des crimes de ceux qu'ils soutiennent. On a vu, par ce que nous avons rapporté plus haut, combien la cour de Louis XVI comptait sur l'étranger. Voici un journal monarchique qui part de cette supposition que le parti patriote est vendu à l'or des Anglais.



l'admirateur de George. Non, je ne puis considérer sans la plus vive impression *le plus honnête homme de son royaume* réduit à une captivité aussi humiliante. Entouré de satellites, jamais Bézenval ne fut plus étroitement gardé à Brie-Comte-Robert. A la merci des strélitz et des halles, il gémit en silence et souffre en martyr; en public il affecte de la sérénité; les ennemis du trône y sont trompés; les partisans des Bourbons le croient heureux ou insensible; nous seuls, mylord, nous savons la vérité. La cause de son inaction a le plus sublime, le plus sacré des motifs : *il a en horreur l'effusion du sang; il craint d'en être la cause; il céderait peut-être la couronne pour l'arrêter.*

Enfin, pour compléter ces citations, prouvons que c'est la contre-révolution qui donna, la première, l'exemple de ces écrits publiés dans un patois où la brutalité du langage prépare celle des actions: écrits prétendus populaires, et dont la forme même est injurieuse au peuple, qu'on dégrade et qu'on ravale sous le prétexte de se mettre à sa portée (1).

---

(1) *Le Journal des halles* fut le générateur du *Père Duchêne*. Voici comment les patriotes sont traités aux halles des aristocrates :

L'aboyeur Marat, qui se dit ami du peuple, est un s.... gre-

Voici quelques phrases choisies parmi les plus présentables, dans *le Journal des halles*, dont une autre citation fera connaître l'esprit tout monarchique :

Où il y a de la gêne, n'y a pas de plaisir.

N° 1er, — page 1re.

J'entendons tous les jours gueuler à nos oreilles du papier

---

din qui est vendu à un autre f.... gredin, nommé Danton, et celui-ci, grand et gros dogue, est vendu à un autre grand seigneur et gredin. Ainsi, voilà une chaîne de gredins qui se piquent de faire nos affaires, pour faire les leur. Est-ce que nous ne pendrons pas cette f..... canaille?

Les fondateurs du *Journal des halles* avaient au reste des délassements poétiques destinés aux gentilshommes ; et, en parlant de toutes les horreurs du despotisme, qu'ils vantaient avec épanchement, ils s'écriaient :

Oh ! le bon temps que celui-là !
Mes chers amis, il reviendra ;
Croyez-en mon heureux présage.
Un beau matin, pliant bagage,
Des mitrailleurs la troupe ira
Faire à Toulon le cabotage ;
Le bonheur seul nous restera,
Et la liberté nous rendra
Tous les bienfaits de l'esclavage.

où je ne voyons goûtte, qui parle de mille histoires dont je n'avons que faire : comme il y a trop d'esprit pour nous dans ces paperasses, j'avons imaginé, dans notre manière de voir, d'en faire imprimer un que les gens de notre sorte puissions entendre, sans avoir besoin d'avoir fait leux études, ni de savoir le latin. Le Journal des halles nous a parû notre fait. C'est pour cela que j'en hasardons un numéro pour afin de voir si on pourra y mordre. J'avertissons d'avance que je dirons sans gêne tout ce que j'aurons sur le cœur, ét que je ne prendrons jamais des gants et des mitaines quand j'aurons quelque rancune contre quelqu'un; et que je mènerons tambour battant, mèche allumée, quiconque n'ira pas droit son chemin, ou voudra s'écarter du drapeau. En voilà assez de dit; il faut en venir au fait, sans tant tourner autour du pot.

N° 3, — page 6.

Ce ne sont plus les aristocrates que j'avons à craindre, car ils ont reçu leur coup de grâce; mais c'est une autre clique qui s'assemble aux Jacobins de la rue Saint-Honoré, qui, si on la laissait faire, nous mettrait bientôt dedans sans que nous nous en doutions. Ils se font appeler les *Amis de la constitution*, et avec ce nom ils sont les plus grands ennemis du roi : car ils voudraient en faire un roi en peinture, qu'on puisse mener par le nez. Mais ça ne fait pas notre compte. Je voulons avoir un roi qui puisse se mêler des affaires, sans cependant y nuire ; un roi à qui il ne soit pas possible de faire le mal, mais qui ait le droit de faire le bien. Mais non, les Jacobinistes n'entendent point cela. Ils ont une autre manière de voir ; et, avec leux grand mot *liberté*,

ils vous fourront droit comme un i dans l'esclavage. Pour faire prendre leux façons de penser aux étrangers qui viennent pour le 14 juillet, ils aviont imaginé de les faire venir enrégistrer dans une salle des Jacobins, pour pouvoir être à portée de les empaumer. Mais heureusement qu'on s'est aperçu de toutes ces manigances, et qu'on les enrégistrera maintenant à l'Hôtel-de-Ville. Si on ne s'y était pas pris comme çà, vous auriez bientôt vu l'assemblée des Jacobinistes pleins de personnes de la fédération à qui les b........ en auraient imposé par leux bavardage national. Mais des gens plus fins qu'eux leuz ont coupé l'herbe sous les pieds.

Cependant la presse révolutionnaire continue son œuvre avec hardiesse et fermeté.

Parlant à la fois et aux esprits réfléchis et aux caractères ardents, elle se montre sous ces deux faces : l'une, calme, pacifique et grave, qui décompose chaque jour par la raison et qui détruit peu à peu par la parole l'édifice d'une société dont les bases étaient à refaire;

L'autre plus attentive aux événements, plus préoccupée des résistances, convaincue que les choses les plus ruinées tiennent encore longtemps par l'effort des hommes, instrument d'action bien plus que de persuasion, d'autant plus exaltée qu'elle se sent plus pure, d'autant plus énergique qu'elle est plus irritée :

Toutes deux révolutionnaires par la logique et par la passion; deux puissances dont chacune est désastreuse agissant à part, dont la force est irrésistible quand elles concourent au même but.

La royauté dure encore, comme duraient la noblessse et le clergé.

Mais ses derniers jours sont venus et sa conduite hâte sa fin. Privée de son appui naturel, les priviléges, elle a juré une constitution avec l'arrière-pensée de la violer; et, tandis qu'elle prépare le crime de l'invasion étrangère, elle ose se proclamer la protectrice de la grandeur et de la force nationales.

Ses vrais amis, ceux qui ont le dépôt de ses confidences, quittent le sol de la patrie; d'autres, hommes sincères, mais d'une vue bornée, secondent à l'intérieur par leur opposition inopportune tous les projets des rois contre la liberté.

La guerre devient donc générale, et le monde ancien, l'Europe de moyen âge, se remue et s'équipe contre le monde nouveau, la France et sa démocratie (1).

Telle est la lutte pour laquelle la presse ré-

(1) Voilà ce que ne comprirent pas des hommes excel-

volutionnaire dispose les cœurs et arme les bras. Jamais on ne la voit épuisée. Par elle, plus encore que par la tribune, bouillonne cette fermentation générale qui décuple les forces, redouble la vigilance, indique les moyens extrêmes de salut, et décide enfin la grande victoire du 10 août, consécration solennelle de la véritable souveraineté qui mit la force du côté du droit, et qui fut pour le passé une première

---

cents d'ailleurs, et partisans déclarés de la liberté, mais qui, par reconnaissance *pour les bontés* de Louis XVI, avaient eu la bonté de le croire étranger à toutes les intrigues. Ces hommes poussaient alors le dévoûment jusqu'à écrire des menaces à l'assemblée législative; conduite d'autant moins excusable que ces menaces partaient d'un camp, et se faisaient pour ainsi dire à main armée. L'action même suivit la parole : si bien que le 18 brumaire eut dès lors un précédent aussi coupable, plus coupable même que l'autre, quoique moins heureux. Aux hommes sur la mémoire desquels pèsent de telles erreurs, il a fallu de longs jours pour prouver leur amour profond et constant des principes révolutionnaires. Encore ce passé a-t-il dû réagir malgré eux, et peut-être même à leur insu, dans les occasions offertes plus tard d'assurer à jamais le règne de ces principes. Aussi l'histoire, qui voudra être indulgente pour leurs intentions, sera bien forcée de les justifier aux dépens de leur intelligence et de leur caractère.

preuve de l'impuissance de la royauté, comme le 21 janvier devait être à la fois, et un juste châtiment du passé, et une menace salutaire pour l'avenir. Alors, si la question de la forme politique du gouvernement avait été la seule, une ère nouvelle de prospérité, de justice et de grandeur, se serait ouverte pour la France. Si cette guerre entre le passé et l'avenir n'avait été qu'un épisode de nos dissensions civiles, une sorte de querelle de Guelfes et de Gibelins, la paix aurait été prompte, et le pays aurait marché d'un pas tranquille à l'organisation de toutes les institutions qui honorent le travail et garantissent la liberté.

Pendant cet intervalle, en effet, les publicistes les plus modérés avaient compris la vanité des tentatives qui avaient pour but de mettre un frein à l'esprit d'usurpation inhérent à l'autorité royale.

Plusieurs avaient prêché déjà ce républicanisme de sentiment, qui ne consent à obéir à un homme que *lorsqu'il parle au nom de la nation, et que son langage est celui de la loi* (1).

---

(1) C'est une thèse souvent débattue, et qui est la con-

Il était réservé à d'autres temps, à une expérience plus mûre, à une génération moins surprise que celle-ci par les événements, de creuser les questions politiques sous lesquelles se cachent toutes les solutions sociales.

Mais à ce moment même on avait pressenti par quel artifice aussi simple qu'il est profond le principe de l'élection peut servir à décomposer et recomposer tous les ressorts d'une organisation qui répare par l'égalité sociale les inégalités naturelles ; on avait deviné comment l'indépendance individuelle, loin d'être un obstacle à la hiérarchie des gouvernements, devient par le même principe la plus noble et la plus incontestable sanction de la soumission et de l'obéissance aux magistrats; comment l'agitation nécessaire de l'industrie, loin d'être un moyen de fortune pour un petit nombre, doit être une source d'aisance pour tous ; comment, avec le mobile de la morale, on fait graviter tous les instruments de production vers la félicité commune ; comment alors la propriété, récompense légitime du travail, au lieu de s'accumuler et de

---

clusion la plus ordinaire de Garat, et des écrivains du *Modérateur* des *Nouvelles politiques*, etc.

rester stérile aux mains de l'égoïsme, semblable à ces immenses réservoirs qui absorbent les eaux du ciel et ne rendent à la terre que des plantes marécageuses, à l'air que des miasmes empoisonnés, ressemble au contraire à ces canaux abondants dont les écluses s'ouvrent, et dont les eaux s'épanchent à propos pour répandre la fertilité, sinon d'une manière absolument égale, au moins de telle sorte qu'aucune partie du sol ne soit inondée tandis qu'une autre languit desséchée et stérile.

Toutes ces questions, qui ont été l'objet des méditations de notre âge, étaient l'objet des espérances de notre première révolution.

Mais comment les traiter quand la terre tremble, quand toutes les têtes sont troublées, quand la ville n'est remplie que de magasins d'armes, la journée que de bruits de guerre ou de soupçons de trahison; quand, cernée de toutes parts, et par la ruse et par la violence, cette révolution se défend seule, obligée d'invoquer à son aide le fanatisme du courage, qui vient à la suite du fanatisme de la patrie?

Ainsi n'attendez plus des théories et des discussions.

La presse est un tambour qui mène à la frontière, un tocsin qui sonne l'alarme. Elle est défiante, quelquefois à l'excès, injuste aussi comme l'exaltation du moment. Gare aux traîtres! gare à l'étranger! plus de clémence! plus d'abandon! Les généraux ont déserté, les hommes sur lesquels on avait compté tournent leurs armes contre la république.

La contre-révolution guette nos défaites et sourit à nos malheurs. Trop poltronne pour oser combattre à l'intérieur tête levée, elle sème les vagues inquiétudes, excite les amours-propres, couve et fait éclore tous les germes de division malheureusement contenus dans toute association humaine.

Ainsi parle la presse, ébullition permanente d'un peuple que tant de mécomptes ont déjà rendu soupçonneux, et qui, mû par l'instinct de ses grandes destinées, se précipite dans tous les hasards d'une guerre universelle, et en même temps dans toutes les réformes sociales qui doivent préparer pour ses enfants le temps du repos.

Demandons à la presse elle-même de nous révéler quels étaient, à ce moment, son langage et son énergie.

Voyez par exemple si l'article suivant ne res-

semble pas à une de ces harangues écrites sur le champ de bataille et en face de l'ennemi (1).

Parisiens, tenez-vous plus que jamais sur vos gardes; les patriotes sont vendus : ce n'est pas chose nouvelle; il s'agit de les livrer, et jamais il n'y eut tant de concert pour dire et répéter que la livraison commencera le mois de juin. Tout se prépare pour cela. A peine un très petit nombre d'écrivains osaient-ils fatiguer vos oreilles de ces sages avertissements! ils prêchaient seuls dans le désert : c'était à qui les accuserait d'exagération et de malveillance. Et aujourd'hui, de tous les points de l'horizon, l'Europe vous crie avec eux que vous ne pouvez échapper à une guerre longue et sanglante; et aujourd'hui les journaux les plus modérés et les plus timides s'accordent à sonner le tocsin patriotique à la vue des conjurations publiques ou secrètes dont la France est menacée. Le voile qui les couvre encore va se déchirer avec fracas; l'univers attend impatiemment le choc des dominations et des trônes contre un peuple belliqueux, magnanime et libre. Cette époque nouvelle doit être celle de votre gloire ou de votre ignominie. Elle apprendra aux nations, par l'énergie que vous mettrez à la défendre, si vous étiez vraiment dignes de la liberté. Elles sauront aussi, ces nations infortunées, nageant dans

(1) Cet article est extrait de l'*Orateur du peuple*, 6ᵉ vol., p. 225, journal presque exclusivement destiné au peuple de Paris, qui alors, comme toujours, donna l'exemple de tant de bravoure, et d'un enthousiasme patriotique si expansif.

la nuit de l'esclavage, si elles peuvent espérer du succès de vos armes contre leurs tyrans de voir bientôt luire sur elles l'astre de votre révolution. Redoublez donc, Français, d'enthousiasme pour elle, d'ardeur pour la liberté, de fureur contre vos ennemis! Voyez leurs apprêts sans pâlir! Que vos corps soient les vivants remparts de la constitution! Moquez-vous de leurs têtes de morts, de leurs devises et de leur uniforme de *Crispin!* Laissez-les venir, tête baissée, affronter le fer de vos lames! Qu'aucun n'échappe à vos coups! Purgez la terre de tous les *Catilina* qui veulent infecter l'air que vous respirez! Qu'ils soient cinq cent mille hommes: vous êtes Français, vous êtes libres; vous les envelopperez au milieu de cinq ou six armées, et vous les taillerez en pièces.

Est-ce que le feu ne monte pas à la tête, après d'aussi brûlantes paroles!

Voyons maintenant, dans *le Journal de la Convention* (1), quelle était la situation de la république en 1793:

Que se passe-t-il aujourd'hui dans la république? C'est

(1) Il eut plus tard pour titre *Journal de la Montagne*; et, après que la feuille publiée par la société des Jacobins eut cessé d'exister, il rendit compte des débats de cette société. Voyez à ce sujet, et pour tous les détails bibliographiques, la *Bibliographie des journaux* de Deschiens.

avec la plus vive douleur que nous en faisons l'aveu : mais cet aveu, la vérité nous l'arrache. Sur tous les points de la république, l'aristocratie et le modérantisme, l'une à force ouverte, l'autre par une sourde et trop coupable pitié, veulent nous contraindre à transiger avec les ennemis jurés de la liberté, de l'égalité et du peuple. D'une extrémité de la France à l'autre, les plaintes et les réclamations [illegible] contre les perfides menées de ces enfants ingrats, ou plutôt de ces monstres qui, pour faire triompher leurs chimériques et anciennes prétentions de l'orgueil, de la vanité, de l'amour-propre, de l'ambition et de l'avarice, armant déjà leurs bras parricides, sont prêts à porter le fer et la flamme dans le sein de leur patrie et à poignarder leur mère. Voilà la vérité. Ce n'est pas assez que de la dire, il faut la prouver, la rendre en quelque sorte palpable aux plus incrédules : et c'est pour les en convaincre que nous rassemblons ici tous les renseignements, toutes les plaintes et les réclamations qui nous arrivent en foule des départements, sur l'insolente audace avec laquelle les aristocrates et les modérés semblent de toute part voler à un triomphe assuré sur les patriotes et les francs républicains. Nous allons former de tous les documents qu'on s'empresse de nous adresser sur ce point un faisceau de lumières qui, en nous éclairant sur les complots de ces éternels conspirateurs, mettra à même de prendre les grandes mesures que sollicitent les circonstances et l'impérieuse nécessité de réduire une bonne fois les perfides ennemis du peuple et de la république à l'impuissance absolue de leur nuire.

Les preuves annoncées par ce journaliste

ne sont que trop claires et trop abondantes.

Sur tous les points du territoire, l'aristocratie multiplie les embarras, sème les défiances, inquiète le patriotisme, envenime les haines, prépare les réactions, appelle l'étranger, organise les correspondances qui doivent lui livrer les moyens d'attaque les plus sûrs, et achète enfin la trahison qui doit rendre la victoire facile.

Chaque jour elle présente la France comme désunie, désordonnée, faible et sans haleine : c'est une proie pantelante que l'ennemi pourra saisir en étendant la main ; un peuple hideux, qui, après avoir rompu toutes les artères sociales, perd le reste de ses forces dans des convulsions qui figurent la vie et qui ne sont que le galvanisme du cadavre. . . .

C'est alors qu'attaquée de toutes parts, la révolution s'arme d'une énergie formidable.

Alors aussi toute la presse se déchaîne; et, après avoir mis en relief tous les symptômes du mal, elle en fouille la profondeur, et n'est pas moins hardie pour en indiquer le remède.

A l'époque historique dont nous parlons, le peuple de Paris, ce peuple révolutionnaire jusqu'à la moelle de ses os, s'est choisi un organe qu'il aime, qui s'appelle son *ami*, et dont il ra-

tifie le titre (1); organe dont il écoute les conseils, dont il souffle les inspirations, dont il fait rugir la colère.

Entre toutes les feuilles qui se publient, celle-ci est lue de préférence, et nulle autre n'exerce une influence égale sur les instrumens révolutionnaires les plus actifs.

Depuis le mois de septembre 1789 jusqu'au 13 mars 1793, il n'est pas un événement important, une seule agitation populaire, qui n'apparaisse là dans ses motifs, sa cause et son but.

Nous n'avons besoin de déguiser aucune responsabilité et nous pouvons parler avec franchise.

Dans le *Publicisté* comme dans *l'Ami du peuple* (2), l'appel aux supplices est l'argument le plus fréquent et la conclusion infatigable de presque toutes les pages. Les terribles représailles d'un peuple long-temps comprimé et décimé par la tyrannie y sont préconisées comme un devoir, louées comme des vertus, et appelées avec une persistance chaque jour plus a-

---

(1) *L'Ami du peuple*, par Marat.

(2) Ce sont les deux titres du journal de Marat.

charnée. On dirait une fatalité vengeresse frappant sans pitié parce qu'elle a dans les mains les arrérages de huit siècles ; frappant fort et vite, parce que le danger est grand, et parce qu'il faut aussi que la révolution, ayant une fois réglé ses comptes avec l'ennemi, puisse travailler paisiblement dans l'avenir à régulariser son action, libre enfin de toute entrave, et dégagée de toute souillure.

Un grand nombre de patriotes ont été jetés par leur dévoûment, leur conscience et la puissance même de leurs principes, au plus fort de la mêlée sanglante!...

Aucun ne fut comme Marat présent à chaque combat ; solidaire de tous les coups portés, aucun ne vit plus froidement saigner les blessures, aucun n'eut tant d'excuses pour tous les emportements. Aussi long-temps qu'il a vécu, il est resté sur le champ de bataille, toujours attentif, toujours défiant, faisant vibrer sa parole âpre, heurtée, retentissante, mais d'un effet bien moins semblable à celui de la lave qui tonne qu'au bruit effrayant et sourd de l'acier qui tombe!

Je n'oserais dire si la république dut se féliciter ou gémir de tels services. Ce que je sais

bien, c'est qu'il n'est pas de mémoire capable de supporter un tel fardeau.

Un peuple y suffit ; un homme en est accablé.

Alors même que la logique l'absout, et que le drame du jour l'explique, la sympathie humaine le condamne.

Et qu'on n'aille pas croire néanmoins à tous ces lieux communs qui présentaient Marat comme un anthropophage au teint cuivré, à l'œil hagard, plus digne d'habiter une caverne qu'une société civilisée.

Déclamations puériles! — Marat n'était ni un ignorant, ni un insensé. Des travaux sérieux et d'une fort grande importance avaient précédé sa carrière politique (1) ; comme médecin, il

---

(1) Nous donnons ici le nom de quelques uns des ouvrages scientifiques de Marat. Voltaire rendit compte avec assez peu de faveur de son livre sur l'influence réciproque de la matière sur l'intelligence et de l'intelligence sur la matière. Il est vrai que Marat s'était attaqué, dans ses autres écrits, à un rude jouteur : c'était Newton. Il ne prétendit rien moins que de renverser son système, et il attaquait en même temps, quoique indirectement, les lois de Képler, qui ont servi de base à Newton. Cette hardiesse est peu de

avait été témoin de toutes les souffrances qu'entraîne après elle la misère, et il avait vu toujours la misère compagne inséparable du travail.

Le sentiment de cette injustice l'avait possédé

---

succès: cependant il y avait dans les expériences présentées par Marat, et dans les déductions qu'il en tirait, des preuves suffisantes de talent pour que les savants crussent devoir s'occuper très sérieusement de ses découvertes. Laplace en parle avec un grand dédain dans l'Histoire des mathématiques de Montucla (p. 513). Ce jugement est venu après coup, et le renom de l'homme politique a certainement réagi sur le savant. Au reste, soyons fiers, pour l'honneur de l'humanité, que les tyrans soient plus faciles à détrôner que le génie!

Voici le titre des ouvrages de Marat:

De l'homme, ou des principes et des lois de l'influence de l'âme sur le corps et du corps sur l'âme. Amst., 1775, 3 vol. in-12.

Les chaînes de l'esclavage. Edimbourg, 1774, in-8.

Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière, constatées par une suite d'expériences nouvelles, vérifiées par les commissaires de l'Académie des sciences. 1779, in-8.

Recherches physiques sur le feu. 1780, in-8.

Découvertes sur la lumière. Londres; réimprimé en 1782.

Recherches physiques sur l'électricité. 1782.

Ces trois ouvrages ont été traduits en allemand.

Recherches sur l'électricité médicale, couronnées par l'Académie de Rouen. 1784, in-8.

tout entier. Ce fut donc à la multitude laborieuse qu'il voua sa vie; et aussitôt que la liberté lui donna l'espérance de réformer ces abus, il se jeta dans ces voies nouvelles avec un élan que les résistances rendirent plus impétueux. Il se fit le prêtre de la foule; et, dans ce sacerdoce comme dans l'autre, le fanatisme pousse souvent hors de la borne de l'équité.

On est d'autant plus cruel qu'on a plus de foi. On agit pour le peuple avec la même sécurité que pour Dieu. Derrière ces deux majestés toutes-puissantes, il semble que le zèle, même coupable, a toujours le droit d'inviolabilité. On n'a jamais peur d'aller trop loin, parce que la ligne est droite; on ne craint jamais de trop faire, parce qu'on est convaincu qu'on ne peut faire mal.

L'optique de Newton. 1787.

Observations à l'abbé Saas sur la nécessité d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale.

Notions élémentaires d'optique. 1784, in-8.

Mémoires académiques des nouvelles découvertes sur la lumière, relatives aux points les plus importants de l'optique. 1788, in-8.

Les charlatans modernes. 1791, in-8.

Erreur fatale, qui a immolé tant de victimes, dressé tant de bûchers, et fait tant de sacrifices humains sur les deux autels qui devaient toujours être les plus purs : celui du peuple et celui de Dieu.

Du reste, il est facile de raisonner paisiblement quand autour de soi tout est tranquille.

Dans le passage régulier et monotone des jours et des nuits, on ne se souvient guère des tempêtes qui ont bouleversé les éléments ; mais quand tout craque à la fois dans une société, et qu'il faut précipiter les ruines pour n'en être pas écrasé soi-même, au milieu des ténèbres et de la confusion d'une telle crise, n'est-ce donc rien que de rester ferme, inébranlable dans ses convictions, alors même qu'elles ouvrent pour vous le tombeau, et pour votre nom un abyme d'où l'histoire ne pourra vous retirer que taché de sang ?

C'est là toute la destinée des hommes révolutionnaires. Et ils l'ont vu, et ils l'ont proclamé eux-mêmes, et ils ont dit : «Il n'y a de sommeil qu'au milieu des vers du sépulcre ; » et ils ont su que même le sépulcre ne serait pas la paix pour eux, que leurs cendres seraient jetées au vent, qu'on raserait leurs maisons et qu'on

y sèmerait du sel comme sur les terres maudites; ils ont deviné que toute une génération serait imprégnée des mêmes préjugés, répéterait les mêmes imprécations; qu'elle livrerait à ses enfants les traditions de sa haine, et qu'un demi-siècle ne suffirait pas à briser ce testament d'ingratitude.

Ils l'ont vu, et ils ont dit : «Marchons!...» bravant ainsi tous les périls à la seule voix de leur conscience.

Amour de l'humanité! jusqu'où pouvez-vous donc pousser la puissance de l'abnégation personnelle!

La presse fut à ce moment ce que fut le gouvernement suivant l'expression de Saint-Just; *un combattant sur la brèche.*

Rien n'est animé, palpitant comme le langage des journaux pendant ces terribles luttes.

Malheureusement elles se font bientôt au sein même de la Convention, entre deux partis rivaux, acharnés l'un contre l'autre.

Les trente années qui ont suivi le 9 thermidor, la première de toutes les réactions, n'ont que trop prouvé de quel côté étaient les appréhensions les plus justes et les vues les plus saines sur les dangers à combattre et les ennemis à écraser.

Mais, sitôt que la division se fut mise entre la Gironde et la Montagne, la presse, traduisant chaque matin les passions opposées, dressait en quelque sorte l'acte d'accusation du côté droit contre le côté gauche, et du côté gauche contre le côté droit (1).

Hommes de la liberté, prenez-y garde! L'aristocratie est toujours là, aussi vivace que l'égoïsme et la corruption. L'aristocratie de la fortune, déjà née et encouragée par vos discordes, se substitue à la vieille aristocratie nobiliaire, morte sous le feu roulant du ridicule, comme sous la hache du bourreau.

La victoire suit les drapeaux de la république,

(1) Quand Brissot tient la plume dans *le Patriote français*, il dénonce à l'indignation publique le système des Montagnards. Le lendemain, *le Journal de la Montagne* prend sa revanche, et montre tout ce qu'il y a d'astuce et de pauvreté dans les idées de la Gironde. Les uns et les autres se menacent et s'accusent de ne pas aimer la république qu'ils ont fondée de concert. Je ne juge pas; ici, je raconte; et j'aurais cité encore, si déjà je n'avais trop cité. Cependant j'invite ceux qui doutent que la Gironde ait eu l'intention de tuer les hommes de la Montagne à recourir à ces sources-là; ils y trouveront des faits fort curieux, et dont l'histoire n'a pa encore tiré parti.

donne de ses espérances à l'étranger la trahison redouble de rage à l'intérieur.

Un parti se forme, qui peu à peu grandit dans l'ombre, s'étend, se ramifie jusque dans le sein même de la convention.

C'est contre Robespierre que sont dirigées toutes les attaques.

On croit ne frapper que lui et son système : on porte un coup profond à la révolution tout entière; et cette réaction, qu'on n'a voulu tenter que contre la terreur, c'est au profit de la contre-révolution, terroriste à son tour, qu'on vient de l'accomplir.

A peine s'est-elle faite, que toute la poussière du passé se ranime, reprend un corps, retrouve la voix; et cette presse insolente, un instant muette, éclate de tous les côtés à la fois, agite toutes les colonnes d'air, substitue les calomnies de la haine à la vérité de l'histoire, et prépare enfin le règne du despotisme. Que ceux qui s'étaient dévoués à l'injustice se préparent aux outrages; que ceux qui avaient compté boire le calice de l'ingratitude voient se déchaîner contre eux toutes les fureurs.

A vous, jacobins, qui avez si énergiquement poursuivi les partisans de l'étranger, à vous les

premières injures, maintenant que vos meilleurs amis sont morts, et qu'on peut vous injurier sans danger.

Un temple est élevé à la licence au milieu de Paris ; les autels y sont desservis par une foule d'adorateurs incendiaires, et les dénonciations sont l'encens qu'on offre à cette hideuse divinité. Tout ce que le crime a de plus abject, ce que l'injustice a de plus révoltant, ce que l'intrigue a de plus vil, s'y trouve concentré et y fermente avec ébullition. Les passions y sont flattées, les goûts de la multitude y sont carressés avec complaisance, et les forfaits y sont voilés sous le prétexte spécieux du bien public.

La calomnie est la monnaie courante du pays, l'audace est un sûr passeport pour entrer sur cette terre déshonorée, et les menaces sont le pouvoir exécutif de cette aggrégation anarchique.

La liberté a abandonné aux furieux ce lieu, où jadis elle était adorée.

Les écrits dictés par la raison ou le patriotisme y sont lacérés et brûlés au milieu des vociférations des cannibales abâtardis. *Ces singes-tigres voudraient nous faire regretter le despotisme*, puisqu'ils enchérissent à l'envi sur ses monstrueuses conceptions (1).

---

(1) Voici une épigramme qui est de la même époque et qui est d'un homme que nous avons retrouvé en 1815 au service des violences et des assassinats de la restauration, Martainville. C'est toujours le même système

Sous de telles inspirations, la proscription, la mort, viennent atteindre les patriotes sur tous les points de la France.

Ecoutons le cri de Babœuf, dans son *Tribun du peuple*; l'énergie de ces paroles n'exprime encore que faiblement l'énergie des persécutions :

Tout est consommé. La terreur contre le peuple est à l'ordre du jour. Il n'est plus permis de se parler; il n'est plus permis de lire; il n'est plus permis de penser.

Il n'est plus permis de dire que l'on souffre; il n'est plus permis de répéter que nous vivons sous le règne des plus affreux tyrans.

Il n'est plus permis d'exprimer la douleur, quand nos bourreaux nous déchirent sous les tenailles, quand ils arrachent par lambeaux nos membres palpitants; il n'est plus permis de demander à ces barbares des tortures moins atroces, moins de raffinement dans les genres de supplices, une mort moins cruelle et moins lente.

---

et le même cynisme que celui de l'aristocratie du *Journal des halles*.

Fraternisons, chers Jacobins;
Long-temps je vous crus des coquins
Et de faux patriotes.
Je veux vous aimer désormais;
Donnons-nous le baiser de paix;
J'ôterai mes culottes.

Il n'est plus permis d'obéir à la nature, qui commande la crispation des membres, l'altération des traits, à l'épreuve des angoisses qui résultent des plus horribles tourments.

Il n'est plus permis de s'écrier que la législation de Constantinople est extrêmement modérée et populaire, auprès des ordonnances de nos souverains sénateurs.

Il n'est plus permis d'épancher le désir que Dracon vienne nous gouverner en lieu et place de nos absolus du jour.

Il est ordonné de laisser le gouvernement affamer, dépouiller, enchaîner, torturer, faire périr le peuple, sans empêchement, obstacle ni murmure.

Il est ordonné de louer, d'admirer, de bénir cette oppression, et d'articuler qu'il n'y a au monde rien de si beau et de si adorable.

Il est ordonné de se prosterner devant le code atroce de 1795, et de l'appeler loi sainte et vénérable; et il est ordonné de maudire le pacte sacré et sublime de 1793, en l'appelant lui-même atroce.

Sommes-nous bientôt las de tant de vexations? Puisqu'il n'est plus de termes où l'on puisse concevoir que nos dominateurs s'arrêteront d'eux-mêmes, nous demanderons, nous, quel est le terme que nous voulons convenir qu'ils ne dépasseront pas? (*Floréal an* 4.)

Ces accents de douleur sont dénoncés comme les regrets de l'anarchie.

Mais les nouveaux gouvernants eux mêmes sont effrayés du débordement des réactionnaires.

Ils s'aperçoivent que les opinions monarchiques les envahissent. Des clubs sont formés, où ces opinions sont professées et présentées comme le seul vœu de la France. Les élections se font dans plus d'un endroit sous des influences semblables. La jeunesse dorée et les compagnies du midi promènent une sorte d'armée vendéenne dans tout le pays. Il n'y a plus de sûreté pour les patriotes, au sein d'une révolution commencée par eux, et par eux victorieuse.

Et tous ces essais, trop puissants déjà, de la contre-révolution, conduisent enfin au décret du 18 fructidor, mesure de violence comme il en échappe toujours à la faiblesse.

La presse est suspendue. Les feuilles existantes n'ont plus leur libre allure.

Le lit du despotisme se fait peu à peu; et la renommée des camps annonce et recommande celui qui héritera de toutes les dépouilles de la liberté.

§ III.

Ceux qui avaient vu la préface du consulat connaissaient déjà tout le livre de l'empire.

Marengo pouvait faire attendre Austerlitz. La part de la gloire sera toujours belle.

Mais le dix-huit brumaire est le premier anneau de la plus lourde chaîne qui jamais ait été forgée pour la nation.

Attendez-vous donc au mutisme du corps législatif, à la ruine des associations, à l'oppression des patriotes, à la censure des théâtres, aux ravages de la conscription, à la renaissance enfin de l'aristocratie.

Il se prépare une époque étourdissante de prestiges, époque de surprise et d'effroi pour le continent, époque d'abrutissement pour la France.

Toutes les expressions de l'intelligence sérieuse et préoccupée d'avenir sont étouffées.

Toute la littérature du jour est au feuilleton; le drame et la poésie sont thuriféraires.

Quant à la presse politique, c'est l'épée qui s'est encore réservé ce monopole. Elle s'en sert à écrire de magnifiques bulletins, comme si ces notes prises par le génie pour les siècles devaient désormais suffire à l'esprit humain parce qu'elles rassasiaient l'orgueil national.

L'histoire de ce temps est coulée en bronze: élevée, sublime, mais immobile et monotone;

et au dessus de ses spirales muettes, un homme!...

Un seul, foulant à ses pieds toute une armée de braves!

Et de nos jours (il faut bien que je l'écrive quelque part), on a rétabli au sommet de la colonne cette statue qui n'avait pas besoin d'y être pour que tout le monde y pensât.

On a ainsi brisé tout ce qu'il y avait de noble et de vraiment grand dans cette idéalité puissante, où l'honneur du capitaine ne perdait rien, où la grandeur nationale retrouvait ses titres.

Est-ce qu'il n'était pas plus éloquent mille fois, ce bronze de l'ennemi, quand il vous parlait des efforts, des sacrifices et de l'héroïsme de toute une armée?

Il faudra donc que le despotisme se survive jusque dans les monuments!

Au lieu de Napoléon, le général de ces braves qui faisaient courir notre drapeau jusqu'au bout du monde, vous ne me rappelez plus que Napoléon l'empereur, se faisant porter par ses soldats pour devenir le gendre de l'Autriche et le cousin des autocrates. Ma pensée le relevait et lui donnait sa place naturelle, quand la

colonne nous rappelait toutes ces gloires ainsi confondues. Dès que vous le mettez en relief, vous matérialisez la sienne, et, d'un hommage volontaire, vous faites une flatterie dont je ne veux plus.

Les peuples libres doivent-ils donc être offerts en hécatombe à un homme !

Et sommes-nous à ce point déchus, que nous ne sachions comprendre avec quelle prudence il faut éviter toujours d'élever les générations dans ce fétichisme de telle ou telle grandeur personnelle; au lieu de leur apprendre, par les monuments comme par les livres, qu'il n'y a de vraie grandeur que celle qui profite à l'humanité.

Le martyre de Sainte-Hélène, infligé par les rois à Napoléon, que le peuple seul devait punir, a fait tourner aujourd'hui toutes les sympathies vers son infortune. Puis on a vu disparaître avant le temps cet enfant couronné au berceau et salué de tant d'acclamations; et l'on sait qu'une nombreuse famille languit éparse, errante sur tous les points du monde...; et l'on s'est ému !

Oui; mais il faut aussi reconnaître l'enseignement sévère que recèlent tous ces malheurs.

La Providence de la révolution a été juste dans ses châtiments.

Ce fils parricide, elle l'a poussé à toutes les extravagances de l'ambition.

Il étouffait en Europe : on l'a jeté au milieu de l'Océan, et cet infini a dévoré l'autre. Il avait fait d'un enfant un roi : et ce roi est mort colonel au service de Metternich. Il avait voulu fonder une nouvelle dynastie des Bonaparte : et les Bonaparte, qui auraient été des citoyens utiles, ne sont plus que des proscrits recommandés à toutes les polices et inconnus du peuple.

Et qui donc oserait aspirer désormais à lutter avec la révolution, quand les reins de Napoléon ont été brisés par elle, quand tous les siens gémissent frappés du sceau réprobateur comme la race de Caïn, quand ils portent en tout lieu le signe de l'exil, quand cette espèce de déportation universelle a pour exécuteurs ceux mêmes avec lesquels Napoléon avait fait alliance..! Après des vengeances si éclatantes, si solennelles, quel homme serait assez insensé pour espérer faire impunément un nouvel essai de contre-révolution !...

N'entendez-vous pas les quarantes années,

nos contemporaines, crier à cette heure leur effrayant résumé :

SUPPLICE DE LOUIS XVI, LE PARJURE!

SUPPLICE DE NAPOLÉON, LE PARRICIDE!

Exil et misère des Bourbons.

Exil et misère des Bonaparte!...

Faut-il encore des exemples et des leçons!

Il y en aura, soyez-en certain. Je ne sais pas quand, mais la chose est écrite : car rien ne prévaudra désormais contre la révolution, et la justice du peuple est éternelle!

Il s'est fait un grand silence de la presse sous l'empire. Toutefois il y a des journaux.

Il en est un surtout dont l'histoire peut nous conduire jusqu'au moment où nous écrivons.

Modeste et presque sans couleur, il traversa les jours d'orage de la révolution, en se bornant à donner le récit exact des séances des assemblées législatives (1).

Barrère l'avait fondé; Louvet et d'autres girondins le rédigèrent ensuite, et enfin la con-

---

(1) *Journal des Débats et des Décrets*, in-8°, jusqu'au mois de pluviôse an 8.

Commencé le 27 août 1789; précédé d'un volume intitulé : *Journal des Débats et Décrets*, ou Récit de ce qui s'est

tre-révolution s'en empara pour en rester maîtresse.

Dans le silence de toute liberté, sous l'empire, il s'était voué à l'examen des productions des arts, des sciences et des lettres; et la réaction filtrait par ce milieu, réaction que le pouvoir secondait, car elle était selon ses vues.

Ainsi la révolution était attaquée dans l'une de ses causes, ou plutôt dans sa seule cause génératrice, le dix-huitième siècle et les feuilletons de Geoffroy étaient un pamphlet continuel contre Voltaire.

---

passé aux séances de l'Assemblée nationale depuis le 17 juin 1789 jusqu'au 1er septembre de la même année.

Le 3 pluviôse an 8, in-4°, sous le titre de: *Journal des Débats*, et Lois du pouvoir législatif et des actes du gouvernement.

Lorsqu'il adopta, en l'an 8, le format in-fol., il inventa le *feuilleton*, que les autres journaux ont adopté depuis; il donna les nouvelles politiques et celles des théâtres.

Du 27 pluviôse an 13 (16 juillet 1805) jusques et y compris le 31 mars 1814 : *Journal de l'empire.*

Du 1er avril 1814 au 21 mars 1815 : *Journal des Débats politiques et littéraires.*

Du 22 mars au 7 juillet 1815 : *Journal de l'Empire.*

Depuis le 8 juillet 1815 jusqu'à ce jour : *Journal des Débats politiques et littéraires.* (Voyez Deschiens.)

Dans les arts on se prenait à Talma ; dans les lettres, à Lemercier; dans les sciences, au docteur Gall; trois révolutionnaires pour le théâtre, le drame et l'anthropologie.

Mais s'il surgissait quelque fadeur d'un homme de police, un poème d'Esménard, par exemple ; ou des romances de M. Baour-Lormian ; ou des vers didactiques de M. de Fontanes, courtisan né de tous les pouvoirs, l'encens brûlait aussitôt sur le réchaud du critique L'abbé Feletz sacrifiait Horace, son cher Horace, à une notabilité de l'empire. Hoffman oubliait ses traits sanglants et son esprit amer pour ne respirer que l'anémone, et Geoffroy ne sentait plus sur ses joues flétries les cinq doigts du grand acteur.

De temps en temps toutefois, quand les espérances souterraines de Louis XVIII avaient quelque motif plausible d'encouragement, lorsque M. Royer-Collard venait raconter au secret conciliabule les chances de quelque petit succès bourbonnien, alors on glissait incognito dans un feuilleton une ou deux phrases qui, aux yeux des ennemis, dont l'œil est toujours si vif et si prompt, pouvaient passer pour une allusion hardie.

Mais bientôt les succès sont éclatants; l'étranger voit tourner la fortune. La trahison, qui depuis vingt ans s'est incessamment recrutée des aristocraties vieilles ou jeunes, réunit toutes ses forces, et la défaite de nos armées est la chute même de cet homme que le peuple ne défend plus, parce qu'il sent que sa cause n'est plus celle du peuple.

Vient la RESTAURATION, admirable mot qui est un principe et une histoire.

Principe incomplet pourtant, histoire détournée de ses traditions. Non pas Louis XIV avec son règne absolu, non pas Louis XV avec ses débauches, non pas Louis XVI et sa démocratie royale, mais Louis XVIII et sa déclaration de Saint-Ouen, les Bourbons avec leur charte.

L'étranger les ramène, le pandour les impose; et pourtant ils sont obligés de fléchir devant *le besoin des lumières et le progrès des temps* (1). Ils se disent rois depuis vingt années; mais cette insolence n'est qu'une étiquette, et pour se faire accepter du pays, il faut qu'ils lui promet-

---

(1) Expressions de la déclaration de Saint-Ouen, répétées aussi dans le préambule de la Charte de 1814.

tent la liberté. Ils ont fait pendant tout le temps de leur exil une guerre acharnée aux principes révolutionnaires; et bon gré mal gré, pour s'asseoir un jour sur ce sol de bitume, ils passent sous les fourches caudines de la révolution, et proclament eux-mêmes les droits de la conscience, de la parole, du vote des impôts, de la discussion libre; et ils livrent eux-mêmes l'arme qui doit servir à les briser de nouveau.

Mais écoutez *les Débats*.

C'est maintenant que les allusions vont se changer en invectives. Le grand homme de la veille n'est plus aujourd'hui qu'un tigre, qu'un ogre de Corse, le fléau de l'humanité. Entendez-vous ces chants, ces hymnes : c'est le père de la patrie, le descendant de Saint-Louis qui va rentrer dans la capitale. Où trouver des expressions pour exprimer l'enthousiasme qui possède les écrivains! Toutes les vertus sont revenues sur le trône avec Louis XVIII; toute la grâce et toute la bonté se sont incarnées dans la fille du roi-martyr.

Cependant le tigre s'échappe tout à coup et parvient aux Tuileries au milieu du cortége de ses soldats : dernière lueur d'une étoile qui s'éteint.

En 1815, en effet, on ne trouva plus ce génie aventureux qui avait fait les fabuleuses campagnes d'Egypte et d'Italie, mais un empereur devenu obèse et pâteux, qui passait avec toute l'insouciance du bourgeois la revue de sa *belle et bonne* garde nationale.

Les jours étaient marqués. L'émigration fit un voyage trop court à Gand; et cette fois seulement M. Bertin fut forcé de se montrer fidèle.

Waterloo le rendit à ses affections et à son journal.

Mais alors la flatterie ne fut pas ridicule seulement, elle devint féroce.

Tout ce qu'il y eut à cette époque d'assassinats politiques, de réaction et de fureur, fut encouragé, prôné, provoqué ou vanté par la feuille de M. Bertin. Ney, Labédoyère, Mouton-Duverney, avaient subi ses injures avant de recevoir la mort. Auxiliaire des réquisitoires, pourvoyeuse des cours prévôtales, sa feuille fut dignement secondée dans ses opinions par *la Quotidienne, le Drapeau-Blanc*, et par tous les autres organes de la faction contre-révolutionnaire, heureuse enfin de pouvoir, sous la protection des Cosaques, donner carrière à ses vieilles rancunes, à ses insatiables ressentiments.

Ces choses sont d'hier ; les souvenirs n'ont pas besoin d'être rappelés avec détail. La tactique de la presse contre-révolutionnaire est toujours la même, et son langage s'est à peine modifié.

Toutefois ce n'est ni par conviction ni par entraînement que les écrivains *des Débats* s'abandonnent à des emportements sans mesure. Leurs passions ne sont pas de celles qui ont une excuse dans la profondeur de la conviction ; leur dévoûment n'a rien d'héroïque, et ils ne sont pas au nombre de ces catéchumènes sincères qui bravent tous les risques pour professer leur foi.

Ils ont pris pour règle cet axiome d'un philosophe appliqué à l'égoïsme : *Il faut vivre et survivre*. Tous les gouvernements ont du bon ; et il n'en est pas un seul qu'on ne puisse parfaitement soutenir, pourvu qu'il paie. L'achalandage est en raison du métal, et partant la variabilité des opinions et des discours n'est plus mauvaise foi de publiciste, mais fidélité du marchand.

Que sont la fermeté, la franchise ? — Des périls inutiles.

Qu'est-ce que la conscience ? — Une denrée qu'on tarife suivant le talent.

Mais la flétrissure s'attache à la corruption !

Oui, mais la corruption est contagieuse; et il semble que l'on échappe à la flétrissure en la répandant. La corruption du cœur a d'ailleurs une forme moins repoussante; c'est le sophisme de l'esprit, et la honte n'est plus rien quand la corruption passe des sentiments dans les idées. Or pour la corruption des idées, il faut la souplesse de langage; et tandis que, dans les feuilles qui sont l'expression d'une pensée vraie, on demande avant tout des hommes convaincus, ici, où l'on ne veut que des pensées fausses, on demande avant tout des hommes qui ne le soient pas. Leur direction n'est pas en eux, mais à ceux qu'ils servent. Prenez l'âme la plus gangrenée et le meilleur dictionnaire, vous aurez le type de la rédaction des *Débats*.

Cependant la liberté de la presse avait été reconnue, et le premier essai d'opposition sérieuse fut fait par deux élèves de la philosophie du dix-huitième siècle, de caractère et d'esprit très divers : l'un plus ferme et plus positif, l'autre moins roide et quelque peu doctrinaire; le premier, légiste habile et publiciste éclairé; le second, métaphysicien et économiste. MM. Comte et Dunoyer déposèrent dans *le Censeur* les premiers germes de ces doctrines si répan-

dues plus tard ; doctrines incompatibles sans doute, puisqu'elles se circonscrivaient dans la *légalité* d'alors, mais qui devaient servir toutefois à réclamer une légalité différente.

En même temps on vit paraître, et s'accroître avec une rapidité prodigieuse, un journal politique qui ne demandait pas des lecteurs d'élite, mais qui s'adressait à des sympathies froissées, qui relevait le parti vaincu, et appelait à lui les intelligences les plus vulgaires, pourvu qu'en elles vibrât toujours le sentiment de l'orgueil national.

Ce fut une heureuse inspiration que la création de *l'Indépendant.* Comme l'histoire ne doit pas être injuste, elle dira que ce journal, devenu depuis *le Constitutionnel*, rendit les plus grands services, forma le parti *libéral*, rallia tous les mécontentements, et disposa, sans le savoir, les premières lignes de bataille contre la monarchie bourbonnienne. (1)

---

(1) Des causes de diverses natures firent une fortune rapide au *Constitutionnel,* journal tombé aujourd'hui à un degré de pauvreté intellectuelle si affligeant. En 1815, M. Carnot, étant ministre, avait pour secrétaire général M.

Ceux qui le rédigeaient n'avaient rien à demander au nouveau gouvernement, et ils en avaient beaucoup à craindre. C'était un mélange d'anciens conventionnels, de révolutionnaires énergiques, de censeurs impériaux, un amalgame qu'une haine commune rendait cohérent, mais qui, n'ayant au fond aucun principe arrêté de concert, ne pouvait se rencontrer qu'à l'ombre d'une neutralité protectrice : c'était la charte.

Leur système, né de leur position même, devait consister à recevoir dans les rangs de leur

---

de Saint-Albin, bien connu dans la révolution pour ses relations avec Danton, qu'il tient toujours à honneur de revendiquer. Il eut l'idée, avec quelques amis, de fonder *l'Indépendant*; et, au lieu de demander des abonnements au ministre, il obtint de lui la permission d'imprimer tous les faits qui, dans la correspondance ministérielle, lui sembleraient de nature à intéresser le public. Dans ce moment, où les ennemis de l'étranger cherchaient un point de ralliement, et où la France entière désirait connaître l'état des affaires, ce journal répondit à un vœu général. Plus tard, il fut suspendu; et, sous le ministère de M. de Richelieu, il prit le titre de *Constitutionnel*, titre admirable pour le moment où il fut choisi.

opposition et à vanter tous les transfuges convertis ou non, purs ou impurs, pourvu que leur influence pût augmenter celle de leurs nouveaux amis. La date et la cause du volte-face n'y faisaient rien. Vous étiez hier encore le séide effréné des passions les plus honteuses de la restauration : entrez parmi nous, puisque ceux-là vous repoussent; à un premier désir nous vous tendons la main; pour peu que vous arriviez avec une abondante aumône pour la chaumière de Clichy, vous aurez nos éloges, et si vous poussez le dévoûment jusqu'à verser publiquement des larmes pour les exilés du Texas, une médaille vous attend.

Comment auraient-ils été difficiles les hommes que la restauration avait réunis là? Est-ce qu'ils n'avaient pas, eux aussi, servi le despotisme et rempli sous l'empire les plus honteuses fonctions? Quelle sévérité leur était permise et quel crime politique pouvait arrêter les nouveau-venus au passage, quand les hommes du *Constitutionnel*, recruteurs du parti, tenaient pour le former le crible si large et si usé de leurs propres précédents.

Aussi qu'arriva-t-il? L'opposition tout entière se fit à l'image du *Constitutionnel*. Quelques

patriotes sincères et inconnus alors trouvèrent l'instrument utile. Ils s'en servirent et contribuèrent à le rendre puissant. Des hommes de talent allèrent lui demander de la réputation : il leur en donna. Des roués précoces sollicitèrent des moyens de fortune : ils les lui empruntèrent.

Quant aux idées répandues par cette feuille, elles étaient de diverses couleurs, mélangées, bariolées, tantôt vraies, tantôt fausses, jamais complètes, rarement sincères.

Aussi le terrain des idées n'était pas celui que cultivaient de préférence les deux principaux rédacteurs de ce journal, MM. Etienne et Jay, et, toujours mal à l'aise quand il s'agissait de conviction, de franchise, de probité politique, ils se rejetèrent du côté des *intérêts et des besoins.*

Ces deux mots furent la devise de l'école ; à l'aide de cette matérialité bourgeoise, elle passionna la classe moyenne, et refit la plus triste et la plus mauvaise courbure de la sphère révolutionnaire que la restauration avait voulu briser, mais dont les parties, violemment disjointes, se rapprochaient peu à peu par l'effort des générations nouvelles.

La restauration n'avait plus qu'une ombre

d'aristocratie : *le Constitutionnel* en montra la tendance. A moins d'être condamné à l'impuissance et au ridicule, cette aristocratie devait chercher à devenir riche. *Le Constitutionnel* menaça le pays de la dîme, et inquiéta tous les acquéreurs des biens nationaux. L'égoïsme fut saisi de vives alarmes; il se fit d'abord suppliant et bientôt hostile.

Le Constitutionnel accepta donc la légitimité, c'est-à-dire qu'il renia la révolution française, faisant bon marché des principes, à condition qu'on laissât en paix les intérêts. Intelligence sans portée, qui ne voyait pas qu'en dépouillant un fait de sa cause, on lui enlève toute autorité, toute sanction du droit, qu'on le réduit ainsi à une conquête du temps et de la force, conquête contre laquelle la force présente et victorieuse peut espérer à son tour l'aide du temps.

Les principes révolutionnaires, cependant, plus vivaces que ne le soupçonnait *le Constitutionnel*, se faisaient jour dans tous les hommes sensés, et que la logique conduisait invinciblement jusqu'au dogme de la souveraineté populaire, seul dogme soutenable à une époque avancée de civilisation.

Les études historiques reprenaient faveur, et l'on comprit qu'il fallait arracher la science politique à cette triste comédie jouée chaque matin par l'auteur de *Joconde*.

A côté *des intérêts et des besoins du Constitutionnel*, d'autres défendireut la civilisation, c'est-à-dire le progrès des sociétés (1).

---

(1) La presse politique avait pris un grand développement. L'opposition et la contre-révolution n'avaient guère d'hommes distingués qui ne se servissent de cette arme pour faire valoir leurs systèmes; et c'est un fait remarquable que, depuis quarante ans, c'est par la presse surtout que se sont recommandés les hommes d'état qui ont pris part au gouvernement, tant qu'il a eu une ombre de liberté.

La contre-révolution avait obtenu un grand succès par la création du *Conservateur*. L'opposition en eut un non moins éclatant par la création de la *Minerve*.

Deux hommes dominaient dans les deux camps : là bas, M. de Châteaubriand; ici, Benjamin Constant. Le premier, qui eut assez de puissance dans son style pour ressusciter les morts, et qui jeta sur l'ossuaire de la noblesse et de l'émigration la magnifique tenture de sa parole; grand poète, grand écrivain, publiciste sans idées, caractère malléable, immense vanité; semblable enfin à ces beaux fleuves inégaux, sinueux, remuant leur propre vase, et charriant le mauvais limon du passé, sans oser toutefois en salir les fleurs venues sur de nouveaux rivages. L'autre,

Les doctrinaires ne furent pas les moins ardents à se ranger sous ce drapeau; mais ils expliquaient la civilisation à leur manière.

Benjamin Constant, ayant autant de souplesse, de finesse et de grâce que M. de Châteaubriand avait de pompe et d'éclat; tacticien consommé, qui fondait le gouvernement représentatif avec des principes de légitimité; tour de force incroyable, mais dont l'effet devait conduire l'opinion publique, qui ne fait pas de tour de force, à sacrifier la légitimité au gouvernement représentatif. Ce système de Benjamin Constant était l'expression naturelle de sa manière et de ses mœurs insinuantes et faciles.

Dans le *Conservateur* écrivait aussi, mais rarement, un jeune prêtre qui s'annonçait, avec une tout autre profondeur de pensée, un tout autre courage de logique, et une énergie de style surtout qui devait commander l'admiration à ceux même qui détestaient ses doctrines. Il s'appelait l'abbé de La Mennais, traducteur catholique de Jean-Jacques le protestant. Il fut très moqué de la littérature de l'Empire. Rien de plus simple.

Dans la *Minerve* un autre écrivain, austère, chrétien, honnête homme, nourri des plus sérieuses études, appliquait à la politique et le sentiment moral qu'il cultivait en lui, et l'amour de la liberté qu'il avait puisé tout à la fois dans sa conscience et dans les livres; c'était M. Pagès, dont le écrits étaient les muscles, les nerfs et les os de cette opposition qui avait dans M. Étienne ses légers tissus, son rouge incarnat et son florissant épiderme.

Ils avaient inventé la légitimité : ils firent d'abord pivoter sur elle la roue immense qui favorise avec une rapidité si vive la circulation des idées émises et discutées par la presse. L'intelligence fut proclamée par eux souveraine ; mais ils parquèrent l'humanité dans une telle organisation politique, que l'intelligence ne trouvait ni des moyens faciles de développement, ni des occasions certaines de succès. Avec ce système il fallait être assez heureux pour avoir de l'esprit sans éducation, pour faire valoir ses pensées sans fortune. L'aristocratie était reconstituée ; seulement on la voulait industrielle, pour qu'elle se tînt au niveau des sciences, et éclairée, pour qu'elle ne fût pas ridicule. Les ultras disaient que Dieu s'était reposé après avoir créé les grands seigneurs ; les doctrinaires soutenaient qu'il était nécessaire que les grands seigneurs fussent riches et intelligents pour que Dieu pût toujours mener les sociétés par leur entremise.

Les premiers étaient contre-révolutionnaires avec ignorance, platitude et bêtise ; les autres étaient contre-révolutionnaires avec savoir, subtilité et rouerie. Les premiers remontaient à Louis XIV et à Saint-Louis ; les autres faisaient

bon marché des généalogies, et ils traversaient la Manche pour chercher en Angleterre la couche toute faite des aristocraties qui durent avec le progrès des industries.

On crut alors qu'ils se détachaient de la restauration, tandis qu'ils s'éloignaient seulement de la féodalité. On ne vit pas qu'en allant chercher en Angleterre et en Allemagne leurs exemples et leurs doctrines, ils étaient dans la droite ligne de leur filiation. On imagina que la révolution de 1688 et celle qui éclata en France un siècle plus tard étaient les filles du même père, et que cette rétrogradation d'un siècle n'était qu'une tactique habile, une dissimulation de chiffres, la même chose enfin avec une chronologie différente. Et cependant, ou leur axiome de progrès était un mensonge, ou bien il ne pouvait être indifférent de choisir la civilisation d'un siècle avant ou d'un siècle après.

L'opposition ne sut pas comprendre que les deux révolutions, bien loin d'émaner de la même cause, en avaient une entièrement opposée.

La révolution de 1688 était la conséquence naturelle des idées de la réforme, du travail de Luther et de Calvin, des tentatives antérieures

des hussites, et de toutes les luttes religieuses qui remontent jusqu'aux ariens. C'était la traduction dans la politique de cette pensée arienne si souvent reproduite : « Nous voulons avoir « le droit de jouir, de posséder, d'exploiter et « nous-mêmes et les autres, tant que notre con- « science ne nous contredira pas. Nous ne con- « naissons de loi écrite qu'au dedans de nous- « mêmes, et s'il y a une révélation, nous n'en- « tendons pas qu'on nous l'explique ; nous pré- « tendons avoir assez d'autorité seuls pour savoir « ce qu'elle commande, et en quoi il faut lui « résister. »

Certes, il y a là une énergique et honorable revendication de l'indépendance personnelle ; et tant que ces maximes demeurent dans le domaine de la conscience, elles donnent à chacun un sentiment plus noble de sa dignité.

Mais transportez-en la pratique au sein des sociétés en mouvement, toute autorité est brisée, toute hiérarchie impossible. L'individualité se prend pour mesure et pour terme de toute vérité. Elle n'examine plus alors les droits d'autrui en même temps que les siens ; elle subordonne tous les droits, non à la nature, à la fra-

ternité ; mais à la capacité, à la supériorité personnelle.

Telle fut l'application des principes de la réforme à la révolution anglaise. Il se rencontra dans ce moment une certaine fraction de la nation en état de comprendre, de juger, de gouverner ; elle s'adjugea le monopole du gouvernement. L'oligarchie naquit, et se fortifia dans des institutions faites par elle et pour elle.

Le droit ne fut rien en lui-même, il naquit de la faculté de l'exercer, il se borna à cette seule faculté. La conséquence était dès lors en rapport avec ce principe.

Ainsi l'exclusion était prononcée contre toute la masse populaire.

C'est à ce degré que le dix-huitième siècle avait pris la philosophie et la politique, et il les lança dans des voies nouvelles. Il ne s'appuya pas sur la réforme, il la renversa comme la catholicité. Seulement, ayant à choisir entre ces deux principes, l'autorité de chacun ou l'autorité de tous, il prit le second, et non le premier. Et dès lors, brisant les assises de toute oligarchie, il prépara le véritable règne de l'égalité, dont il alla demander les titres à la nature, dont il

fit la formule dans la souveraineté du peuple.

Ainsi la révolution anglaise, faite au nom de la réforme, s'arrêtait aux intelligences privilégiées, et constituait l'aristocratie la plus difficile à déplacer; la révolution française appelait tous les hommes aux mêmes destinées, promettait à tous les mêmes institutions, assurait les mêmes droits, donnait les mêmes garanties, laissant ensuite à la seule valeur intellectuelle ou morale le soin de prendre sa place dans une organisation où nul n'avait la sienne prévue d'avance.

Les résultats, comme on voit, étaient tout aussi divers que les principes étaient contraires: car si la constitution de l'aristocratie emporte la négation de l'égalité, la proclamation de la souveraineté populaire rappelle sans cesse les institutions à cette égalité fondamentale.

Tout le secret de la contre-révolution doctrinaire est dans le malentendu que nous venons d'expliquer. Mais, grâce au vernis d'indépendance individuelle qu'elle réclamait, elle reçut le baptême du libéralisme, et obtint dans la jeunesse une très grande popularité.

Ce ne fut pas en un jour cependant qu'ils réussirent à se déguiser assez adroitement pour

que leurs opinions hétérogènes prissent racine dans notre minerai révolutionnaire, recouvert alors de la poussière du moyen âge.

La cause de la révolution avait heureusement d'autres organes. Entre tous se plaça bientôt au premier rang de la franchise, de la hardiesse et de la probité sévère, une feuille fondée d'abord par la doctrine, et qui mourait impuissante sous son souffle, quand elle tomba heureusement dans les mains d'un homme d'esprit et de talent, qui était aussi excellent patriote et homme de cœur (1).

---

(1) *Le Courrier français* avait été primitivement dirigé par MM. de Broglie, Kératry, etc., lesquels avaient poussé la manie anglaise à ce point de ne mettre qu'un *r* dans le titre du journal, parce qu'il n'y en a qu'un dans *the Courier*. *Le Courrier* de ces messieurs n'alla pas loin. On fit *la Renommée*, que M. de Jouy rédigeait alors, et dans laquelle au moins Voltaire était bien sûr d'être respecté. *La Renommée* se recommanda à la postérité, et se perdit, avec *les Annales*, dans *le Courrier*, qui, cette fois, avait pour rédacteurs quatre ou cinq publicistes distingués, parmi lesquels était Benjamin Constant. Ce directoire de la rue Ticquetonne n'eut pas plus de succès que l'autre: il fallut en revenir à un gouvernement unitaire. C'est alors que M. Lapelouze, administrateur très habile et homme d'intelligence et de

M. Chatelain n'accepta point la légitimité. Il fit au contraire toutes les réserves du pays à cet égard, espérant et provoquant autant qu'il était en lui le moment où le peuple reprendrait sa souveraineté.

La guerre soutenue par *le Courrier* était vigoureuse, roide, pleine de bon sens, peu métaphysique et point doctrinale, mais implacable pour toutes les sottises, relevant toutes les turpitudes, les signalant moins avec finesse qu'avec force et rudesse; journal de vérité, trop long-temps méconnu, et auquel l'opinion des habiles avait fait préférer la boutique des besoins et des intérêts, tenue dans la rue Montmartre par *le Constitutionnel* (1).

---

dévoûment politique, s'adressa à M. Chatelain, et lui confia la rédaction en chef du nouveau journal. Dès ce moment *le Courrier* eut sa couleur ferme, et cette direction honorable qui l'a recommandé à l'estime de tous ceux qui le lisent. Il subit 22 procès en 10 ans, et sa position financière exigea de ses rédacteurs et de son administration autant de constance que leur journal avait déployé d'énergie.

(1) Depuis qu'il avait pris une grande importance, ce dernier journal avait progressivement perdu de son habileté et même de son talent. C'est ici cependant une obser-

[illegible] souvent de gâter les affaires. Il [illegible] position parlementaire, dont [illegible]e était [illegible]ore bien plus grande contre Paul-L[illegible]is [illegible]iel et Béranger, ces trois brouill[illegible] ju[illegible]nt toutes les bornes, ridiculisant [illegible], ou déclarant avec audace que la [illegible]e *les* [illegible]*ait reçus avec répugnance*, ou bien faisant les plus profondes railleries sur la marmite r[illegible]ésentative, et perforant d'outre en outre les jongleries dites constitutionnelles.

C'étaient pourtant ceux-là qui représentaient alors véritablement la France révolutionnaire (1).

---

vation générale et qui ne doit pas nous empêcher de rendre justice aux écrivains honorables qui concoururent longtemps à la rédaction de cette feuille. Le public et le parquet avaient distingué M. Cauchois-Lemaire, qui a payé de la prison la pensée qu'il pourrait y avoir quelque indépendance et quelque courage dans l'opposition anodyne faite alors par le duc d'Orléans.

(1) Il faudrait non pas un article, mais plus d'un volume, pour citer tous les écrivains qui, depuis *le Nain jaune* jusqu'à *l'Album*, c'est-à-dire de 1815 à 1828, ont protesté avec courage contre les doctrines de contre-révolution qui avaient passé par *le Drapeau blanc* et *le Conservateur* de M.

Quand les intentions féodales furent mises à jour, quand la réaction contre le pouvoir fut devenue plus vive, la presse aussi devint plus animée.

Déjà la doctrine, qui avait fait école, recevait cependant des modifications importantes dans son expression. *Le Globe*, né pédant, et mort apôtre, montrait toutefois une plus grande fermeté de principes, et quelques velléités bien vaines et bien stériles d'organisation ecclectique.

M. Leroux en était le penseur radical, M. Dubois le publiciste éloquent, M. Jouffroy l'innocent philosophe, M. Sainte-Beuve l'artiste, M. Remusat le théologien, et M. Renouard l'avocat. Le jeune Prosper Duvergier de Hauranne jouait là le rôle des utilités; sa plume était la mécanique du journal. M. Duchatel y apprenait le français en étudiant les finances.

L'art et le radicalisme ont seuls continué leur essor (1), tandis que tous les autres écrivains

---

de Chateaubriand pour se formuler avec une sophistique inépuisable dans *la Gazette*; je suis forcé d'abréger beaucoup et d'oublier beaucoup aussi.

(1) Ce ne fut pas sans peine: car, après la révolution de juillet, M. Dubois voulait à toute force enterrer *le Globe*



sont tombés, à des degrés divers, dans une ossification politique, philosophique et morale, d'autant plus affligeante qu'elle paraît consciencieuse.

Déjà les efforts de la presse, trois fois censurée et toujours dissolvante, avaient échauffé l'opinion publique.

En 1828, une nouvelle législation si longtemps réclamée vint ouvrir de plus larges issues à la publicité.

Deux jeunes gens du midi, dont le talent s'était révélé par des publications historiques d'une grande importance, et toutes imprégnées d'une sève révolutionnaire, pleine, riche, excitante, MM. Thiers et Mignet, s'étaient fait un renom littéraire et politique, employés en sous-ordre au pâle *Constitutionnel*.

Tous deux avaient fait à plusieurs fois l'apologie de la convention. Assez jeunes pour qu'on n'eût pas le droit de leur demander compte du

---

sous lui. L'esprit doctrinaire avait décrit sa parabole; le monde devait s'arrêter devant l'inspection générale de M. Dubois, ou les espérances des Rémusat et des Duchatel. Il fallut se fâcher, et se tirer même des coups de pistolet; M. Sainte-Beuve en vint là avec son ancien professeur.



sang versé, ils avaient été assez indépendants pour essayer les premiers de dissiper les préjugés qui pesaient sur une époque de grandeur et de gloire nationale. Ils commencèrent la réaction historique avec timidité, mais pourtant sans faiblesse.

Non pas toutefois que leurs vues politiques allassent jamais jusqu'à l'application. Bien loin de là : car ces deux écrivains, prolétaires par la naissance, devenus bourgeois par l'éducation, se firent bientôt aristocrates par leurs relations. L'aristocratie du talent est incontestable, et ils avaient sans doute le droit d'y aspirer; mais elle se fait toute seule, les institutions n'ont pas besoin de la consacrer. Eux, au contraire, empruntant aux doctrinaires cette partie de leur système, sacrifiaient dans leur pensée la révolution française à celle de 1688. Tel est en effet le résumé de leurs articles dans *le National*.

Ils y réclamèrent la vérité du gouvernement représentatif, c'est-à-dire la royauté emblématique de l'Angleterre, contrôlée par une chambre des communes passablement étroite et une aristocratie héréditaire. La royauté fut placée par M. Thiers hors du gouvernement par un axiome qui obtint alors un grand succès. *Le roi*



règne, et ne gouverne point (1). Et dans la prévision où le confesseur de Charles X professerait une autre maxime, M. Thiers avait sans doute déjà tourné ses pensées vers un autre roi qui voulût accepter la couronne de France à ces conditions.

Dans ce même journal cependant écrivait un jeune patriote qui déjà avait souffert pour la liberté. Officier de l'armée, il en était sorti pour recouvrer son indépendance, et les bords de la Bidassoa le virent arborer le drapeau tricolore et combattre pour l'émancipation de tous les peuples, annoncée et promise par ce signe visible de notre révolution. Le sort des armes fut malheureux : le jeune officier fut condamné à mort. Un heureux concours de circonstances le sauva

(1) L'expérience des affaires que M. Thiers a acquise sans doute l'a forcé à varier, depuis juillet, cette maxime, et il a professé que *le roi gouverne, mais n'administre pas.* Cependant, la royauté nouvelle ayant pris l'initiative de force messages à l'étranger, de communications directes avec le télégraphe, de nominations individuelles dans l'armée et les administrations, ce dernier thème se trouve aussi faux que le premier. M. Thiers en a un tout prêt : *Le roi fait ce qui lui plaît, et ne répond de rien.* Cette sentence est parfaitement juste et vraie..., sauf cassation.

cependant et le rendit à la patrie. Il vint à Paris, et il échangea l'épée contre la plume, arme plus terrible et qui devait un jour dans sa main porter de si rudes atteintes au pouvoir. La presse l'adopta, et en a fait depuis son enfant privilégié.

Il cachait alors avec modestie le glaive de son style derrière les flamberges brillantes de MM. Thiers et Mignet.

M. Carrel a continué à réclamer dans *le National* la sincérité d'une représentation populaire complète, qui rendît la société à son propre mouvement, qui donnât au pays le libre choix des agents de son gouvernement et le contrôle le plus absolu sur les formes qu'il peut revêtir. Cette conséquence logiquement déduite a conduit *le National* à la république.

La justice et la vérité de l'histoire me commandent de dire ici que, même sous la restauration, de vieux et fidèles patriotes de 89, unis à des hommes dont les études viriles et la conscience droite et pure avaient formé les opinions, se réunirent pour fonder un journal républicain.

MM. Auguste et Victorin Fabre se mirent à la tête de cette entreprise (1), à laquelle ils dé-

(1) Je puis parler avec indépendance de *la Tribune des*

vouèrent avec une si noble résolution leur temps, leur fortune et leur vie. La mort du dernier a éloigné son frère de nos luttes politiques. A eux se joignit le digne parent et l'ami de M. Daunou, Crussol-Lami, homme resté obscur, mais si laborieux, si utile, et d'un patriotisme si ferme et si austère qu'il était digne d'une collaboration pour laquelle il ne fallait pas moins de constance

---

départements : car, quoique j'aie écrit dans cette feuille dès sa fondation, je n'y faisais cependant que des articles de philosophie, et je ne me mêlais à sa couleur politique que pour m'y associer de tous mes vœux.

A cette même époque paraissait encore *le Journal de Paris*, où travaillaient ensemble l'écrivain qui le signe encore et cet excellent Achille Roche, éditeur courageux des mémoires de Levasseur et auteur d'une préface qui revendiquait enfin le droit de défense pour la Montagne. Il paya de sa liberté cet acte de franchise; la république vient de le perdre, et trouvera difficilement à le remplacer.

Au reste, dans cette énumération des journaux utiles et des écrivains les plus distingués, je n'ai pu nommer ni M. Delatouche ni M. Bert, deux hommes si éminents par un esprit délicat, mordant et fin. Et à côté de ces lames d'acier trempé, combien d'autres armes terribles, aussi légères, mais aiguës; et *le Miroir*, et *la Pandore*, et *le Figaro*, mort depuis; et cet intrépide *Corsaire*, toujours vivant, et toujours mèche allumée!

que d'abnégation personnelle. Lui aussi il a succombé après les 5 et 6 juin, tandis qu'il parcourait encore la même carrière, qu'il n'avait pas quittée un seul instant. Jamais, je le déclare, journal ne fut fondé par des cœurs plus purs, par des caractères plus indépendants, et avec des principes plus sévères et un désintéressement plus rare.

Qu'on me pardonne ces hommages pour des hommes dont j'ai pu mieux qu'un autre admirer le dévoûment. La publicité est aussi une récompense.

La presse a donc pris un développement redoutable. Malgré les entraves fiscales dont on la surcharge, elle agite, elle menace, elle défie même la contre-révolution.

Celle-ci cependant redouble de fureur. Le ministère du 8 août est nommé. Depuis longtemps se préparait l'orage. Mais un précurseur infaillible l'avait annoncé. Semblable à ces oiseaux que l'électricité chasse des régions menacées vers des régions plus calmes, et qui courent long-temps avant la tempête vers un ciel où leur nid soit protégé contre tous les vents, *le Journal des Débats* avait pris son vol vers la révolution ; et l'on pouvait mesurer les mau-

vaises chances de la contre-révolution sur les progrès mêmes que faisait cette feuille dans les voies révolutionnaires.

Depuis le ministère Polignac ce ne fut qu'une agitation perpétuellement menaçante.

Enfin les ordonnances parurent. La presse les reçut le front haut; elle y répondit par une résistance vigoureuse, et si dans la brillante et subite insurrection de juillet le peuple eut toute la gloire du combat et de la victoire, la presse seule eut les honneurs du commandement.

§ IV.

Ici commence une autre histoire, ou plutôt ici vont disparaître les faux-fuyants, les précautions vaines, et les subtilités politiques. Ici doit se renouer au grand jour cette chaîne des idées et des actes révolutionnaires qui font de la souveraineté du peuple un dogme sérieux, une application sincère et complète.

Une ère nouvelle allait commencer pour la presse. La politique, ramenée à sa base rationnelle, le bien-être du plus grand nombre, ne semblait plus devoir s'occuper qu'à demander à l'expérience les meilleurs moyens d'assurer à jamais les conditions sociales et les institutions

égalitaires pour lesquelles le temps seul avait quelque chose à faire, puisque la raison et le peuple les ont conquises de concert.

Cependant des résistances désespérées luttent encore ; une royauté d'un jour s'est montrée plus hostile et plus insensée que la royauté de 800 ans ; et, pour me servir d'une expression récente dont le burlesque même ne sera pas déplacé à ce propos, ce dernier *chicot* de la contre-révolution cause des douleurs plus vives, parce qu'il est plus ébréché et plus pourri.

La société, rendue aux seuls intérêts matériels, n'a plus ni croyances, ni pensées communes ; l'anarchie morale est à son dernier terme ; et la nation française, si généreuse, si expansive, si dévouée par la nature même de sa fonction en Europe, n'apparaît plus, à travers cette indigne représentation, que mesquine, étroite, corrompue, égoïste, accroupie aux inquiétudes du comptoir et des échéances; mettant son honneur dans la filouterie patentée de la bourse, sa grandeur et sa force dans la paix du pot-au-feu.

La société roule donc hors de son orbite; tous les droits ont été remis en question ; toutes les libertés ont été harcelées, et tandis que du moins, en apparence, on est obligé de se montrer dé-

fenseur de la révolution, c'est aux révolutionnaires conséquents qu'on a déclaré une guerre acharnée. Mais cette guerre a des instruments tellement vils, si hautement méprisés, si profondément tatoués d'infamie, que chaque soleil s'étonne de voir encore debout ces molécules impures de la restauration et de l'impérialisme, séides de 1815, et capacités de 1812, que le vent de la coruption a rassemblés, que la même honte échauffe et tient adhérents, et qui composent ce gouvernement sans principe comme sans logique, hermaphrodite et cul de-jatte, essayant toutes les armes du despotisme, et n'aboutissant qu'à montrer au monde sa nudité hideuse et son incurable crétinisme.

La lutte a donc recommencé pour la presse révolutionnaire. Mais, loin de se borner à la seule question de renversement, elle a dû surtout appeler l'attention publique sur les idées d'organisation sociale que toute révolution amène naturellement après elle.

Les institutions politiques sont le moyen le plus large, le plus sûr, le plus général, et, à vrai dire, le seul moyen de réformer les mauvaises conditions de la société. Changer les institutions n'est donc pas un but, mais c'est préparer un agent.



A quelle cause tient le malaise de toutes les sociétés de l'Europe ?... Quel mal inconnu les travaille et les pousse sourdement à leur propre régénération ?... L'industrie a-t-elle toutes les issues ouvertes? Les peuples peuvent-ils avec toute liberté échanger leurs productions matérielles , unir leurs sympathies et se communiquer leurs idées ?...

Puisque la lumière a percé les ténèbres de la foi et affaibli par cela même un empire qui tenait à cette obsrcurité profonde , est-ce encore aux religions et aux prêtres qu'il faut demander le code moral ? Si la mélancolie et la douleur s'abandonnent et s'abandonneront toujours à ces enchantements de l'espérance auxquels l'éternité suffit à peine, est-il besoin d'une sanction si lointaine et si chanceuse pour donner à la probité toute sa vigueur, au dévoûment toute son énergie. A côté de ces bénédictions mystérieuses et respectables que l'intelligence adresse à la cause inconnue de toutes les intelligences, n'y a-t-il pas aussi un culte naturel aux efforts sublimes de cette nombreuse famille des génies de la science et des arts qui depuis l'aurore même de la civilisation ont répandu sur la terre tant de trésors et des sources si pures de jouissance



pour la pensée? A côté de ces adorations à l'éternelle force, invisible et toute-puissante, n'y a-t-il pas une consécration plus utile de la dignité de l'homme et une vertu plus noble dans le sacrifice de l'individu à l'humanité? Enfin, au lieu de ce renoncement immoral de soi-même, qui développe dans l'âme tous les germes de faiblesse et prépare toutes les lâchetés privées et publiques, ne doit-on pas cultiver au contraire le sentiment de l'existence, misérable sans doute quand il se replie sur lui-même, mais enivré de tant de ravissements au spectacle de ces formes abondantes et variées que revêt la nature, agrandi dans sa propre estime et sanctifié dans sa conservation quand on emploie en vue même de ses semblables cet instrument de pensée et d'action qu'on nomme la vie?

Est-ce donc que la moralité n'a pas toujours ses titres dans la conscience?

Est-ce que la religion est plus faible parce qu'elle change de culte et qu'elle est plus vraie!

Où en est aujourd'hui le travail? Est-il honoré, récompensé comme il le mérite?.... Quels sont ses rapports avec la propriété, ce fruit si légitime, ce droit si sacré de l'activité humaine?...

Quels sont les moyens d'associer et le déve-



loppement légitime de la liberté personnelle, et l'égalité de tous, offensée et bientôt corrompue par la trop choquante inégalité des richesses?...

Jusqu'où s'étendent les droits de la paternité après la mort ?

Quels doivent être les rapports de la famille avec l'état ?...

Y a-t-il des lois sans des mœurs, et des mœurs sans une éducation nationale commune, obligatoire et gratuite?...

La hiérarchie des devoirs, revendiquée souvent par les philosophes, ne soumet-elle pas l'homme à la patrie, la patrie à l'humanité ?

Le catéchisme nouveau ne doit-il pas être l'expression de ce nouveau culte ?...

L'association, jusqu'à ce jour si mal comprise, doit-elle se contenter de réunir seulement des forces sans consulter les vocations, des bras sans volonté ou des intelligences sans sympathies?...

L'art qui chaque jour se dessèche, périt ou se ravale depuis que Dieu lui manque, ne trouvera-t-il pas ses inspirations dès qu'il reverra la liberté ?...

Le changement enfin des conditions sociales doit-il s'arrêter à l'homme et ne pas toucher à la femme ?...

Je ne pose pas, bien s'en faut, toutes les questions, même les plus générales, que la presse a vues s'agiter depuis quatre ans. Des sectes s'y sont consumées; des hommes de talent emploient leurs veilles, leurs forces, leur jeunesse, à proposer des solutions. Plusieurs se sont fait déjà crédit (1); malheureusement toutes ces solutions restent incertaines. Passées au creuset des faibles essais d'un couvent, elles ne concluent rien pour la grande famille. Le jour arrivera où chaque idée nouvelle aura le droit de se produire sans avoir à demander protection, même au monopole de notre presse quotidienne, trop absorbée souvent par la guerre de chaque heure et par la fatigue et l'épuisement qui nous

---

(1) Ici encore il faudrait un volume pour apprécier les travaux de la presse. Je citerai cependant de préférence *l'Européen* de MM. Buchez, Roux, Boulland, etc., et *la Revue encyclopédique* de MM. Leroux, Carnot, Raynaud et Didier. Ces deux journaux, trop peu connus, ont traité avec une grande supériorité de vues, quoique avec des dogmes politiques très différents, quelques unes des questions sociales qui touchent à la morale, à l'association, au bien des prolétaires, à l'art, et surtout à l'économie politique. Il serait indigne de nous de parler avec le mépris devenu à la mode des efforts des Saint-Simoniens, qui ont servi l'avenir,

attend, faibles que nous sommes, au moment de la paix, s'il y en a jamais pour nous.

En attendant ce meilleur jour, que nos amis nous prêtent force et courage, car le ciel se fait noir, et le sol tremble encore! La contre-révolution a grincé des dents, et l'étranger lui sourit et l'encourage.

Hommes de la génération nouvelle, vos pères ont fait de grandes choses! Ce patrimoine d'une civilisation florissante, ils vous l'ont confié, ensemencé de leurs mains et fertilisé de de leur sang! Ils ont préparé pour tous les peuples de l'Europe cette alliance pacifique qui doit aider les progrès du genre humain de tous les efforts de chaque peuple, de toutes les inven-

---

ne fût-ce que par l'audace de leurs innovations; le pays leur doit au contraire de la reconnaissance. Enfin, un autre homme, marchant à part, a ramené avec toute la hardiesse du géant la plupart des questions qui embrassent la constitution sociale et qui prennent l'homme dans ses éléments physiques et dans son état passionnel. On a deviné M. Fourier et ses disciples, parmi lesquels on nomme M. Lechevallier, esprit nomade, mais intrépide et laborieux, malheureusement imbu de tant de systèmes divers, qu'il ressemble à une mosaïque fort irrégulière et singulièrement bariolée.

tions de l'esprit, de toutes les productions des arts! Ils ont brisé les vieilles idoles, élevé les colonnes du Panthéon de l'humanité, où se mêleront dans un même culte tous les bienfaiteurs de la terre, également vénérés par toutes les nations du monde.

C'est à vous à compléter l'œuvre.

A toi surtout, peuple de Paris, peuple d'élite, si spontané, si brave; à toi, qui as pu voir cependant tes rues et tes places souillées du Cosaque, et qui n'as pas encore entièrement lavé cet affront! à toi, peuple patient, trop patient peut-être, qu'on insulte et qu'on a osé liver au bâton des galériens!

A toi qui as vu courir dans tes murs plus d'une royauté détrônée et mendiante; qui as surpris les soupirs, pressé la main et entendu les désirs de vengeance de la Pologne, de l'Italie, de l'Allemagne, de l'Espagne, de toute l'Europe révolutionnaire, par toi excitée et malgré toi vaincue! à toi qu'attend encore cette Europe, qui se réveillera sous ton haleine brûlante! à toi de rendre la France à elle-même, et l'Europe à la liberté!

Armand MARRAST.

LA MORGUE

APRÈS LES TROIS JOURS.

LA MORGUE

APRÈS LES TROIS JOURS.

En fait de révolution, il ne faut pas commencer, ou il faut finir. Toutes les histoires vous diront pourquoi, la nôtre plus encore que celle des autres peuples.

Cherchez bien les noms des princes, chefs ou monarques, qui ont reconquis leurs états sans

avoir cimenté avec un sang généreux leur nouvelle puissance... Cherchez, et dites-les à ma mémoire. J'ai hâte de les placer à côté de ce Napoléon Bonaparte, dont nous avons si longtemps subi le génie, et qui, d'un rocher méditerranéen, s'échappe un beau jour, foule de nouveau sa patrie adoptive, la traverse presque seul, s'asseoit en vainqueur sur un trône occupé, protége de sa main et de sa parole les princes pusillanimes qu'il venait de chasser, et ne veut pas que le sang d'un seul citoyen rougisse la route qu'il a parcourue.

Dites-moi donc ces noms que je demande en vain à mes souvenirs; pas un, pas un ne traverse ma pensée exempt de vengeance. Les cachots s'emplissent, les têtes roulent, les peuples se taisent, courbent le front, et les royautés se consolident.

Il y eut fête aux Tuileries quand tomba Ney en face de l'Observatoire. Sept heures sonnaient à deux palais : dans celui occupé par un roi on se mettait à table, car on est matinal pour être heureux; dans celui occupé par des juges, on était debout aussi, car on est matinal quand l'âme, après avoir rempli un devoir, est calme et ne recule pas devant la lumière... Là-bas on

crut entendre un bruit sourd, rapide..... Ici on entendit à merveille ce bruit rapide et sourd ; on vit la fumée de l'arme française qui venait de tuer un soldat si français, et les bras agités du télégraphe se hâtèrent de dire au château royal : ***Mettez-vous à table, c'est fait.***

O pitié ! pitié!

Et pourquoi de la pitié en faveur de celui qui égorge?

Le télégraphe est actif aux jours des révolutions. Et vous, frères, qui reculez devant la croyance des faits sanglants, pour ne point avoir à haïr et à frapper ; vous aussi qui, dociles esclaves des préjugés qui vous dévorent, vivez dans vos erreurs comme la Chine dans l'idée de sa puissante civilisation, dites-moi donc, je vous prie, si vos poitrines ne se sont pas soulevées de rage au bruit des détonations parricides qui faisaient tomber tant de généreux citoyens ?... C'est avant le jour que Mouton Duvernet salua de la main le piquet qui, à Lyon, le perça de dix balles à la fois... Mais l'histoire a l'œil profond et exercé ; on ne lui cache pas souvent un forfait : l'obscurité des cachots a sa lumière, et leur silence sa voix ;

ils disent les actes secrets, ils les jettent en plein jour au jugement de la postérité, et les victimes et les bourreaux ont disparu, que la haine ou l'amour, le culte ou l'outrage, vivent forts et immortels.

Mais les rois ne veulent pas voir.

Les crimes moins que les fautes font les révolutions. Trois fois malheur au peuple soumis à la stupidité d'un roi automate ! car alors ce sont les valets qui commandent ; et qu'y a-t-il dans l'âme d'un valet de roi ?...

Je conçois un peuple entier courbé sous la verge de fer d'un seul homme ; je comprends à merveille l'alliance du courage avec la docilité à des volontés de despote, quand résonnent aux oreilles les mots magiques *gloire* et *patrie !* Mais des semblants d'audace, des menaces de matamore, des volontés *immuables* dans la bouche de l'idiotisme, il y a là quelque chose de bas, de dégradant, pour le peuple qui n'ose pas alors éteindre la voix souveraine.... Quoique trois *siècles* aient passé sur nous depuis cette époque, vous n'avez pas oublié encore, citoyens, ce cri d'indignation qui surgit, en 1830, du sein d'une capitale humiliée, parcourut en quelques heures les provinces les plus éloignée

et annonça presque en même temps l'outrage et la punition.

C'est que le peuple voulut être peuple ce jour-là, et que sa colère fut celle du lion, grande et magnanime.

C'est une vérité plus *immuable* que les menaces des princes, que dans les guerres de parti un glaive pèse toujours plus qu'un argument. Ne l'oubliez plus, frères, et souvenez-vous aussi que le mousquet porte plus loin que la parole. Quand le drame se joue au carrefour, il faut être muet pour se faire mieux entendre. Les cris ne tuent personne, et l'expérience nous a appris que là surtout il faut tomber ou abattre. Lisez donc des romans, si l'histoire est stérile pour vos souvenirs.

Que fîtes-vous aux trois grandes journées de juillet?... Le château royal vous vomit la trahison; vous répondîtes par des décharges de mousqueterie. Il y eut du sang versé sur les places publiques; votre âme en éprouva-t-elle quelques regrets? Non : car vous fûtes vengeurs et point assassins. Je ne cesserai jamais de vous répéter une grande vérité devenue triviale : c'est que *qui veut la fin veut les moyens*. Si, plus tard, vous vous reposâtes de vos fatigues et



vous endormîtes dans votre triomphe ; toute la faute n'en est pas à vous, qui veniez de vous montrer si nobles et si généreux. Victimes de votre bonne foi, vous n'entendrez point sortir de ma bouche des paroles de reproche et d'amertume ! Le temps et les choses vous ont assez punis et éclairés. Hélas! ne suis-je pas, moi aussi, parmi les victimes de trompeuses illusions !... n'ai-je pas, moi aussi, subi l'influence de promesses dérisoires! Foi d'homme d'honneur, je me souviens d'avoir une fois crié *Vive le roi !* quand nous arriva en province la nomination du lieutenant-général du royaume... Que chacun ait mon courage, et nous saurons enfin à qui revient la honte ou la gloire, à qui nous devons les récompenses ou le mépris.

Ecoutez mantenant un récit dequelques pages. J'ai pensé, je vaisconter.

Là, carrée, verdâtre, silencieuse, les pieds dans la Seine rétrécie qui serre sa proie, le front bas et humble, surgit, isolée, *la Morgue*, que le peuple appelle la Morne, mais dont il n'ignore pas les bénéfices, et qu'il vient interroger le matin, pour y puiser peut-être une leçon de morale et de travail.

La Morgue, que je voudrais en face d'un châ-

teau de prince, pour dire la faim et le désespoir de l'indigence ;

La Morgue, devant laquelle l'opulence en carrosse ne s'est jamais arrêtée ;

La Morgue, dont les dalles polies et luisantes laissent glisser jusqu'à une saillie de pierre les cadavres mutilés qu'on lui confie;

La Morgue, que le malheur vient visiter parfois pour y retenir sa place, comme dans ses rares jours de calme il retient un petit coin au cintre d'un théâtre de mélodrame.

Oh! qu'elle fut noble et poétique aux trois chaudes journées de juillet, cette Morgue toujours si froide et si décolorée!... Oh! qu'elle fut ennoblie de généreuses victimes pendant ces trois soleils qui calcinaient ses ardoises couronnées de mousse ! Les cadavres y arrivaient par fournées; les brancards, les tombereaux, les charrettes, faisaient queue, comme disait le peuple dans son pittoresque langage; et puis venaient des bras robustes, des épaules larges et velues, qui portaient aussi leur fardeau : un citoyen en habit, dun citoyenne en chapeau rond, quelquefois un vieux corps façonné aux cicatrices; souvent aussi un cadavre de cavalier, de fantassin, de Suisse, qui venait là re-

poser un instant à côté de l'ennemi sur lequel il avait dirigé sa carabine.

Voyez, voyez : les dalles sont toutes envahies, les appartements du concierge remplis, le porche encombré. Les 27 et 28, la Morgue fut calme et délaissée. Veuve depuis long-temps de corps frais et jeunes, elle prit, le 29, une éclatante revanche. Si, par hasard, un tronc mutilé par les eaux et les poissons de la Seine arrivait au milieu du convoi, à peine obtenait-il un regard de pitié de quelque timide enfant ; si une jeune fille dont les bras du fleuve avaient reçu le dernier soupir venait accuser à la Morgue la lâche trahison d'un amant, à peine une vieille mère donnait-elle à l'infortunée une larme fugitive... C'étaient d'autres émotions que la foule demandait à la Morgue le lendemain de nos sanglantes querelles ; ce n'était point un corps défiguré et en putréfaction que le peuple saluait de ses houras bruyants.

— Tiens, Jacques, regarde : la balle lui a percé la joue.

— Vois donc, Pierre, quelle estafilade sur son front : il ne se battait pas de loin celui-là !

— Oh ! oh ! disait un autre, c'est un boulet qui a ouvert le ventre à ce vieux camarade ; je

le connais : c'est le charron du coin... C'est qu'il en avait tâté à Wagram, à Austerlitz et aux Pyramides.... Le luron ! il tient encore son sabre d'honneur serré dans ses doigts. Vois, vois, on y a écrit Vive la république... *Vive la république !...*

Et l'on criait Vive la république, sans qu'un bras de mouchard surgît de la foule et osât chercher une victime.

Et puis il fallait voir un frère reconnaissant un frère parmi les morts, un ami retrouvant un ami, un père son fils, et quelquefois aussi un fils son père. Quel orgueil dans leurs regrets ! Quelle douceur dans leurs larmes !...

— Arrêtez ! donnez-moi ce cadavre, il m'appartient : c'est celui de mon frère Louis. Ce matin encore il était au Louvre ; je l'ai quitté pour aller dire à ma mère que nous étions pleins de vie. Donnez-moi ce cadavre !...

La foule alors ouvrait un passage à la douleur ; l'on embrassait fraternellement ce brave jeune homme ; des mains noires et calleuses l'aidaient à emporter son précieux fardeau, et l'on suivait avec amour et respect le convoi du citoyen qui venait de payer sa dette à la patrie.

Mais c'est lorsque du sein de la lourde

charrette s'échappait, couvert de sang et de boue, un uniforme suisse ou de la garde, qu'il fallait entendre, incandescent encore, ce peuple aux énergiques jurons!.. Pourquoi des têtes couronnées ne se trouvaient-elles pas au milieu de tant de têtes chaudes et ruisselantes de sueur? Pourquoi des oreilles de prince n'ont-elles pas recueilli les volcaniques paroles échappées de tant de bouches haletantes et noires encore de poudre? Quels utiles enseignements toute royauté aurait puisés dans ces cris d'hommes, de femmes et d'enfants, vomissant à la fois des imprécations pour le passé, de sauvages menaces pour l'avenir, contre les trônes et la tyrannie!... Le despotisme était là, sous les yeux de masses serrées, compactes, qui venaient de le renverser; il parlait alors à toutes les intelligences : car les passions, une fois en effervescence, doublent chez nous la puissance de raisonnement. Tel soldat qui, sur une place d'armes, comprend à peine un changement de front à droite ou à gauche, juge admirablement sur un champ de bataille les manœuvres imposées par son général. Le peuple de Paris, le soir de la troisième journée de juillet, mesura à merveille sa force et sa puissance. Il fut noble et généreux parce

qu'il le voulut; il s'arrêta quand il voulut s'arrêter; lui-même fixa sa barrière, qu'il se garda de dépasser; et pourtant, cent mille hommes de troupes de l'empire ne l'auraient pas alors débusqué de ses barricades, lui, plus grand encore par sa générosité que par son courage.

Pendant trois jours la Morgue n'appartint qu'aux cadavres; les vivants en furent exilés. Deux piquets de troupes de ligne protégèrent la grande ouverture de ce Panthéon populaire où n'entrèrent que des victimes de rois. Arrivés à la porte, les tombereaux se dégageaient de leurs poids, laissaient tomber les corps inanimés, que des mains exercées dépouillaient de leurs vêtements; et, quelques instants après, un brancard sortait du péristyle, passait au milieu du piquet entr'ouvert, arrivait à la pente rapide qui, du pied de l'édifice, conduit au bord de l'eau, et entassait dans des bateaux aux courtes rames les jeunes et les vieux cadavres, les soutiens du trône et ceux qui venaient de le broyer.

Souvent, quand le brancard avait perdu son équilibre, et qu'un cadavre s'échappait et roulait jusqu'au parapet protecteur, il fallait voir la foule, le cou tendu, l'œil avide, chercher la



trace de la balle ou du sabre qui avait tué. Ici, plus de ces railleries grossières ou immorales dont les escrocs et les filles de joie de bas étage font parade aux grandes catastrophes ou aux jours de sanglants spectacles sur la place de Grève... Tout est religieux et saint dans la bouche de ce peuple-canaille, que l'acte solennel qu'il vient d'accomplir ennoblit et purifie. Ses exclamations sont des vœux patriotiques; ses regrets, des hymnes pieux et fervents. Il y a dans tous les yeux une larme pour chaque victime; il y a dans toutes les poitrines un battement de cœur pour le cœur qui a cessé de battre. Les quais, les ponts, la place publique, sont un temple sacré que ne souille aucune voix impie, que ne profane aucune pensée sacrilége; et quand la nuit vient jeter son voile sur ces scènes de deuil et de courage, de gloire et de vertu, l'homme du peuple, calme et réfléchi, regagne sa demeure, raconte à son vieux père ou à ses jeunes enfants le spectacle qui l'a conduit au foyer plus tard que de coutume; et toute la famille s'endort, heureuse, dans des rêves d'orgueil et d'amour national.

Je suis sûr que les jours qui suivirent les trois derniers de juillet furent cent fois plus avares

de délits et de crimes que ceux qui les précédèrent. Le courage enfante le courage, et la vertu fait naître la vertu. Les hommes à la vie de paresse et de rapine dûrent réfléchir plus d'une fois aux belles actions dont ils venaient d'être les témoins : on ne fraternisait alors dans la rue que pour se féliciter sur quelque noble résultat, et il était difficile aux sentiments honteux de se faire jour à travers les patriotiques affections qui s'échappaient des barricades respectées.

Dès que le calme fut rétabli, je veux dire dès que Charles X et sa cour eurent accepté pour guides et protecteurs de leur voyage ceux-là mêmes qui avaient puissamment contribué à leur déchéance, Paris belliqueux et Paris pusillanime se mirent en pèlerinage. Ceux qui n'avaient vu que le Louvre aux trois journées allaient saluer la caserne de Babylone ; les héros de la caserne allaient à leur tour sourire aux blessures du Louvre et du palais de l'Institut. Partout où la trace des combats était écrite sur les murs, la foule s'arrêtait, d'abord pensive, ensuite bruyante et querelleuse. Chacun avait fait merveille, chacun avait frappé cent ennemis ; la plupart s'étaient trouvés en même temps au pont d'Arcole, au Louvre, aux Tuileries et

à la place de Grève; ceux qui ne parlaient pas étaient les plus braves sans contredit.

La Morgue fut le but d'un culte particulier ; on s'y rendait de tous les quartiers de la Capitale, et l'on passait, silencieux et recueilli, devant la porte ouverte à deux battants. Les femmes, si fortes et si grandes aux heures des soudaines exaltations, étaient là, sur le sale marché, divisées en groupes plus ou moins nombreux, répétant cent fois aux nouveau-venus l'anecdote héroïque où un ami, un frère, avaient joué un beau rôle ; et, montrant du doigt la Morgue déserte, elles se racontaient leurs émotions passées avec un sentiment de fierté qui se dessinait fortement sur leur physionomie colorée.

— Depuis avant-hier je n'ai pas revu mon fils Joseph, disait la plus bruyante, dans son espérance de mère. Le gaillard avait du cœur ; il n'aura pas boudé en face des Suisses, qui, sans doute, l'auront descendu. Je l'attends là, je ne bouge pas ; et je suis sûre qu'il n'y viendra pas sur ses jambes, mon brave Joseph!...

Mais c'est lorsque le cadavre mutilé de Joseph arrivait à la porte de la Morgue, qu'il fallait étudier ces femmes si poétiques dans leur langage de halle, si énergiques dans leurs témoigna-

ges d'affection ou de haine. Le fils était mort ; il n'y avait plus de regrets pour lui. C'était la mère seule qui recueillait les hommages et les respects : on lui disait qu'elle devait s'estimer heureuse entre toutes ; qu'elle n'avait que des remercîments à adresser au Ciel ; que son fils Joseph serait cité dans tous les journaux, et qu'on ne l'appellerait plus, elle, dans le quartier, dame Marguerite, mais bien la mère de Joseph, lequel était entré le premier au Louvre, et était mort en chassant un roi de son trône.... Oh ! alors, la mère de Joseph souriait à ses amies, leur serrait la main, acceptait le verre de vin qu'une voisine généreuse la forçait à avaler avec un grand coup de poing sur l'épaule ; et, heureuse des grosses larmes qui ruisselaient sur son fichu en désordre, elle ne refusait pas le montant de la quête destinée à donner une bière à son fils Joseph, mort au Louvre en chassant un roi de son trône.

Je ne sais combien d'anecdotes brûlantes de patriotisme m'ont été racontées sur ce peuple de femmes qui a sans cesse pour théâtre les halles de la grande ville, et pour spectateurs les habitants les moins impressionnables. Si l'on étudie l'histoire, et qu'on médite sur le rôle que ces

femmes ont joué au grand drame des révolutions, on les verra toujours en première ligne pour les cruautés, toujours en première ligne pour les généreux dévoûments. La Morgue, après les trois journées, devait les trouver fidèles à leur poste; elles ne faillirent point à leur mandat; comme aux exécutions publiques, elles ne reculèrent pas devant les émotions des sanglantes hécatombes. Sans armes ou avec armes, elles furent actives pour secourir ou combattre, et les dalles de la Morgue ont porté aussi des corps de femme mutilés par la baïonnette et la mitraille. Moi, j'ai souvent étudié leur langage, parce qu'il est presque toujours l'expression de leurs sentiments, et que j'aime la poésie du peuple. La périphrase est une locution hors de la rhétorique des dames de la halle, et chaque catastrophe ou chaque triomphe ajoute à ce qu'il a de pittoresque et d'énergique. Les trois journées enrichirent leur dictionnaire, et la Morgue, en particulier, le dota de nouvelles et sublimes expressions..! Un de ces jours je vous en ferai juge; je vous dirai leurs paroles de tendresse et leurs paroles de courroux; je jetterai devant vos yeux ces cœurs si chauds dans leur haine et dans

leur amour, si faciles à émouvoir, mais si difficiles à apaiser, dès qu'une fois la tourmente a soufflé dessus ; et vous verrez alors si ces femmes de travail et de souffrances ont de nobles vengeances pour les tyrans, de beaux chants de gloire pour les vrais citoyens.

—

Aux sanglantes journées de juin, la Morgue eut encore, comme en juillet, ses visiteurs sans vie pour couvrir ses dalles de marbre......

Puis, réfléchis, arrivaient les visiteurs inquiets et tremblants, qui jetaient un rapide coup d'œil à travers le vitrage, étouffaient un soupir, dévoraient une larme, et sortaient sans oser exprimer un vœu, sans oser faire entendre une plainte.

Et pourtant tous ces corps hier si robustes, toutes ces têtes hier si chaudes, tous ces bras hier si agités, avaient, comme en juillet, de nobles et profondes cicatrices. La mort ne les a pas encore défigurés : ils sont là, couchés sur le dos, le visage découvert, leurs vêtements et leurs armes suspendus sur leurs têtes.... N'y a-t-il là que des étrangers que personne n'a jamais

vus? des escrocs, des vagabonds, que personne ne veut reconnaître?... Quoi! parmi tant de victimes de quelques heures de réaction, pas une ne trouve un ami, un frère, qui vienne demander ses restes glacés!.....

Non, pas une....Tout est silence en avant de ces vitraux, où pourtant la foule se presse, se heurte, se porte....; tout est silence et recueillement, parce qu'au milieu de cette foule aux sentiments patriotiques, s'agitent, impatients aussi, des hommes à l'âme de boue, au regard louche, au poignet robuste, derrière lesquels d'autres hommes, venus de Brest et de Rochefort, attendent un ordre, un mot, un geste, pour suivre à la piste, comme l'hyène sa proie, l'imprudent qui aura reconnu un frère ou un ami parmi les victimes.

On raconte des choses tellement odieuses à répéter, que ma plume recule devant la révélation qu'on lui en demande.

Mais, si Satan donnait des places, Satan aurait un culte et des autels.... La délation et la calomnie trouvèrent alors, dans certaines feuilles, de lâches apologistes; l'infamie y fut prêchée comme un devoir; et lorsqu'une insolente ordonnance osa dire à des hommes d'honneur et de



probité, ***Vous me révélerez les noms des blessés de ces deux journées, ou nous vous poursuivrons devant nos cours de justice***, d'autres hommes, plus vils encore que ceux qui les achetaient, publièrent dans leurs feuilles quotidiennes que tout bon citoyen devait, sous peine de flétrissure, dénoncer à l'autorité les combattants qui venaient se mettre sous la sauvegarde du savoir et de l'honneur.

Quelques soldats de moins d'une part, et c'était peut-être fait d'un trône; quelques hommes de plus du parti vaincu, et des couronnes étaient tressées aux morts.... Sanglante revanche des trois grandes journées!

La Morgue de juillet fut un temple; le mont Saint-Michel a englouti ceux qui ont échappé à la Morgue de juin.......

JACQUES ARAGO.

LES PARISES,

OU

52 ANS AVANT JESUS-CHRIST.

LES PARISES,

OU

52 ANS AVANT JÉSUS-CHRIST.

Durant le cours du dernier siècle antérieur à la venue du Christ, la race gauloise, notre mère glorieuse, resserrée dans les limites naturelles du Rhin, des Alpes et des Pyrénées, s'acheminait progressivement vers une civilisation nationale, qui, partie du midi et de l'est, s'é-

tendait peu à peu vers le nord et l'ouest, encore sauvages.

La vive et prompte intelligence des Gaulois commençait à se tourner vers les arts utiles. Les huttes misérables s'étaient changées en spacieuses et commodes habitations; les bourgades s'élargissaient en grandes villes et se fermaient de remparts; le commerce, prenant pour véhicule la navigation, remontait par les fleuves jusqu'aux extrémités les plus reculées de la Gaule, et liait d'intérêts et de relations tous ces peuples sortis d'une même souche. Les sacrifices humains, texte de tant d'accusations banales contre nos pères, bien que cette coutume barbare leur fût commune avec les hommes civilisés de Carthage, et parfois avec les Romains eux-mêmes, les sacrifices humains, disons-nous, étaient devenus beaucoup moins fréquents, et n'atteignaient plus que les coupables condamnés à mort. Les Gaulois immolaient leurs criminels aux dieux; nous sacrifions les nôtres à la société : la différence est peu sensible en dernier résultat.

L'adoucissement des mœurs, la défaveur dans laquelle tombaient les rites sanglants des druides, tenaient à de grandes vicissitudes po-

litiques. La théocratie farouche qui avait dominé long-temps la Gaule s'était écroulée sous les coups des rois et des chefs de *clans*. Une sorte de monarchie féodale s'était établie chez les principales nations galliques; mais cette tyrannie militaire dura peu. Les cités, ces foyers éternels de progrès, eurent à peine aggloméré dans leur sein des populations nombreuses, que l'on vit se manifester sur une plus vaste échelle un mouvement analogue à celui de nos modernes communes, au XIIe siècle. La révolution fut complète; l'autorité des rois fut détruite, celle des chefs de clans fortement ébranlée et refoulée dans les campagnes, la peine de mort décrétée presque partout contre quiconque aspirerait à rétablir la royauté. Toutes les formes possibles de république furent essayées simultanément chez les divers peuples de la Gaule, depuis l'aristocratie mitigée, ou même la dictature annuelle, jusqu'à la démocratie pure; féconde et luxueuse végétation de l'arbre de la liberté, que le temps eût émondée d'une prudente main. Nulle terre de l'ancien monde n'était si bien préparée pour recevoir les germes de l'avenir. Les vices infâmes qui souillaient la civilisation hellénique et italienne, la plaie fatale de l'es-

clavage, étaient presque inconnus aux Gaulois. Qui pourrait dire ce qu'eût produit plus tard sur de tels hommes l'introduction du christianisme, si puissant pour l'amélioration morale de l'espèce humaine, lorsque son esprit de résignation est sans péril pour une liberté toute constituée?

Mais la race gauloise n'était point destinée à parcourir la belle et large carrière qui semblait s'ouvrir à ses pas. L'invasion étrangère déborda sur elle et la surprit dans le travail de sa rénovation. Une et centralisée, la Gaule eût trouvé la force d'achever l'enfantement intérieur, tout en repoussant l'ennemi de la patrie; mais elle était divisée en corps de nations associés par un faible lien fédéral. Ses enfants ne purent s'entendre contre un adversaire qui savait intriguer aussi bien que combattre; elle succomba.

En l'an 52 avant notre ère, la Gaule tout entière avait donc subi le joug de César et de ses lieutenants. Les Parises, tribu kimrique (gauloise du nord), dont le chef-lieu était établi dans une île de la Seine, non loin du confluent de ce fleuve avec la Marne, avaient suivi le sort des Sénons, leurs alliés (les Sénons occupaient une partie de la Champagne, de l'Ile-de-France

et de l'Auxois), soumis par les armes du conquérant.

Les Parises étaient les fondateurs de Paris, appelé aussi Lutèce ou Lucotèce.

Paris, renfermé dans l'île qu'on nomma depuis la Cité (*Civitas*), était à peine sorti de terre. Le long des talus du fleuve, des cabanes de pêcheurs, des hangars bâtis pour abriter les nautonniers de la Seine et les objets de leur commerce ; dans l'intérieur de l'île, des groupes de maisons de forme ronde, construites en bois et en argile, couvertes en chaume ; sur les deux rives de la Seine, de grands marais et d'épaisses futaies, dominés au nord par la colline dite depuis le *Mont-de-Mars*, au sud par le mont Lucotécien (la montagne Sainte-Geneviève) ; enfin sur ces deux points culminants quelques *dolmens* gigantesques, consacrés à Cernunn, dieu des Parises : tel était l'aspect du vaste espace que couvre aujourd'hui la capitale du monde civilisé.

Le Paris au berceau était déjà livré à toutes les misères de la tyrannie ; cette cité prédestinée s'initiait déjà aux douleurs de sa laborieuse mission.

La ville des Parises supportait sa part du poids

de six légions qui écrasaient le territoire sénonais, postées au centre des conquêtes de César, comme l'araignée au centre de sa toile. Chaque jour les avides publicains, les percepteurs romains, arrachaient aux enfants de Lutèce le peu que leur avait laissé la rapacité des légionnaires, et les trafiquants italiens et massaillotes, accourus à la suite des armées ennemies, s'arrogeaient le monopole de la navigation séquanienne, comme ils avaient fait de celle de la Loire.

Ceux des Gaulois qui portaient leur vue au-delà des maux présents étaient saisis d'une douleur plus profonde encore que leurs concitoyens, en contemplant les mesures par lesquelles l'habile conquérant affermissait sa domination. César s'était contenté d'abord d'imposer *aux vaincus* un tribut, *aux alliés* des secours en hommes et en argent; *aux alliés*, disons-nous, car c'étaient des Gaulois, plutôt égarés que perfides, qui avaient fourni au proconsul les moyens d'asservir leurs frères et eux-mêmes.

César faisait plus désormais : occupant les principaux postes militaires avec ses légions, il s'immisçait dans l'élection des magistrats de chaque cité, des chefs de chaque tribu; il brisait violemment les constitutions démocratiques,

dont il redoutait l'esprit national, et rétablissait la royauté proscrite. Il venait de forcer les Sénons, amis et protecteurs des Parises, à reconnaître pour roi un misérable nommé Cavarin, méprisé de tout le pays, et né d'une famille qui avait toujours été en conspiration flagrante contre la liberté.

La situation de la Gaule, et particulièrement des Parises, allait toujours empirant. Dans le cours de l'hiver, néanmoins, les exacteurs étrangers purent s'apercevoir avec inquiétude qu'il y avait dans la patience des opprimés autre chose que de la résignation; des paroles de haine, des menaces mal déguisées, faisaient par fois éruption à travers la réserve dont s'enveloppaient les Parises.

Un soir, au coucher du soleil, la tribu tout entière s'assembla sur le mont Lucotécien; on y offrit un sacrifice solennel à *Heu* (Hesus), père des Kimris ou Gaulois du nord, à Cernunn, divinité locale de Lutèce, et à Tarann, dieu du tonnerre; puis la foule repassa le petit pont de la Seine, et rentra dans la ville, recueillie et silencieuse. Cependant quatre des anciens de la tribu ne reparurent point à Lutèce; les Romains, informés de leur absence, pensèrent qu'on les

avait immolés aux dieux, et peu s'en fallut que les conquérants, gorgés de sang et de rapines, ne demandassent compte aux *barbares* de cet attentat à la civilisation dont ils se faisaient les apôtres.

Quinze jours après, il y eut dans Lutèce une grande agitation. De jeunes officiers romains, qui passaient en barques auprès de l'île des Parises, ouïrent les chants des bardes et les clameurs joyeuses du peuple. Ils descendirent dans l'île, et reconnurent de loin les quatre vieillards; mais leurs questions n'obtinrent d'autre réponse que des regards farouches ou ironiques. Enfin une femme leur cria :

— Les vieillards sont allés chercher le *gui de chêne* dans la forêt, et ils l'ont trouvé.

Les vieillards étaient allés en effet dans la forêt sainte des Carnutes, sanctuaire mystérieux de la Gaule; mais ce n'était pas seulement pour y chercher le *gui de chêne*.

Il y avait à Lutèce un exacteur chargé de l'approvisionnement de l'armée; il y avait aussi des marchands massaliotes (marseillais) et italiens, qui s'étaient établis de vive force dans les entrepôts des *nautes* parisiens, et y commerçaient sous la protection d'une cohorte romaine.

Vers le milieu de la nuit, un grand bruit de rames se fit entendre; puis s'élevèrent d'horribles clameurs et le tumulte d'un combat nocturne, puis des hurlements de triomphe et de mort...

L'aube renaissante vit la Seine entraîner vers l'Océan les cadavres de cinq cents soldats romains, avec ceux des publicains et des monopoleurs.

Les guerriers de toutes les bourgades des Parises étaient débarqués à la faveur des ténèbres, et s'étaient réunis à leurs frères de Lutèce pour ce grand acte de vengeance.

Les six légions cantonnées chez les Sénons semblaient devoir anéantir à l'instant le petit peuple qui osait les défier ainsi.

Les trompettes et les buccins sonnèrent; les six légions s'assemblèrent à la hâte, mais ce ne fut pas pour marcher contre les Parises. Quatre d'entre elles s'éloignèrent rapidement vers le sud-est; les deux dernières n'eurent pas le temps de les suivre, et reculèrent au nord pour rallier la division de Labienus, qui occupait le pays de Trèves.

C'est que l'insurrection aux mille bras, aux mille voix rugissantes, les enveloppait de

toutes parts. Les Carnutes, gardiens de la forêt sainte, avaient donné le signal en précipitant mille Romains dans les flots de la Loire. Les Sénons étaient en armes ; le cri de guerre retentissait depuis le Rhin jusqu'aux Cévennes et jusqu'aux sombres rochers de l'Armorike.

César, raccouru des Alpes, appela ses vétérans, pour combattre au sud de la Loire l'illustre fils de Celtill, que les députés de toutes les nations galliques venaient de proclamer vercingétorix (généralissime) des Gaules. César chargea Labienus, son principal lieutenant, d'étouffer la révolte du nord et de l'ouest, et l'on sut bientôt à Lutèce que ce général était rentré sur le territoire sénonais avec quatre légions. Les Sénons, surpris, furent vaincus et dispersés, et Labienus remonta le cours de la Seine.

Les Parises envoyèrent aussitôt des messagers à toutes les tribus des bords de la Seine, et jusqu'aux Armorikes ; ils attendirent ensuite, le cœur palpitant, mais l'âme résolue et inébranlable, qui arriverait le plus vite aux ponts de Lutèce, des amis ou des ennemis.

C'était une joute de célérité, dont dépendait l'existence d'une cité entière. Les Lutétiens eussent pu se jeter dans les forêts, pour éviter la

première fureur de l'armée ennemie ; mais cette retraite eût peut-être découragé leurs confédérés : ils restèrent, et tous les autres Parises avec eux.

Déjà le gros de l'armée romaine a passé Meldun (Melun), déjà les éclaireurs de Labienus se montrent au sud du grand marais de la Bièvre, quand les rauques mugissements des trompes de corne retentissent sur la rive droite du fleuve. Au même instant un corps de cavalerie sort à toute bride de la forêt, et entre au galop dans Lutèce par le Grand-Pont, ou pont du nord (le Pont-au-Change). A la tête de cet escadron chevauche un vieillard accablé d'années, mais dont les yeux brillent encore d'une flamme héroïque sous la visière de son casque d'airain. A la longue barbe blanche qui flotte sur sa saie rayée de vives couleurs, aux ailes d'aigle marine qui surmontent son cimier, tous les enfants de Lutèce ont reconnu le fameux Camulogène, chef de l'un des clans des Aulerkes.

— Il était temps! s'écria le vieux héros, informé de l'approche des Romains. Au marais! au marais! Il faut à tout prix empêcher l'ennemi d'arriver jusqu'à la Seine! Que tous les Parises passent le pont du sud pour aller défendre

le marais ! Leur ville ne va pas manquer de protecteurs !

Il disait vrai ; de nombreux bataillons ne tardèrent pas à déboucher de tous les points de la forêt : c'étaient les guerriers de la confédération aulerke (Maine et environs d'Evreux), et ceux d'une partie de l'Armorike, Calètes (pays de Caux), Abrincatues (peuples d'Avranches), Baïocasses (de Bayeux), Lexoviens (de Lisieux).

Les Parises exécutèrent avec enthousiasme les ordres de Camulogène, à qui, malgré son grand âge, l'honneur du souverain commandement avait été déféré par les coalisés, *pour sa rare expérience de l'art militaire*(1). Les endroits praticables des marécages furent occupés par des postes considérables. Labienus, partout repoussé, tenta en vain de construire à la hâte une chaussée avec des terres amoncelées, des claies et des fascines. Des cris d'allégresse, s'élançant tout à coup des grand'-gardes gauloises, roulèrent de poste en poste jusque dans Lutèce. Les Romains venaient de faire un mouvement rétrograde ; ils

(1) Cæsar, Bell. Gall., l. VII, c. 57.

se retiraient silencieux et découragés, et sans doute ils se disposaient à regagner la Loire.

L'ardente jeunesse voulait se mettre sur-le-champ à la poursuite de l'ennemi. Les chefs arrêtèrent cette fougue imprudente, et décidèrent qu'on ne quitterait point Lutèce avant l'arrivée des confédérés de la Belgique, qui comprenait alors toutes les provinces gauloises au nord de la Seine et de la Marne.

Tout à coup une rumeur se répand parmi les Gaulois : elle grossit, elle passe dans toutes les bouches; elle devient certitude....

— Les Romains ont franchi le fleuve à Meldun (Melun); ils reviennent sur Lutèce par la rive droite!... Aux armes! aux armes!

Les Parises et toutes les autres tribus, rassemblés en tumulte, sommaient leurs chefs de les mener au confluent de la Seine et de la Marne, où les Romains allaient sans doute se présenter. L'espoir d'une lutte décisive contre les oppresseurs enivrait cette foule impétueuse.

L'appel mugissant des trompes domina les clameurs populaires. C'était Camulogène qui invitait les hommes de Lutèce à sortir des rangs et à former le cercle autour de lui.

Le vieux guerrier était sombre et pensif; et, quand les Parises l'eurent environné, il demeura long-temps recueilli en lui-même.

— Lutétiens, dit-il enfin, vous voulez donner bataille pour défendre votre ville ?

— Oui, oui.

— Et si nous la perdons, cette bataille ?

— Nous la gagnerons !

— Ainsi disaient les Belges avant la journée de l'Axona (l'Aisne); ainsi disaient les Armorikains avant la journée de Vénétie (Vannes); et pourtant les Belges et les Armorikains ont été vaincus ! Si nous la perdons, cette bataille, reprit le chef avec plus de force, les Belges, encore étourdis de leurs revers récents, n'oseront tenter le sort des combats pour nous venger, comme ils l'eussent fait pour nous secourir. Avec nous tombera la liberté du nord et de l'ouest. Lutétiens, que préférez-vous, de votre salut ou de celui de la Gaule ?

— Meurent Lutèce et les Parises, pourvu que la patrie gauloise vive !

— Eh bien ! je ne vous demande pas de mourir, je ne vous demande que de brûler votre ville !

Un profond silence accueillit ces paroles.

— Il faut brûler Lutèce et ses ponts, afin qu'elle ne puisse devenir une place de refuge pour l'ennemi ; il faut passer la Seine et les marais de la Bièvre, afin d'enfermer Labienus entre nous et l'armée des Belges, qui se réunit sur l'Isare (l'Oise) et sur l'Axona.

— Allez-vous-en avec l'armée au-delà du Petit-Pont, répliquèrent les Lutétiens.

Et ils rentrèrent chacun dans sa demeure.

Quand les coalisés furent en bataille au sud du fleuve, à l'entrée des marais, ils se demandèrent avec inquiétude pourquoi les Parises de Lutèce ne les avaient pas suivis.

— Vous allez le savoir, leur cria Camulogène.

Peu d'instants après, on vit des nuages rougeâtres monter vers le ciel, au-dessus de l'île des Parises.

C'étaient Lutèce et ses ponts qui s'écroulaient dans les flammes. Vers le camp défilait une longue colonne de guerriers, de femmes, d'enfants et de vieillards. Cette population, désormais sans foyer et sans asyle, rejoignit l'armée et se confondit à ses bataillons, sans un seul mot, sans une seule plainte.

Des messagers arrivèrent le lendemain des

deux points opposés de l'horizon. Les uns avaient franchi la Seine à la nage, près des ruines de Lutèce ; les autres sortaient de la forêt d'Iveline. Les premiers annoncèrent la levée en masse de la puissante nation des Bellovakes (peuples belges du Beauvaisis, du Valois, etc), avant-garde de la Belgique ; les seconds, la défaite de Jules-César par le vercingétorix, sous les murs de Gergovie.

Ce fut Camulogène qui proclama ces grandes nouvelles aux oreilles des confédérés.

— Eh bien ! Parises, dit-il d'une voix joyeuse en passant devant le front de la magnanime tribu, nous rebâtirons Lutèce aux frais de Labienus !

Les chants d'allégresse des Gaulois furent portés par les vents jusque dans les bivouacs romains. Labienus connaissait le péril de sa position et l'échec que venait d'essuyer son général en chef. Il songea donc à repasser le fleuve.

Les moyens de transport ne lui manquaient pas, il avait enlevé à Meldun cinquante bateaux et beaucoup de petites barques ; mais une armée ennemie, maîtresse de la rive méridionale du fleuve, l'attendait au débarquement.

Cependant, vers la première veille de la nuit,

les éclaireurs parisiens, qui parcouraient les grèves de la Seine, ouïrent sur les eaux le bruit sourd et cadencé d'un grand nombre de rames.

Ils coururent avertir leurs chefs. Camulogène, ne doutant pas que les Romains ne tentassent le passage en cet endroit, s'y dirigea en toute hâte avec ses guerriers ivres de joie, laissant seulement des postes échelonnés le long du fleuve.

Les barques avaient continué de remonter le courant; mais lorsque, aux pâles clartés des étoiles, les Romains eurent aperçu les armes brillantes des bataillons de Camulogène, ils tremblèrent sans doute et renoncèrent à leur projet, car on les entrevit de loin amarrer leurs légers bâtiments à la rive droite.

Le ciel se couvrit soudain d'épaisses nuées; des rafales tourbillonnantes courbèrent en sifflant les saules et les blancs du rivage, et furent suivies des grondements redoublés de la foudre; les ténèbres devinrent si épaisses et l'ouragan si furieux, que les Gaulois croyaient avoir perdu la faculté de voir et d'entendre. Ils se couchèrent à terre, enveloppés de leurs manteaux, pour attendre le jour, jugeant n'avoir rien à craindre d'ennemis que Tarann, le Dieu des

tempêtes, semblait se charger de combattre pour eux. Camulogène lui-même se fiait à la fois sur cette nuit terrible et sur les postes qui gardaient toutes les plages propres à un débarquement.

Tout à coup, une heure avant l'aurore, deux cavaliers, errant au hasard dans l'obscurité, vinrent se jeter au milieu d'une troupe d'Aulerkes. Ceux-ci crièrent aux armes, et saisirent ces hommes, qui se firent reconnaître à l'instant pour des Armorikains.

— Le *brenn* (général), où est le *brenn?* s'écriaient-ils haletants.

On les conduisit devant Camulogène.

— Les Romains!... ils sont là-bas.... les Romains!

— Que dites-vous? Ils sont en face de nous.

— Non; c'était une fausse attaque: ils nous ont surpris à la faveur des ténèbres; notre grand'garde est massacrée; toute l'armée ennemie passe... là-bas, à trois milles d'ici.

— Que les dieux de la patrie nous soient maintenant en aide, dit Camulogène, car il nous faut combattre sans le secours des Bellovakes. Nous ne pouvons souffrir que Labienus échappe de la sorte sain et sauf!

Les trompes sonnèrent; toutes les tribus fi-

rent volte-face, et défilèrent, entonnant le chant de guerre d'une voix sourde et lugubre.

Camulogène était parti au galop avec la cavalerie aulerke pour aller reconnaître l'ennemi; les premières lueurs qui blanchissaient le ciel lui montrèrent les légions achevant leur passage.

Un bataillon carré d'au moins cinq mille vétérans, formant la tortue, et flanqués d'archers massaliotes et de frondeurs baléares, protégeaient le débarquement du reste de leurs camarades, qui se serraient en cohortes et en centuries aussitôt après avoir pris terre....

— Confédérés, cria Camulogène, ce soir la Seine portera au grand Océan vingt-cinq mille Romains, ou les loups de l'Iveline souperont avec nos cadavres!

— Soldats, dit Labienus, combattez comme si César était présent (1)!

Le premier choc eut lieu au moment où le soleil se levait sur les forêts orientales; c'était à peu près en face de l'endroit où s'élève maintenant Villeneuve-Saint-Georges.

(1) « Adesse præsentem existimate. » Cæsar, Bell. Gall., l. VII, c. 62.

Nous n'essaierons pas de retracer toutes les phases de cette terrible journée, dont les principales circonstances sont seules arrivées jusqu'à nous.

L'aile gauche des Gaulois, composée de nouvelles levées sans expérience et sans discipline, ne put soutenir l'attaque de la *septième légion*, et fut enfoncée; mais à l'aile droite, où se pressaient les Aulerkes et les Parises, où commandait en personne le grand Camulogène, la lutte fut acharnée, désespérée, gigantesque; les vieilles bandes de Labienus, les premiers soldats du monde, chancelaient devant la furie des intrépides insurgés, lorsque la *septième légion* revint prendre à dos les Gaulois.

Le combat se prolongea tout le jour; enfin un grand et lamentable cri s'éleva des rangs gaulois : le haut cimier aux ailes d'aigle, qu'on voyait de tous les points du champ de bataille dominant le fort de la mêlée, s'abaissa pour ne plus reparaître : Camulogène était mort!

Les Aulerkes et les Parises, quoique tout espoir fût perdu, se battirent tant qu'il y eut parmi eux un bras capable de manier le sabre.

« Aucun ne quitta son poste; ils se laissèrent tous envelopper et tuer sur la place, » dit le

savant historien des Gaulois, M. Amédée Thierry.

Vercingétorix ne put venger Camulogène. Le formidable César, rejoint par Labienus, répara bientôt les revers de Gergovie, et la liberté gauloise succomba pour jamais devant Alesia.

Paris, comme le phénix, renaquit de ses cendres; il s'était écroulé gaulois et indépendant, il se releva cité romaine et membre de l'empire universel; puis il entra, comme le reste de la terre des Gaules, dans cette seconde période historique que devait terminer une seconde conquête, celle des Franks.

HENRY MARTIN.

MONSIEUR AVELINE,

OU

LES RÉVOLUTIONNAIRES.



MONSIEUR AVELINE,

OU

LES RÉVOLUTIONNAIRES.

Monsieur Aveline, juste milieu né, est arrivé jadis à Paris avec un patrimoine, et a fait depuis une jolie fortune en commanditant diverses maisons de commerce; on l'accuse aujourd'hui d'escompter l'excellent papier à raison de dix pour cent d'intérêt.

Figurez-vous la plus riche nature d'épicier : une pâte aigre et lymphatique, qu'on jurerait pétrie de salade et de fromage ; des petits yeux bridés, et d'un gris pâle ; des joues molles et violacées ; une mâchoire en besace ; un crâne en pain de sucre, où manquent les organes des sentiments et des facultés, mais sur lequel proéminent en revanche trois énormes instincts, l'égoïsme , la cupidité et la peur.

Dernièrement à déjeuner il perçut la nouvelle que les ouvriers se réunissaient pour formuler leurs réclamations ; sa digestion faillit être compromise. Pour la première fois depuis le 6 juin, de turbulente mémoire, l'idée lui vint de s'enquérir de la situation politique, et il envoya demander un journal quelconque. Car M. Aveline , pour maintenir ses sens dans une béate harmonie, se garde d'user quotidiennement de la moindre lecture ; il redoute surtout ce qu'il appelle les criailleries de folliculaires. Grâce aux lois de l'affinité, qui font que les molécules sympathiques se devinent et cohèrent , ce fut le Journal de Paris qui accourut cohérer à M. Aveline : le Ciel les créa tous les deux pour s'estimer, et qui sait ? peut-être même pour se comprendre.

En sautillant çà et là de colonne en colonne, le regard de l'ami de la paix butina jusqu'à trois fleurs de rhétorique et d'innombrables assurances de sécurité. « L'horizon politique est serein, « se dit-il à travers une série de bâillements ; « ceci n'est qu'un léger nuage qui se dissipera ; « c'est pure tanquinerie de la part d'une dou« zaine de brouillons. La France entière veut « le maintien de l'ordre de choses. Nous som« mes au point où toute nation sage aime à se « poser, au juste milieu entre l'anarchie et l'ab« solutisme, à égale distance d'une révolution « et d'une contre-révolution. » Après quoi il prit sa canne, et dirigea sa promenade vers la place de l'Hôtel-de-ville, où il a coutume une fois par semaine d'aller régler sa montre sur l'horloge.

Le long du quai Pelletier il avisa un pauvre diable en haillons, au chapeau bosselé et huileux, point de bas aux jambes, assis sur le parapet, comme il s'en voit tous les jours à cette même place entre deux et trois heures. Dans cette créature épuisée par le travail tout aspirait à se délasser. Depuis les jambes pendantes, depuis les bras retombant sur la pierre, le dos arqué, la poitrine affaissée et rentrante, jusqu'aux

muscles détendus de la face, jusqu'à l'œil décoloré et vide d'expression, tout se reposait avec fureur. M. Aveline, qui n'est pas tenu d'être physiologiste, prit cette torpeur morne, cette prostration douloureuse, pour de la langueur et de la quiétude. « Voilà, se dit-il, un gaillard qui vient de dîner et qui digère ! (Digérer est pour M. Aveline la félicité par excellence.) Que c'est beau un homme qui digère ! Digérons à côté de ce gaillard-là. » Et il s'accouda sur le parapet, dans la tenue naïve et importante d'un badaud qui regarde couler la Seine.

S'il y avait parité d'exercice pour les deux estomacs, il y avait disparité notoire dans les matériaux sur lesquels chacun exerçait. L'un assimilait laborieusement une portion de quatre sous de pommes de terre, que le feu de la poêle avait interrompues dans l'acte très avancé de leur germination ; l'autre analysait avec complaisance un salmis de perdreaux arrosé de vin de Beaune et de café. De là différence dans les émanations qui se dirigeaient vers les deux cerveaux, et différence aussi dans les idées qui s'y déroulaient : elles se ressemblaient comme le rose et le noir.

—Eh bien nous sommes donc tranquilles ! fit

à son voisin M. Aveline du ton que l'on prend pour aborder un dogue quand on veut s'assurer si sa chaîne est solide. Le Journal de Paris à raison, c'est calomnier le peuple que supposer qu'il veut une révolution. Depuis juillet le peuple est content ; il sent qu'il est au point où tout peuple sage aime à se poser, au juste milieu entre...

— Entre la corde et la rivière : merci du choix !

— Voilà précisément ce que j'allais avoir l'honneur de vous dire, s'empressa d'ajouter le prudent M. Aveline, tout en fronçant légèrement le sourcil.

— Voyez-vous, moi, je suis bon enfant, foi de Taupin, pas méchant ; incapable, quand je suis de sang-froid, de demander la mort tant seulement d'un criminel, comme s'entêtent encore à faire vos messieurs de la justice, qui sont pourtant bien élevés à ce qu'ils disent. On me chante qu'il faut que chacun soit libre d'amasser, de devenir riche, s'il est né assez malin pour cela; je réponds : Ça va. Qu'il faut que chaque riche soit libre de faire de son argent des choux, des raves, de l'enterrer ou de le boire, d'en acheter des catins, ou de le tirer en petards:

ça va encore. Qu'il faut qu'après sa mort chaque carcasse conserve le droit de faire passer le *quibus* sur la tête de son enfant, et, quand il en manque, sur celle du premier venu, fût ce une buse, fût-ce moi ou vous, à son imagination, sans quoi ça serait des trains, un grabuge à n'en jamais finir : c'est plus dur à comprendre, mais enfin ça va toujours. De tout ça il s'ensuit qu'un farceur à qui son père ou une autre bonne âme de défunt aura laissé le pain de la huche va passer sa vie à se confectionner une bosse permanente ; tandis que les autres sont là à se serrer le ventre et à travailler à tirer de la farine de leurs dix doigts. Moi je n'ai jamais boudé contre l'ouvrage ; aussi je dis : Eh bien ! sacred.... ça va encore tout de même.

— C'est cela, corbleu ! Il faut du courage dans la vie. Le monde est une loterie : tant mieux pour qui attrape un gros lot.

Et M. Aveline, rassuré, puisa une prise de tabac dans une superbe tabatière en or qui lui venait de l'héritage de son père.

— Les hommes, c'est sans comparaison comme les abeilles, comme les fourmis. On se réunit un million, dix millions, trente millions d'hommes sur un coin de la terre. On convient

d'impôts à payer, d'une loi de recrutement, enfin de toute l'infernale boutique d'un gouvernement. La raison? Pour former un immense atelier de travailleurs où chacun ait la garantie de trouver à gagner sa pauvre existence, de manière qu'en définitive chaque estomac soit assuré de sa pitance de chaque jour. Chacun a un droit égal à vivre, puisqu'en naissant chacun a trouvé une place au soleil.

— C'est bien mon opinion. Cependant ne serait-il pas à craindre de marcher à la loi agraire?

— Qu'est-ce que c'est que votre loi agraire? Je ne connais, moi, que la loi du sens commun, la première loi de nature, la loi de Dieu. Etes-vous plus que moi utile, en position et capable de diriger la manœuvre? à vous une grosse part. Que l'habile homme passe bourgeois; que le riche, même par héritage, se donne du bon temps; mais qu'il soit d'abord pourvu à ce que pas un être de la communauté vienne jamais à crever de faim faute de travail.

— Nous sommes parfaitement d'accord. Croyez-vous qu'on n'y ait pas songé? Et les dépôts de mendicité, mon cher ami! Et mieux que cela, quand vous tombez malade, les hôpitaux avec des planchers cirés! Et pour les pau-

vres honteux les bals par souscription! Je ne prétends pas faire ici mon éloge, mais pas plus tard que la nuit dernière, moi qui vous parle, je dansais au bénéfice des indigents du douzième ; à telles enseignes que j'ai pensé m'indigérer en me bourrant de meringues et de glaces. Convenez qu'il y a dans vòtre fait un peu d'ingratitude.

— Vos dépôts ! Que le désespoir pousse un malheureux qui meurt à tendre la main, vous le traitez en détenu, en bandit. Vos quelques hospices avec parquets frottés! c'est un verre de coco présenté sur une assiette, et à partager entre la masse des naufragés du radeau de la Méduse. Vos bals de bienfaisance! par tête d'indigent, pour son hiver, quatre pains et deux cotterets, dansés en décembre et qu'on lui délivre en mars. Et de quel droit prétendez-vous m'infliger cette charité dérisoire, vous, mon créancier : vous qui me devez, non pas une aumône, mais du travail ? Car c'est un billet à acquitter. Vous ne possédez, vous n'êtes influent dans la nation qu'à la charge de m'y faire trouver à vivre. Vous êtes les détenteurs du superflu de la communauté, mais je réclame ma part du nécessaire. Être riche n'est pas seulement un privilége,

c'est aussi une fonction. Le jour où, par votre égoïsme, votre incurie ou votre administration ignare, je suis réduit à l'inaction, condamné à *m'éteindre* (le mot s'éteindre est joli : c'est une facétie de vos savants), au diantre le contrat qui me lie à vous, serviteur au respect pour le droit de propriété !

Ici M. Aveline se hâta de replonger la tabatière paternelle au fond de la poche de son gilet et de croiser soigneusement le devant de sa redingote ; ensuite, avec un soupir :

— Je partage votre manière de voir. Au surplus, si les temps sont durs, il faut l'attribuer à la crise politique. Cependant le Journal de Paris annonce que l'horizon devient serein. L'ouvrage va reprendre. Laissons se bien consolider l'ordre de choses.

— Il est encourageant l'ordre de choses! un régime où l'on me livre muselé, par je ne sais combien d'articles du code et d'arrêtés du préfet de police, au maître qui daignera me vampiriser, s'engraisser de ma substance. Aujourd'hui, que suis-je pour lui? une *force* qu'il applique là où cheval ni machine ne saurait fonctionner. Il me pèse les bouchées de pain comme il mesure les grains d'avoine à son cheval, les gouttes d'huile

aux rouages de sa machine : juste l'indispensable pour qu'aucun des trois ne s'arrète ; jusqu'à ce qu'enfin un beau jour la machine détraquée aille au feu, le cheval ruiné chez l'écorcheur, et moi, fourbu, sur le pavé. Qu'à moi seul je me hasarde à me plaindre, en un tour de main le brutal me jette à la porte. Ne sait-il pas que des troupeaux de squelettes faméliques sont en bas dans la rue, qui s'éteignent, et qui se battront pour la place vacante dans son atelier? Ce sera même pour lui une occasion de réduire encore le salaire, de tondre sur mon successeur quelques centimes de plus. Un patron trouve à tondre sur des os. Exaspérés par la misère, tous ouvriers, tous frères, tous unis par un même intérêt, essayons-nous de nous entendre pour le faire valoir, de nous aboucher avec les patrons sur un ton paisible, en honnêtes gens qui ne demandent qu'à échanger de bonnes raisons : oh, par ma foi, c'est bien une autre histoire ! Aussitôt patrons de hurler qu'on les pille, qu'on les égorge; et vite, vite, chaque bourgeois d'accrocher la lardoire au bout du fusil, d'appeler sa femme pour l'aider à endosser la souquenille nationale et le sac ; procureurs du roi de verbaliser contre la coalition ; municipaux,

sergents de ville, tous les rabatteurs du chenil Gisquet, de nous traquer comme on traque les loups. De notre côté les têtes s'échauffent. Un propos, une taloche, c'est sitôt parti quand l'âme est ulcérée. Ceux qui se sont mis en avant, les vrais bons enfants, les meilleurs ouvriers (là où il y a des sentiments, c'est toujours là que le sang bout d'abord), on vous les envoie faisander à la Force pêle-mêle avec les scélérats. Cinq ou six mois se passent; enfin la venaison est à point et bonne à être jugée : un arrêt les condamne à des années de prison. Vous traitez si gravement le régime de vos prisons, les geôliers sont si humains, la nourriture si saine, l'air des cabanons si pur, qu'on doit s'estimer heureux quand la phthisie ne vient pas commuter la peine en une mort lente. Avouez pourtant que, dans ce cas atroce, votre prison n'est que la sœur bâtarde de la guillotine. Et laquelle des deux direz-vous la plus laide ? Devant Dieu, je vous le demande, sur quelle tête ce sang retombera-t-il? Le lendemain on apporte un second cadavre à la Morgue, celui de la veuve; un procès-verbal du commissaire envoie les orphelins à la Pitié, et tout est dit : la société est vengée. Voilà votre ordre de choses, voilà la com-

munauté telle que vous me l'avez faite. Il y a des quarts d'heure où je ne crois plus à rien, où mon sang-froid m'abandonne, où je me sens comme des envies de sauter à la gorge du premier riche qui passera.

Cependant M. Aveline, tout pâle, préparait par un plié un bond qui le portât à trois pieds de son redoutable interlocuteur, lorsqu'il sentit son bras enserré par la large main de Taupin, un étau. Réduit à temporiser, il continua de dissimuler, et, levant les yeux au ciel :

— Personne n'apprécie mieux que moi votre manière de sentir. Mais, je vous en supplie, mon cher, conservez votre sang-froid : c'est la vertu dont je fais le plus de cas.

— Si vous lui voulez du bien à votre ordre de choses, dites-lui en confidence qu'il se corrige au plus vite, et qu'il songe davantage à tous. Sans quoi, mille tonnerres! vienne le jour des coups de fusils, et je lui rendrai juste autant de service qu'à un chien enragé qui écumerait à dix pas de moi.

Là-dessus Taupin, sautant à bas du parapet, s'éloigna en sifflant le refrein de la Marseillaise.

—Que le choléra te torde, bête féroce! grom-

mela à part soi M. Aveline, en le suivant des yeux, et en remettant son chapeau, qu'il avait ôté pour saluer. Ils croient avoir tout dit parce qu'ils vous ont prouvé qu'ils meurent de faim. Je n'appelle pas cela raisonner. Décidément cette classe n'est pas satisfaite. Baste! qu'importe? Dans le corps social ils sont les bras: s'enquiert-on de ce que pense un bras ?

Une heure après, le philosophe se trouvait au Palais de justice, dans la salle où se tient la cour d'assises et au nombre des curieux. Car M. Aveline aime à voir un prévenu que l'on juge : c'est pour lui le drame; un chien qui se noie est la petite pièce. Que voulez-vous, il a l'âme ardente, avide d'émotions, et recherche surtout celles que procure le danger, le danger couru par un autre s'entend : l'esprit conserve mieux alors l'impartialité nécessaire pour observer.

Ce jour-là la Tribune vidait l'un de ses deux cents procès. Pour son gérant, c'est, de deux jours l'un, le travail du matin. Le jury était entré dans la chambre des délibérations. Affranchi du solennel *Silence, messieurs!* de l'huissier, le public causait et vaguait dans la salle, sous l'œil toutefois du sergent de ville, du mu-

nicipal et du mouchard, les trois tuteurs légaux du peuple français.

M. Aveline avait engagé la conversation avec l'un des témoins à décharge appelés dans l'affaire. Ce témoin était un homme jeune encore, à la physionomie fine et expressive, aux manières douces et polies. Sa mise n'annonçait point le capitaliste, cependant elle se recommandait sinon par le luxe, la fraîcheur, une coupe de la dernière mode, du moins par une propreté rigide. Supposez un directeur à appointements dans quelque fabrique, un teneur de livres, un ouvrier en instruments d'optique, en horlogerie, en bijouterie, etc.; enfin prenez le type du prolétaire intelligent. J'aurais voulu vous mieux préciser la profession; par malheur M. Aveline n'a pu me la dire.

Quoi qu'il en soit, après quelques politesses échangées, celui-ci était arrivé à son axiome : Dieu soit loué! la nation entière marche dans le juste-milieu.

— Dans le juste-milieu de la rue, dans le ruisseau: on l'a dit avant vous.

— Permettez-moi de ne pas me rendre à cette opinion sans examen, répliqua M. Aveline. Maintenant qu'il avait affaire à une figure



bourgeoise, il reprenait une ombre d'individualité. Faites attention, je vous prie, que le système actuel....

— Laissons là le système; à quoi bon remuer de la fange? Le mal vient de plus loin. L'édifice est à reprendre depuis les fondements. Comment voulez-vous avoir un bon gouvernement, un gouvernement qui concilie les intérêts de tous, de bonnes lois, des lois faites dans l'intérêt de tous, dans un pays où une masse de trente-deux millions d'êtres, c'est-à-dire à peu près huit millions de citoyens mâles au-dessus de vingt-cinq ans, sont exploités au profit de deux cent mille électeurs? C'est l'aristocratie de l'argent.

— Oui, mais une aristocratie mobile comme lui, et qui ouvre son cadre à qui se présente. Chaque année le privilége se déplace, ou même tend à se répartir sur un plus grand nombre de têtes, et cela sans secousse. Vous n'êtes pas électeur aujourd'hui: vous avez la perspective de le devenir demain. C'est une pure question d'intelligence.

— Il faut s'entendre: Béranger n'est pas même électeur. Ce que vous appelez intelligen-

ce est donc spécialement l'aptitude au lucre, le talent de faire fortune.

— Précisément. Vous conviendrez que la porte est ouverte à tout le monde.

— Fermée à triple serrure et à verrou pour la nation à peu près entière, voulez-vous dire. Laissons de côté ces intelligences de feu prédestinées à léguer un nom à la postérité. N'importe la carrière tentée, pour le génie les obstacles ne sont que de puissants aiguillons. Fortune et gloire marchent aujourd'hui de conserve. Lorsqu'il ne capture que celle-ci, c'est qu'il lui a plu de dédaigner la première. Occupons-nous des capacités moins robustes, celles d'une moins belle venue. Sur cinquante fortunes, à peine en citerez-vous une où le patrimoine n'ait joué un rôle pour le moins aussi important que l'aptitude à telle ou telle profession.

— Je suis forcé d'avouer que, sans mon patrimoine, peut-être...

— Le patrimoine équivaut à lui seul à une aptitude, et une aptitude de premier ordre encore. Le plus mince revenu fournit du moins à la capacité même la plus rachitique les moyens de grandir par l'éducation. Lesquelles de vos

institutions garantissent aux classes pauvres que les moyens d'atteindre son développement sont offerts à chacune des capacités qu'elle recèlent ?

— Patience : grâce aux nouvelles écoles que nous venons de fonder, nous réparerons le mal.

— Dieu vous entende ; mais vous apportez une cruche d'eau pour mettre à flot une frégate. Dès qu'un enfant, un seul enfant, peut échapper à la première instruction, le principe sacré de toute communauté est vicié. Chez un peuple où l'égalité n'est point un vain mot, l'instruction n'est pas une sœur de charité ouvrant sa classe à quelques bambins qu'on lui envoie : c'est un fonctionnaire qui réclame jusqu'à l'enfant le plus nu, jusqu'au plus idiot, et qui s'en empare, de manière à ce que pas une tête ne puisse être soustraite. En dépit de la misère ou de la négligence des parents, il saisit le petit vacher sous le ciel de la prairie, le petit *rattacheur* sous le plafond noir de la fabrique, et dirige sur ce jeune cerveau les rayons d'une instruction élémentaire et morale, propre à éveiller le germe des facultés et combattre l'énergie des mauvais penchants. Admirez l'inconséquence de la législation que vous nous imposez, messieurs les électeurs à

deux cents francs. Alors que le fœtus sommeille encore dans le ventre de sa mère, la société daigne s'occuper de sa personne (et elle a raison, car il fait déjà partie du fonds social de la communauté ; plus que dans le sol la richesse d'une nation est dans les jeunes plantes qui deviendront citoyens). Enfant, elle protége ce corps débile contre l'abandon ou les mauvais traitements d'un père insouciant ou dénaturé ; et cependant elle lui livre à merci cette tendre intelligence ; satisfaite si cet estomac reçoit à peu près sa pâture, peu lui importe que cette capacité s'atrophie.

— Songez pourtant qu'on doit respect au sanctuaire de la famille.

— Que tout père reste libre dans le choix de l'instituteur, pourvu que des enquêtes constatent que la culture d'aucun enfant n'a été négligée.

— Il est de fait que, si toutes les classes étaient tenues de savoir lire et écrire, ce serait beaucoup mieux : mon domestique ne se tromperait pas d'adresse quand je l'envoie en commission ; je serais aussi moins exposé à être volé, si tout le monde avait été forcé, jeune, de suivre un cours de morale.

— Grand merci pour les pauvres de la permission que vous voulez bien, dans votre intérêt, leur accorder de savoir lire, écrire, et même un peu de calcul et de dessin. Cependant, si vous persistez à retenir dans vos mains seules l'instruction d'un degré plus avancé, celle qui rend apte au commerce éclairé, à l'industrie, à la médecine, au barreau, aux différentes branches du service public, enfin aux professions autres que les travaux manuels qui nourrissent si maigrement leur homme, comment les capacités pauvres, éveillées par l'instruction primaire, mais privées des moyens de se développer, parviendront-elles à prendre rang, à élargir le cadre de votre électorat?

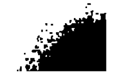
— Vous oubliez les bourses dans les colléges, et d'autres bourses dans certaines écoles spéciales.

— Oui, aux quelques millions de fils de pauvres la loi jette noblement environ deux mille de ces admissions; sur ce nombre une centaine peut-être descend jusqu'à eux. Il est des riches assez éhontés pour mendier en faveur des leurs cette aumône, assez vils pour la filouter au passage. Ce titre de votre loi n'est qu'une ironie infâme; par lui vous confessez que le principe du

droit égal pour tous à la culture des intelligences vous est avéré, mais que votre égoïsme recule devant l'application. Vous persistez à maintenir l'impôt universitaire dans les colléges, la rétribution pour les brevets de capacité dans les académies, les lourdes pensions à payer dans les écoles spéciales, parce que vous, qui possédez, vous, riches de votre part dans le patrimoine de la génération précédente, ou devenus riches à l'aide d'une parcelle de ce patrimoine, votre cupidité vous pousse à confisquer, autantque vous pourrez, le savoir, et par ce moyen la fortune, au profit de vos fils. La loi qui leur garantit vos biens à votre décès ne leur assure-t-elle pas déjà assez d'avantages? Hypocrites, qui inscrivez en tête de votre charte que tous sont égaux, c'est-à-dire que le pauvre, s'il est intelligent, deviendra riche, et qui venez insolemment établir par les lois réglémentaires que le riche seul rencontrera les facilités de devenir intelligent!

— Hum! hum! vous avez de la prévention, je vous assure.

— Vantez à d'autres votre aristocratie d'argent. Vous la trouvez mobile, vous qui avez frayeur de perdre; je la trouverai toujours trop fixe, moi, prolétaire destiné à suer quarante



ans avant d'amasser la pension qui m'ouvre la porte de Sainte-Perrine. Que me fait votre cadre qui s'élargit, si, pour y voir coucher mon nom, j'ai autant de chances que pour gagner un quine à la loterie! Reconnaissez-vous que j'existe dans la nation?

— Vous en êtes un membre, et un membre que j'estime. Le prolétaire! Dieu!

— Que par conséquent la loi doit s'occuper de mon sort, régler mes intérêts?

— Le moyen de le nier.

— Que, s'il arrive enfin que ces intérêts soient réglés aussi bien que possible, je n'ai pas plus que vous à gagner à un changement dans la loi; que tout m'engage alors à conserver ce qui est; que personne ne se trouve lié davantage à la tranquillité publique?

— En effet.

— Vous m'accorderez bien aussi qu'à moins que je ne sois idiot ou tombé en enfance, je devinerai, mieux que vous ne pourriez faire, les hommes qui sympathisent avec moi, qui défendront chaudement mes intérêts?

— Ceci va sans dire.

— Maintenant, si la loi n'est faite que par des hommes chargés de vos pouvoirs à vous, ces



mandataires donneront la préférence à vos intérêts sur les miens.

— Aïe! aïe!

— La stricte équité ne commande-t-elle pas que les hommes qui feront la loi, ces arbitres, ces conciliateurs entre vos intérêts et les miens, soient investis à la fois de votre confiance et de la mienne?

— On ne saurait dire le contraire.

— Et vous avez le front d'exiger deux cents francs de cens pour l'électorat! L'exploitation de l'homme par le sabre n'est pas plus odieuse, et du moins n'est point ignoble. Elle rappelle l'audace et la force du lion; celle par les capitaux, la gloutonnerie du loir et sa torpeur.

— Ainsi vous n'êtes pas autrement satisfait de l'ordre de choses?

— Voulez-vous toute ma pensée? L'ancien gouvernement absolu était une pyramide. En bas reposait l'assise large et épaisse des vilains et des manants; sur elle la couche moins épaisse et moins large des bourgeois; au-dessus celle plus mince et plus effilée de la noblesse et du clergé; au sommet la vieille royauté, pesant de tout son poids sur l'édifice, afin que rien ne bougeât. Un jour vilains et manants,

ennuyés de cet éternel cauchemar qui leur oppressait la poitrine, ont si bien remué, que les couches d'en haut sont allées faire un tour dans la boue. Votre ordre de choses m'a l'air de s'être mis en tête de reconstruire, non pas précisément l'ancienne pyramide, mais quelque objet qui a du rapport, un obélisque. Sur la base indispensable des vilains et des manants, que par politesse, depuis leur escapade, on appelle citoyens, il maçonne une bonne couche d'électeurs, puis une autre d'éligibles ; au sommet il hasarde quelques petits pairs viagers. Enfin il se pose lui-même. Voyez-vous cette tête, avec la grâce et surtout l'aplomb qu'on a donnés au Napoléon de la Colonne? Vous paraissez lui porter de l'intérêt, à votre ordre de choses : rendez-lui le service de l'avertir que je n'aime pas les constructions en pointe, les sociétés par étages, où les hommes sont superposés. Nous autres, qui encore cette fois portons tout, nous avons de l'humeur. Gare la secousse !

— Il faut cependant que quelqu'un commande....

— Commandez comme à l'armée, sur le front ou en arrière de la ligne, mais sans quitter le sol et de niveau avec moi. Mais, au lieu de par-

ler de la guerre, un fort vilain passe-temps, où les hommes s'entr'égorgent, en vrais sots, pour plaire à des rois... qui les regardent faire d'assez loin, voulez-vous une image plus gaie? Je définis la société un branle général, une ronde telle qu'on en danse au village. Ceux qui ont de la voix sont envoyés au milieu et chantent en marquant la mesure. Le reste saute à cœur-joie en se donnant fraternellement la main. Plus j'y songe, plus je raffolle de mon idée. Je rêve les citoyens de toutes les professions, quelle que soit leur cote d'impôts, disposés sur tous les points d'une circonférence. Le pouvoir est au centre, de manière que chacun puisse communiquer avec lui, et même y arriver sans avoir plus de distance à parcourir que son voisin. Le rayon est égal pour tout le monde. Egalité, centralisation : c'est ma devise. Pour l'ordre de choses qui l'adoptera, je suis prêt à me faire écharper; autrement, qu'on prenne garde à ne pas me donner trop d'humeur, car, je le répète, gare la secousse! Sur ce, je vous souhaite le bonjour.

— Encore un qui se plaint! se dit M. Aveline resté seul. Par bonheur tout cela n'est que le peuple. Qu'est-ce que le peuple dans une nation?

En quittant le Palais-de-Justice il fut visiter une vieille connaissance.

— Celui là est un honnête électeur, pensait-il, un électeur qui paie les deux cents francs de sa personne, et sans s'aider de la cote de sa femme ou de sa belle-mère, comme on en voit tant. Nul doute qu'il ne soit dans des dispositions calmes. J'ai besoin que quelqu'un remette un peu de baume dans mon esprit.

Après les salutions et le verre d'absynthe :

— Ouf! je respire près de vous, vous, électeur, et nécessairement homme de paix, dit M. Aveline ; achevez de me rasseoir les sens. N'est-il pas vrai que le Journal de Paris a raison? L'horizon politique devient de jour en jour plus serein ; nous sommes au juste milieu entre.....

— Au juste milieu entre deux selles.... Epargnez-moi le reste du proverbe. Grâce au système actuel, mon droit d'élire tous les cinq ans à la nation ses mandataires, droit que je paie parbleu assez cher de deux cents francs par année, ce qui me fait mille francs pour une représentation, m'est à peu près aussi utile à moi-même, moi, propriétaire d'un vignoble assez mince, qu'un manche d'eustache sans sa lame. Je

n'ai pu parvenir encore à faire représenter convenablement mes intérêts.

— Vous m'étonnez.

— On a assez combattu depuis long-temps l'âge de trente ans et le cens de cinq cents francs exigés dans le mandataire. Les raisons données contre peuvent se résumer ainsi : un homme de talent et de cœur de vingt-cinq ans, l'âge du mandant, vaut toujours mieux et m'inspirera plus de confiance que l'homme médiocre, en eût-il cinquante ; et j'entends assez mes intérêts pour ne pas aller le choisir follement par la seule raison qu'il est jeune. En second lieu les exemples ne nous ont par malheur pas manqué de députés payant trois fois le cens, et qui se sont salement vendus. Ils se vendent même d'ordinaire plus cher, leur fortune les ayant accoutumés à plus de luxe et de besoins, et suffisant pour faire d'eux une puissance, à la conquête de laquelle le ministère attache d'autant plus de prix. Comme en définitive c'est l'argent prélevé sur ma bourse qui sert à payer les traîtres, moins coûteront ces cruches fêlées, qui rendent un si triste son, et moins le budget s'enflera. Je suis toujours tenté de voter pour le candidat pauvre.



— Il peut nous en coûter moins, je suis de votre avis.

— Ajoutons encore que certaines industries confinées par leur nature dans la haute région des gros capitaux sont arrivées, grâce au cens, à monopoliser la représentation nationale et à fournir la majorité des mandataires. De là les primes en leur faveur, le poids des impôts rejeté sur d'autres industries qu'il écrase : le tout au détriment du consommateur, c'est-à-dire la nation, le petit propriétaire, moi et le prolétaire, qui nous trouvons là pour payer les sottises. C'est à cela que vous devez d'acheter hors de prix votre fer et votre houille ; votre sucre, au lieu de douze sous, vous en coûte vingt.

— Savez-vous que ce n'est pas délicat.

— On a vu, dans des localités, la masse des électeurs se fractionner en quatre parties à peu près égales : légitimistes, ministériels, progressifs, et enfin *indifférents*, qui n'ont jamais mis les pieds dans une salle d'assemblée.

— Pour mon compte, je m'en suis toujours abstenu.

— Le ballottage s'établit entre les trois fractions en présence. L'une d'elles triomphe à une pluralité de cinq ou six voix, et ce mandataire

d'un peu plus du quart des électeurs du collége devient le député de l'arrondissement. Convenez que c'est un singulier mode de représentation.

— Tout-à-fait plaisant, en vérité.

— Le quart d'un mandataire! encore, parmi ce nombre minime de voix réunies sur sa tête, faut-il retrancher celles des électeurs qui sont dans la dépendance du pouvoir, et à qui leur vote est imposé. En les évaluant à moitié, calcul certainement modeste, le quart du mandataire se réduit à un huitième. C'est l'absurde poussé jusque dans ses dernières conséquences.

— Comment! tel de ces énormes ventrus du centre ne fait qu'un huitième de mandataire! C'est comme une outre, ça se gonfle.

— Une chambre des représentants, c'est le grand jury national, la réunion des arbitres, des conciliateurs, chargés de mettre en évidence et de discuter les intérêts de toutes les classes de producteurs : *industrie, commerce, service public*. Chaque mandataire a mission, non de faire prévaloir un intérêt par la ruine d'un autre, mais de concilier les véritables exigences de cet intérêt avec celles de tous les autres. Aujourd'hui, comment les colléges électoraux réussiraient-ils à harmoniser la représentation

des intérêts spéciaux à la chambre, lorsque les convictions politiques elles-mêmes, les théories sur l'ordre social, sur l'organisation ou la réforme des pouvoirs, peuvent à peine parvenir à se faire représenter?

— Je ne vois pas trop de remède.

— Il en est un fort simple : appeler tous les citoyens à l'électorat, et imposer aux *indifférents* l'obligation de voter. Le vote est non seulement un droit, mais un devoir. Qui le dira moins saint que celui du juré? L'influence des électeurs dépendants du pouvoir, si puissante sur les individus pris à part, perdue dans la foule, est réduite à ses justes proportions; les suggestions et les menaces avortent devant les masses. Voici donc dégagés de la question les fléaux de l'électorat actuel : *indifférents* et *ministériels*. Quel que soit le nombre des convictions politiques qui partagent une nation, à l'instant d'une lutte elles se résument toujours en deux opinions principales, qu'on peut désigner par *stationnaires* ou *progressifs*. Entre deux opinions la majorité trouve facilement à se prononcer. La théorie de l'ordre social adoptée s'établit solidement, et alors vient le tour des intérêts matériels spéciaux.

— Mais vous nous amenez les élections si turbulentes de l'Angleterre, et pis encore.

— Consacrons d'abord le principe. Nous verrons ensuite à aviser aux moyens d'exécution. Les Etats-Unis y sont bien arrivés. Sans entrer dans la question du système d'élections à deux degrés, où l'assemblée des citoyens nomme les électeurs chargés de choisir le représentant, système que j'aime assez, quoiqu'il ait été vivement attaqué dans ce pays-ci, je vous recommande pour votre instruction particulière, monsieur Aveline, certain ouvrage de droit public, où vous trouverez un mode d'élections générales et à deux degrés de votation dans les assemblées entièrement neuf, et qui vaut qu'on y prête attention. Je ne suis pas publiciste, et je craindrais de nuire à son succès en cherchant à vous l'exposer moi-même. Je vous dirai seulement, et cela dans le but de caresser votre paresse, que l'électeur, pour donner son vote, n'a pas besoin, comme dans nos systèmes actuels, de se transporter à plusieurs lieues de son domicile. Il lui suffit d'apposer sa signature sur des bulletins qu'on lui expédie et qu'il retourne (1).

. . . .

(1) Le publiciste que je signale, et à qui j'ai fait con-

— Garantissez-moi que je puis voter sans quitter mon fauteuil, et vous n'aurez plus à me classer parmi les indifférents. Mais, dites-moi, si je donne ma signature, comment mon vote restera-t-il secret?

— Il ne le reste pas: vous votez à la face des hommes et du ciel. Le bon citoyen cache-t-il un de ses actes? Le scrutin secret est une mesure misérable, que l'ordre de choses absurde dans lequel nous vivons a pu rendre nécessaire.

— Vous aussi attaquer l'ordre de choses! je

stamment mille emprunts dans le cours de cet article, est M. Pinheiro de Ferreira, savant portugais, et qui a été, sous Jean VI, ministre de l'intérieur au Brésil. Il est l'auteur d'un *Précis du droit public interne et externe*, et d'*Observations sur le Manuel diplomatique*. Ce dernier livre est devenu classique dans les universités allemandes. On lui doit aussi des *Observations sur la Charte française de* 1830, qui viennent de paraître chez Rey et Gravier. Il est à la veille de publier un *Manuel du citoyen*, dont l'apparition est vivement attendue. Sa conduite aux affaires, et surtout les motifs de sa retraite, l'ont signalé comme un des patriotes les plus honorables du Portugal. Nous ne saurions trop recommander la lecture de ses ouvrages: c'est une des raisons les plus droites, un des esprits les plus éclairés et les plus consciencieux.

vous quitte, et, vrai, j'emporte du chagrin de vous voir dans de semblables dispositions.

— S'il veut mon affection, qu'il se hâte de changer et cesse de marcher à sa tête seule. Un conducteur de nation est un cocher. La nation monte en voiture et dit où elle veut aller ; reste à lui à bien conduire et à choisir le plus beau chemin. Serviteur !

M. Aveline sortit le cœur gros.

Ces petits propriétaires, pensa-t-il, ont parfois l'esprit inquiet et taquin ; mais ils se rassurent et reviennent. Mon électeur ne prouve encore rien. Avant de rentrer chez moi, voyons mon voisin, le fils d'un riche manufacturier, un éligible, et un éligible sous la restauration, une cote de mille francs. Ce sont les fortes têtes de la nation : je garantirais qu'il est pour la sécurité.

Et, le voisin abordé, l'éternelle phrase de recommencer.

— Le Journal de Paris annonce que l'horizon politique est plus serein. Nous sommes au juste milieu entre....

— Entre deux raquettes, ballottés comme un volant. Les deux raquettes sont le principe monarchique et le principe républ....

— N'achevez pas : vous me donneriez mon

rhumatisme. Un homme comme vous, un homme établi peut-il salir sa bouche de ce mot ! Ne voyez-vous pas naître aussitôt l'anarchie ?

— Vous traduisez *anarchie* par absence d'autorité protectrice du citoyen, ou mutisme du pouvoir chargé de veiller à sa conservation, ou encore violation des lois par ce pouvoir même?

— C'est cela.

— Et vous trouvez qu'elle est encore à naître, l'anarchie ? Elle est parbleu tout-à-fait grande fille, la misérable, à l'œil furibond, et ribaude effrenée, grâce à M. Gisquet, qui n'est cependant que son père nourricier. Le mépris pour l'humanité est-il jamais allé plus loin ? Laissons ces turpitudes et ces atrocités de détail, dont la seule pensée fait bouillonner le sang; renfermons-nous dans la simple théorie. Comment le citoyen trouverait-il une ancre dans vos lois? Vos lois se rattachent-elles à un principe? Avez-vous une croyance politique, un décalogue, une charte ? Votre charte-vérité, qui devrait être le tabernacle du principe légal, l'arche sainte, qu'est-elle? un poulaillier, où la souveraineté nationale effarouchée a trouvé à peine le temps de pondre furtivement quelques œufs, et où la vieille monarchie avait commencé par faire ses ordures.

On n'a pas même pris soin de balayer. Le droit divin et la souveraineté nationale sont en lutte à chaque article, ou plutôt la dernière y est toujours terrassée. A qui accordez-vous votre foi?

— C'est mal à vous de douter. Nous avons surgi des pavés de juillet; notre dogme est la souveraineté nationale; nous ne saurions avoir d'existence sans elle. Que diable! il faut être conséquent.

— Examinons cette élucubration du cerveau de feu Louis XVIII, monarque par le droit divin, présentée à la pointe d'une lance de Cosaque, et demeurée, à l'aide d'un léger regrattage, l'évangile d'un peuple qui proclame la souveraineté nationale. La théorie du gouvernement national repose sur la *distinction* entre les trois pouvoirs *législatif*, *exécutif*, *judiciaire*, que la *nation* confère par *mandat*; et, puisque ces trois pouvoirs sont exposés à se trouver en collision, sur leur *indépendance* l'un de l'autre. Le mandat entraîne *responsabilité* pour tous les actes, et par conséquent *publicité*.

— Il est impossible de nier un seul de ces points.

— L'institution de la garde nationale consacre ce fait, que la *nation* est souveraine. La partie

des citoyens qui reste seule en armes, la garde nationale active, a pour mission de surveiller l'exercice du mandat : autrement il faudrait conclure que c'est contre le reste de la nation qu'elle se tient armée ; ce qui serait une usurpation des droits de tous, un attentat commis par la classe riche contre les classes pauvres, une odieuse oppression par une minorité brutale. Le droit reconnu à chacun d'émettre son opinion sur les actes des trois pouvoirs est encore une consécration du dogme. Or tout cela se trouve, tant bien que mal, dans la charte, je dois en convenir.

— Vous voyez qu'il y a du bon dans le poulaillier.

— On peut, à la rigueur, saisir pour chacun des pouvoirs des traces du principe du *mandat*. Le pouvoir exécutif tient le sien du vœu national. (Ainsi ont eu le triste courage de s'exprimer messieurs les honorables d'alors, en offrant le trône à Louis-Philippe.) Dans le pouvoir législatif, le député reçoit le sien des électeurs à deux cents francs, ceux-ci se mettant, il est vrai, au lieu et place de la nation entière. Dans le pouvoir judiciaire, le juré reçoit le sien du sort, qui désigne son nom dans une liste de

noms derrière lesquels la nation entière est encore supposée s'abriter.

— Allons, allons, avouez-le, nous jouissons du principe du mandat.

— On semble avoir eu quelque velléité de reconnaître la *distinction* des pouvoirs.

— Ne fût-ce d'abord que par les différents sommaires : du *gouvernement du roi*, de la *chambre des députés*, de *l'ordre judiciaire*.

— On a dit, pour le pouvoir exécutif : *Au roi seul appartient la puissance exécutive*. Pour le législatif : *Toute loi d'impôt doit être d'abord votée par la chambres des députés*. Pour le judiciaire : *Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels*. Et plus loin : *L'institution du jury est conservée*.

— Je vous voir revenir à de bons sentiments.

— On a même formulé quelques fluettes garanties pour l'*indépendance* de chacun d'eux. Nous lisons : *Les juges sont inamovibles. Aucun député ne peut pendant la durée de la session être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la chambre a permis sa poursuite*. Quant au pouvoir exécutif, comme le rédacteur travaillait pour lui-même, il a traité son article moins mes-



quinement et il a dit : *La personne du roi est inviolable et sacrée.*

— Bravo! Je l'aurais parié qu'il n'y manquait rien à la charte. Vive la Charte!

— La dernière garantie me plaît, surtout par la gentillesse de la rédaction. Un écrivain ordinaire se fût contenté de ces mots : Le roi est irresponsable. Tibère podagre, dont la main inscrivit sans pudeur ce pléonasme d'égoïsme: «Ma personne est non seulement *inviolable*, mais encore *sacrée* », la tête d'un citoyen, la tête du dernier prolétaire, était-elle donc, devant Dieu, devant la nation, moins inviolable, moins sacrée que la tienne?

— C'est égal, la France lui doit le plus beau monument législatif.

— J'ouvre le pari que la déclaration de Robespierre compte avant dix ans plus d'éditions que le chef-d'œuvre d'un Bourbon. Poursuivons notre examen. Ces principes avaient eu depuis 89 le temps de grandir dans toutes les intelligences : force fut bien au Machiavel en cotillon de leur ouvrir une petite porte de son monument. Etudions par quelles combinaisons il a eu le talent, après les avoir admis, de les faire choir l'un après l'autre au plus profond d'une oubliette

— Vous m'effrayez.

—Par un article de loi, lui, pouvoir exécutif, déjà maître de l'armée, il confisque encore la nomination des chefs de la garde nationale. Le voilà délivré de son surveillant le plus imposant; ou, pour mieux dire, lui, dans la main de qui se réunissent toutes les baïonnettes de la nation, il se trouve investi du droit de se surveiller lui-même. La liberté de la presse le taquine; à l'article *Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions* il accroche cette queue, *en se conformant aux loix*. Et vite une majorité de ventrus de s'y appendre et d'en soutirer d'abord la censure, abandonnée depuis pour les entraves du timbre et du cautionnement. Contre les journaux récalcitrants, l'amende, adroitement maniée, devient une arme qui vaut l'ancienne confiscation. La souveraineté nationale muselée, il a bon marché des deux pouvoirs ses collègues. Le jury est dans le pouvoir judiciaire l'élément qui lui est le moins sympathique; il le confine dans les causes criminelles, lui refuse d'intervenir dans l'instruction, de préciser le degré de culpabilité, et de proportionner la peine. Quant aux juges, s'il accorde de les reconnaître inamovibles, c'est de lui seul cepen-

dant qu'ils auront à attendre leur avancement. Encore même le menu fretin des tribunaux de paix est-il, sans pitié, déclaré destituable. Jusqu'aux innocents prétoires de commerce, dont les dignitaires bourgeois, élus en famille, ne peuvent siéger sans une ratification émanée du pouvoir exécutif. Le législatif sera-t-il moins rudement mené? Une époque déterminée n'est point assignée pour l'ouverture de la chambre des députés. Elle ne conserve point de commission permanente pendant l'intervalle d'une session à l'autre. Le pouvoir exécutif, qui daigne si généreusement garantir à chacun de messieurs les honorables leur liberté individuelle tant que dure la session, se donne le droit de dissoudre la chambre entière alors que bon lui plaît. Il peut récidiver jusqu'à lassitude et épuisement la mesure. Auguste auteur de la charte, combien admirable ton respect pour le principe de l'indépendance des pouvoirs !

—L'honorable M. Bérard aurait dû remanier davantage sa pâte. C'est fâcheux. Mais il nous reste pour nous consoler la distinction des pouvoirs, vous l'avez avoué vous-même.

— Par ma foi, c'est bien ici un autre tohubohu. Dans la constitution de 91, le pouvoir législatif,



l'assemblée nationale seule faisait la loi : c'est le mode rationnel. Le pouvoir exécutif n'avait qu'un droit de *veto*. Aujourd'hui il intervient d'abord par son veto, ensuite par la chambre des pairs, sa vassale, puisqu'il a le droit de nommer les membres de cette superfétation absurde, et de la modifier à son bon plaisir par des fournées. Dans les siéges qu'il entreprend contre la chambre des députés, elle est le gabion qu'il pose devant lui. Il évite par elle de recourir, pour éluder le vœu national, au veto, dont l'usage fréquent offrirait certain danger. Impatronisé pour une bonne moitié au moins (car je ne parle pas des ressources à l'aide des quelles il peut travailler la chambre des députés, et il ne s'en fait ordinairement pas faute), impatronisé, dis-je, dans le pouvoir législatif pour tout ce qui concerne le droit public *interne*, il monopolise en outre sans façon tout ce qui concerne le droit public *externe*. Il lui suffit de ce paragraphe : « Le roi déclare la guerre, fait les traités de paix et de commerce. » Or, je vous le demande, déclarer la guerre, faire un traité de paix ou de commerce, n'est-ce pas créer soit des droits, soit des devoirs qui n'existaient pas auparavant dans l'état ? est-ce autre chose que faire



une *loi?* N'est-ce pas un bouleversement de toutes les idées admises sur le gouvernement national, que cette faculté abandonnée au pouvoir exécutif d'imposer soit à la nation en général, soit à des citoyens en particulier, des devoirs qui n'ont pas été auparavant décrétés, avec toutes les solennités d'usage, et en connaissance de cause, par le pouvoir législatif?

— Si le ministère s'engage dans une guerre stupide, la chambre des députés est là pour rejeter son budget, et la paix se rétablit.

—Oui, il reste pour la signer les commerçants et les industriels ruinés; il n'y manque que les citoyens tués à la suite de *l'ordonnance* qui a suffi pour les lancer au-delà de la frontière. Loyal octroyeur de la charte, combien désintéressée ta sollicitude pour que le pouvoir législatif ne fût point exposé à se confondre et à s'absorber dans le tien!

— Savez-vous que M. Bérard pourrait, à la rigueur, être taxé d'étourderie. Çà, du pouvoir judiciaire qu'en dirons-nous?

— Cette fois la scène tournerait au burlesque n'étaient les condamnations odieuses et les souffrances des victimes. Chacun devient un Perrin Dandin enfiévré de la manie de juger. *Nul ne*

sera distrait de ses juges naturels, dit un paragraphe honteux que nous avons déjà cité. Vous, bonhomme, qui vous reportez au dogme de la souveraineté nationale, mes juges naturels, dites-vous, c'est le jury. Je fais des vœux pour qu'on l'améliore, qu'on l'applique aux causes correctionnelles, et même, par des jurés spéciaux, aux civiles, et surtout qu'il arrive à représenter plus en réalité la nation dans son mandat de pouvoir judiciaire. Povero! du mot *naturels* découlent des sens bien autrement variés. On vous accuse d'un crime de haute trahison, c'est-à-dire d'un attentat contre le pouvoir exécutif? votre juge naturel, c'est la majorité de la chambre des pairs, c'est-à-dire l'humble servante de ce pouvoir. Il gagnerait du temps à vous juger lui-même, il le faisait d'abord par les cours prévôtales; mais, que voulez-vous, la pudeur! MM. les honorables pairs et députés ont moins de cette vertu virginale; ils se constituent héroïquement juges naturels et parties contre les atteintes à ce qu'ils qualifient leur dignité. La magistrature elle-même, instituée pour diriger avec méthode les débats et non pour connaître du fait, se pense-t-elle outragée sous sa robe lugubre et son grotesque mortier? n'ayez peur qu'elle



fasse avec impassibilité un appel au jury, aux juges nationaux. Crac, en trois secondes la blafarde, devenue votre juge naturel, vous manipule un arrêt. C'est l'affaire d'une double pirouette derrière son fauteuil : un temps, deux mouvements. Intelligence consciencieuse de laquelle a jailli notre charte, enjolivée d'une ceinture de cours prévôtales, combien je suis pénétré de tes soins à corroborer le principe de la distinction des pouvoirs, et surtout du pouvoir judiciaire !

— Vous me mettez du noir dans l'âme ; j'admirais mon Louis XVIII de si bonne foi.

— Je vous ai montré comment la rédaction perfide du Bourbon délégué chez nous par la sainte alliance était parvenue à neutraliser les éléments à lui antipathiques auxquels il avait été impossible de refuser accès dans son œuvre. *L'indépendance* des pouvoirs ruinée, leur *distinction* même pervertie, restait à effacer les vestiges du principe du *mandat.* Le pouvoir exécutif ne pouvait contester qu'en fait, au lieu de demander son mandat à la nation, il l'avait reçu de la société en commandite pour l'assurance des trônes, Alexandre, Guillaume et compagnie. Il s'en tira par une invocation au



droit divin. Pour constituer le pouvoir judiciaire, on eut recours à une autre escobarderie; on griffonna en tête du titre : *Toute justice émane du roi*. C'était une conséquence du droit divin, et aussi absurde que lui dans le siècle où nous vivons. La décision du jury forme la base de tout arrêt criminel. Certes la justice rendue par le jury, et même celle bâtarde que la chambre des députés se croit en droit de rendre, n'émanent pas du pouvoir exécutif.

— Monsieur Bérard n'a pu manquer de rayer ces cinq malencontreux mots.

— Non pas. Ils figurent tout au long dans la charte-vérité. Je doute que quelqu'un ait jamais pu leur inventer un sens. Allez déterrer à travers cette couche hiéroglyphique que le jury est mandataire de la nation pour le pouvoir judiciaire. Il était plus difficile de masquer le mandat du pouvoir législatif; on s'y prit avec une astuce diabolique. D'abord on fit disparaître le mot *représentant*, trop significatif, et on lui substitua celui de *député*, c'est-à-dire d'envoyé auprès de quelqu'un, auprès du pouvoir exécutif, naturellement : le représentant n'aurait eu besoin d'être envoyé auprès de personne. On dit aux députés : *vous voterez la loi*, mais moi seul

aurai le droit de la proposer. Cela était dur ; on ajouta pour fiche de consolation *qu'ils auraient cependant la faculté de supplier le pouvoir exécutif de proposer une loi sur tel ou tel objet et d'indiquer ce qu'il leur paraîtrait convenable qu'elle contînt*. Les pauvres diables de dire : Allons. Ils reprenaient quelque espoir. Baste ! leur tombe comme une tuile sur la tête cet appendice à la faculté de supplier : Il est entendu que votre supplique ne sera *mise sous mes yeux* qu'après avoir été *adoptée* préalablement par ma chambre des pairs ; autrement faites-la rentrer dans vos cartons. Or nous savons ce que c'est qu'une chambre des pairs. S'est-on joué jamais avec plus de rouerie et d'impudence des droits d'une nation? Les rôles étaient intervertis : le pouvoir exécutif faisait la loi, la nation était réduite au veto. On n'avait pu tuer le principe du mandat national ; on le châtrait, on le condamnait à végéter eunuque.

— Ici le grattoir de M. Berard a fait bonne justice.

— Il aurait dû gratter aussi cet énorme placard d'enduit absolutiste. « *Le roi est le chef suprême de l'état :* » Concevez-vous un chef des colléges électoraux, un chef des jurys? Le roi

est le chef suprême de la hiérarchie des agents du pouvoir exécutif.

— C'est égal. Nous aussi maintenant nous proposons la loi ; et quand on a le droit de proposer la loi et de la faire, voyez-vous, on est fort.

—Mais s'il reste en d'autres mains le *veto* illimité.

—En supposant, ce qui certes n'arrivera jamais, que le roi s'opiniâtrât long-temps dans un veto perfide et de nature à compromettre les libertés publiques, il lui faudrait trouver un ministère qui consentît à le suivre dans cette démarche aventureuse, dans ce coup d'état négatif. Souvenez-vous que les ministres sont *responsables*.

— Oui, dans ce cas la chambre des députés les accuse ; et ils viennent se faire absoudre par la majorité de la chambre des pairs, qu'ils ont eu soin de préparer à l'avance par une fournée. La belle responsabilité qui, au mépris du pouvoir judiciaire tirant son mandat de la nation, va leur créer leurs juges sur les bancs où ils ont le plus de chances de rencontrer leurs complices! O roi, le plus fourbe des rois qui eussent jamais monté sur un trône (nous étions alors en 1814), après avoir égorgé, à l'aide du droit divin, la souveraineté

nationale, confondu méchamment ou garrotté les pouvoirs protecteurs, il ne te restait plus qu'à faire du principe de la *responsabilité* un billet à La Châtre, un syllogisme à la Lapalisse. Tu nous avais auparavant prouvé par ta censure, et, lorsqu'elle se fut ébréchée dans tes mains, par le timbre et le cautionnement, quel cas tu faisais de la *publicité*. Voilà la charte telle que Louis XVIII daigna nous l'octroyer, telle que la haute capacité de M. Bérard et la précipitation de ses honorables collègues nous l'ont amendée.

— Ainsi votre opinion est...

— Qu'elle est à refaire d'un bout à l'autre, si l'on prétend adopter franchement le dogme de la souveraineté nationale.

— Savez-vous que tout ce que vous m'avez dit pourrait sembler très séditieux?

— En quoi: est-ce que je prêche la révolte, s'il vous plaît? J'engage la nation à réformer la charte, non à lui désobéir.

— Est-il permis de critiquer la loi fondamentale de l'état?

— C'est celle-là surtout dont tout bon citoyen doit dénoncer les vices, car c'est celle-là surtout qu'il importe de rendre parfaite.

—Songez que c'est un pacte; on n'attaque pas un pacte.

— Sous Louis XVIII vainqueur, ou plutôt préfet de le sainte alliante victorieuse, la charte a pu être pour la nation humiliée une capitulation, un pacte. Le droit divin dictait, la souveraineté nationale acceptait. En 1830, le pacte rompu, elle vainquit; le droit divin fut balayé du sol. Aujourd'hui la charte ne peut être qu'un cahier de clauses, la formule des trois mandats distincts Le mandant conserve toujours le droit de modifier le mandat. L'Angleterre réforme sa constitution toutes les fois qu'il en est besoin. Du droit de réforme, qu'on ne peut nier à la nation, découle pour chaque citoyen le droit, ou plutôt le devoir, de signaler les imperfections du cahier des clauses, d'autant mieux que pour aucun des trois mandataires il ne peut résulter d'une réforme ni préjudice ni danger: le *législatif* et le *judiciaire* étant deux abstractions impalpables. Quant à *l'exécutif*, qui seul se résume en chair et en os, nous avons la précaution prise de déclarer sa personne non seulement *inviolable*, mais encore *sacrée*. A moins de se faire par procès-verbal reconnaître pour Dieu le père, je n'imagine pas quelle garantie plus

solide on prétendrait exiger d'une nation honnête.

— La charte un guet-apens aux libertés publiques! la charte un coupe-gorge à la souveraineté nationale! Vous venez de m'ôter une de mes plus chères illusions, et qui pis est . . . mon appétit. Je ferai un triste dîner.

Et M. Aveline s'éloigna, le front soucieux et incliné, les deux mains enfoncées dans les poches de son par-dessus. Mon Louis XVIII, qui, à l'aide de M. Decaze et de l'ordonnance du 5 septembre, avait fini par m'apprivoiser, le seul de la famille qui n'allait point à confesse, tromper ainsi la France! c'est mal. Et ce petit M. Bérard, que son arrondissement avait choisi parce qu'il avait une barbe grise, que, comme nous tous, il est vilain et exècre les nobles. . . , et que de plus il met l'orthographe! Vraiment, c'est d'une légèreté!... Quand il s'agit de l'avenir d'une nation, doit-on regarder à dix minutes de plus de travail? Si l'on n'a pas le temps de faire par soi-même, que diantre! on appelle. Le premier venu des huissiers de la chambre n'aurait pas refusé de nous trousser une charte à sa place. Certes, je ne suis pas inquiet. L'homme que je quitte est un rêveur. Ces

théoriciens, ça croit qu'un gouvernement se construit aussi logiquement qu'un axiome; mais pourtant je dois convenir qu'avec un pareil plastron, la souveraineté nationale est mal garantie contre un coup fourré de l'absolutisme. Par bonheur nous avons un pouvoir exécutif anodyn, et qui ne tournera pas de sitôt à l'aigre.

Nous jouissons d'un Louis-Philippe Ier, qui porte à son chapeau rond cocarde tricolore, première garantie;

Qui sort à pied, rifflard sous le bras, deuxième garantie;

Donnant la poignée de main sans être sujet à s'encrasser, troisième garantie;

Ex-membre du club des jacobins (ce qui faisait que, dans les premiers temps de la restauration, nous autres du centre, toujours amis de l'ordre, nous avions plus peur de lui que des jeunes libéraux), quatrième garantie;

Fils de régicide, ce qui porte à espérer que ni prêtre ni bon gentilhomme ne lui touchera la main, cinquième garantie;

Fait roi pour nous racheter tous de l'anarchie, et crucifié au calvaire du pouvoir entre une paire de ministres, qui ont commis des histoires



et des histoires régicides encore, sixième garantie.

Si, avec ce quart de quarteron de garanties, la nation a le mauvais goût de se plaindre, c'est à renoncer à la gouverner, et à lui rejeter son mandát à la tête. Toutefois, comme je dine aujourd'hui avec un pair de nouvelle fournée, je me propose d'appeler là-dessus son attention; lui et ses collègues trouveront sans doute un remède.

Placé à table auprès du nouveau pair, naguère encore débonnaire bourgeois comme lui, et que la faveur royale était allée saisir au collet dans le comptoir d'une fabrique de chandelles, M. Aveline commença ainsi :

— Notre charte n'est nullement en harmonie avec les besoins de l'époque.

— Nullement.

— Elle aurait besoin d'une réforme...

— Radicale, à commencer par le titre de la chambre des pairs...

— Que nous supprimons tout entier...

— Pour le remplacer par celui de la charte de Louis XVIII.

— Non pas! morbleu, non pas!

— En effet, on peut trouver mieux. Il fau-



drait d'abord, et cela dès aujourd'hui, déclarer notre nombre complet, et qu'un ministre ne pût l'augmenter selon son caprice.

— Cela vous donnerait de l'indépendance.

— Cela donnerait surtout de la valeur à la dignité de pair. Avec l'ordre actuel, qui m'assure que le premier avocassier débarqué de sa province ne viendra pas s'asseoir un jour côte à côte avec moi.

— Rue de la Vieille-Truanderie, je vous ai connu plus traitable.

— Il est d'urgence qu'on nous rende la dotation.

— Moi, qui paie un budget, je n'en vois pas la nécessité.

— La petite dotation, sauvage! la petite dotation.

— Encore si elle pouvait vous donner une voix mâle, vous affranchir...

— Fadaises! Mais l'éclat de notre rang, cher ami! le soin de notre dignité! Serait-il décent pour la nation qu'un pair, un pair de France, fût exposé à monter en fiacre? Fi donc! Il est indispensable aussi de reconstruire la pairie héréditaire.

— Vous m'effrayez.

— Un épicier transmet à son fils son fonds de boutique ; celui-ci inscrit sur l'enseigne : Un tel, successeur de son père. — Et ma dignité de pair, de pair de France, ma dignité que j'ai acquise, ma dignité à moi ; le prix de mon mérite à moi, le prix des services rendus par moi, une loi barbare me dépouille du droit de la transmettre à mon fils, mon pauvre François ! Vous connaissez mon François ?

— Ce gros rougeaud, qui, dans votre magasin, prend un moule de chandelle des six pour s'en faire une trompette ?

— Ce matin encore, je le regardais, et je me disais : Moi sorti de ce monde, tu vas rentrer dans la classe ordinaire, pauvre enfant ! et une larme me roula dans les yeux. Si vous pouviez comprendre, cher ami, combien une telle pensée renferme d'amertume et de découragement !

— Que je plaigne le gros François parce qu'il sera roturier, ni plus ni moins que mon fils ! Vous voulez rire.

— La France a soif d'institutions durables. Elle réclame une noblesse qui s'enracine profondément dans le sol. A côté d'un roi s'installe de toute nécessité une pairie transmissible. Le

roi n'est que le premier gentilhomme du pays : l'hérédité de la pairie rompue, celle de la couronne ne tient qu'à un fil. Casimir Perrier, M. de Broglie, et toute la doctrine vous l'ont affirmé. Ne nous refusez pas l'hérédité.

— Non, mille fois non ; j'abhorre les distinctions : de la bourgoisie, du peuple, pas une dignité de plus.

— L'hérédité, cher ami, l'hérédité et le titre de monseigneur ! Avant une douzaine de sessions nous vous reconstruisons quelque chose de joli, vrai ! un lit de justice ! « Le roi en sa cour des pairs, ouï les supplications, etc., etc. » Tout cela en velours et or avec des crépines ; le coup-d'œil le plus solennel !

— Vous perdez la raison. (*A part.*) Je le quitte, autrement il me faudrait rompre avec lui. Qu'ils soient de création nouvelle ou ancienne, ce bétail est incorrigible.

Laissez leur mettre un pied sur vous,
Ils voudront y poser les quatre.

Heureusement que ces bonnes gens sont dans la lesse du pouvoir, et que nous avons au pouvoir des hommes de mœurs austères, ni grands seigneurs, ni serviles.



En sortant de table, M. Aveline se rendit chez un ministre, je n'ai pu savoir lequel; je penche à croire pourtant que c'était celui d'entre eux que l'histoire a déjà salué du nom de *renégat*. La coquette! Expliquez la préférence.

M. Aveline, s'approchant : — Que pensez-vous, Monsieur le ministre, de nos institutions?

— Hé! hé!

— Cette chambre des pairs reconstruite vous offusque, n'est-il pas vrai?

— Au contraire, elle est notre chaloupe; nous sautons dedans, vienne à sombrer le système; et le système fait eau de toute part.

— Ah mon Dieu!

— C'est votre faute. Vous ne nous offririez seulement pas une pauvre loi d'amour pour servir de tampon et calfater le bordage. Nous prenons sur nous la saleté des visites domiciliaires et des arrestations illégales. M. Vidocq sauve la nation de deux jours l'un, à l'entreprise et par le procédé de 93. Mes requins du parquet ouvrent une mâchoire à engloutir vingt-sept conspirateurs d'une bouchée. Pendant ce temps, la magistrature fourre la tête sous ses draps et se tient coi. Elle est brave dame, elle. Ne ferez-vous pas aussi quelque chose pour coopérer à

la bonne œuvre ? Soufflez à vos députés qu'ils nous donnent une loi contre les associations (1).

— C'est à moi, à moi Aveline, que vous vous adressez ? Oubliez-vous que, dès le ministère Polignac, j'étais déjà libéral ; que j'ai lu alors le Constitutionnel ? On ne m'en fait pas accroire ! Je sais le bien que produit une association. Notre victoire sur les ultra, à qui l'avons-nous due ? à la société pour les élections.

— Vous me laisseriez désarmé en face de la hideuse société des Droits de l'homme.

— Franchement, je dois vous gronder. Depuis trois ans j'entends répéter par des gens qui me semblent sensés : Les associations sont une nécessité de notre époque ; régularisez leur mode et introduisez-les sous votre patronage dans nos mœurs politiques. Vous vous y êtes refusés. Qu'arrive-t-il ? Elles ne s'en forment pas moins ; mais elles ne se rattachent en rien à l'ordre social que vous avez fonction de diriger. Il n'y a qu'un an, elles vous effrayaient peu ;

(1) Cet article a été écrit en décembre dernier. MM. les honorables de la majorité ne nous avaient pas encore dotés de la loi qui dans le cours de la discussion a été si bien qualifiée *loi des suspects*.

votre fameux article du code était un filet, disiez vous, à les happer toutes.

— Les scélérats passent à travers les mailles.

— C'est ce qui arrive toutes les fois que la loi s'obstine à rester en contradiction avec un besoin. Loin de le réprimer, elle lui fourn même la forme la plus favorable pour se p duire et triompher. L'article 291 est pr ment ce qui a suggéré aux sociétés de tionner par sections composées au de dix-neuf membres, et unies entr par des liens insaisissables à votre lance. Au lieu d'une assemblée nom e, où les membres se connaissent mal, jalousent ou e dénoncent, où le temps s d en discussions iseuses, où les capacit ortent parce que rsonne ne consent à sser diriger, votre prévoyance a lais ıller des milliers de pe foyers, où le ıbre restreint des membres le permet se connaître tous, où la moindre intelligence trouve à exercer utilement son action. La hiérarchie des capacités s'établit sans effort, la confiance échauffe le fanatisme. Cependant la lumière partie du centre se reflète, sans rien perdre de son intensité, de section en section, jusqu'aux membres les



plus éloignés. Vous n'avez point voulu d'assemblées légales, qui, pour devenir aggressives, eussent été forcées de se mettre en flagrant délit d'illégalité : aujourd'hui il vous faut accepter des milliers de petites conjurations savamment retranchées. Chacune exigerait un siége à part; vous ne pouvez donner assaut à pas une sans devenir vous-mêmes illégaux. La belle position pour des gouvernants! Je vous plains; mais qu'y faire? il est trop tard.

— On se sauverait avec une loi contre la mauvaise presse.

— C'est cela, parce que votre vaisseau, mal conduit, a touché et s'entr'ouvre, il faut que la na-
tion accoure se noyer avec vous. Contre la mau-
vaise presse vous avez la *bonne* : elle coûte
cher au budget. La nation ne manque pas
bon sens et se dit : Voilà des gens, la ma
presse, qui, à grand travail informés,
sent, au risque de perdre leur fortune
santé dans les prisons, que Messieurs d
tère ont tort. D'un autre côté, en v
tres, la bonne presse, que je cons
pour qu'ils démontrent, stylés d'en
sont, choyés et bardés de rubans r
ministère a raison. Et cela ne suffi

voudriez le bâillon pour les interlocuteurs? Vous faites préjuger par là que vous pourriez fort bien ne pas avoir raison. Avec la loi actuelle, qui est vôtre, vous étiez si forts, à vous entendre.

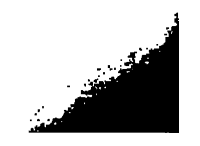
— Des mesures restrictives contre certains journaux nous sont indispensables.

— Elles vous serviraient un mois. Vous avez eu le tort de ne point accepter franchement et loyalement la liberté de la presse, telle que la réclame le principe de la souveraineté nationale, sans restriction autre que le recours à la plainte en calomnie de la part de la personne lésée, et des dommages et intérêts, s'il y a lieu. Sans votre loi, que risquerions-nous? d'avoir, je suppose, quelques milliers de journaux. Chaque barbouilleur de papier rédigerait le sien, sans cautionnement et sans frais, à lui tout seul, bien violent, bien incendiaire, mais avec le plus souvent pour public sa femme, son chat, et pas toujours son prote. Une vingtaine de voix au plus obtiendraient du retentissement jusqu'à la banlieue, car l'homme de lettres est pauvre, et d'ailleurs maladroit pour tout le manége de marchand qui crée à un journal la publicité. Ajoutez que la nation se tiendrait fortement en méfiance, abasourdie qu'elle serait au

milieu d'une anarchie de braillards. Vous, cependant, qui, par vos correspondances sur tout le sol, disposez du porte-voix le plus puissant, votre parole serait la seule forte, et dominerait tout le tapage. Au lieu de cela, vous exigez timbre et cautionnement. Le folliculaire est forcé d'invoquer le secours du capitaliste. Le capitaliste n'accorde pas ses fonds à tout le monde : il choisit ; épuration qui purge le journalisme de la tourbe des sots. Le spéculateur, qui veut que son argent rapporte, se charge de créer la publicité, le porte-voix ; l'homme de lettres n'a plus qu'à emboucher, et sa parole, à l'égal de la vôtre, retentit dans la France entière. Du petit nombre de rédacteurs en chef naît l'ensemble dans leurs attaques ; pour peu que vous prêtiez le flanc, votre perte est certaine : il leur suffit de la résoudre.

— Ainsi vous nous laisserez tomber, sans miséricorde.

— Prenez-vous-en à vous-mêmes. Vous vous êtes suicidés du jour où vous êtes sortis de la légalité ; du jour où vous êtes venus dire effrontément au pays, avec quarante mille baïonnettes concentrées sous votre main : Nous avons violé la loi, absolvez-nous. La nation a gardé



le silence; redoutez l'instant où elle parlera.

— Mettez-vous en pensée à notre place; si vous saviez ce que c'est que s'asseoir au ministère, entre la charte d'un côté...

— Vous connaissiez les conditions qu'elle impose; trouviez-vous la tâche trop forte, il ne fallait pas accepter.

— Et, de l'autre côté, une volonté auguste, influencée par des intrigues de cour.

— N'êtes-vous pas toujours libres de vous retirer? En pareil cas, l'auguste volonté ne peut rien. Qui est responsable, et par conséquent qui gouverne? vous, ministres; *le roi règne, et ne gouverne pas*.

L'éducation de M. Aveline s'était, comme on voit, formée depuis le matin : il en était aux principes radicaux. Qu'il était beau dans cet instant, le bras étendu à la manière d'un prédicateur ou d'un Horace prêtant serment!

Au mot *responsable*, le ministre avait haussé les épaules et tourné brusquement le dos.

M. Aveline fut achever sa soirée chez un personnage de la maison du roi.

— Ah! vous voici, Monsieur Aveline; vous arrivez fort à propos. Je me proposais de porter demain chez vous quelques milliers de francs, que

vous aurez la bonté de faire passer en Amérique.

— Comme nous faisons d'habitude pour vos économies.

— Nous autres de la cour nouvelle, nous sommes prudents.

— C'est le montant du quartier, votre part du gâteau de la liste civile. A propos de liste civile, j'ai toujours envie de vous soumettre une observation.

— Parlez.

— Pourquoi n'avez-vous pas songé à faire modifier cet article, « qu'elle est fixée pour toute la durée du règne par la première législature assemblée depuis l'avénement du roi. »

— Il ne serait pas décent de traiter un roi comme un commis, de remettre en discussion chaque année une misère de dix-huit millions d'appointements.

— Cependant cette discussion annuelle des traitements a le double but de les tenir en harmonie, d'abord avec ce que la nation peut s'imposer de sacrifices, et en même temps avec la valeur représentative de l'argent, de manière à ce que le rétribué soit toujours assuré de trouver à vivre convenablement. Si le cas se présentait

que le rétribuant épuisé ne pût payer qu'un budget minime, et qu'il fallût voter une réduction proportionnelle dans les traitements, la liste civile seule serait donc exempte?

— Nous avons pour nous le texte de la charte.

— A merveille. Je suppose maintenant un règne qui dure cinquante ans : dans le bon temps de la monarchie, cela s'est vu. L'argent perd un tiers de sa valeur; cela aussi s'est vu, et peut se revoir encore, l'Amérique du sud et la Russie asiatique arrivant à exploiter plus habilement leurs riches métaux. Vos dix-huit millions pendant les dernières années vous représentent la valeur de douze; élèverez-vous une réclamation ?

— Qui en doute?

— A notre tour alors nous aurons pour nous le texte de la charte. Faire d'un objet aussi secondaire qu'un traitement l'un des articles de l'acte constitutif d'une nation est ignoble, et ne pouvait entrer que dans l'âme cupide d'un Louis XVIII, un roi que j'ai admiré, mais sur lequel on m'a depuis peu bien fait revenir. Engagez la couronne à faire modifier cet article à la première occasion.

— Je n'y manquerai pas. La dernière de

vos deux considérations vaut qu'on y songe.

— Parbleu, vous qui avez vos entrées derrière le rideau, vous pouvez m'éclaircir la vérité sur un fait assez important. On prétend qu'à l'ouverture des chambres le roi se serait permis de lire un discours autre que celui arrêté en conseil, celui pour lequel les ministres avaient engagé leur responsabilité.

— Quand cela serait, où est le mal ?

— Si la majorité des ministres eût cru devoir protester, quel scandale ! que fût devenu l'aphorisme, *le roi règne, et....*

— *Et ne gouverne pas,* vous voulez dire ? une mauvaise plaisanterie, que nous avions plantée en avant comme jalon, à l'époque où nous sapions le trône de la branche aînée. Le roi règne et gouverne. Il est impossible de séparer l'action de gouverner de celle de régner. C'est ce qu'un savant publiciste a démontré récemment. Une ordonnance est-elle un acte de gouvernement ?

— On ne gouverne que par des ordonnances.

— Les ordonnances portent-elles ou non la signature du roi ?

— Sa signature, accompagnée de celle d'un ministre.



— Qu'est-ce que signer un acte de gouvernement, si ce n'est gouverner? Supposéz-vous que le roi signe sans savoir ce qu'il fait? Vous le figurez-vous un grand sceau, que le ministre tire d'un coffre afin d'en apposer l'empreinte au bas d'un acte?

—Vous raillez; mais on a répondu à tout cela.

— Oui, on a dit : « Dans toute ordonnance, il y a à distinguer la *mesure administrative* qui en fait le sujet, et la *pensée* qui l'a motivée, qui la rattache au *système de gouvernement* adopté, et que pour cela on appelle la *pensée* du gouvernement. »

— C'est dans ce but qu'on a créé un président du conseil des ministres. Il est pour ainsi dire le dépositaire, l'éditeur de cette *pensée*. Chacun des autres ministres s'associe avec lui pour la responsabilité de la pensée, et en outre pour les *mesures administratives* dans son département spécial. Le système de la monarchie constitutionnelle est alors complet. Le conseil des ministres *gouverne* sous la responsabilité ainsi constituée. Le roi, irresponsable, *règne*, c'est-à-dire nomme ou congédie tant les ministres de chaque département que le président du conseil.

—Pour être conséquent à votre théorie, le roi ne devrait apposer sa signature qu'aux ordonnances de nomination et de démission des ministres. Toutes les autres devraient être signées, 1° pour la mesure administrative, par le ministre du département dont ressortit l'affaire; 2° pour la pensée du gouvernement, par le président du conseil, qui garantit ainsi que la mesure se rattache à cette pensée ; et cependant la signature du roi se rencontre toujours. Mais laissons de côté le fait de la signature au bas des ordonnances.

— Oui, ce pourrait être un de ces non-sens que l'usage consacre, et que l'on respecte sans se rendre compte.

— J'en appelle maintenant à votre seule raison. La pensée du gouvernement, dites-vous, n'appartient point au roi, mais au président du conseil. Cependant le roi nomme dans chaque département des affaires le ministre chargé de mettre la pensée à exécution. Pour que son choix soit éclairé, soit un *choix*, il faut supposer qu lui-même a connaissance de cette pensée, qu'il l'approuve.

— Nul doute.

— Mais, s'il la désapprouve, de deux ch

l'une : ou il nomme des ministres partageant son opinion à lui, et alors le voilà conspirant avec des complices contre la *pensée* du gouvernement; ou bien il nomme des ministres dont l'opinion se rallie à cette pensée, mais cette fois contre sa propre conviction à lui-même. De bonne foi, direz-vous alors qu'il *choisit*, qu'il nomme?

— Je n'y songeais pas. J'aurais dû ajouter que là aussi la signature du roi n'est que de pure forme. La nomination des ministres dans chaque département appartient en réalité au président du conseil, à l'homme de la pensée.

— Pauvre roi! voilà ses attributions bien rognées.

— La machine est simplifiée: il ne nous reste que deux rouages ; le roi *règne*, c'est-à-dire choisit ou congédie le président du conseil, qui *gouverne*. Régner se borne à signer l'une ou l'autre de ces ordonnances.

— Ici je me servirai du texte même de l'écrivain dont je vous ai parlé. « Quel motif le roi « peut-il avoir, soit pour choisir le président parmi les divers candidats, soit pour congédier « celui qu'il aurait précédemment nommé? Ce « ne peut être que la conformité présumée ou

ncompatibilité reconnue entre la pensée du oi et celle du ministre ; c'est-à-dire que d'un côté vous soutenez que *la pensée du roi ne devra jamais prévaloir sur celle du président du conseil*, tandis que d'un autre côté vous « enseignez que *la pensée du président du con-* « *seil devra être nulle et comme non avenue, et* « *que lui-même devra être congédié du moment* « *où sa pensée ne sera pas d'accord avec la pen-* « *sée du roi.* » Il est donc indispensable, pour que la machine marche, que la pensée du président concorde avec celle du roi, c'est-à-dire que celui-ci s'associe au gouvernement, gouverne ; autrement je vous défie d'assurer au président la faculté de *gouverner*, sans porter atteinte au droit que vous reconnaissez au roi de le congédier, en un mot de *régner*.

— Encore une de mes illusions qui s'en va J'aimais assez pourtant ce pouvoir, qui se fra tionnait en deux parts : l'une révocable au de la chambre des députés ; l'autre, selon l pression de quelques écrivains, « impassib « contemplant nos orages du haut des ré « où la loi l'isole, attentive à recueillir l « de la nation ; et, dès que ce vœu s'est pro « renversant à l'instant la *pensée* con

« pour en élever une autre au piédestal. »

— Tout ce pathos afin d'établir, dans leur système, que pour roi ils demandent une machine, une grue, qui serve à la nation à hisser et à descendre ses présidents du conseil. Ce qu'ils exigent, c'est un cœur sans foi, un cerveau sans pensée. Avant de clouer un misérable sur le trône, ouvrez-lui donc les entrailles, et arrachez-en la conscience. Vous en voulez faire un roi, et vous procédez par en faire moins qu'un homme. Pour une aussi turpe dignité, Napoléon avait ce mot : Cochon à l'engrais de quelques millions.

— Mais avec vous, que devient la responsabilité?

— Vous avez tous les ministres, sur les personnes desquels il vous est loisible de vous exercer. Je jouerais de malheur si je ne trouvais pas là mon bouc expiatoire pour les péchés de la royauté.

— Pour les actes de la vie royale, c'est bien. En matière civile, si le roi me fait tort, j'assigne l'intendant du domaine; à merveille. Maintenant, en matière criminelle ou correctionnelle, pour de simples actes de la vie privée, dans quel rapport ma personne se trouve-t-elle au juste vis-à-vis celle de mon roi? Descend-il à mon

niveau devant la loi? Est-il ou non responsable?

— Où voulez-vous en venir?

— Je me ferai mieux comprendre par des exemples. Je tombe en syncope sur la grande route. Le roi vient à passer. Vous et moi portons des cure-dents dans notre poche, le roi préfère les lancettes. Il prend sur lui de me saigner. C'est d'un bon cœur; je lui en suis reconnaissant.

— C'est fort heureux.

— Le lendemain mon bras enfle. On constate lésion de l'artère, et on décide l'amputation. Cela ne diminue en rien ma reconnaissance.

— Le plus habile a ses mauvais moments; la main peut trembler.

— Les médecins déclarent en outre que cette saignée était à contre-temps et aurait dû me tuer.

— Il se serait trompé, mais l'intention eût été parfaite.

— Oh! je lui en ai toujours de la reconnaissance. Si mon bienfaiteur était un simple particulier, je le traduirais à l'instant devant la police correctionnelle. Mais c'est mon roi: quelle marche dois-je prendre pour exiger de lui des dommages et intérêts?

— La charte n'a rien prévu. Nous répondons à votre huissier : La personne du roi est inviolable et sacrée.

— Moi hors de cause, reste la société. Une loi fort sage défend à quiconque n'a point obtenu un diplôme de médecin ou de chirurgien d'exercer un acte de médecine ou de chirurgie. Sans cette loi, nos parents, nos voisins, le premier passant, nous estropieraient, par charité chrétienne, à la journée. Le procureur du roi, qui a mission de venger la société, informé du délit, car il y a délit, commis sur ma personne, décrétera-t-il contre son roi ?

— Nous répliquons comme à votre huissier. Ou plutôt, nous, le roi, de qui émanent les nominations aux chaires dans les facultés, nous nous délivrons à nous-même un diplôme de chirurgien... Vous ne pouvez nous refuser cette légère licence. M. d'Argout a seulement soin de l'antidater.

— C'est juste. Ainsi la société outragée, et moi manchot, nous nous retirons sans avoir rien à réclamer. Louis-Philippe a des mœurs rangées, des manières douces, du sang-froid. Ce n'est donc pas pour lui personnellement, mais pour ses successeurs, que je pose le cas d'adul-

tère, celui d'homicide sur la personne d'un citoyen, etc. Alexandre a tué son ami Clitus; un roi citoyen sera-t-il aussi peu responsable que le despote de la Macédoine et de l'Asie?

— Il faut qu'il en soit ainsi : cette condition est indispensable pour faire respecter la royauté. En fait de responsabilité je ne vous livre pas moins que le ministère entier, mais je ne vous abandonne pas un cheveu de plus.

— Savez-vous quelle conclusion je tire de tout ceci? Quand vous avez réfuté tout à l'heure mon axiome du roi qui règne et ne gouverne pas, j'ai trouvé que vous aviez raison; que la monarchie constitutionnelle, telle que les doctrinaires la distillent, est une subtilité niaise, qui va de pair avec les vieux dogmes, en matière de religion, de la *consubstantialité* ou de l'*ubiquité*.

— Et votre opinion est qu'il faut travailler à recréer une véritable monarchie, donner plus de pouvoir à Louis-Philippe.

— Non, mais chercher en bonne conscience, dans le cas où le trône viendrait à vaquer, si la nation ne pourrait pas rencontrer le moyen de se passer d'un trône. Vous trouvez que dans mon système le roi joue le rôle de machine, de grue.

Moi je trouve que, dans le vôtre, la grue-machine devient beaucoup trop oiseau, et que vous faites la nation infiniment trop grenouille. Vous me démontrez qu'en réalité il est à peu près impossible qu'un roi ne gouverne pas; qu'il faudrait une nature exceptionnelle, le suprême du genre négatif; et cependant votre système déclare qu'il n'est pas responsable. Mais alors que m'importe la condamnation d'un ministre, si je n'ai pas la conviction qu'il est le vrai coupable? La nation est-elle une ogresse qui ne demande qu'à pâturer une tête? Ce qu'elle réclame, c'est d'être gouvernée dans ses intérêts et selon son vœu. Si elle n'obtient la certitude que la *pensée* frappée dans le ministre condamné est anéantie, si elle conserve le juste soupçon que cette pensée persiste à couver immuable dans quelque coin du pouvoir, où sera la sécurité? A vous parler franchement, je simplifierais encore la machine. Pourquoi du président du conseil, regardé par vous-même comme l'expression du vœu national, n'essaierions-nous pas de faire un président de république?

— Et les dissensions, et les guerres civiles!

— Est-on plus tranquille dans une monarchie? Combien compte-on aujourd'hui de

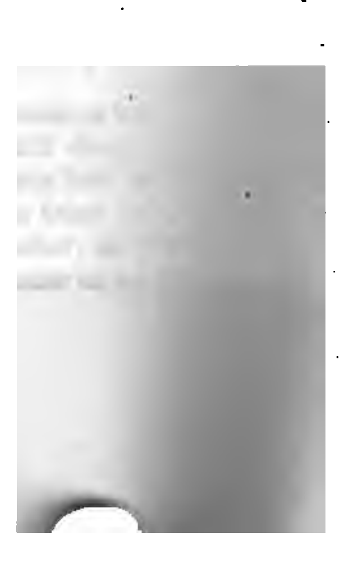
monarques tous grouillants, et chassés de leur trône? Connaissez-vous un usurpateur qui ait mis sa victime à la porte sans bruit, et sans que la nation ait eu à payer des pots cassés ?

— Vous auriez tort de vouloir rompre avec la royauté. Elle est d'humeur accommodante, vrai! Elle sait se prêter aux besoins de toutes les époques. De féodale elle a sû, quand la nécessité l'a réclamé, devenir despote, puis, hélas! constitutionnelle. Je vous assure qu'elle est dans les meilleures intentions de demeurer une bonne bourgeoise.

— Vous me prêcheriez en vain. Cette journée-ci datera dans ma vie. Depuis ce matin je n'ai rencontré que des gens prêchant le changement, des *révolutionnaires ;* je le deviens à mon tour. Une langue de feu est descendue me pointer sur le crâne ; elle a dissipé pour moi les ténèbres du capharnaüm de la politique. Aveline est sorti ce matin de chez lui royaliste-constitutionnel, il y rentre républicain. Bonsoir.

SAINT-GERMAIN.

LA NUIT RÉVOLUTIONNAIRE.



LA NUIT RÉVOLUTIONNAIRE.

Et nunc.......

I.

'aime la nuit ; la nuit sans éclat, sans étoile
Qui file au front du firmament ;
'riste comme un drap noir qui fait ombre, et qui voile
La nef de quelque vieux couvent;

'aime la nuit durant un bon froid de décembre,
Dussé-je sentir chaque membre
'rembler sous mon habit déchiré par le vent,
.lors que, sur la Seine, un mirage de glace
.eflète, en se jouant, quelque fallot qui passe
Et brille comme un ver luisant;

J'aime la nuit : alors le monde fait silence ;
Je n'entends bruïre ou glappir
Ni la voix des heureux, couchés dans l'insolence,
Corrompus, corrupteurs, dont la sale opulence
M'a coûté plus d'un long soupir ;

Ni les pleurs ou les cris au sein de nos familles ;
Des pleurs aux yeux de jeunes filles
Hier vierges encor, mais vierges en guenilles,
Dont la vertu voulait du pain :
Aujourd'hui, les voilà qui pleurent, criminelles
Dont le crime est d'avoir eu faim...
Oh ! qu'elles pleurent !... car mieux vaudrait que les pelles
De quatre fossoyeurs eussent jeté sur elles
Deux ou trois brasses de terrain !...

Dans le jour et ses bruits, mon cœur pleure et se navre :
Car j'ai pesé du doigt le monde, grand cadavre
Tapissé de mille oripeaux ;
Et quand je le regarde, et que je l'examine,
Moi, débris pour débris, ruine pour ruine,
J'aime mieux la mort des tombeaux !

Aussi, vienne la nuit, et que mon cœur se pâme
Et se dilate, tout en feux :
Dans le jour, j'ai peut-être une âme ;
Dans la nuit, moi, je m'en sens deux !

On pense, mais de haut ; et l'œil de la pensée
Se promène, et plane, en passant,



ır tout ce qui se meut en bas, tourbe empressée,
Où l'on s'étouffe en s'embrassant;

: l'esprit isolé se perd au loin;.il erre,
éleste messager, sur un nuage bleu;
oyageur tout-puissant, qui glisse terre à terre,
Et puis s'envole jusqu'à Dieu!...
. l'homme ne vient pas crier à mon oreille,
ans mes larmes de joie ou dans mes pleurs de deuil;
. je reste dans moi, comme un mort qui sommeille
Enseveli dans son cercueil,

tendu sur le dos, tout le long de sa bière,
Les deux yeux tournés vers le ciel :
our qu'à la fin du monde, à cette heure dernière,
puisse, en se levant du fond de la poussière,
Regarder plus tôt l'Éternel!

ı serait la terreur de notre heure dernière,
Si, dans les murs d'un cimetière,
es milliers de vivants piétinaient chaque pierre
Qui recouvre de saints tombeaux;
si la fleur des morts, le gazon tumulaire,
: fanait et mourait sous le bond des chevaux?...

Où serait, dites, je vous prie,
Cette impérieuse magie
Qui vous fait ployer tout d'abord
Un front d'homme suant la vie
Devant le front pâle d'un mort?...
m'apparaîtrait bien un immense ossuaire,

Insensible au bruit de mes pas ;
Quelque vaste charnier, entrepôt de matière ;
Un grand rendez-vous mortuaire :
La mort seule n'y serait pas!

J'aime la nuit. — Quand je vis Rome la superbe,
Rome, où maintenant l'herbe
Verdit mieux que dans un jardin;
Quand je vis le Pape et saint Pierre,
Qu'à coups d'encensoir le Romain
Adorait, un cierge à la main,
Et sur la lèvre une prière
De quelque frère capucin;
Quand je vis une vieille idole,
Avec sa vieille papauté,
Imposer au vieux Capitole
Sa vieille infaillibilité;
Quand je vis tant de vieilleries,
Des prêtres et des jongleries;
Que j'entendis les litanies
De la bouche d'un sacristain :
La cité des Césars m'apparut comme un homme
Châtré, monstre vivant à deux pieds, que l'on nomme
Eunuque!... Mais, Roma, Rome, l'antique Rome?...
Il faisait jour : je ne vis rien!...

J'aime la nuit!... la nuit dans Paris, par exemple :
Quand je regarde, et que je vois
Se découper là-bas la vieille tour du Temple,
Fière d'avoir rivé des rois!...

Comme ces maisons féodales
Qui montraient aux races vassales,
Avec un orgueilleux dédain,
La chambre étoilée où le maître
Etalait, à plaisir, l'armure d'un ancêtre
Mort pour son seigneur suzerain!...

J'aime, durant la nuit, la Morgue et ses couchettes,
Où gisent des cadavres bleus:
Allez voir à la Morgue, allez!... et si vous n'êtes
Vous-mêmes d'ambulants squelettes,
Avec des oreilles, des yeux,
Pour ne rien entendre et rien voir; et si vos âmes
Ne ressemblent point à ces lames
Qu'on jette au fond de l'arsenal,
Ou bien à quelques pauvres femmes
Qui vont mourir à l'hôpital;
Allez voir, à la Morgue, allez!... car, là, sans doute,
Près des morts, si l'oreille écoute,
L'oreille entend toujours du bruit:
Au milieu de ces corps en lambeaux, tout fétides,
Parmi ces fractions de visages livides,
C'est la misère qui bruit!...

J'aime, durant la nuit, aux bords de la rivière,
Marchant seul et muet, les bras pendus derrière,
Me replier comme un frileux;
Et là, dans mes pensers, vieillard cosmopolite,
Prendre pour mon tapis l'univers que j'habite,
Et pour mon oreiller les cieux!...

Alors, autour de moi, je vois, au loin, la terre
Qui se dessine comme un rien;
Sur ma tête, un nuage où gronde le tonnerre;
Puis, à mes genoux, pour soutien,
Un globe tout entier; je vois ce pauvre monde
Grêle atome qui fronde
Ou nie un créateur:
Comme, autrefois, Homère
Nous semblait un mystère
A nous dans la poussière,
Et toisant, terre à terre,
Ses cent pieds de hauteur;
Comme, aujourd'hui, sans cesse,
Dans nos peurs, se redresse
Robespierre vivant,
Le front dans un orage,
Et son grand pied qui nage
Dans la boue et le sang:
Énigme à deviner, ou problème à résoudre....
Oh! qui le résoudra?...
C'est peut-être la foudre!.
Vivons encore un jour; et qui vivra, verra!

J'aime, durant la nuit, le noir Hôtel-de-Ville,
L'Hôtel-de-Ville soucieux,
Flétri, troué, poudré comme une chose vile,
Et déchiré comme un vrai gueux.

Oh! comme je t'ai vu beau, tout bouillant de colère,
Avec un geste meurtrier,

Mêlant ta voix d'enfer au tocsin mortuaire,
La mêlant aux éclats de Danton-le-Tonnerre,
Puis la mêlant encore au tambour de Santerre,
Dies iræ du vingt et un janvier!...

Oh! que je t'ai vu beau, dans l'an quatre-vingt-treize,
Durant ce mois où Louis-Seize
Entendit ta puissante voix
Tonner, et préluder aux grandes saturnales,
Jetant à mille échos six notes sépulcrales :
En voici des têtes de rois!...

Oh! que je t'ai vu beau, sur ta place publique,
Alors qu'un aumônier, vrai mensonge chronique,
Tant il avait menti, le vieux!...
Murmurait à Capet, en façon de cantique :
Fils de Louis, montez aux cieux!...

Il m'en souvient encor de ta pâle figure,
Quand ta main retomba sur le royal forfait :
Il s'était parjuré?... — La tête d'un parjure,
Toi, tu sais bien ce qu'on en fait?...

II.

Or donc, la nuit dernière, à la Grève, la rage
Me tuait en me suffoquant;
Et je pensais au peuple, au peuple qu'on outrage,
Et le rouge vingt fois me montait au visage,
Et j'entendais bouillir mon sang!

Et je sentais glisser le tranchant d'une lame
Autour de mon cœur torturé ;
Et, plus faible vraiment, plus faible qu'une femme,
Je me surpris avoir pleuré !

Et sur mes pas boitait l'ironie à l'œil louche ;
Et, le corps brisé, l'âme en feu,
Je songeais, sans penser, le blasphème à la bouche,
Et jurant le saint nom de Dieu !

Alors, à mes côtés, surgirent d'une bière
Mille cadavres de héros ;
Et leurs osseuses mains secouaient un suaire
Noirci, durant trois ans, d'une épaisse poussière
Amassée au fond des tombeaux !

Et je vis s'élancer, terrible et menaçante,
Une femme avec un poignard ;
Et son œil flamboyant, qui jetait l'épouvante,
Dans mes yeux glaça le regard.
Elle était belle encor ! Sur sa pâle figure
La lune dardait un rayon ;
Et je vis sur sa tête une large blessure
Qui balafrait son jeune front ;

Et mille spectres nus se pressèrent en masse,
Pour lui parler tous à la fois ;
Et la femme, debout, au milieu d'eux prit place,
Et j'entendis tonner sa voix :

« — Vous n'avez reconnu ni ma face amaigrie

Par l'injure et la lâcheté;
Ni cette rude main que le fer a meurtrie,
Ni ce bras qu'ils ont garrotté?
Regardez-moi plus près..., car je suis bien flétrie...
Je suis Françoise Liberté!...

« Écoutez, écoutez!... car vous pouvez m'en croire,
Et je vous le dis en pleurant,
Ecoutez mon récit! — car c'est ici l'histoire
De ce qu'a produit votre sang!

« Il vous souvient encor des trois grandes journées,
Les dernières des quinze années
Qu'on avait fait peser sur vous.
Le poids s'était accru sur vos épaules lasses,
Le peuple ployait les genoux....
Puis, voyant que ces rois qui piétinaient les masses
N'étaient que des rois nains, montés sur des échasses,
Il vociféra : Levons-nous!....

« C'était par un soleil dont un rayon foudroie
Trônes, bastilles et tyrans;
Un large et beau soleil qui calcine et qui broie
Les royautés de huit cents ans;
Un de ces grands soleils qui font vivre plus vite,
Vivre des siècles en trois jours,
Et qui viennent, parfois, quand le monde s'agite,
En changer la face et le cours!

« Quand ce soleil de peuple, en brisant nos entraves,

Brûlait de ses torrents nos fiers blasphémateurs,
Vous souvient-il de ces esclaves,
Bien-aimés et féaux seigneurs,
Musqués, parés, frisés, comme en leurs jours de fête,
Qui mendiaient avec des pleurs?
Lâches avec épée, et portant haut la tête,
Saltimbanques de cour, dont un bruit de tempête
Avait fait grelotter les cœurs!...

« Il vous souvient encor de ces troupeaux fétides,
Oui, de ces valets plébicides
Qui vous tuaient de leur mépris?...
Eh bien! quand il fallut un bon coup de rapière,
Pour qui les avait tous nourris,
Quand il fallut au front recevoir une pierre,
Alors!... — Le coq avait chanté trois fois : saint Pierre
Avait dû trahir Jésus-Christ!... —

« Le soir même, craquait sous vos transports de rage
Un trône vermoulu, verni de majesté;
Et des scintillements d'orage
Éclairaient seuls, sur son passage,
Le convoi d'une royauté!...

« Oh! ce fut un aspect plus grand que la pensée,
Que celui d'un parjure allant, tête baissée,
Vivre, au loin, de son châtiment! —
Oh! ce fut beau de voir un peuple faire grâce
A ce débris d'antique race
Qui voulait jouer au tyran;

Ce stupide vieillard, sans âme et sans mémoire,
Qui s'avisa de vouloir boire,
Dans vos crânes, un peu de sang!...

« Le lendemain, après les éclats de la foudre,
Voyant trois couronnes en poudre
Qui venaient de choir d'un seul front,
Je crus entendre, au coin d'une place publique,
Murmurer sourdement quelque voix prophétique:
Ah!... voilà que les rois s'en vont!...

« Elle en avait menti, cette voix! — A la France
Il faut aussi bien qu'à l'enfance
Un tuteur qui guide ses pas;
Il faut d'un tronc royal un prince, une princesse;
Il nous faut des galas pour qu'une cour s'engraisse....
Non, les rois ne s'en iront pas!

« Elle en avait menti! — Sous peine d'anarchie,
Il nous faut une monarchie
Avec de nobles écussons... —
Il s'en présentera: car, au temps où nous sommes,
On dirait que les rois poussent, parmi les hommes,
Plus vite que des champignons!

« Elle en avait menti, vous dis-je! — Un nouveau trône
Vint surgir par enchantement;
Et quand l'orage au loin filait en se calmant,
Je vis luire une autre couronne
Au front d'un autre firmament.

III.

« — Écoutez ! écoutez ! — Quand la France, sujette
D'un prête-nom de l'étranger,
D'un revers de sa main, hier, voulut venger
Sa gloire abattue et défaite,
L'Europe gémissait, enchaînée, inquiète :
Un vautour allait la ronger !...

« Mais, tout à coup, un cri sonore
Aux peuples fait entendre encore
Un écho long-temps écouté...
Le premier, Paris l'a jeté ;
Et du nord au midi, soudain, ce cri de guerre
A retenti comme un tonnerre :
Liberté !... liberté !...

« Alors, vous eussiez dit un vaste et beau mirage
Où chaque peuple, avec orgueil,
Se reflétait, lavé du sceau de l'esclavage,
Redemandant aux rois sa part dans l'héritage
Des siècles foulés au cercueil !

« Elle se lève, la Belgique,
Fière encor d'être votre sœur,
Toute flétrie, au fond du cœur,
De son vieux cancer germanique.. —
Elle se lève, la Belgique !

« Elle se lève, l'Italie,
Sous le bâton ensanglanté,
Toute muselée et meurtrie,
Comme un bœuf que l'on a porté
Au carreau de la boucherie !... —
Elle se lève l'Italie !

« Prompte et vive comme un jeune homme,
Avec sa haine et ses levains,
La voyez-vous, la vieille Rome,
Refouler encor ses Tarquins ?

« La voyez-vous rompre l'image
De son ignoble vasselage,
La broyer au creux de ses mains ?
L'entendez-vous flétrir l'idole,
Et s'inspirer, au Capitole,
De la grande âme des Romains ?

« Voyez, aux bords de la Vistule,
Surgir tout un peuple géant !
Voyez déjà comme un tyran
Devant lui, pas à pas, recule ;
Voyez nos frères de l'Oder
Nous demandant un peu de fer
Qu'ils laissèrent dans vingt batailles,
Alors que, dans nos funérailles,
Ils nous laissaient aussi leur chair !

« Voyez renaître à l'espérance,

Entre le bagne et la potence,
L'Espagne avec son vieux renom;
L'Espagne avec son ciel d'Asie,
Avec sa belle Andalousie,
L'Espagne qui faisait envie
A l'aigle de Napoléon!

« Pauvre Espagne, elle dort!... — C'est à pleurer et rire,
Rien qu'à voir un grand peuple ainsi courber le front!
Oublier ses aïeux, sa gloire, son empire,
Le Cid, Charles-Quint et Colomb!...
Façonner son oreille aux cris de la misère,
Comme on s'enivre à des concerts;
Avoir faim tous les jours, sommeiller sur la pierre,
Et danser au bruit de ses fers!...

« Pourtant, sous ces haillons, que de poitrines mâles,
Inaccessibles à la peur!
Sous ces réseaux de laine, et ces chemises sales,
Il bat, sans doute, plus d'un cœur
Impatient du frein, qui souffre, et qui dévore
Mille outrages long-temps couvés.... —
Mais, cette vieille Espagne, hélas! ignore encore
Comment s'ébranlent les pavés!...

« Vive Dieu! n'est-ce point un rêve?
Entendez-vous l'éclat du fer? —
C'est un cadavre qui se lève,
Un squelette vivant qui reprend de la chair!

« Aux armes, la vieille Castille!

Guerre !... Burgos, le Cid repose sur ton seuil! —
Levez vos front meurtris, Barcelonne, Séville;
Il va finir votre long deuil!...
Grenade, lève-toi !... C'est la grande famille
Qui sort vivante du cercueil!

« Qu'il nous tarde de voir votre pourpre royale,
Sous vos mains mise en cent lambeaux,
Rouler comme un débris, du haut de la spirale,
Dans la sentine des tombeaux !

« Oh! qu'il faudra vous voir, tout brûlants de courage,
Déraciner avec fureur
L'arbre dont les rameaux, sur vous, au lieu d'ombrage,
Secouaient, à plaisir, la mort et l'esclavage,
La misère et le déshonneur!

« Alors, vous serez grands ! — Alors, sur vos murailles,
S'effacera le sang figé
De vos mille soldats tombés sans funérailles;
Alors Riégo sera vengé!...

« Réveille-toi, mon Espagne chérie !...
Au fond de ton cercueil, écoute : c'est la voix
De Porlier mort pour la patrie
Qui résonne encore une fois!...

« Debout, peuple, debout!... Mort au despote!... arrière!
Il est déjà vaincu : vous avez adopté,
Pour enseigne et pour cimeterre,

Une croix, un poignard, et puis pour cri de guerre,
Du pain et la liberté !...

« Eh bien ! à cet appel, à cet élan des braves,
La France a-t-elle répondu ?...
Quand tous ces peuples, las de ramper en esclaves,
L'imploraient à genoux, pour briser leurs entraves,
La France n'a rien entendu !...

« Écoutez, écoutez !... car vous pouvez m'en croire,
Et je vous le dis en pleurant,
Écoutez mon récit ! — car c'est ici l'histoire
De ce qu'a produit votre sang !

IV.

« Vous l'avez vu, le peuple, agir dans la bataille,
Avec son glaive plébéien,
Alors que nos sauveurs affrontaient la mitraille,
En se prélassant dans un bain ;

« Vous l'avez vu brandir ses armes meurtrières,
Alors que, sans pudeur, sans foi,
Ils voulaient pardonner à d'infâmes sicaires,
Et transiger avec un roi ;

« Alors que, retrouvant un reste d'éloquence
Dans leur esprit épouvanté,
Ils parlaient de jeter dans la même balance
Un seul homme et la liberté !

« Il combattit trois jours!... peut-être sa vaillance
Lui vaut-elle un morceau de pain;
Il a part au banquet; et du moins l'indigence
Ne lui montrera plus, au loin, pour espérance,
Un lit d'hôpital ou la faim!

« Peut-être a-t-on daigné mettre à la boutonnière
De son habit sang-et-sueur
L'étoile d'Austerlitz, le signe planétaire
Du firmament de l'Empereur?...

« Oui, voyez: c'est le peuple aigri par la misère,
Le front ridé par la douleur,
Et les bras enchaînés à l'infamie.... Arrière!...
Ces deux bras qui lançaient la foudre populaire
Attachés aux bras d'un voleur!...

« Voyez: au lieu de pain, de lauriers et de gloire,
Le carcan sur la place et l'infâme poteau;
Des poucettes! et pour cortége de victoire,
La valetaille du bourreau!...

« Au souvenir du jour où la main populaire
S'amusait à broyer un vieux sceptre pouri,
On a voulu clouer cette main roturière
Au tabouret du pilori!...

« On a voulu flétrir juillet! Honte, âmes folles!...—
Ils se sont levés, pour cracher
Sur ces bras, dont le nerf sauva, sur leurs épaules,
Des têtes qu'on eût dû trancher!

« Honte à vous, apostats !... Il vous faut l'esclavage,
Pour contenter vos appétits;
Il vous faut mendier dans l'égout du servage;
Hugo l'avait crié dans son âpre langage :
Oh! vous êtes petits !... »

« Portons le bât...— A la bonne heure !... —
Et trois mille sont morts !... trois mille ! les voilà
Dans un trou de chaux, pour demeure:
Pauvres amis, dormez !... car la mort est meilleure...
Et l'avenir vous vengera !...
Dormez !... car l'avenir, ce grand aréopage,
Qui se souvient, et qui juge toujours,
Saura bien demander aux traîtres d'un autre âge
Raison des traîtres des trois jours ! »

Là Vierge avait parlé : les spectres en silence
Tombèrent dans l'éternité;
Je n'entendis plus rien, si ce n'est l'Espérance
Qui volait dans l'obscurité !...

V.

Les rois sont oublieux d'une œuvre méritoire :
On les sert en vain; — on a beau
Leur jeter à deux mains les leçons de l'histoire :
Il faudrait, pour les bien graver dans leur mémoire,
Les frapper à coups de marteau ! —
On dirait qu'à leurs yeux fascinés par le diable,

Les peuples ne sont bons qu'à porter le fardeau ,
Comme les ânes de la fable !

Peuple ! voilà de Dieu les grands enseignements !...
Si quelque jour tu te ravises,
Peuple, souviens-t'en bien , aux solennels moments ,
Quand viendront tes grandes assises !...

Louis LI

LA CHARBONNERIE.

LA CHARBONNERIE.

Je ne veux point faire ici l'histoire de la Charbonnerie : non que je ne croie cette histoire profitable, ni que je mette en doute le droit acquis aujourd'hui à ceux qui ont fait partie de cette association d'écrire leurs souvenirs, s'ils croient bon de le faire pour l'instruction morale et politique de leurs concitoyens.

Le temps de la Charbonnerie et celui des sociétés secrètes est passé; chacun, à l'heure qu'il est, agit à la face du ciel; le plus puissant moyen d'action est la publicité, et c'est se condamner à l'impuissance que de mettre en œuvre d'autres agents que ceux de son époque.

Toutefois, une histoire complète de la Charbonnerie ne pourrait être qu'une œuvre collective. Ceux qui croiront devoir l'entreprendre feront, je le crois, un livre utile. Quant à moi, je ne veux qu'en détacher quelques souvenirs, pour en exprimer l'enseignement et la moralité qui leur appartiennent.

Je me propose de démontrer que la Charbonnerie, c'est-à-dire l'association secrète et mystique, a dû être une phase intermédiaire entre le despotisme de l'empire et le règne de la publicité; je dirai quelle a été l'influence de cette association sur l'esprit public, quelle part elle peut réclamer de la révolution de juillet, jusqu'à quel point elle a contribué à la réforme de nos mœurs et à l'émission des idées nouvelles, qui font l'espoir et qui assureront bientôt la richesse de notre époque; enfin, comment l'action de cette société, qui n'a eu qu'une assez



courte existence, n'est pourtant pas encore éteinte, et continue de servir la cause du progrès autant par la vigueur qu'elle a imprimée aux esprits que par les souvenirs et les principes qu'elle a jetés dans le monde.

Ce qu'il faut s'empresser de constater ici, c'est que les premiers efforts qui furent faits pour renverser la royauté-cosaque furent dus aux jeunes gens.

Les rassemblements du mois de juin, scellés du sang de Lallemand, la conspiration du 19 août et la création de la Charbonnerie furent leur ouvrage. A une ère nouvelle il fallait une génération neuve; chacune des époques qui venaient de se succéder avait usé la sienne, et, si toutes les âmes n'étaient pas refroidies parmi les vieillards ou les hommes mûrs, au moins ne pouvait-on trouver chez eux aucune force d'initiative. La jeunesse d'alors avait été doublement trempée par les récits de 89 et par le bruit d'armes et de victoires de l'empire, sans s'être humiliée dans les antichambres de l'empereur. Fière de la gloire de la France, elle était vierge du despotisme qui l'avait opprimée. Toute frémissante encore de la honte de l'invasion, des

saturnales et des parjures qui l'avaient suivie, elle avait besoin de liberté; et, pour en faire la conquête, elle sentait qu'il fallait briser le présent pour édifier l'avenir.

A cette époque un grand mouvement s'était passé dans les esprits. Bonapartistes en 1814 et en 1815, alors que la nationalité et la défense du sol menacé par l'étranger se confondaient avec le dévoûment au chef militaire capable de le repousser, les étudiants n'avaient plus, en 1820, de passion que pour l'indépendance, d'admiration que pour les hauts faits et pour les fruits de notre révolution.

Leur amour de la liberté était tel, qu'ils maudissaient le despotisme de l'empire, et qu'ils attribuaient bien plutôt l'invasion de la France à l'esclavage auquel l'empereur l'avait réduite, qu'au grand nombre de ses ennemis. A chacune des séances, à chacune des réceptions de *la Loge des Amis de la vérité*, le souvenir du despote était maudit : c'était à qui, du vénérable, des officiers de la loge et des récipiendaires, lui reprocherait avec plus d'amertume les malheurs de la patrie, la destruction de la république d'où il était sorti, le rétablissement du pouvoir sacerdotal et des lois tyranniques, d'où la caste

imbécille qui gouvernait la France tirait toute sa force et toutes ses chances de durée.

Qu'on se garde bien de voir dans ces dispositions une contradiction et un démenti aux lois du progrès. Le jeunesse s'était enrégimentée en 1815 pour défendre le sol; elle criait : *Vive l'empereur!* parce que c'était le cri de guerre; mais elle n'aurait pas manqué, après la victoire, de demander compte à son général en chef de l'usage qu'il aurait voulu en faire. Bonaparte le sentait bien, et c'est ce qui le perdit. Comme il craignait autant le peuple que l'étranger, il fut battu par l'étranger, parce qu'il ne voulut pas lui opposer le peuple. C'est sa préoccupation qui fut la première cause de sa défaite : car, lorsque le salut du pays est l'enjeu de la bataille, il ne faut avoir qu'une seule pensée, ce n'est pas trop. Il ne faut rien craindre, il faut tout espérer, tout vouloir. C'est comme cela que nos armées révolutionnaires triomphaient de tous les obstacles; c'est comme cela que Bonaparte fut toujours victorieux jusqu'au jour où il craignit le peuple.

Toutefois, ce mouvement de progrès dans les esprits ardents et éclairés était loin d'avoir pénétré les masses, qui n'avaient jamais été plus bonapartistes qu'alors. Malheureuses et humi-

liées sous le joug des Bourbons, qu'elles n'avaient cessé de détester et de mépriser, elles se complaisaient dans le fol espoir d'un nouveau 20 mars, et attendirent leur salut du retour de l'empereur long-temps après que le prisonnier de Sainte-Hélène fut descendu dans la tombe. Il fallait que le fils de Napoléon mourût pour que le bonapartisme s'éteignît dans tous les cœurs.

Le peuple proprement dit et la jeunesse studieuse étaient donc loin d'être d'accord, et ne pouvaient se convertir, car ils n'avaient pas le moindre point de contact. C'est ce qui distingue cette époque passée de l'époque présente.

La discussion ne s'établissait qu'entre les officiers de l'empire, demeurés fidèles à leur culte, et ceux qui, qualifiés par eux de *blancs-becs*, se permettaient d'appeler le grand homme un tyran, un renégat à ses premières maximes républicaines, et de le regarder comme le principal auteur du retour des Bourbons.

Aucun de nous n'a oublié ces débats de tous les jours, où semblaient éclater d'une part tous les transports d'un religieux dévoûment, et où se montraient de l'autre les germes de la république future. Une plus froide contemplation du

passé a fait place à un jugement moins passionné, mais aussi sévère sur l'empereur. La haine de son despotisme subsiste, et ne s'éteindra pas; mais on ne voit plus en lui qu'un agent transitoire, dont la mission était de révolutionner l'Europe et d'ébranler les trônes. Plus il cherchait à recueillir de couronnes royales pour sa famille, et plus elles s'effeuillaient sous sa main plébéienne. Au-dessus de la pensée terrestre de se fonder une dynastie s'élevait la mission providentielle qui lui était imposée de détruire l'isolement des peuples, de répandre au loin la civilisation, de briser les diadèmes et de montrer à tous les regards que ce qu'on appelle un trône n'est qu'un morceau de bois entouré de velours. Après Napoléon la royauté ne saurait vivre : c'est lui qui l'a tuée.

Quant à ceux qui se montraient en 1820 les admirateurs si passionnés de sa gloire et de sa tyrannie, ce qu'ils ont fait depuis a prouvé au monde, comme les lâches défections de 1815 l'avaient déjà annoncé, que l'empereur était descendu tout entier dans la tombe, qu'il n'a pas laissé d'école, et n'a fait que des esclaves. Ces vieux guerriers si pleins d'enthousiasme, disaient-ils, pour l'auréole du grand capitaine, se sont pas-

sionnés, la plupart, avec la même facilité pour *la gloire très bourgeoise* du roi-citoyen. Les hommes libres ont pu juger de ce que pourrait être ce nouveau règne quand ils ont vu qu'il appelait à son aide tous les séides de l'empire.

C'est au milieu des dispositions qui viennent d'être rappelées que la Charbonnerie fut introduite en France. Joubert et Dugied, impliqués l'un et l'autre dans l'affaire du 19 août, étaient allés offrir leurs bras à la révolution de Naples. Ils furent affiliés à la société secrète qui enveloppait alors l'Italie. Dugied, qui en revint le premier, rapporta les règlements et ornements charbonniques, et se réunit à Bazard, Buchez, Flotard, Cariol aîné, Sigaud, Guinard, Corcelles fils, Sautelet, et Rouen aîné, pour fonder, dans les derniers jours de 1820, l'association qui devait exercer une si longue influence sur les affaires publiques.

Rien ne prouve mieux que cette forme d'association était une nécessité du temps que l'empressement avec lequel elle fut accueillie, que l'enthousiasme avec lequel y entrèrent les patriotes. Elle ne tarda pas à envelopper à Paris les deux écoles, une grande partie des jeunes



gens du commerce, et à s'étendre rapidement sur tous les points de la France. Le besoin de conspirer était si vif dans tous les cœurs, que les néophytes recevaient avec un bonheur inexprimable les propositions qui leur étaient faites. « Ah! voilà ce que je cherchais depuis long- « temps, disaient plusieurs d'entre eux; vous « ne me dites là rien que je n'aie rêvé d'avance, « rien que je n'aie appelé de tous mes vœux. » — Il y eut à peine quelques exemples de refus, sans aucune importance pour la sûreté du secret, tant les communications se faisaient avec lenteur et prudence. On voit combien ce temps diffère de l'époque actuelle, où une impatience irrésistible de publicité rend tout mystère impossible. L'association était républicaine; toutes les allocutions adressées aux récipiendaires étaient empreintes des principes les plus avancés que propage aujourd'hui la presse indépendante. C'était pour faire cesser la corruption qui dévorait la société que la Charbonnerie avait été instituée; c'était pour réunir en une même famille tous les gens vertueux contre les fripons, tous les opprimés contre leurs tyrans; c'était pour appeler les hommes à l'exercice de leurs droits, pour les doter des bienfaits de l'é-



galité, pour faire cesser le système ruineux de gouvernement qui les épuisait, pour rendre la guerre impossible entre les nations, pour abolir les armées permanentes et ne faire de chaque continent qu'un peuple de frères ; c'était pour faire de l'instruction une charge de l'état au profit de tous ses membres; c'était, avant tout, pour appeler le peuple souverain à constituer son gouvernement comme il l'entendrait, que les hommes libres se concertaient alors et s'associaient entre eux.

A peine l'association eut-elle pris quelque consistance, que ses fondateurs sentirent le besoin d'appeler dans son sein ce qu'on appelait des *notabilités*, c'est-à-dire des hommes qui pussent contribuer, par l'autorité de leur âge et de leur réputation, à propager, dans les départements et dans l'armée, les efforts qui venaient d'être si heureusement commencés à Paris. Mais les précautions qui furent prises à cette époque, les délibérations qui précédèrent les premières démarches, ne peuvent laisser aucun doute sur la connaissance parfaite que les jeunes gens avaient déjà de ce qu'étaient la plupart des *notabilités*. Personne ne songea à s'adresser aux généraux de l'empire, personne aux banquiers,

personne à Casimir Périer, dont l'égoïsme, l'avarice et le défaut de vertus civiques, étaient aussi bien connus alors que plus tard; personne, assurément, ne pensa à M. Soult, dont on savait les vues ambitieuses, qu'on appelait en plaisantant le roi de Portugal (1), et dont on connaissait l'immense fortune, la belle galerie de tableaux et son origine. On ne prononçait que pour en rire le nom de *l'Asiatique* Sébastiani, qu'une vanité et des habitudes de femme désignaient à tous les quolibets. C'est dans les dernières années de la restauration que cet homme justifia déjà publiquement l'opinion qu'on avait de lui, quand, soutenant à la tribune la conservation des grosses rétributions, il s'étonna « *qu'on voulût réduire encore le misérable trai-* « *tement de quarante mille francs accordé aux* « *maréchaux de France*. » — On était convaincu, dès 1820, que ceux qui viennent d'être nommés auraient accepté avec plaisir et reconnaissance la direction des affaires publiques sous le roi régnant, et on savait bien ce que fût

(1) A cause de la pensée qu'il avait eue de s'emparer, pour son compte, de la couronne de ce pays, dans la guerre de 1809.

devenue la liberté sous leur administration. La crainte la plus sérieuse qui préoccupât alors les bons citoyens était que Louis XVIII n'ouvrît les yeux, et qu'il n'instituât un ministère Casimir Périer et Sébastiani. Dix années de luttes ont été passées pour arriver au même résultat après la grande victoire du peuple : aussi les membres de la Charbonnerie virent-ils bien clairement, dès les premiers jours, quels malheurs étaient encore réservés à la France.

Les notabilités appelées dans le sein de la Charbonnerie furent Lafayette et son fils, Dupont (de l'Eure), d'Argenson, Manuel, Beauséjour, Corcelles père, Jacques Kœcklin, Schonen, Mauguin, Fabvier, Barthe et Mérilhou, si l'on peut donner le nom de notabilités aux deux derniers, fort peu connus encore, et qui étaient les camarades d'études de plusieurs fondateurs de l'association.

Lafayette, Dupont (de l'Eure), d'Argenson, Corcelles père, Kœcklin, Schonen et Mérilhou, venaient aux réunions. Je n'y ai jamais vu Manuel, Mauguin, Barthe, ni Fabvier; mais ils assistèrent à plusieurs comités particuliers.

Ce qu'il faut bien remarquer ici, c'est que l'admission des notabilités ne fit rien perdre



à l'association de sa force et de son caractère. Les personnages qui assistaient aux réunions n'y étaient que de simples membres ; la présidence n'était déférée à aucun d'eux : c'était le président habituel de la vente suprême qui en dirigeait les travaux, et je conserve parfaitement le souvenir d'une assemblée nombreuse où M. Lafayette et ses collègues reçurent et acceptèrent avec autant de dignité et d'esprit de justice qu'on en avait mis à la leur adresser une censure assez amère pour n'avoir pas assisté à la séance précédente. Le président était Bazard, qui n'avait pas encore trente ans.

Il fut possible, pourtant, quand l'association s'étendit, et que les notabilités vinrent non seulement à la vente suprême, mais encore à la haute vente, c'est-à-dire à la réunion des députés de ventes, il fut possible de voir poindre, de la part d'un petit nombre de membres, quelques dispositions à la flatterie, quelques symptômes avant-coureurs de servilité. Un député de vente s'étant imaginé un jour d'appeler les notabilités présentes *les grandes images de la patrie*, plusieurs de ses collègues prédirent dès lors ce qu'il serait plus tard. Il est aujourd'hui avocat-général très obscur, mais ennemi hai-



neux de la liberté du peuple, et l'un des plus humbles courtisans du préfet de son département.

Les anciens Charbonniers ont éprouvé peu de mécomptes dans leurs jugements. Fabvier leur avait en quelque sorte été imposé par plusieurs indiscrétions commises à son égard, et dont il avait fallu prévenir les suites. Ils avaient appris à juger le conseiller Schonen dès leurs premiers rapports avec lui : il ne faut jamais rien attendre d'un conspirateur intempérant, ni d'un défenseur du peuple entiché de ses titres de noblesse. Ils apprécièrent assez vite le *courage* de Barthe pour n'espérer de lui que de beaux plaidoyers. Mérilhou seul sut assez bien s'envelopper pour que sa trahison produisît autant de surprise chez tous ses complices qu'elle répandit de chagrin et de découragement dans l'âme de Dupont (de l'Eure), qui avait été son protecteur et son appui.

La Charbonnerie prit un accroissement rapide. Outre ses nombreuses assemblées de ventes, de haute vente, de vente suprême et de comité d'action, chacun de ses comités de recrutement, de finances et d'armement, se réunissait trois fois par semaine. Tout se faisait avec ré-

gularité, avec constance, avec secret. La police ne sut rien de ce mouvement continuel; ce ne fut que lorsque l'association pénétra dans les régiments qu'elle connut son existence; et, il est vraiment merveilleux que des étudiants aient pu se réunir tous les huit jours, par groupes de vingt, dans leurs chambres garnies, sans que l'autorité en ait reçu quelque avis. Que ceux qui pensent que l'or et les rubans sont les seuls moyens d'éveiller l'ardeur et l'émulation parmi les hommes, comme un député vient de le dire en termes si bas à la Chambre (1); que ceux-là persistent à se complaire dans leurs joies grossières: il en est d'autres qui n'oublieront jamais les vives émotions et le vrai bonheur qui remplissaient leur âme quand ils se rendaient à leurs devoirs secrets, et qu'ils allaient faire quelque chose pour le pays, sans que personne en fût informé. C'était précisément ce mystère et cette obscurité qui leur convenaient; et rien ne saurait amollir aujourd'hui les hommes qui se sont vraiment identifiés alors avec la sain-

(1) Le député Bugeaud a dit, dans la séance du 19 février, que la perspective des grades et des dignités était pour les soldats *le picotin d'avoine*.

teté de cette position. Ils ont gardé pour toujours le sentiment du devoir et le mépris des vanités humaines.

Que voulez-vous que fasse le venin des cours sur ceux qui ont fui les plaisirs bruyants de leur âge? L'empreinte que leur âme a reçue au pied de l'échafaud de Bories ne s'effacera pas.

Ce fut, en effet, dans ces luttes périlleuses que se passa la jeunesse de ceux qui, trop faibles encore pour avoir repoussé les cosaques, mais trop avancés dans la vie pour avoir perdu le souvenir de l'invasion, avaient juré que la France se relèverait de ses jours de deuil; et comme alors ils n'ont eu d'autres récréations que leurs austères conciliabules, ils ne peuvent plus désormais avoir d'autre passion que celle de la liberté, d'autre bonheur que la gloire et l'émancipation des peuples.

Au reste, leurs premiers efforts étaient loin de demeurer stériles. A la fin de 1821 la Charbonnerie avait pris un tel accroissement qu'elle pouvait s'estimer en mesure d'agir. L'impatience des ventes de Paris ne pouvait plus être contenue; elle était telle, que plusieurs de leurs députés avaient eu à repondre personnellement de la lenteur qu'on reprochait à la haute vente.

L'un d'eux égaya beaucoup cette dernière en lui racontant un jour que ses amis, irrités de l'inaction à laquelle on les condamnait, avaient voulu le jeter par la fenêtre. Ces motifs, moins encore que beaucoup d'autres plus sérieux et plus rassurants, engagèrent à ne point différer l'exécution de projets depuis long-temps préparés.

A Paris toutes les ventes étaient armées et exercées au maniement des armes. Il existait une vente dans l'Ecole Polytechnique, une dans le 48ᵉ régiment de ligne et une autre dans le 45ᵉ. C'est dans cette dernière que se trouvaient les quatre sous-officiers de la Rochelle. Un grand nombre d'officiers qui n'étaient pas affiliés avaient pourtant manifesté hautement leurs dispositions. « Qu'on ne nous atta-
« que plus à coups de canne et à coups de pierre,
« comme aux rassemblements du mois de juin,
« avaient-ils dit : qu'on nous envoie des balles ;
« et nous verrons ce que nous aurons à faire.
« Ce n'est pas nous assurément qui chercherons
« à entretenir la guerre civile. »

Depuis plusieurs mois, un certain nombre de jeunes patriotes, munis des recommandations de Lafayette, de d'Argenson, de Manuel, de Dupont (de l'Eure), de Corcelles, Kœchlin et

Beauséjour, avaient fondé et propagé la Charbonnerie dans l'est, dans l'ouest et dans le midi. L'association était forte à Rennes, à Nantes, La Rochelle, Poitiers, Bordeaux, Toulouse, où elle avait des intelligences avancées dans les corps armés. Elle existait à Niort, Angers, Saumur, et dans la petite ville de Thouars, qui devint plus tard le centre de l'expédition du général Berton.

Metz, Nanci, Strasbourg, Mulhouse, Neufbrisach, Béfort, étaient fortement organisées; dans chacune de ces places, l'association était à la fois civile et militaire. Les officiers d'artillerie surtout avaient accepté avec ardeur les communications qui leur avaient été faites, et étaient impatients d'en seconder l'effet. Lyon et Marseille, mais Lyon surtout, avaient accueilli la Charbonnerie avec empressement.

L'Alsace fut considérée comme le point le plus avancé et le plus favorable pour la première tentative; mais on cherchait quelques officiers-généraux, tant pour le premier centre de l'opération que pour les lieux qui devaient suivre. Oh! c'était là le difficile. MM. les généraux de l'empire n'étaient pas gens à entrer dans une conspiration. Le courage des champs de

bataille et le courage civil sont deux vertus dont la réunion est rare, et jamais on ne s'en aperçut mieux qu'en cette circonstance. On serait honteux de prononcer ici le nom illustre d'un général qui promettait sa coopération le jour où la conspiration compterait 40,000 combattants armés. Un autre, après avoir promis de partir, refusa, par de vains prétextes, d'exécuter sa parole. Croirait-on qu'un troisième répondit, au moment de monter en chaise de poste, que, ne pouvant retrouver son épingle, qui était d'un grand prix, il ne partirait pas?

Il faut le dire ici, parce que c'est la vérité, le général Berton fut le seul, de tous les généraux auxquels on s'adressa, qui montra du cœur en cette circonstance, et qui comprit ses devoirs de citoyen aussi bien que de soldat. Il n'avait malheureusement qu'une partie de ce qu'il fallait pour un chef d'insurrection : il lui manqua une intelligence égale au civisme et au dévoûment dont il fit preuve.

Cependant l'action, préparée sur plusieurs points, ne pouvait plus être retardée : on se trouvait dans cette fausse position que les localités prêtes voulaient des généraux, et que, d'un autre côté, on ne pouvait songer à un ajourne-

ment sans s'exposer aux plus graves indiscrétions.

Il fut décidé que le colonel Pailhès se rendrait à Béfort avec un certain nombre d'étudiants de Paris, dont la population alsacienne avait demandé la présence, et le général Lafayette promit d'arriver sur les lieux avant l'action.

Ce fut une chose peut-être jusque là sans exemple que ce départ de trente jeunes gens qu'on n'alla prévenir qu'au moment de monter en voiture, sans qu'aucun fît la moindre objection ou demandât le moindre délai. L'un d'eux avait pour le matin même un rendez-vous d'honneur. « Je puis bien, répondit-« il, faire encore ce sacrifice à ma cause. Puis-« qu'il ne m'est pas même permis de faire con-« naître mon départ, je passerai pour un lâ-« che ; mais j'aurai fait mon devoir, et je m'ex-« pliquerai à mon retour, *s'il a lieu.* »

Le retour eut lieu, mais au bout de neuf mois et après un procès capital en cour d'assises.

Autant il y avait eu de discrétion jusque là de la part de tous les conspirateurs, autant il y eut d'abandon et de laisser-aller durant ce voyage : il est impossible aux Français de ne



pas avoir une gaîté folle quand ils entrent en campagne. Ceux qui se rendaient alors à Béfort, sans paquets, plusieurs sans passe-ports, entassés dans des calèches presque découvertes, vers les derniers jours de décembre, ne cessaient de rire de tous les accidents de l'aventure. Il leur arriva plus d'une fois de chanter la *Marseillaise* en courant la poste, et les postillons, qui n'étaient plus habitués à entendre ce chant révolutionnaire, en exprimaient hautement toute leur joie, mais aussi toute leur surprise.

Lorsque le petit bataillon fut à Béfort, il n'était plus possible de recourir à de nouveaux délais : les confidences se multipliaient, les indiscrétions couraient les rues, et pourtant le général Lafayette ne venait pas. Au moment où il avait dû partir, plusieurs de ses collègues de la chambre, qui n'avaient pas la même confiance que lui dans le mouvement, l'avaient supplié de rester, et il avait consenti, non à retirer la parole qu'il avait donnée, mais à attendre de nouvelles informations. Ce fut *Arry Scheffer* le peintre, *Arry Scheffer*, ardent républicain alors, aujourd'hui l'un des habitués, l'un des familiers de la maison d'Orléans, qui, après avoir fait, lui septième, dans une étroite voiture et

sans s'arrêter un instant, la route de Paris à Béfort, repartit immédiatement de cette dernière ville à franc-étrier, et vint rendre compte au général de l'état des choses. Quelques heures après avoir rempli sa mission, il était une troisième fois sur la route de Béfort.

Quant à M. Lafayette, son départ ne se fit pas beaucoup attendre; il monta en chaise de poste avec son fils. Mais on fut forcé à Béfort d'avancer de 24 heures le moment de l'exécution. L'insurrection fut fixée pour le 31 décembre à minuit. Un poste de douaniers était au service de la conspiration; plusieurs officiers du régiment en garnison étaient prêts, et le sergent-major Pacquetet tint pendant deux heures les hommes de sa chambrée sac au dos et prê[illegible] à marcher. Ce sergent-major fut impliqué p[illegible] d'autres faits dans le procès; mais, chose [illegible]ment digne d'admiration, pas un soldat [illegible]véla l'aventure et il n'en fut pas qu[illegible] vant la cour d'assises! Quelques heu[illegible] celle qui avait été convenue, le com[illegible] place est prévenu par un sous-offic[illegible] que de cœur; la troupe est mise so[illegible] une partie des conjurés se rend en t[illegible] la place publique; le lieutenant de ro[illegible]

officier du régiment un coup de pistolet dont la balle s'arrête sur sa croix; un des jeunes gens arrivés de Paris, Guinand, se jette généreusement entre lui et la troupe, se fait prendre à sa place et lui donne le temps de se sauver. Ceux-là seuls sont instruits de ces faits qui se trouvent près de la place; la plupart des conspirateurs ne se doutent de rien, et sont dans le faubourg, avec lequel toute communication est coupée; le poste des douaniers ne peut être d'aucune utilité. On fait un certain nombre d'arrestations sur-le-champ; et déjà toute la conspiration est étouffée, que la majeure partie de ceux qui devaient y prendre part attendent encore l'heure désignée avec la plus vive impatience. Au moment même où le coup de pistolet était tiré sur la place de Béfort, une chaise de poste arrivait dans le faubourg : c'était Joubert, et un officier de la portion de régiment en garnison à Neufbrisach, envoyé comme commissaire par ses camarades pour assister au mouvement de Béfort, et venir, immédiatement après, provoquer celui de Neufbrisach. Ils furent assez heureux l'un et l'autre pour pouvoir rebrousser chemin sans accident. Cet officier qui accompa-

gnait Joubert était Carrel, alors lieutenant au 29e de ligne (1).

Cependant Bazard, qui avait la direction civile du mouvement et toute la confiance du général Lafayette, savait que ce dernier devait être bien près de Béfort. Entre la pensée d'informer ceux de ses amis qui ne l'étaient pas, et de prévenir l'arrivée de M. Lafayette, il n'hésita pas un instant : car la présence de ce dernier eût été, à elle seule, une terrible charge, et

(1) Le commandant du bataillon de Brisach, sachant que Carrel s'était absenté sans permission, et voulant le prendre en contravention aux règles de la discipline, ordonna une revue du bataillon, à laquelle il savait bien que Carrel ne pourrait pas assister; mais le double trajet avait été parcouru si lestement que cet officier, qui était parti de Brisach en grand uniforme, rentrait justement en ville au moment où l'on prenait les armes; et, au grand désappointement du commandant, il alla prendre son rang dans le bataillon.

C'était dans le même régiment que se trouvaient Levasseur et Maillet. Le premier fut depuis secrétaire du général Lafayette, l'accompagna dans son voyage d'Amérique, et fut dangereusement blessé en juillet; l'autre, après avoir pris part aux tentatives les plus périlleuses de la Charbonnerie, a succombé l'année dernière en Grèce dans un duel où il fut poussé par la loyauté de son caractère.



bien plus funeste à tous ceux qui seraient compromis que ne pouvait l'être leur seule arrestation.

Bazard s'élance donc, sans rentrer à son hôtel, sur la route de Paris, qui était couverte de neige ; il y fait plusieurs lieues à la course, rejoint Corcelles fils, qui avait été placé en station dans un village pour attendre le général et le prévenir de certains faits. La voiture ne tarde pas à se montrer; quelques paroles bien tristes sont échangées à la portière, et le postillon, dont on avait jusque là pressé l'activité pour arriver à Béfort, reçoit tout à coup l'ordre de retourner ses chevaux. Il faut mentionner un trait touchant, qui fixa dès cette époque le général sur la fidélité d'un brave homme attaché à son service, et qui l'accompagnait dans ce voyage. On ne lui avait fait encore aucune confidence; mais il fallut bien lui dire un mot quand on rebroussa chemin d'une façon si bizarre.

— Tout cela doit vous sembler bien extraordinaire, mon pauvre Bastien, lui dit M. George.

— Oh! messieurs, quand nous sommes partis, je me suis bien douté que c'était pour quelque chose de sérieux, et, quoi qu'il eût pu arriver, soyez sûrs que je n'étais pas de trop ici.

Bastien n'a plus quitté depuis M. Lafayette, et ne le quittera qu'à sa mort; il l'a accompagné partout dans son dernier voyage d'Amérique, et a puissamment contribué à le sauver de son naufrage sur *l'Ohio*.

M. Lafayette quitta la route de Paris, et se rendit pour quelques jours chez son collègue de la chambre M. Martin de Gray, député de la Haute-Saône. Quant à Bazard et à Corcelles fils, ils sentaient l'importance d'arriver en toute hâte à Paris, pour y porter la nouvelle du malheur qui venait de survenir, et empêcher que de fausses espérances n'y déterminassent une tentative également funeste. Ils firent donc mettre des chevaux de poste à la première charrette, et parcoururent ainsi la route jour et nuit, presque toujours en voiture découverte, par un froid de dix à douze degrés. Les postillons disaient qu'il fallait avoir tué son père et sa mère pour voyager ainsi. Le froid était si vif, que Bazard, en arrivant, avait une oreille gelée.

Au moment de l'expédition de Béfort, un comité d'action était resté à Paris, chargé d'aviser aux déterminations qu'il y aurait à prendre. L'un de ses membres voyait chaque jour un officier

du 48e; un autre voyait Bories, sergent-major au 45e, Bories, qui cachait l'âme la plus noble et la plus ferme sous une figure pleine de grâce et de douceur. Il brûlait de prendre part à l'affranchissement de son pays. La régularité de sa conduite et la pureté de ses mœurs lui donnaient une grande influence sur ses camarades. Il ne se dissimulait pas qu'il lui serait impossible de prendre l'initiative; mais il était convaincu qu'au jour d'engagement de la troupe avec le peuple, il pourrait déterminer une puissante diversion. Bories ne se trompait pas. En cas pareil, c'est la force d'âme, c'est l'audace au moment du danger, qui assurent le succès. Il est des occasions où un caporal résolu à l'attaque devient plus puissant qu'un capitaine qui ne se défend qu'avec mollesse. Cela s'est vu, et peut se voir encore.

En même temps que la tentative de Béfort avait été commencée, Rouen, Dugied et Flotard étaient partis pour l'ouest. Depuis leur départ, deux commissaires de Nantes, adressés par eux au comité d'action, n'attendaient que le mouvement de Béfort pour porter l'insurrection dans leur pays. Le général Berton était sur le point de quitter Paris, et s'obstina à partir

après la fâcheuse nouvelle apportée par Bazard.

Mais une circonstance qu'il ne faut pas négliger de mentionner ici, c'est que nos amis les plus dévoués étaient à peine partis pour insurger les départements, que de graves dissensions avaient éclaté dans le sein de la *haute vente*, sans que les membres du comité d'action eussent pu en prévenir les fâcheux effets. On accusait ceux qui n'étaient plus là pour se défendre; on leur reprochait des vues ambitieuses : c'est le texte ordinaire des divisions qui naissent dans les sociétés secrètes. Un grand nombre de ceux qui élevaient alors la voix et qui fomentaient l'irritation étaient assurément de bonne foi; mais un fait qui nous paraît aujourd'hui bien digne de remarque, c'est qu'au nombre des principaux instigateurs du désordre figuraient M. Mérilhou tout d'abord, et M. Schonen un peu plus tard (1). Le désaccord qui venait d'é-

(1) Il a été découvert et révélé depuis que M. Schonen, alors qu'il était membre de la Charbonnerie, suivait à la fois trois conspirations, l'une républicaine, l'autre bonapartiste, la troisième orléaniste. C'était, de la part d'un homme d'affaires, un assez bon calcul et le moyen de n'être pas pris au dépourvu.

clater subsista toujours depuis cette époque, et fut le premier germe de scission qui partagea la Charbonnerie en deux fractions. Il est maintenant évident que cette scission ne fut ourdie et réalisée par quelques orléanistes que parce que le mouvement, tenté sous la direction de Lafayette, devait être purement républicain. Le nombre de ces orléanistes cachés était très restreint; mais ils avaient attiré à eux, sans leur faire aucune confidence, et par les seules défiances qu'ils avaient jetées dans leur sein, beaucoup de bons et loyaux républicains, qui revinrent plus tard au giron de l'association.

Quoi qu'il en soit, cette division fut très fâcheuse au moment où la conspiration avait le plus besoin d'unité, et elle exerça une funeste influence sur la tentative du général Berton, et sur celles qui la suivirent.

Reportons-nous quelques instants à Béfort. — Un grand nombre d'arrestations y avaient été faites. On s'était emparé de Guinand au moment même où le lieutenant Peugnet avait tiré un coup de pistolet au lieutenant de roi; et comme on le crut long-temps chef du complot, peut-être à cause de son front prématurément chauve, il devint, dès son écrou, l'objet

des traitements les plus inhumains. Il fut chargé de fers, et déposé sans lit, sans couverture, dans un cachot glacé, où il resta jusqu'à son transport à Colmar. Rouen jeune, Pance, Paulin, Brunel, Canisy, Grenier, Salveton, Vernière, Roussillon; Grometty, lieutenant au 29me; Pacquetet, sergent-major; Schotteau, sergent; Frache, Gosselin, Saint-Venant tous trois sergents-majors; Battisti, vaguemestre; Netzer, ex-maréchal-des-logis, furent arrêtés le soir même de l'affaire ou le lendemain à Béfort et dans les environs. On s'empara du colonel Pailhès et du lieutenant Dublard lorsqu'ils allaient franchir la frontière suisse; Buchez, arrêté à Nanci, et Dubochet, à Paris, furent amenés à Colmar et compris dans le complot de Béfort. — Arry Scheffer et son jeune frère Henri, le colonel Brice, Guinard, Peghoux, Klein, Planes, Lartigues et plusieurs autres échappèrent aux arrestations, ainsi que Lafayette, Bazard, Joubert et Corcelles, comme on l'a vu plus haut. Peugnet, Petit-Jean, Beaume, et les quatre officiers à demi-solde Bru, Pégulu, Lacombe et Desbordes, parvinrent en Suisse. On viola l'hospitalité que ce pays venait de donner aux deux sous-officiers Tellier et Watebled. Le premier fut ramené à Colmar;

suivant l'accusation, l'autre se suicida quand il fut découvert; mais, d'après la défense et les dépositions des témoins, il aurait été tué par un gendarme suisse nommé Bouvier, qui lui aurait tiré un coup de fusil à dix pas.

Il n'est sorte de persécutions auxquelles les accusés n'aient été livrés au commencement de leur détention. Chacun d'eux fut long-temps tenu au secret; on les éveillait la nuit en sursaut pour les interroger, dans l'espoir sans doute de briser leur constance. Mais on ne tarda pas à reconnaître qu'on avait affaire à des hommes inébranlables; et, s'il en est plusieurs qui ressentirent quelques instants d'abattement, ils se retrempèrent vite près de leurs amis, et prirent tous une digne part au premier procès politique de la restauration dans lequel on ait vu un si grand nombre d'accusés, forts de leur conviction, ne pas démentir un seul instant l'unité de leur position, celle de leur défense, et dominer constamment l'instruction du procès par la fermeté de leur caractère. « Faites votre métier, disait « Buchez au juge qui l'interrogeait; le mien « est de ne vous point répondre, je ne vous ré« pondrai pas. » — Les paroles des autres accusés furent à peu près les mêmes, et bientôt

les sympathies de la population alsacienne forcèrent l'autorité locale à se relâcher de ses inutiles rigueurs. Autant les prisonniers avaient été maltraités les premiers jours, autant ils furent plus tard entourés d'égards et de prévenances. Dès que le secret fut levé on vint les visiter en foule; et leurs familles reçurent, à leur arrivée, les témoignages les plus touchants de la part des habitants. Ce sont ces éclatantes manifestations qui ont préparé et décidé l'acquittement des accusés dans celui de tous les procès politiques de la restauration qui réunissait le plus de charges accablantes. Grâces soient rendues à la population alsacienne, et surtout à M. Kœchlin, dont la noble conduite a exercé tant d'influence à cette époque sur celle de ses concitoyens et sur le sort de nos amis! Tous conservent un délicieux souvenir des huit ou neuf mois de prison qu'ils passèrent en Alsace; tous, à l'exception d'un ou deux renégats, pour qui le souvenir de principes auxquels ils se consacraient alors doit être plus pesant encore que la chaîne à laquelle ils se sont attachés depuis.

Si aucune époque n'avait été plus gaie pour les détenus que celle de leur emprisonnement, rien ne fut plus dramatique que le procès. Bar-



the n'avait jamais été plus éloquent que dans la défense de Guinand; tout l'auditoire fondait en larmes, et le défenseur lui-même était tellement troublé après l'audience, qu'il parcourut toute la ville sans s'apercevoir qu'il avait oublié son chapeau. — O vous qui profériez des accents si nobles et si touchants, vous qui aviez de si belles inspirations pour la liberté, vous qui étiez républicain en 1822 ; vous qui vous éleviez avec tant de chaleur contre les lois du despotisme impérial, et qui en faites maintenant un si pompeux éloge; vous qui parliez alors avec tant de bonheur de la fraternité des peuples, et qui êtes l'auteur d'une loi de proscription contre les réfugiés de toutes les nations; vous qui flétrissiez surtout avec une si haute indignation l'immoral article 291, contre le droit d'association, et qui venez de présenter à la tribune nationale une loi pénale qui dépasse de beaucoup l'immoralité de l'article 291, Barthe, Barthe, n'étiez-vous donc qu'un habile comédien ou qu'un ambitieux cupide quand vous excitiez autour de vous de si généreux sentiments; ou bien, après avoir eu la conviction et le dévoûment qui animaient vos amis, n'êtes vous plus, à l'heure qu'il est, qu'un misérable fou, sans conscience de ce que vous

faites, qu'un instrument dont on se sert pour martyriser la sainte liberté?

Non seulement aucune condamnation capitale ne fut prononcée contre les acusés de Béfort; mais peu s'en fallut, dit-on, qu'ils ne fussent tous acquittés. Quatre seulement furent condamnés: Tellier, à l'unanimité (1); Pailhès, Dublard et Guinand, à la simple majorité de sept voix contre cinq; mais la cour se réunit à la majorité du jury. La peine des uns et des autres fut cinq ans de prison, 500 francs d'amende, et deux ans de surveillance de la haute police.

Ces condamnations, et l'arrestation toute récente du colonel Caron, tombé dans un horrible guet-apens, dans lequel le maréchal-des-logis Thiers, frère du ministre actuel, l'avait attiré par ordre de ses chefs, et au moyen d'atroces combinaisons, flétrirent la joie de ceux qui furent acquittés. Peu après, la terre d'Alsace était ensanglantée par l'assassinat judiciaire de

(1) Il est remarquable que toute la rigueur du jury ait pesé sur celui dont la faiblesse avait fait découvrir le complot.



Caron, enlevé à ses juges naturels, renvoyé devant un conseil de guerre, et fusillé sur un ordre télégraphique du ministre Peyronnet, avant que la cour de cassation eût statué sur son recours.

Infamie à jamais sur tous ceux qui prirent part au guet-apens et à l'assassinat de Caron! Infamie sur les chefs militaires qui lancèrent sur lui une espèce de bête féroce, qui ne parvint à l'enlacer qu'à force de caresses (1); infamie sur le président du conseil de guerre qui le condamna;

(1) Il importe de fournir ici quelques détails sur cette infâme trahison : ils peuvent faire juger de la moralité des actes de la restauration.

En 1822, au temps où les Marchangy et les Mangin, les dignes agents des passe-temps judiciaires du roi Louis XVIII, se couvrirent de sang, il y avait à Colmar un brave officier, aimé et honoré de toute la population patriote : c'était le colonel Caron. — On avait déjà voulu faire tomber sa tête dans l'affaire du 19 août 1820; et Peyronnet, qui faisait alors fonction d'avocat-général devant la cour des pairs, avait échoué dans sa tâche. Caron était depuis cette époque l'objet de la haine et des perfidies du pouvoir. Un grand procès s'instruisait en Alsace, le procès de Béfort. Vingt jeunes gens, la plupart de Paris, étaient sous le poids d'une accusation capitale, et excitaient l'intérêt de toute la

car cet homme n'eut d'autre soin, durant le cours des débats, que d'outrager sa victime, et de faire, pour son propre compte, d'ignobles

France, mais surtout de la population alsacienne, qui se croyait responsable de leur existence.

Quelques patriotes, au nombre desquels se trouvaient Caron et Roger, avaient conçu la généreuse pensée d'arracher les prisonniers à l'échafaud; ils avaient même noué dans cette intention quelques rapports. Mais, après avoir reconnu les difficultés de l'entreprise et trouvé dans l'élan sympathique de la population le présage de l'acquittement des accusés, ils avaient renoncé à leur projet. D'autres n'avaient pas renoncé à en exploiter la révélation. C'était un moyen d'avoir du sang, et, avec ce sang, des places ou de l'avancement: car c'est ainsi qu'on obtenait alors les faveurs du pouvoir.

Des officiers supérieurs, des magistrats, font venir le sous-officier *Thiers* (retenez bien ce nom). — « Nous vous « avons choisi pour remplir une mission délicate : il faut « renouer avec le colonel Caron des intelligences com- « mencées par d'autres et rompues, l'entraîner dans un « complot et le pousser à l'exécuter, entendez-vous bien? « — Oui, mon colonel. — S'il hésite, vous le presserez; « s'il refuse, vous vous plaindrez amèrement. Il aura, lui « direz-vous, abusé de votre zèle et de votre dévoûment, « il vous aura compromis pour rien..... Caron ne résistera « pas à cela. Vous me ferez votre rapport jour par jour. Si « vous parvenez à l'impliquer dans un complot, comptez

protestations de royalisme, dont il attendait le prix!

Pendant ce temps, d'autres faits non moins

« sur une récompense; si vous pouvez lui faire prendre les « armes et nous livrer ainsi sa tête, comptez sur de l'argent, « de l'avancement, entendez-vous bien!? — Oui, mon co- « lonel. » . . . .

. . . .

Et cette bête féroce, qu'alléchaient déjà l'odeur de l'échafaud et les promesses qui venaient de lui être faites, s'élançait sur sa proie.—Quelques jours plus tard, un rendez-vous était pris dans la forêt de Brissac. Là, trois hommes étaient apostés derrière un buisson, pour arrêter Caron, s'il refusait de donner suite au complot: car on avait déjà, par quelques conversations avec lui, de quoi le priver longtemps de sa liberté. On pouvait, à défaut de mieux, se contenter de le jeter dix ans dans un cachot; l'homme qu'on avait attaché à ses pas portait plus haut ses vues: il lui fallait l'avancement promis.

Il semblait que le malheureux Caron eût entrevu un moment la trahison dont il était victime. « Vous conviendrez, « dit-il, qu'après avoir lu dans les journaux les détails de « l'arrestation du général Berton, il faut avoir du front « pour oser encore se présenter à un rendez-vous de ce gen- « re. Je ne vous cache pas que ces détails m'ont tellement « frappé, que, pour venir ici, j'étais sur le point de m'ar- « mer de pistolets; mais j'ai fait la réflexion que, si je pou- « vais n'avoir affaire qu'à de misérables provocateurs, une

graves s'étaient passés ailleurs : le général Berton s'était rendu dans l'ouest, et son expédition de Saumur n'avait échoué devant cette ville que par son irrésolution. Après cet échec, rien n'é-

« cravache suffirait. — Colonel, répond Thiers, je ne suis « pas un lâche, mais un homme d'honneur. » (Un homme d'honneur, l'entendez-vous bien!) Caron expose les difficultés de l'enlèvement des prisonniers. (Les sous-officiers Magnien, Robin et Zerlaut, qui se tiennent en embuscade, vont fondre sur lui pour l'arrêter...) « Colonel, reprend « Thiers, vous n'aurez pas compromis de braves gens pour « réprimer à votre gré leur dévoûment ; vous ne comptez « pas assez sur nous, sur notre influence dans le régiment. « Nous le mettrons sous vos ordres quand vous voudrez. « Vous vous devez à nous, à ces vingt patriotes qu'on ré- « serve à l'échafaud ; c'est nous qui vous forcerons mainte- « nant d'agir, pour ainsi dire, le pistolet sur la gorge. Al- « lons, mon colonel, rendez-vous à mes prières. Je vous « ai tout sacrifié, mon état, ma personne et celle de ma « femme : n'abandonnez pas notre entreprise, quand il est « trop tard. » En achevant ces mots, le monstre se jetait dans les bras de Caron, en même temps que sa main cherchait son sifflet pour en faire usage, s'il n'eût vu les yeux de sa victime s'humecter d'attendrissement... « Mon brave, « lui dit Caron, je suis à vous à la vie à la mort. » Et l'écho voisin répéta : A la mort... « Colonel, c'est moi qui porterai « votre uniforme et votre casque au rendez-vous ; c'est moi « qui vous ceindrai votre sabre... » Et l'honnête homme

tait plus facile à Berton que de quitter la France ; il en fut sollicité à plusieurs reprises avec les plus vives instances ; et un navire qui devait le transporter en Espagne resta long-temps à sa

et son bourreau se pressèrent étroitement l'un contre l'autre...

Trois jours après, Caron et Roger rentraient dans Colmar, attachés, chargés de fers, sur un char-à-bancs découvert, poursuivis et outragés par les hommes armés qui s'étaient mis sous leurs ordres une demi-heure auparavant ; et le lendemain, Thiers, Gérard, Magnien et Delzaive, recevaient chacun, sur la place publique, un sac de douze cents francs, et les officiers Nicol, Aupècle, Borel de la Rivière, étaient promus d'un grade. — Et peu de temps après, Caron était condamné à mort et fusillé à Strasbourg, sans avoir eu la permission de voir sa femme et ses enfants à ses derniers moments. Roger était condamné à vingt ans de galères.

Retenez bien les noms des hommes qui composaient le conseil de guerre ; retenez bien le nom du président, le baron d'Escordal, et du secrétaire-rapporteur, de Fossa : Mangin n'a rien fait de plus qu'eux. Les noms de pareils hommes sont bons à garder par le temps qui court. Ils figurent probablement encore sur les cadres de notre armée.

L'assassin Thiers reçut aussi de l'avancement, mais il ne put rester dans aucun régiment ; on le fit gendarme, et on ne put le souffrir même dans cette arme. — C'est qu'il est une justice au fond du cœur de l'homme, dont un sac de

disposition sur la côte. Il se refusa constamment à quitter la France, par ce motif honorable, que plusieurs de ses complices étaient en prison. Et, s'il continua de préparer une nouvelle tentative d'insurrection, c'est qu'il y fut entraîné par l'espoir de les sauver.

Depuis quelque temps il vivait retiré dans une campagne où il était en sûreté, se livrant parfois à la chasse et à la pêche, mais rêvant toujours à ce qu'il regardait comme le premier de ses devoirs. Une affiliation charbonnique avait été faite dans un régiment de carabiniers

1200 francs, des épaulettes et les hommages du *Moniteur*, ne sauraient jamais étouffer le cri. On fit de cet homme un commissaire de police. — La révolution vint. — Il n'a pu se maintenir, diront les simples, et les simples se tromperont. — Il n'est plus commissaire, il est vrai; mais il a gagné au change : car son frère l'a fait nommer entreposeur de tabac dans la ville d'Apt, département de Vaucluse.

Quelque loin que tu sois, et quoique tu gagnes beaucoup d'argent, assassin de Caron, tu ne peux dormir tranquille, et ton expédition de Colmar te coûte cher à chaque heure du jour et à chaque heure de la nuit! Si tu as des enfants, tu ne peux les embrasser sans te rappeler que tu as embrassé Caron dans la forêt de Brissac, et le sang de ta victime s'élève entre eux et toi!

en garnison à Châteaudun. Berton en fut informé, et exprima le désir d'être mis en rapport avec le sous-officier Wolfel, qui venait d'être reçu Charbonnier depuis quelques jours. Plusieurs entrevues eurent lieu. Le général ne s'y rendit d'abord que sous un nom supposé; mais il fut un jour si content de Wolfel, que, se jetant dans ses bras, comme peu de temps après le colonel Caron dans les bras du sous-officier Thiers, il lui fit la révélation de son nom et de tous ses projets. Wolfel s'empressa de lui demander un nouveau rendez-vous, pour lui présenter trois de ses camarades *aussi sûrs que lui-même*, mais qui ne devaient pourtant pas savoir le nom du général. Cette entrevue fut fixée à quelques jours de là dans une maison de campagne isolée, où les quatre sous-officiers devaient se rendre en chasseurs.

— Pendant que vous chasserez, dit Berton, moi je ferai la pêche, et je veux vous faire manger du poisson pris et apprêté par moi.

Au jour et à l'heure convenus, les sous-officiers arrivent en effet avec leurs fusils de chasse. Wolfel entre pendant que le général, fidèle à sa promesse, tenait lui-même sur le feu la poêle où se faisait la matelotte.

— Par Dieu ! dit-il ; vous me trouvez en besogne, et vous m'en ferez compliment.

Wolfel court à lui et l'embrasse. C'était ainsi que l'infâme était convenu de désigner sa victime aux autres sous-officiers, qui le suivaient, et qui, s'étant arrêtés à la porte, couchent en joue le général. Wolfel se retire de quelques pas, et, dirigeant son fusil contre lui : — Vous êtes mon prisonnier, dit-il ; je vous arrête.

Berton se prend à rire et ne voit là qu'une plaisanterie, quand un coup de fusil se fait entendre. C'était un des trois sous-officiers restés sur le seuil de la porte, qui assassinait lâchement, à quelques pas de lui, et sans autre motif que l'envie de se débarrasser d'un visiteur incommode, un propriétaire des environs, qui faisait partie de l'association, et qui venait au rendez-vous convenu. Ce qui rend ce meurtre plus horrible, c'est qu'à l'heure même la maison était cernée par un détachement qui avait suivi Wolfel. Il faut que les scélérats soient bien lâches pour tuer ainsi un homme sans que le moindre danger les y pousse, et quand ils ne peuvent éprouver aucune résistance. Berton fut garrotté, et rien n'égale les injures qu'on lui adressa et les cruautés dont il fut l'ob-

jet jusqu'à son arrivée à Poitiers. Un général Malartic, qui avait le commandement de cette ville, et qui vint au-devant du malheureux prisonnier, s'appliqua surtout à le torturer. On n'aurait pas été plus ingénieux à tourmenter quelque animal dangereux qui aurait commis de grands ravages. Ce général Malartic faisait à chaque instant serrer les liens qui avaient fait gonfler les membres de Berton, et qui lui causaient d'horribles douleurs; il l'outrageait sans relâche, et ces persécutions furent loin de cesser dans la prison de Poitiers. Des mains de Malartic Berton passa dans celles de Mangin. Les journaux ont retenti à cette époque des preuves de la barbarie de ce procureur-général, qui ne cessa de calculer durant l'instruction et pendant tout le cours du procès ce que le sang de Berton devait lui valoir d'avancement. Il s'opposa long-temps à ce que les fils de sa victime pussent voir leur père, et jamais ils ne le virent seul. On lui refusa le défenseur qu'il avait choisi, et on ne le laissa communiquer qu'à haute voix et en présence de témoins avec celui qu'on lui nomma d'office(1).

(1) Ce fut M. Drault, aujourd'hui avocat-général, qui se

Dès que le général fut à Poitiers, toute la route était l'objet d'une surveillance si active, qu'on s'en apercevait déjà à quelques postes de Paris; les passeports étaient demandés à tout moment, et je me rappelle qu'à Tours, le conducteur de la voiture nous racontait avec une juste colère que le commissaire de police et ses agents venaient de le faire mettre tout nu pour voir s'il n'avait pas quelques dépêches secrètes.

Poitiers, chargé de garnison, était sous un régime de terreur; mais rien ne peut donner une idée de l'aspect de la cour d'assises, qui ne contenait à peu près que les accusés, les magistrats, les jurés et les témoins. L'espace réservé au public était désert; on n'y laissait pénétrer que quelques personnes. Le procès se poursuivit pour ainsi dire à huis-clos. Je ne pus entrer que deux fois dans la salle: c'était assez pour que je n'oubliasse jamais ce que j'y ai vu. Wolfel était là; un moment le bras de ce monstre toucha mon bras: il me sembla long-temps que j'en sentais l'empreinte. On venait de lui donner par avance le prix du sang; il était officier depuis

conduisit en cette circonstance de manière à mériter l'estime et la reconnaissance de tous les patriotes.

quelques jours. C'était un corps et un esprit grossiers : à chacune des paroles de Berton, cet homme frappait la terre de son pied comme un cheval impatient, et prononçait quelques jurements. Le mot qu'il proférait le plus était celui de *Cartouche*, qu'il semblait adresser au général. Il était l'objet des caresses continuelles de Mangin, qui poursuivait au contraire et harcelait de ses injures chacun des accusés, mais Berton principalement. Il s'appliquait aussi à attaquer grossièrement les députés Lafayette, d'Argenson, Benjamin-Constant et toute l'opposition. C'était une chose horrible à entendre que la parole criarde et colère de cet accusateur cherchant à frapper de terreur les témoins, et les faisant emprisonner sur l'heure s'ils ne chargeaient pas les accusés. Il flattait au contraire et patelinait bassement tous ceux qui répondaient à sa guise. Il n'est sorte de cajoleries qu'il n'ait faites au maire de Saumur, et à un colonel Rapatel qui, après avoir fort bien reçu les communications secrètes de Berton tant qu'il avait vu en lui l'organe d'un parti qui pouvait triompher, venait réunir toutes les circonstances les plus propres à le perdre, et affirmer qu'il ne l'avait écouté que pour le dénoncer, alors qu'il le voyait sans défense sur le

banc de l'accusation. Ce colonel Rapatel reçut peu de jours après la récompense de ses services: il fut nommé général.

Aux outrages et aux provocations de l'accusateur, à la partialité du président Parigot, les accusés opposaient une attitude calme: il n'y eut de fâcheux que quelques débats qui s'élevèrent entre Berton et Caffé, qui ne se comprenaient pas. On a reproché au premier d'avoir causé la condamnation de son coaccusé par ses réponses. Berton était un homme qui ne savait pas mentir ou qui le savait mal; et il faut bien se rappeler qu'il était privé de conseil, et que toute communication était impossible entre les accusés. Son intelligence n'égalait ni son civisme ni sa force d'âme; mais la fermeté de ses principes, son impassibilité durant le procès, et la manière dont il marcha à l'échafaud, répondent suffisamment pour lui (1).

(1) S'exprimant au sujet des persécutions qu'on lui faisait subir dans sa prison, où on ne lui laissait non seulement ni rasoir ni couteau, mais même ni cuillère ni fourchette, de peur qu'il ne s'en fît quelque instrument pour se donner la mort, Berton disait qu'il ne lui viendrait jamais dans la pensée de se suicider, parce que, ajoutait-il, un patriote se doit en exemple à ses concitoyens jusqu'à la

Caffé était un homme simple et d'une figure pleine de bonté; médecin bienfaisant autant qu'éclairé, il était chéri de tout le pays qu'il habitait. Il s'ouvrit l'artère crurale avec un canif qu'il était parvenu à se procurer la veille du jour où il devait être conduit à l'échafaud.

Saugé, petit homme replet de cinquante à soixante ans, paraissait s'occuper peu de ce qui se passait autour de lui et ne rien comprendre aux passions de l'audience. Après l'exécution de Berton à Poitiers, on transporta Saugé et Jaglin à Thouars, où le premier mourut en criant *Vive la république!* et après avoir soutenu constamment le courage de son coaccusé.

Le colonel Alix, les trois médecins Riques, Ledein, Fradin, et plusieurs encore dont je n'ai pas les noms, furent condamnés à la prison: quelques uns d'eux allèrent rejoindre Guinand au Mont-Saint-Michel, tandis que d'autres furent envoyés, je crois, à Limoges. — Quant au procureur-général Mangin, il fut nommé conseiller à la cour de cassation. C'est ainsi que la restauration soldait ses dettes.

lunette. (Le bourreau appelle lunette l'espace par lequel la tête du condamné est livrée au couperet.)

En même temps que ce terrible épisode se passait à Poitiers, le procès des quatre sous-officiers de La Rochelle s'instruisait et se poursuivait à Paris. Lorsque le 45e régiment avait reçu l'ordre de quitter cette ville pour se rendre à La Rochelle, Bories en avait exprimé un vif chagrin ; il avait entendu parler de l'organisation avancée dans l'ouest, et avait demandé avec instance des renseignements qui lui furent promis.

Il lui tardait toutefois d'essayer son influence sur ses camarades, et à son passage à Orléans il crut trouver une occasion favorable pour les éprouver. Une querelle s'étant engagée entre quelques soldats de son régiment et des soldats suisses, il s'y jeta avec ardeur, y reçut un coup de baïonnette à la tête, et, l'affaire étant devenue très sérieuse, c'est sur lui qu'on sévit. Il fut mis à la garde du camp jusqu'à destination. Depuis ce moment le malheureux Bories ne recouvra pas sa liberté. Ses dignes amis, Raoulx, Goubin, Pommier, étaient entrés en relation avec les patriotes de La Rochelle; mais, depuis l'affaire d'Orléans, ils étaient l'objet d'une surveillance extrême. On les arrêta tous trois à la suite de l'entrevue de l'un d'eux avec un habitant de la

ville, et on ne saurait s'imaginer les violences physiques et morales auxquelles ils furent soumis. Le général Despinois se rendit dans leur prison ; le misérable essaya de les attendrir en feignant de partager leur douleur ; il leur parla de leurs mères ; il alla jusqu'à pleurer, et, voyant qu'il n'en obtenait rien, il changea tout à coup de système, et se porta contre eux à la plus grande fureur et aux plus grossières brutalités. Ces âmes généreuses réagirent contre une pareille lâcheté, et laissèrent échapper, sous forme de menace, quelques aveux au milieu de l'expression de leur mépris. C'était tout ce que voulait l'espion.

On avait bien su ce qu'on faisait en séparant Bories de ses camarades ; son expérience leur manquait : il avait été envoyé à Nantes. Toutefois on n'avait que des soupçons ; on savait que les quatre sous-officiers étaient ennemis du gouvernement. Mais comment faire un procès criminel sur de simples soupçons ? C'eût été trop peu pour des magistrats ordinaires ; c'était assez pour Marchangy. L'empereur Alexandre n'avait-il pas demandé des têtes et n'avait-il pas promis des récompenses ? Alors comme aujourd'hui on tenait beaucoup à l'amitié du czar ; alors com-

me aujourd'hui cette amitié se faisait payer.

On fit le procès : Bories, Raoulx, Goubin, Pommier, furent ramenés séparément à Paris. On leur donna pour coaccusés Baradère jeune, avocat; Recurt, Gauran, alors élèves internes dans un hôpital; quelques autres encore dont j'ai oublié les noms; et ils furent tous quatre condamnés à mort sans preuves, sans qu'il existât d'autres charges que deux ou trois pointes d'épée mal emmanchées, qu'on trouva parmi leurs effets, et auxquelles on donna le nom de poignards.

Les magistrats figurant dans ce procès étaient : MM. Montmerqué, président; de Berny, de Frasan, Lemore, Froidefond, conseillers; Noël de Perrat, conseiller-auditeur. C'étaient Marchangy et de Broë qui soutenaient l'accusation.

Les jurés étaient MM. Trouvé, Pavé de Courteilles, Doillon, Perrin, Deloynes, Deviannet, Rodier, Pivost, Faveret, d'Arlincourt, maître des requêtes; Lannetier, peintre.

Cette terrible condamnation répandit l'effroi dans Paris. Bories regrettait de n'avoir pas suivi sa première pensée, qui était de venir dire à ses juges qu'il avait réellement conspiré pour délivrer son pays de la tyrannie.

Il se refusa quelque temps à se pourvoir en cassation, et ne céda qu'avec peine aux instances de ses amis. Il fut transféré à Bicêtre ainsi que les trois autres condamnés, et on s'occupa d'un projet d'évasion qui fut mal conduit. Au lieu d'organiser un coup de main, on se mit à négocier avec le concierge, auquel on devait donner 50,000 fr., comme si 50,000 fr., avec la perspective d'un procès criminel, pouvaient équivaloir, aux yeux d'un homme capable de vendre ses services, à la jouissance tranquille d'une place de 10 à 12,000 fr. par an. Tout fut découvert, et il ne résulta des tentatives qui venaient d'être faites que de nouvelles persécutions.

Le jour suprême arriva. Les patriotes couraient les uns chez les autres et n'avaient plus d'espoir. Après tant d'années de guerre sourde et de haine dévorée, on retrouvait des larmes, on pleurait sur la place publique. — Le vieux roi fit sa promenade accoutumée, car le temps était beau. Il s'en fallut peu que le carrosse doré ne rencontrât la fatale charrette, et que les deux bourreaux ne se vissent face à face.

Au passage des quatre martyrs la foule se découvrit; des hommes tombèrent à genoux, d'autres s'évanouirent. Mais le peuple n'avait



encore que de la tristesse dans l'âme; le temps de la colère n'était pas venu. Tous les hommes souffraient à part et ne savaient pas confondre leurs douleurs. Ceux qu'on allait tuer s'embrassèrent avant de mourir, et le peuple se contenta de pleurer. L'exécuteur ne fut pas troublé dans *sa besogne*; il put à l'aise couper ses quatre têtes, et le soir, ô infamie! le soir on dansa à la cour!...

Si les rois et leurs auxiliaires avaient la vue assez perçante pour voir quelques années devant eux, leur colère s'éteindrait plus d'une fois devant les inflexibles arrêts de l'histoire. Le nom de Marchangy est devenu odieux depuis la condamnation de Bories, comme le nom de Bellart depuis celle de Ney. Les noms des jurés du procès de la Rochelle sont à jamais flétris, et celui de Louis XVIII restera tout sanglant des farandoles de 1815 et des meurtres judiciaires de 1822, comme le règne de Charles X des mitraillades et de l'état de siége de 1830.

On dira toujours que, le 21 septembre 1822, le bourreau fit tomber quatre têtes en place de Grève, et qu'on dansa à la cour, comme on dira toujours aussi qu'on dansa à la cour le jour où Dulong fut tué par M. Bugeaud, sous les



yeux d'un aide-de-camp du roi Louis-Philippe.

Les sous-officiers de la Rochelle périrent sans avoir failli un seul instant à ce que leur haute position exigeait d'eux. Tous quatre avaient des âmes vraiment républicaines.

Je n'ai connu que Bories. Jeune homme de 26 ans, il n'avait de l'état militaire que la valeur et la franchise, sans aucun des défauts que produit l'oisiveté des casernes. Ses mœurs étaient pures, ses goûts simples, sa vie retirée. Il consacrait la plus grande partie de son temps à la lecture, et je l'ai trouvé plus d'une fois se complaisant à l'étude, et tout joyeux d'occuper dans l'ancien collége des Grassins, transformé depuis en caserne, la chambre autrefois habitée par Boileau. — Son cœur était exempt d'ambition, son vœu le plus ardent était de mourir au moment de la victoire du peuple, et il s'irritait un jour de la proposition qu'on lui faisait de le conduire chez le général Lafayette. Il craignait qu'on ne doutât de son dévoûment, et qu'on ne cherchât à exciter son ardeur par l'autorité d'un grand nom. On eut quelque peine à lui faire comprendre que le général désirait réellement le connaître. La méditation et la lecture avaient amplement suppléé aux imperfections de son édu-



cation première. Bien qu'entré fort jeune au service, il avait toutes les vertus du citoyen, et s'il s'enflammait souvent pour l'éclat de notre gloire militaire, il ne concevait rien de plus triste et de plus déplorable que l'oppression du peuple par l'armée. Ce fut un grand crime et un grand malheur que le meurtre de Bories, car il avait dans sa tête de nobles pensées et au fond de son cœur un puissant amour de l'humanité.

Pendant que ces tristes événements se préparaient ou s'accomplissaient, d'autres tentatives étaient faites sur différents points. Avant l'affaire de Béfort, Joubert avait porté l'association à Joigni et dans une partie du département de l'Yonne. Dugied et Cabet étaient en rapport avec l'organisation de la Côte-d'Or. Un avoué de Joigni, M. Lecomte, vint annoncer à M. Lafayette les excellentes dispositions du 4me régiment de hussards, en garnison dans cette ville. Selon lui, deux capitaines, deux lieutenants et un sous-lieutenant de ce régiment, promettaient de l'insurger si on leur montrait un système d'opérations bien concerté. L'association de la Côte-d'Or avait des intelligences très avancées dans l'artillerie d'Auxonne. Cabet partit à l'instant même pour Dijon. Dugied et un autre com-

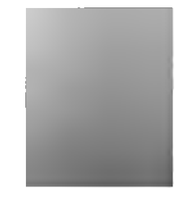
missaire se rendirent à Joigni, mais sans retirer d'autre fruit de leurs négociations qu'une haute estime pour les officiers patriotes du 4me hussards et leurs promesses positives pour des temps meilleurs. Les renseignements apportés à Paris avaient été exagérés : ces officiers n'étaient pas en mesure d'agir. L'un d'eux était Kersosi, qui insurgea ce même régiment dès qu'il apprit en juillet qu'on se battait à Paris ; Kersosi, persécuté plus tard et forcé de donner sa démission après qu'on eut mis hypocritement sa belle conduite à l'ordre du jour ; Kersosi, voué sans relâche, depuis 1822, à la sainte cause de la république, et sur qui le procureur-général Persil ne craignit pas de faire peser le reproche de carlisme ! — Telles sont la valeur et la moralité des actes des parquets royaux.

Au moment de l'instruction du procès de Berton, l'ouest était devenu le siége d'un mouvement très actif. L'association était puissante à Bordeaux, à Toulouse, à La Rochelle et à Poitiers même, bien qu'un membre d'une vente y ait fait sérieusement, en pleine réunion, la proposition assez malséante de demander au comité directeur deux Italiens qui pussent frapper le traître Wolfel, ce que le commissaire pré-

sent eut beaucoup de peine à écouter sans se prendre à rire.

Deux congrès très rapprochés eurent lieu à Bordeaux. On choisit cette ville à cause de la prochaine guerre d'Espagne, et sur la demande du colonel Bourbaki, l'un des officiers les plus distingués de nos armées impériales (1). Tous les points organisés de la France furent représentés aux deux congrès; mais on y discuta beaucoup sans rien arrêter. Il n'est pas donné à une association créée pour une prompte exécution de prolonger long-temps et utilement son influence. La Charbonnerie se ressentait déjà trop des divisions qu'on avait fait germer dans son sein, pour qu'elle pût se plier à un mode d'action uniforme. Depuis quelques mois des commissaires parcouraient la France avec des instructions différentes : les uns s'appliquaient à recommander Lafayette à la confiance

(1) Quand il lui fallut renoncer à l'espoir de voir la France promptement affranchie, Bourbaki, grec d'origine, porta le secours de son bras à la Grèce; et nous apprîmes plus tard que ce brave était tombé aux mains des Turcs, criblé de blessures, et que sa tête avait été clouée sur les murs du sérail.



de leurs concitoyens, les autres à le perdre dans l'opinion publique (1). L'association de Rennes était tombée sous la direction d'un esprit doctrinaire constamment appliqué à combattre toute vue nette et précise, toute proposition directe.

Un troisième congrès eut lieu à Paris dans un but de pacification; mais on s'y accorda moins que jamais. La période active de la conspiration était passée. Le trône de Louis XVIII n'avait résisté que par hasard au complot de Béfort, à l'insurrection civile et militaire qui avait été sur le point d'éclater dans les principales places de l'est. De pareilles dispositions ne se reprennent pas en sous-œuvre. Il était évident que ce n'étaient plus les jeunes gens qui dirigeaient la Charbonnerie comme au temps de sa création; ils étaient débordés par d'autres. Une scission s'opéra, et ce fut à cette époque qu'un assez grand nombre de patriotes se rendirent en

(1) Plus je recueille mes souvenirs à cet égard, et moins je trouve une explication nette des instructions étranges que recevaient alors les commissaires de la Charbonnerie; l'avenir jettera peut-être quelque lueur sur ce mystère.

me aujourd'hui cette amitié se faisait payer.

On fit le procès : Bories, Raoulx, Goubin, Pommier, furent ramenés séparément à Paris. On leur donna pour coaccusés Baradère jeune, avocat; Recurt, Gauran, alors élèves internes dans un hôpital; quelques autres encore dont j'ai oublié les noms; et ils furent tous quatre condamnés à mort sans preuves, sans qu'il existât d'autres charges que deux ou trois pointes d'épée mal emmanchées, qu'on trouva parmi leurs effets, et auxquelles on donna le nom de poignards.

Les magistrats figurant dans ce procès étaient : MM. Montmerqué, président; de Berny, de Frasan, Lemore, Froidefond, conseillers; Noël de Perrat, conseiller-auditeur. C'étaient Marchangy et de Broë qui soutenaient l'accusation.

Les jurés étaient MM. Trouvé, Pavé de Courteilles, Doillon, Perrin, Deloynes, Deviannet, Rodier, Pivost, Faveret, d'Arlincourt, maître des requêtes; Lannetier, peintre.

Cette terrible condamnation répandit l'effroi dans Paris. Bories regrettait de n'avoir pas suivi sa première pensée, qui était de venir dire à ses juges qu'il avait réellement conspiré pour délivrer son pays de la tyrannie.

premier, traduit devant un conseil de guerre, fut trois fois condamné à mort, et trois fois heureusement le jugement fut cassé (1).

Délivré de ses persécutions, Carrel vint à Paris, où le hasard, qui le mit en rapport avec l'historien Augustin Thierry, lui fit deviner sa vocation, sans toutefois qu'on pût pressentir alors quelle devait être plus tard l'autorité de ses écrits.

Quant à Joubert, comme il avait reçu deux coups de feu à la jambe, il fut conduit à l'hôpital de Perpignan, où la connaissance qu'il avait de la langue italienne lui permit de passer quelque temps pour réfugié piémontais. Mais il venait d'être reconnu, et allait être livré aux tribunaux comme accusé contumace du procès de Béfort, quand Dugied, qui lui était lié par une amitié toute particulière, et qui n'avait pas hésité, peu de temps auparavant, à passer la frontière pour aller à sa recherche, au risque d'être pris cent fois par les Espagnols et fusillé comme espion, accourut de Paris, et parvint à prix d'or

(1) Le combat de Llers ne se termina qu'en vertu d'une capitulation garantissant à tous les prisonniers la conservation de leur existence.

à le faire sauver par-dessus les murs de l'hôpital, à l'aide d'une échelle de corde, et à l'enlever dans une chaise de poste. Quelques jours après, Joubert, dont les blessures n'étaient pas encore guéries, cheminait sur la route de Bruxelles, à côté du chargé d'affaires des Etats-Unis ; il resta plusieurs années en Belgique.

La Charbonnerie ne pouvait plus être une société d'action. Les derniers efforts qu'elle avait faits lors de l'expulsion de Manuel n'avaient eu pour résultat que des nouvelles condamnations, et entre autres celle de Rouen aîné à un an de prison. L'association ne se proposait désormais que de propager des principes; mais, comme elle avait un grand nombre de plaies à guérir et qu'elle n'était plus une conspiration, elle prit le nom de société de secours des détenus politiques, et devint plus tard le noyau de la première société *Aide-toi, le Ciel t'aidera*, qui exerça tant d'influence sur les élections sous le dernier règne.

C'est alors que quelques uns des fondateurs ou des plus anciens membres de la Charbonnerie, supportant mal le désenchantement qui devait suivre tant de vœux stériles, crurent s'être trompés, changèrent tout à coup de direction,



et fondèrent le saint-simonisme. Fatigués du combat, et après avoir appliqué à l'étude du passé l'énergie qu'ils avaient auparavant consacrée à une lutte active, ils rêvèrent qu'il manquait à leurs convictions un principe capable de les vivifier et de les faire comprendre. De là à la création d'une secte il n'y avait qu'un pas : une circonstance le leur fit franchir. Un homme de beaucoup d'esprit mourut : c'était Saint-Simon. L'un d'eux fut témoin de sa mort et en fut vivement frappé. Il se lia avec quelques jeunes gens que le vieillard appelait depuis long-temps ses disciples. Peu de temps après on avait fait des pensées de Saint-Simon une doctrine, de l'homme un prophète, un peu plus tard un Dieu, et avec lui une religion.

Ceux qui se livraient ainsi au rêve d'une foi nouvelle étaient des esprits sévères et laborieux. Leurs études, leurs dangers, le sang de leurs amis, qu'ils avaient vu couler, une profonde connaissance des hommes, les avaient fortifiés et pouvaient donner quelque valeur à leurs travaux. A côté du mysticisme de leur délire se trouvent d'excellentes idées, si non créées, au moins popularisées par eux. La plupart de ces idées, ils les avaient avant d'être saints-simo-

niens, car elles avaient fait le lien de l'association dont la marche a été tracée plus haut. Elles ont été en honneur chez tous les philosophes de l'antiquité; l'unique avantage de notre époque est de travailler activement à les répandre. Ce sont les principes de philanthropie, d'égalité, d'estime pour le travail et de mépris pour l'oisiveté, que nous nous appliquons, nous, hommes dévoués aux intérêts populaires, à faire comprendre et pratiquer par nos semblables.

Quant à toutes les autres idées de réforme sociale attribuées au saint-simonisme, elles appartiennent à Fourrier, génie bien autrement original, bien autrement vaste que Saint-Simon.

Les hommes graves qui s'étaient voués avec le plus d'ardeur à la religion nouvelle ne tardèrent pas sans doute à reconnaître qu'ils s'étaient trompés. Bazard en mourut de chagrin; les travaux tout positifs auxquels d'autres se livrent aujourd'hui avec persévérance prouvent assez qu'ils ne cherchent plus à s'adresser qu'à la raison de l'homme pour l'éclairer.

Parmi les fondateurs de la Charbonnerie on ne compte qu'un renégat.

L'association secrète fut une phase intermé-

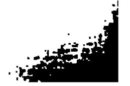
diaire et une nécessité entre le despotisme de l'empire et le règne de la publicité. Il fallait cette forme de résistance en présence des échafauds de la restauration, pour que les esprits se trempassent dans la retraite et pussent se préparer à la carrière de franchise qui devait s'ouvrir plus tard. Il fallait que les convictions républicaines, développées dans quelques âmes, fussent déposées de proche en proche par la voie lente mais sûre des affiliations secrètes, avant d'être livrées à une propagande plus hardie; il fallait enfin que l'humanité, fatiguée des victoires du champ de bataille, eût le temps de se recueillir avant de se livrer à ciel découvert à de nouveaux combats.

L'explosion des trois jours fut le produit de ce long travail. Le temps était venu où la France entière, qui n'avait fait que pleurer quand la tête républicaine de Bories avait roulé sur l'échafaud, devait s'associer au triomphe de la Charbonnerie. Mais ce triomphe devait être encore une fois interrompu. De nouvelles épreuves étaient indispensables pour appeler le peuple proprement dit, les travailleurs, à la connaissance de toutes nos plaies. La royauté doctrinaire, en éveillant tous les genres de dou-

leur et d'humiliation, a rapproché toutes les sympathies, confondu toutes les âmes, éteint toutes les vanités sociales. L'expérience acquise nous coûte cher, mais elle sera bientôt complète.

Qu'on juge de quelle amère douleur les membres de la Charbonnerie durent être saisis, en 1830, quand, après dix années d'une lutte commune et des serments scellés par le sang des martyrs, ils virent tout à coup leur vieil ami Lafayette se retirer d'eux pour donner la couronne à Louis-Philippe; lui qui leur avait dit si souvent ce qu'il pensait des rois en général, et qui ne leur avait rien caché de son opinion particulière sur le duc d'Orléans (1).

(1) Je me rappelle surtout parfaitement ce que nous dit un jour M. George Lafayette à une réunion de comité: « Nous connaissons bien les vues ambitieuses du duc d'Or- « léans, nous disait-il; mais je ne crois pas qu'il compte « beaucoup sur mon père depuis une visite que lui fit son « ami et compagnon d'exil, M. de Broval. A toutes les ten- « tatives qu'il fit pour rendre la conversation politique et « personnelle, mon père affecta constamment de ne répon- « dre que par des politesses; et il sortit tellement piqué de « n'avoir point obtenu de sa visite ce qu'il en attendait, « qu'il ne put s'empêcher de me l'exprimer en me quittant.



Il faut qu'il se soit passé quelque chose de bien prompt et de bien grave dans l'esprit du général pour qu'il ait si subitement laissé échapper tout le bien du peuple qu'il tenait dans sa main. Mais il s'en repent amèrement à l'heure qu'il est. Que Dieu lui donne le temps de réparer sa faute !

Répétons ici, avant de terminer ce long chapitre, que la Charbonnerie, fondée en 1820, et qui n'était que le pressentiment et le germe de la révolution de 1830, était imbue des principes les plus avancés de l'époque présente. C'est ce qu'il nous serait facile de démontrer par les ordres du jour et par d'autres documents qui ne sont pas perdus.

Or voyez un peu quelle distance aujourd'hui entre la pensée qui a momentanément pour elle la force matérielle, l'argent, les gendarmes, le geôlier, la prison, et la pensée providentielle qui a triomphé déjà des gendarmes, du geôlier, de la prison et des échafauds de la restauration !

« Les d'Orléans nous sont trop bien connus pour que nous « puissions jamais être leurs amis. » Ces paroles nous étaient adressées en 1822 chez Dugied, notre ami.



C'est la Charbonnerie qui a vaincu en juillet. Louis-Philippe a-t-il choisi ses conseillers et ses appuis dans le sein de la Charbonnerie? — Eh! non. Il ne le pouvait pas; il n'a pas eu de repos qu'il n'ait brisé Lafayette et Dupont (de l'Eure), et il a fallu que Barthe ait abjuré publiquement sa foi passée pour qu'il l'ait gardé à son service. Aucun de ses autres ministres n'était révolutionnaire sous la branche aînée: d'Argout dansait la farandole et brûlait le drapeau tricolore; Soult était aussi bien connu qu'il l'est aujourd'hui; Sébastiani, Périer, Guizot, de Broglie, Montalivet, de Rigny, aussi sévèrement appréciés qu'ils l'ont été depuis; Thiers lui-même n'a jamais fait partie de l'association.

Au-dessous de la couche vraiment révolutionnaire s'en trouvaient plusieurs autres successivement superposées. C'est dans la dernière que la pensée dynastique est allée choisir une partie de ses hommes de confiance. C'est dans les hommes d'affaires, dans ceux qui ne s'occupaient purement et simplement qu'à gagner de l'argent et qui regardaient froidement la lutte, qu'elle a pris la plupart de ses faiseurs: et par exemple Dupin, déjà sifflé sous Charles X pour son aventure avec les jésuites; le financier Hu-

mann, auquel l'industrie de la contrebande produisait une fortune immense; le procureur Persil, qui retirait cent mille francs de son cabinet !

Plusieurs générations d'idées séparent la volonté populaire de la volonté royale. Mais, pour que l'une exerce sa toute-puissance, il faut que l'autre éclate sous toutes ses faces et dans toutes ses colères. L'œuvre avance chaque jour. Est-il besoin de mesurer combien nous avons fait de chemin depuis 1821,

Les principes renfermés alors dans le mystère des ventes charbonniques courent le monde, et réchauffent aujourd'hui tous les cœurs.

Aux flots de lumière qui l'inondent, aux mille liens qui l'étreignent, à la force herculéenne qui l'entraîne, le stabilisme ne sait opposer que la violence du sabre. — Eh bien ! il faut ouvrir les yeux, il faut lire l'histoire, et puis nous montrer une seule idée de progrès dont la force brutale ait arrêté le triomphe !

TRELAT.



APRÈS LA FRONDE.

« En ce moment on entendit des voix qui criaient : *République !* »

(Histoire de la Fronde.)

PIERRE FRISON.

JACQUES PIERRE GALLIAN GORGIBUS STABAN CASSAR	Hommes du peuple.

FRANÇOISE, femme du peuple.

UN EXEMPT.

UN CHEF D'ARCHERS.

ARCHERS.

APRÈS LA FRONDE.

Le 15 février 1654, neuf heures du matin. — La première cour de l'hôtel de M. de Montmor, maître des requêtes. — A droite, un hangar. — A gauche, un mur. — Au fond, le perron. — La porte cochère est toute grande ouverte. — La neige couvre la terre; elle ne tombe plus qu'à petits flocons.

SCENE Ire.

JACQUES. (Il est adossé à un pilier, sous le hangar, les bras croisés); PIERRE, GALLIAN, STABAN, GORGIBUS, CASSAR (Ils balaient la neige); FRANÇOISE.

FRANÇOISE.

Elle entre dans la cour en grelottant; elle se dirige vers le hangar.

Oh! pour l'amour de Dieu!

CASSAR, *l'arrêtant avec son balai.*

Halte-là, ribaude! tu mettrais ta vermine aux voitures de M. de Montmor.

FRANÇOISE.

Ici je vais être couverte de neige.

Elle s'accroupit dans un coin, auprès du mur.

GALLIAN.

Et nous donc?....

FRANÇOISE.

Vous autres, cette neige-ci ne vous servira pas de suaire; vous êtes jeunes, et vous oubliez aisément le mal qui vous vient. Moi, je suis vieillie par l'âge et par la douleur. J'ai sur tout le corps le ressentiment de la pourriture qui me tue.

STABAN.

Oh! que te voilà courbée, ma mie!

FRANÇOISE.

N'est-ce pas? moi qui étais si fringante à ton bras, et si alerte quand tu revins du siége de Perpignan? n'est-ce pas?

JACQUES.

Oh! que te voilà ruinée, ma gouge?

FRANÇOISE.

Moi qui étais si renipée et si pomponnée



quand tu étais sergent à la garde bourgeoise, au temps du siége de Paris, n'est-ce pas?

PIERRE.

Oh! que vous voilà jaunie, Françoise?

FRANÇOISE.

Moi qui étais si gente encore et si délurée, quand je te cachai dans mon lit aux poursuites des gens du roi, n'est-ce pas, mon pauvre enfant, n'est-ce pas?

GALLIAN.

Va! tu es bien tout-à-fait misérable et perdue!

FRANÇOISE.

Ah çà! laissez-moi vous regarder tous; est-ce que vous n'êtes point déchus comme moi? Toi, pourquoi n'es-tu plus guerroyant par les champs, aux Pyrénées et Outre-Rhin, brillant sous les armes et victorieux? Toi, pourquoi as-tu laissé le mousqueton qui défendait le parlement et le peuple? Toi, pourquoi ne cours-tu plus par les rues, criant l'émeute, et promettant aux mendiants de leur faire l'aumône avec les clous dorés du trône? Vous voyez bien que la victoire est morte, que la fronde est morte, que l'émeute est morte, que toutes les choses qui étaient grandes et heureusee pour vous sont

tombées, que vos espérances et votre fortune sont détruites. Et vous ne voulez pas que ma jeunesse et ma beauté puissent être passées aussi ?

GORGIBUS.

Par la dive Bouteille! je sais une chose qui ne passe point, qui est vieille comme le peuple, jeune et éternelle comme lui ; c'est la gaîté. Tu es devenue méprisée et pauvre, ma commère, relève-toi et ris de ton mal ; nous sommes descendus tous plus bas que nous n'avions jamais été ; nous avons troqué la liberté pour la royauté, et nos fusils pour des manches à balai ; eh bien ! embrassons-nous et rions ; je vous dis que notre gaîté, c'est une insulte à nos maîtres !

GALLIAN.

Hélas ! hélas ! au jour qu'il est, le partage est décidément fait. Aux grands les plaisirs et l'aise; au peuple tout le mal, le froid, le chaud, la pluie et le vent ; point d'argent, peu de pain. Pourtant on nous promettait que ça tournerait autrement. Par l'aube du bât que je porte ! on nous a bien grossièrement trompés.

JACQUES.

La tromperie est d'abord venue du Parlement, qui a commencé par nous ameuter contre la

cour, et qui a fini par nous vendre à elle.

PIERRE.

Ah ! si on nous avait laissé faire, l'avocat Deboisle et moi, quand nous entrâmes armés dans les galeries du palais, pour crier *République !...* Nous avions terrifié la *Grande-Barbe.*

CASSAR.

Qui donc est ça ?

PIERRE.

Tais-toi, champi ; tu sais bien que la *Grande-Barbe* c'est le marchand de pendaisons qu'on appelle Mathieu Molé. Tais-toi, sournois ; tu m'es suspect pour ton nom de Cassar : il ressemble furieusement à celui de ce ruffian de Marcassar, qui espionna les rentiers de l'Hôtel-de-Ville, et témoigna devant la grand'-chambre contre le coadjuteur, en décembre 1649. Tais-toi bien vite !

CASSAR.

Tiens ! pourquoi ne dites-vous pas ça au compère Gorgibus, dont le nom était tout du long couché au procès ?

GALLIAN.

Pour celui-là, nous en répondons tous ; nous savons bien que c'est un bon vin généreux, pas frelaté, ni moisi.

GORGIBUS.

Par sainte Chopine, c'est bien parlé !

STABAN.

La plus grande tromperie est venue de M. le prince. Voilà un héros qui s'est encanaillé avec vous, gens du populaire. Moi, qui m'étais trouvé à côté de lui à Rocroy, je m'appitoyais sur ses incartades. Vous autres vous l'escortiez à la promenade dans Paris, et vous lui fites un triomphe à la porte Saint-Denis, quand il sortit de sa prison. Mais qu'est-ce qu'il avait donc, ce mauvais sujet, pour faire si fort l'ardélion et l'insurgé ? Est-ce qu'il manquait de repos et de nourriture comme vous ? Est-ce qu'il n'était pas grand à la cour, riche et honoré, abondamment pourvu de palais et de maîtresses, ce jeune fat ?

GALLIAN.

Dame ! il y a des temps ou la révolte entre dans toutes les âmes, les plus hautes et les plus petites ; c'est probablement Dieu qui veut cela.

STABAN.

M. de Turenne voulut différemment ; il arrêta le prince à Gien. C'est là que nous sauvâmes l'autorité royale, au mois d'avril 1652, il n'y a pas encore deux ans.



CASSAR.

Bien fait!

PIERRE.

Qu'est-ce que tu marmottes, Cassar? Qui t'a dit que je voulais du roi, moi? Est-ce que, si j'avais voulu du roi, j'aurais été crier *République!* avec l'avocat Déboisle? Mais tu ne vois donc pas que ça craque par tout pays, et que tout se disloque comme ferait une charpente mangée des vers? Tu ne sais peut-être pas comment les mylords ont fait mettre chapeau bas au roi anglais? Vrai bot! je ne connais que ça : il ne veut pas ôter le chapeau, on lui ôte la tête; il n'a plus rien à dire après.

STABAN.

Ventre bœuf de bois! je me fais vieux. J'ai vu poignarder Henri IV dans la rue de la Féronnerie; j'ai bien ouï dire aussi qu'on avait condamné et mis à mort M. de Montmorency et d'autres grands seigneurs, sous le cardinal Richelieu; mais ce n'est que de nos jours qu'on a entendu raconter comme quoi un parlement a jugé un roi, et l'a fait décapiter par la main du bourreau. Qu'en dis-tu, Gallian?

GALLIAN.

Je dis que c'est encore Dieu qui l'a voulu.

PIERRE.

Au fait, que chantes-tu, l'Espagnol? Tu n'es ni Français ni Anglais : ça ne te regarde pas.

STABAN.

Espagnol, c'est vrai ; on le dit. Mais j'ai quitté l'Espagne depuis si long-temps qu'à peine il m'en souvient. Puis, voyez-vous, en ce temps-ci, le soldat est maître partout.

CASSAR.

Sont-ils bêtes, ces soldats ! ils n'ont de patrie que la garnison. Ils fument comme des Hollandais, ils jouent comme des Allemands, ils mentent comme des Italiens. Ils ont toujours l'air de regarder si le bâton ne leur tombe pas sur les épaules. Sainte Hallebarde! sont-ils bêtes !

STABAN.

Eh ! qu'est-ce que c'est, Cassar? Aurais-tu des tentations de m'insulter? Corpo de Dios ! sais-tu pas que je m'appelle Staban? J'en ai vu de tous pays, vieux reître, et de plus crânes que toi, borrachos! Si je prends ma massue, Cassar.....

CASSAR.

Qu'est-ce qu'on lui dit, à ce vieux pelé?

STABAN.

Moi, je te dis que je t'écrase.

Il lui donne du balai sur la tête.



CASSAR.

Laisse-moi donc gagner mon argent comme les autres. Est-ce que je sais pourquoi vous m'en voulez tous?

GALLIAN.

Parce que tu es un marouffle, un bélitre, un béjaune, un ribleur; que tu grognes et que tu croasses au lieu de parler. Tu es malicieux et fainéant comme les nonante et seize diables.

GORGIBUS.

Par saint Babolin et sainte Bouteille ! écoutez une histoire véridique, arrivée à moi proprement. C'était au mois de mai 1652. Le prince de Condé était rentré dans Paris, et avait été mal reçu par les compagnies. Le roi, la reine, le cardinal, toute la famille était dehors. Pourtant, comme vous savez, le prince n'était point souverain dans Paris, en sorte que c'était dans la grande ville une liberté inouïe, dont on n'aura plus d'exemple. Chacun criait par les places et par les quais ce qu'il avait dans l'âme. Chacun allait avec sa couleur et son parti, portant l'écharpe Isabelle et l'écharpe Orange, sans se heurter ni se quereller, les seigneurs dans la rue avec le peuple, le peuple dans les palais avec les seigneurs, les maris sans leurs femmes,

les, comme elles lui venaient, sautillant et pendue à mon bras.

STABAN.

Et où alliez-vous ?

GORGIBUS.

Je vous ai dit que nous promenions à la belle étoile, regardant la lune dans l'eau et les lanternes le long des rues, et les rendez-vous d'amour sur les trottoirs, et les hommes ivres qui s'en venaient, et les femmes folles de leur corps qui se montraient, écoutant le tapage et le silence du soir. Cette jeune femme m'avait pris quasiment pour son chevalier; je n'ai jamais eu de plaisir aussi ravissant et aussi inexplicable. Dix heures vinrent à sonner : nous étions sur la Grève; elle me pria de la reconduire chez elle. Je la ramenai aux Tuileries.

GALLIAN.

C'était assurément *Mademoiselle*. Et que disiez-vous ?

GORGIBUS.

Je ne le sais plus, mais nous causions parfaitement. Vous n'avez jamais éprouvé cela, vous autres. Vous croyez peut-être que vous êtes bêtes, parce que vous êtes du peuple; eh bien! allez, il y a des moments où un charme vous délie la



portière, qui était ouverte, et allèrent chatouiller la figure de la princesse qui était dedans. Ça m'avait mis en grande émotion, parce que je pensais bien que cette dame allait faire jeter le charretier dans la rivière. Et elle fut vraiment si effarée qu'elle sauta toute seule à terre; mais incontinent elle éclata d'un petit rire enfantin, me prit par le bras, moi, qui étais là, et me dit : N'est-ce pas, mon ami, que je serai plus en sûreté à ton bras que dans ma voiture? — Pardieu! lui dis-je, vous êtes si belle, madame, que, quand vous seriez la fille du Mazarin ou sa maîtresse, je vous accompagnerais aux extrémités du monde. — Là-dessus elle se mit à rire plus fort. Elle était toute jeune, ma foi, et jolie comme un ange, et nous marchions bras-dessus bras-dessous; elle, allongeant le pas pour me suivre; moi, le raccourcissant pour l'attendre.

PIERRE.

Et qui était-ce?

GORGIBUS.

Je vous ai dit que c'était une demoiselle un peu osée et turbulente, mais charmante, pas coquette et peu prude, lâchant de drôles paro-

les, comme elles lui venaient, sautillant et pendue à mon bras.

STABAN.

Et où alliez-vous ?

GORGIBUS.

Je vous ai dit que nous promenions à la belle étoile, regardant la lune dans l'eau et les lanternes le long des rues, et les rendez-vous d'amour sur les trottoirs, et les hommes ivres qui s'en venaient, et les femmes folles de leur corps qui se montraient, écoutant le tapage et le silence du soir. Cette jeune femme m'avait pris quasiment pour son chevalier; je n'ai jamais eu de plaisir aussi ravissant et aussi inexplicable. Dix heures vinrent à sonner : nous étions sur la Grève; elle me pria de la reconduire chez elle. Je la ramenai aux Tuileries.

GALLIAN.

C'était assurément *Mademoiselle*. Et que disiez-vous ?

GORGIBUS.

Je ne le sais plus, mais nous causions parfaitement. Vous n'avez jamais éprouvé cela, vous autres. Vous croyez peut-être que vous êtes bêtes, parce que vous êtes du peuple; eh bien! allez, il y a des moments où un charme vous délie la

langue et vous ouvre l'esprit si subitement qu'on est tout émerveillé d'entendre et de dire des choses inconnues. C'est ce que j'éprouvai ce jour-là; et quand j'eus reconduit cette noble demoiselle dans son palais, je me couchai contre une colonne du grand pavillon, et j'eus un sommeil plein de rêves éblouissants.

GALLIAN.

'est une histoire bien singulière et surprenante que la tienne. Mais il s'en passait de belles alors sur le pavé de Paris. Tout cela n'est plus !

STABAN.

Ça ne pouvait pas durer toujours. Les massacres qui suivirent la bataille de la rue de Charenton ouvrirent Paris à la cour, fermèrent la bouche des parlements, firent parler le roi bien haut, et voilà plus d'un an que nous avons la paix et monseigneur le cardinal.

PIERRE.

Patience ! si Condé, avec tes anciens amis les Espagnols, prenait à Arras sa revanche sur M. de Turenne, probablement la paix et le cardinal changeraient de domicile...

GALLIAN.

Mon dieu ! Il est impossible que les choses qui

ont été n'aient pas de suite!.... Ote-toi de là, gouge : il faut que je m'échauffe avec mon balai; vois-tu pas que tu m'empêches ? Sus....

CASSAR.

Te lèveras-tu ?...

FRANÇOISE.

Laisse-moi donc en ce coin. Pauvre femme! tout le monde me marche dessus, et me jette de la boue au visage. Qu'est-ce que je leur ai fait? J'étais bonne fille étant jeune; je me laissais farfouiller par tous les beaux garçons qui avaient deux bras assez forts pour tenir les deux miens sur mon ventre. Je n'y voyais pas malice, mais ébattement. Je baisais l'un et l'autre dans la rue. Je chantais quand il passait un bon bourgeois; et je sifflais quand c'était un estradiot. J'étais une luronne avec de gros mollets, de grosses hanches, et des tétins qui haletaient comme la mer. J'aimais les plus grands seigneurs autant que les plus petits populaires. Je mettais une ceinture de contrebande pour aller faire des séductions à la grand'messe. J'étais tout-à-fait une folle, ne pensant à rien quand je courais.

GALLIAN.

Qu'as-tu à te plaindre, vieille pécheresse?

FRANÇOISE.

Maintenant, au lieu de *mignonne*, on me dit *misérable*. On se moque de moi quand je chante et quand je pleure; on me pousse du pied quand je maudis; on ne me laisse pas une place pour me reposer. Si j'ai un liard, on me le vole; si j'ai un morceau de pain blanc, on me le troque pour du bis. Les hommes m'arrachent les cheveux et coupent ma casaque pour raccommoder leurs braguettes. Je suis tombée en mépris et en pillage.... Tous mes enfants sont morts à la guerre ou dans l'émeute; mon dernier a été tué dans les batailles de la Grève, il y a un an. C'était le fils d'un papimane de Notre-Dame, que j'aimais bien. Si j'avais encore un enfant, il ne laisserait pas appeler sa mère ribaude.

CASSAR.

Tiens de cette trottière postiqueuse!

Il lui donne des coups de balai.

FRANÇOISE.

Il n'y a pas jusqu'aux plus bestournés et aux plus infimes qui me vomissent des injures à la face. (*Elle se lève et se redresse.*) Donc, écoutez ce que je vous dis. Je suis vieille, c'est vrai; je suis laide à faire hâfre; je suis à l'abandon et

me traîne dans le ruisseau des rues ; je suis sans enfants et sans joie... Eh bien ! qu'il vous en advienne cent fois pis ! que le mau de terre vous vire ! que le cancre vous vienne aux moustaches ! que le feu de saint Antoine vous arde ! que vous portiez la digne grande corne triple des cocus ! que vous soyez tous comme des troupeaux qu'on mène paître dans l'ordure ! que la milice et la gabelle vident le dernier recoin de votre bourse ! que vos enfants vous battent et vous crachent au visage ! que vous mouriez du poison dans les contorsions, reniant Dieu, comme je le renie ! qu'on vous réchauffe en vous faisant boire votre sang ! qu'on vous achève avec la hart ! Amen.

Cassar la poursuit avec son balai. Elle va tomber dans un coin du hangar.

STABAN.

Higuiero d'inferno ! si je ne la connaissais depuis vingt ans, je dirais que c'est la plus damnée fille de Bohème qui se soit vue.

FRANÇOISE, *se levant à moitié.*

Pour cela non. De par cinq cent mille et millions de charretées de diables, je suis Françoise de France !

JACQUES.

Ramassez le livre qui était là, dessous cette rouscailleuse. (*Pierre Frison entre.*) Dites donc, monsieur Pierre?

SCENE II.

LES PRÉCÉDENS, PIERRE FRISON.

PIERRE FRISON, *se retournant avec étonnement.*

Est-ce à moi que vous parlez, mon ami?

JACQUES.

Non, monsieur: je montrais ce livre à un de ces cadets.

PIERRE FRISON.

Qu'est-ce? (*On lui donne le livre: il l'ouvre.*) C'est *la Satyre ménippée de la vertu du catholicon d'Espagne*, qui fut faite contre les ligueurs par des gens d'un esprit libre et moqueur.

Il feuillette le livre.

JACQUES.

Pardienne, monsieur, voilà le portrait de l'auteur.

PIERRE FRISON.

C'est le seigneur *Agnoste Misoquène*, de la ville d'*Eleuthère*, au pays d'*Athée*.

JACQUES.

Les drôles de noms! Si ça vous était égal, monsieur, de vous mettre à l'abri.

Tous forment cercle sous le hangar autour de Pierre Frison.

PIERRE.

Il lit, par-dessus l'épaule de Pierre Frison, les vers qui sont au bas de la figure.

« L'inventeur de cette satyre
« Mérite bien d'être connu ;
« Ce portrait si fort lui retire,
« Qu'il ne peut être méconnu. »

Ma fi non, pas du tout......; je ne connais pas ce seigneur-là. On en a pourtant bien vu par les rues dans ces derniers temps. Est-ce que vous le connaissez, monsieur?

PIERRE FRISON.

J'en suis fort empêché, et pour cause. D'abord l'existence présumée de ce cher homme a dû être terminée il y a quarante ans; et à cette époque, il s'en fallait de vingt que je fusse né. Mais il y a un inconvénient plus grand encore: ce seigneur-là n'a jamais existé. *Agnoste*, c'est comme qui dirait *inconnu*. Pendant que les frondeurs des anciens temps écrivaient cela, le

roi huguenot assiégeait encore Paris. Ils se cachèrent sous un nom.

GALLIAN.

Il paraît que c'est toujours la même chose quand il y a de la brouille dans le ménage de France. L'émeute vit d'affiches, de déclarations, de petites feuilles et de petits livres. Avons-nous pas vu les deux bouts du Pont-Neuf encombrés par la foule des curieux qui lisaient les placards du jour? Tout Paris en était couvert; on aurait dit que la vieille ville avait pris une chemise de papier. Je faisais les commissions d'un libraire qui débitait des libelles une infinité.

PIERRE.

J'en ai conservé un. Voyez un peu, monsieur, il est pis que poivre et cannelle.

Il prend le libelle dans sa besace, et le donne à Pierre Frison.

PIERRE FRISON.

C'est un pamphlet de Dubosq-Montandré, écrivain aux gages du prince de Condé. C'est un livre dangereux, mes amis.

PIERRE.

Comment! maître, est-ce que vous seriez un ennemi de la Fronde? Vous n'avez pas mis à

cela. Savez-vous pas qu'on criait : *Mort aux Mazarins!* dans Paris, il y a un an, et qu'on pourrait bien l'y crier encore, s'il venait de bonnes nouvelles d'Arras?

PIERRE FRISON.

Mort aux Mazarins! mes amis, mais aussi mort aux princes!... Puis, si nous faisons une boucherie humaine dans Paris et dans la province, restera-t-il, après, assez de bras pour travailler la terre et faire aller les métiers?

GALLIAN.

Bien sûr, c'est un modéré.

PIERRE FRISON.

Un modéré! vous me faites rire, mes braves. Au mois de juillet 1652, après le combat du faubourg Saint-Antoine, lorsqu'on voulut élire de nouveaux chefs de la commune de Paris, je conduisis à l'Hôtel-de-Ville une bande de mes amis de l'université. Nous demandions aux députés des magistrats républicains : ils ne nous donnèrent que des magistrats factieux.... Un modéré! Je voudrais que demain le soleil nous laissât voir dans la pleine de Vitry tous les seigneurs d'un côté, et le peuple tout seul de l'autre, et vous verriez comme je dégainerais ma vieille lame. Aimons la liberté, et non pas tel

maître plutôt que tel autre. Crions : *Vive le peuple!* mais pas *Vivent les princes!*

FRANÇOISE, *s'accoudant.*

Est-ce qu'il me ferait regretter la vie, celui-là ?

PIERRE FRISON.

Voulez-vous que je vous parle, messieurs ?

CASSAR.

Par sainte Détournée! il y a ici un coup à faire et de l'argent à gagner.

Il sort inaperçu.

GALLIAN.

Vive Dieu! il y a du plaisir à entendre parler un homme. Ecoute, Cassar, ouvre bien tes oreilles d'âne. Où est-il donc?...

SCENE III.

LES PRÉCÉDENS, moins CASSAR.

PIERRE FRISON.

Je veux vous parler raison... Vous savez ce qui est arrivé en Angleterre.

PIERRE.

Vrai bot! le parlement y a fait la république.

PIERRE FRISON.

Eh bien! avez-vous jamais réfléchi pourquoi

cela était advenu ainsi outre-mer, et pourquoi nous avions eu ici une fortune si différente?

GALLIAN.

De l'autre côté de l'eau, leur Charles était un homme; ici notre Louis n'était qu'un enfant. Les Français ont toujours eu le cœur trop pitoyable.

JACQUES.

Il faut dire aussi qu'en place d'un mylord protecteur, nous n'avons eu qu'un prince oppresseur.

PIERRE.

C'est cette Grande-Barbe qui a tout perdu avec sa modération.

STABAN.

Et le cardinal qui a tout réparé avec sa tête.

PIERRE FRISON.

Mes amis, toutes ces choses sont bien véritablement la cause de nos malheurs; mais ces choses aussi ont une cause qui n'est pas d'aujourd'hui, ni d'hier, mais de long-temps. Vous ne la savez pas?... la voici : L'Angleterre n'avait que deux partis; la France, trois. Pourquoi?.. En Angleterre, il y a depuis quatre siècles deux chambres au parlement, habituées à vivre ensemble, représentant, l'une les nobles, l'autre

le peuple, et faisant cause commune pour résister à la puissance royale. Mais chez nous, par grande misère, les seigneurs n'ont jamais connu le peuple que pour l'opprimer, et n'ont pas su comprendre que dans leur propre intérêt il leur importait de l'aider.

GORGIBUS, *buvant.*

Par saint Babolin! c'est clair comme ma bouteillette d'eau-de-vie.

PIERRE FRISON.

Alors, quand le temps est venu chez nous comme chez les Anglais de donner l'assaut à l'autorité royale, qu'est-il arrivé? Les nobles ont fait leur plan de campagne à part. Savez-vous ce qu'ils voulaient, les nobles? Ils voulaient la gloire et le profit de leur haute lignée. Ils voulaient leur place héréditaire au conseil du roi, et un gantelet assez dur pour pouvoir de temps en temps forcer sa main à leur bon plaisir. Ils voulaient être grands-vassaux suzerains, et non pas gouverneurs de provinces. Ils voulaient leurs mille petits royaumes dans l'intérieur du royaume de France. Ils voulaient leurs châteaux tourrelés et crénelés, beaucoup de valets et d'hommes d'armes pour porter leurs bannières, beaucoup de serfs sur lesquels ils pussent es-

sayer la trempe de leurs éperons, un gros baillif pour confisquer juridiquement la terre et la personne des manants. Ils voulaient tout ce vieux passé qui s'abolit depuis un siècle.... Puis ils se faisaient appeler les amis du pauvre monde.

STABAN.

Par Mexico, cela était ainsi.

PIERRE FRISON.

J'aime bien mieux le système de Richelieu et de Mazarin, car il fait place au peuple. J'aime bien mieux un tyran que mille tyrans. En abaissant la noblesse, ne voyez-vous pas qu'on élève le peuple? Ainsi faisait Louis XI, qui décapitait le connétable Saint-Pol, et prenait pour ministre un barbier, et un bourreau pour camarade. Richelieu n'était que l'écolier de ce grand-veneur de seigneuries. Mazarin a accommodé ces cruautés aux mœurs du jour : il a supprimé l'échafaud; mais il profite de la guerre civile, et fait tuer le peuple par les princes, et les princes par le peuple. A tout prendre, il nivelle la France, et y organise l'administration. Quand cela sera suffisamment fait, la république n'aura plus qu'à triompher d'un homme pour être maîtresse en France.

PIERRE.

Il faudra bien attendre.

JACQUES.

Moi, j'attends toujours.

PIERRE FRISON.

Voilà ce que c'est que Mazarin, l'unité du despotisme royal; voilà ce que c'est que M. le prince, la revendication de la république noble d'autrefois et des franchises privilégiées de la féodalité Entre ces deux partis, le peuple s'est montré par des représentants férocement stupides. Les parlements, organes des intérêts populaires, eurent la bonhomie de croire qu'un arrêt pouvait, à lui seul, obtenir obéissance. Ils ne se souvinrent pas que, dans les affaires civiles, un exploit n'a de valeur qu'autant qu'il est signifié par huissier. Il ne vint à la pensée d'aucun maître des enquêtes ou des requêtes que tout de même, en matières publiques, rien n'est tenu pour fait, si le peuple n'a reçu sa commission de sergent, avec une bonne lame à sa ceinture pour faire respecter son instrumentation. Si l'on avait compris cela ainsi, la fameuse déclaration du 24 octobre 1648 pourrait être aujourd'hui notre grande charte. Le souffle d'un enfant l'a détruite. Il y a eu en tout cela d'inconcevables

méprisés de Dieu et des hommes. Mathieu Molé a mis un caractère de républicain au service d'une cause monarchique, et, après avoir commencé comme Fabricius, a fini par se vendre pour les sceaux de France. Le conseiller Broussel a toujours manqué de tête, et le coadjuteur d'audace. Car, si celui-là avait voulu, ou si sa robe lui avait permis, il aurait tellement remué la terre, que la royauté n'aurait plus pu y poser le pied en sûreté.

JACQUES.

On fondait beaucoup sur lui au grand jour des barricades; il était roi de Paris, en attendant d'en être l'archevêque.

PIERRE FRISON.

Et si vous saviez, mes amis, combien les plus graves résultats de ces temps ont eu des occasions futiles, et à quoi tenaient nos destinées? Le peuple criait; les nobles protestaient aux Cordeliers, et le clergé aux Augustins; peu de chose! Un bon mot de Mme de Motteville, une ruse de Mme de Chevreuse, une caresse de sa fille, un dépit de Mme de Montbazon, avaient bien plus de pouvoir. De folles femmes s'amusaient à nouer de sanglantes intrigues avec la même légèreté et la même grâce que s'il se fût

agi d'un roman pour les lectures de l'hôtel de Rambouillet. Savez-vous pourquoi les capitaines de la noblesse se joignirent d'abord au parlement? Parce que le coadjuteur fit des avances à la duchesse de Longueville, qui entraîna avec elle tous ses amants, parmi lesquels était le prince de Conti, son frère. Savez-vous pourquoi ls princes ont été emprisonnés? Parce que Condé avait dit que Jarzay allait remplacer Mazarin dans le lit de la reine. Savez-vous pourquoi M[lle] de Montpensier a fait tirer le canon de la Bastille, qui a failli anéantir la cour? Parce qu'elle espérait que, la nuit d'après, par reconnaissance, le prince de Condé la préférerait à M[me] de Châtillon. Non, le peuple n'a pas tenu son rang en tout cela; il n'est vraiment entré en scène que quand il y a eu du sang à verser, et d'horribles nécessités à subir. Voilà tout ce que les grands seigneurs lui ont laissé. Ils l'ont apposté sur les degrés de l'Hôtel-de-Ville, le poignard dans le manche, comme un assassin. S.... d...! le peuple n'a pas seulement un bras, il a aussi une tête.

JACQUES.

Est-ce que vous oubliez les barricades, monsieur?

PIERRE FRISON.

Pardieu non! Alors tout était beau, parce que chacun faisait son devoir. Pourquoi donc vous opiniâtrer à soutenir les princes qui ont gâté tout cela? Qui sait où nous serions allés sans eux. Mais que devenir avec le rodomont de Condé, traînant à sa suite *ses petits maîtres*, pour parodier le Cid et ses *cabolleros* castillans, méprisant tout ce qui n'est pas soldat, jurant et gesticulant comme un possédé? Quelle calamité le Ciel nous a faite quand il a laissé survivre à son frère ce gros duc d'Orléans, plat imbécille, tremblant de peur dans son palais, menteur comme un charlatan, acceptant toutes les humiliations pour tenir sa place, toujours prêt à vendre ses amis pour le pardon du roi de France, bavard autant que lâche, amusant le peuple et le parlement avec des phrases, ayant la cupidité de convoiter une couronne, pas assez de courage pour la poser hardiment sur sa tête, et dire au peuple : Suivez-moi!

GALLIAN.

N'est-ce pas que, si celui-là avait voulu, on aurait pu en faire quelque chose?

PIERRE FRISON.

A avoir des regrets, mes amis, regrettons

nieux que cela, la république. Mais elle n'avait
pour elle que vingt conseillers au parlement,
peu de seigneurs, et pas une voix assez grande
dans le peuple pour faire taire toutes les autres.
C'est égal, c'eût été une chose digne et belle!

PIERRE.

Touchez là, camarade!

Pierre Frison lui donne la main.

PIERRE FRISON.

Il ne faut pas désespérer. Ce sont les guerres
extérieures qui ont provoqué les guerres du dedans. Les huguenots pourraient se relever un
jour, avant qu'on eût définitivement signé la
paix générale : alors ce serait à recommencer.

JACQUES.

Je sais soulever les pavés et tendre les chaînes, dame! Que le jour revienne, et je n'y manquerai pas.

SCÈNE IV.

LES PRÉCÉDENS, CASSAR, suivi d'un EXEMPT et d'ARCHERS.

CASSAR.

Les voilà; ils parlent mal de la cour et du cardinal.

LE CHEF DES ARCHERS.

Or sus, qui faut-il empoigner ici? Qu'avez-vous à dire, canaille? Qu'est-ce que vous faites là, mon jeune muguet?

PIERRE FRISON.

Et vous, ma vieille moustache?

JACQUES.

Tiens, c'est cette maudite culotte jaune qui suivait le maréchal de la Meilleraye, sur le Pont-Neuf, la veille des barricades! Te souviens-tu de cet enfant qui te jeta une pierre, et de cette femme qui te déchira ton pourpoint, et de cet homme qui t'arracha ton mousqueton? Ces gens sont de ma connaissance : car cet enfant est mon enfant, cette femme ma femme, cet homme moi.

LE CHEF DES ARCHERS.

Tu as bien fait de me remémorier celle-là. A moi, mes hommes! empoignez promptement.

JACQUES, *avec colère.*

Approchez! Ton balai, Pierre, que j'en assomme deux! Staban, écrase-moi un peu ce Cassar avec ton sabot.

Les archers avancent.

PIERRE FRISON.

Halte-là, mes sires! Nous ne sommes pas gens prenables et incarcérables à merci; nous dépendons de l'université. Monsieur, que voilà, est dépensier au collége d'Harcourt, et moi je suis écolier. C'est à l'université à nous mettre la main au collet, et à nous juger; le civil n'a rien à voir chez nous. Je vous dirai mon nom, et vous pourrez faire informer : je m'appelle Pierre Frison, et demeure en rue de Sorbonne, n° 6. Bien entendu que je réponds de monsieur comme de moi. Voilà un accommodement; si vous n'en voulez pas, j'appelle à mon secours M. de Montmor, maître des requêtes, et M. Gassendi, professeur de mathématiques au collége royal : ces messieurs sauront vous remettre à votre place. Je voudrais bien savoir si vous avez des lettres de cachet, ou seulement un billet d'ordre; et de quel droit venez-vous nous chercher ici, sans respect pour le domicile d'un citoyen conseiller? Vous n'êtes pas dans votre devoir.

STABAN, *à un archer.*

Comment ça va, camarade, depuis l'assaut de la rue de Charenton? (*Il lui donne une poignée de main. — A l'Exempt :*) Monsieur, ce

n'est vraiment pas la peine ; nous étions là à deviser paisiblement de chose et d'autre. Ce Cassar est un vaurien que j'ai roulé tout à l'heure, et qui a voulu faire un mauvais coup.

L'EXEMPT.

Toute autorité appartient au roi, messieurs, qui la tient de Dieu seul, sans que personne y puisse rien prétendre. Voudriez-vous commettre le crime de lèse-majesté divine et humaine ? La postérité pourra-t-elle croire que des sujets du roi de France ont voulu s'immiscer dans le gouvernement du royaume, et critiquer la puissance royale ?

PIERRE.

Que dit donc celui-là, avec son langage saupoudré de royauté ?...

L'EXEMPT.

Respect à l'omnipotente autorité de la couronne ! respect à la sacro-sainte personne de LL. MM. le roi et la reine, et de monseigneur le cardinal Mazarin !

PIERRE.

F..... du Mazarin !

L'EXEMPT.

Par le sceptre et les fleurs de lis ! qui a prononcé autour de moi cette exécrable parole ? Qu'il soit saisi, incarcéré, torturé, roué, écar-

telé!... Nous pardonnons tous vos autres attentats, rustres; mais que celui qui a vomi ce blasphème se nomme, pour que justice soit faite.... Personne ne dit mot... : satellites! happez-moi tous ces manants.

FRANÇOISE.

Ne faites pas tant de mal pour si peu, c'est moi qui ai dit f... du Mazarin.

L'EXEMPT.

Tu oses le répéter, créature immonde! Qu'on la saisisse.

FRANÇOISE.

Si vous me laissiez mourir dans ce coin-ci, vous n'auriez pas la peine de me traîner en prison : car je ne puis plus marcher, je suis une vieillesse proche de la mort.

L'EXEMPT.

Qu'on la saisisse!

Les archers approchent.

FRANÇOISE, *se tordant.*

Tenez, rien qu'un moment, et c'est fini de moi. Sainte Camarde! comme je souffre... Ah! je n'y vois quasi plus, et je suis toute endolorie... Je n'ai pas d'enfants à qui donner ma bé-

nédiction : qui veut être mon enfant, de vous, farfouilleurs?

GALLIAN.

Qui voudrait être l'enfant de cette ribaude?

Tous reculent.

PIERRE FRISON, *se mettant à genoux auprès de Françoise.*

Vous accomplissez en ce moment un grand acte, ma mère : l'heure de la mort est pleine de mystère et de profondeur.

FRANÇOISE, *étendant les bras.*

Eh bien! mon fils, je te... je te... (*Elle lui prend la main et l'examine.*) Toi,... tu mourras sur la terre comme moi!

Une convulsion, et le râle.

PIERRE FRISON.

Femme, que Dieu ait votre âme!

L'EXEMPT.

Vive ou morte, qu'on la saisisse! Justice sera faite sur le cadavre.

PIERRE FRISON.

Respect au cadavre de ma mère, messieurs! (*Tirant sa bourse.*) Voici pour sa bière. (*A Ste-*



ban :) Voulez-vous vous charger de ce soin, mon camarade, et accompagner ces soldats.

Il lui donne sa bourse.

L'EXEMPT, *à Cassar.*

Imbécille, qui m'a fait déplacer pour saisir une vieille gouine morte.

Il le chasse à coups de bâton.

CASSAR.

Sainte Détournée ! vous êtes une traîtresse patronne.

Les archers emportent le corps de Françoise.

SCÈNE V.

PIERRE FRISON, JACQUES, GALLIAN, PIERRE, GORGIBUS.

JACQUES, *à Pierre Frison.*

Merci, mon bon monsieur, pour m'avoir sauvé des griffes de ces satans.

PIERRE.

Je fais un grand merci à la morte, moi. Ah çà, Jacques, tu es donc le dépensier du collége d'Harcourt ?

JACQUES.

Ce n'est qu'une idée lumineuse de ce monsieur.

PIERRE FRISON.

Parbleu ! il faut bien que ma clergie et mon professeur de droit civil servent à quelque chose ! Comment vous appelez-vous, mon brave?

JACQUES.

Je m'appelle Jacques Bonhomme, comme mon père. Il était laboureur aux champs; je suis venu à la ville, où je suis porte-faix, au coin de la rue des Lombards. Tout métier a sa peine.

PIERRE FRISON.

Mes amis, Dieu et le temps sont pour nous: soyons forts et sages. Vous savez mon nom : si vous avez besoin de moi, venez me trouver. Au revoir, camarades! (*S'arrêtant sur le seuil de la porte* :) S.... d...! mon ami, tu avais presque là des rostres républicaines! Le forum est un peu froid; allons nous chauffer au feu de M. Gassendi.

Il entre.

SCÈNE VI.

JACQUES, GALLIAN, PIERRE, GORGIBUS.

GALLIAN.

Venez-vous, Jacques? Maintenant mes bras et mes épaules sont à vous.

PIERRE.

Maître Gorgibus, vous ne parlez plus de bouteillette, ni de vin. Qu'avez-vous donc à branler la tête comme un mulet qu'on ramène de la foire?

GORGIBUS.

Cette femme était une bonne femme, et elle est morte, ma pauvre Françoise, qui m'a si fort réjoui. Oh! il me semble que ce n'est pas seulement une femme qui soit morte : je crois qu'avec ce cadavre les gens du roi ont emporté les joies du peuple.

JACQUES.

C'est une douleur qu'elle soit ainsi morte. Mais tu as vu ce jeune homme qui s'agenouillait devant elle.

GORGIBUS.

Un noble jeune homme!

JACQUES.

Eh bien! il m'est avis qu'il n'oubliera pas que cette femme est morte dans la misère et que nous vivons dans les souffrances. Ce jeune homme nous vengera.

Ils sortent.

HIPPOLYTE FORTOUL.



LE PARLEMENT DE PARIS.

LE PARLEMENT

DE PARIS.

Les conditions de la meilleure société humaine sont contenues dans ces trois mots : égalité, liberté, justice. L'égalité, la source du droit ; la liberté, l'application ; la justice, la sanction. Ces idées sont indivisibles. Il n'y a pas d'égalité sans liberté, point de liberté sans justice.

Avec cette conviction, trompés par de vagues souvenirs, il nous avait paru que *le parlement de Paris* devait trouver sa place gardée dans la galerie de *Paris révolutionnaire*. Nous n'avions pas prévu combien cette magistrature que nous nous faisions si grande allait s'abaisser devant la vérité de l'histoire. Il fallut donc changer notre point de vue. Nous espérions voir la justice triompher par les hommes, nous la verrons triompher malgré eux.

Ainsi modifiée, notre tâche devint plus belle, et la justice à nos yeux regagnait tout le terrain que ses administrateurs perdaient. Il faut une grande efficacité de vertu pour survivre à de pareilles applications.

Dans l'état précaire et maladif de la société, le besoin le plus profond est celui de la justice. Elle est, d'elle-même, une qualité tellement inhérente à l'homme, qu'il semble qu'il y ait en nous un sens particulier pour elle. Qu'elle paraisse, et toutes nos facultés s'exercent; nous respirons, nous vivons. Que l'injustice la remplace, toutes nos fonctions sont suspendues. L'haleine d'un mauvais juge asphyxie.

La justice est donc une nécessité de notre nature, et heureusement elle survit à toutes les

destructions humaines. Elle renaît avec chaque individu naissant, toujours pure, toujours dégagée de l'alliage de la génération précédente. L'ambition, la peur, l'égoïsme, toutes les mauvaises passions qui disputent à la vie humaine les seuls bienfaits qui la rendent supportable, ont échoué et échoueront devant elle. A défaut d'autres preuves, notre travail sur le parlement de Paris suffira.

Sans entrer dans l'examen des différents modes suivant lesquels les nations se forment, nous admettons comme un fait incontestable qu'à l'origine des sociétés, les principes son vagues et indéterminés : car si la séparation et les ressorts des pouvoirs étaient connus, la nation n'aurait plus à se former, elle serait toute faite. Mais, les attributions n'étant pas déterminées, il doit arriver que chacune envahira sur le domaine de toutes les autres. Le parlement de Paris nous donnera son témoignage, lui qui, créé pour rendre la justice, ne s'occupa guère que de politique, d'administration, de finances et de religion.

Si l'on remonte au chaos monarchique, on voit se grouper, autour des chefs, des assemblées où l'on décidait toutes les questions générales et

particulières. Ces réunions se nommaient plaids, du mot latin placita; ou parlement, du mot celte parlier; et elles n'ont rien de commun avec les parlements qui furent plus tard établis pour *l'expédition des causes*. C'étaient des associations d'hommes de guerre, formées dans le seul but de maintenir et d'utiliser la conquête. Tous les litiges étaient portés à ce tribunal de brigands heureux, qui les tranchait par la force. Ils étaient égaux (pares ou pairs) entre eux; car ce n'est qu'à la longue que le pouvoir d'un seul se constitua.

Cet état de choses dura pendant dix siècles; et c'est seulement sous Philippe-le-Bel, en 1305, qu'on essaya de fonder l'ordre par l'organisation de la justice. On vit alors ce qu'on verra toujours, tant que les hommes placés à la tête des affaires ne comprendront pas la progressivité de la race humaine : on se borna à poser en droit ce qui existait en fait. Ainsi l'édit de Philippe-le-Bel établit deux parlements, celui de Paris et celui de Toulouse. Il attribue à Rouen ses scacaires (ou échiquiers), et à Troyes ses journées; et il ajoute qu'il sera procédé comme par le temps passé : d'où résulte la conséquence que ces tribunaux existaient par la seule force des choses avant leur institution même.

C'est là l'origine du parlement de Paris ; c'est là notre point de départ, qu'il faut bien constater. Le roi fonde une judicature non permanente, qui siégera deux fois l'année, et dont il nommera les membres chargés de rendre la justice. Il y a loin de là *aux états généraux au petit pied*, *aux tuteurs des rois*, *aux défenseurs des peuples*. Au surplus l'édit, dans sa plus grande étendue, ne s'applique encore qu'aux pays de juridiction royale. Mais il y avait bien d'autres juridictions : celles des seigneurs, celles des évêques, celles des villes, et même celles de moines; il existait tant d'administrations judiciaires, qu'évidemment la justice n'existait pas.

Quant à notre parlement, tout est vague dans son établissement : ni ses droits ni ses devoirs ne sont déterminés; et c'est précisément ce vague, constamment exploité par une corporation ambitieuse, qui, à la longue, a fait d'elle une assemblée puissante et redoutable. C'est le résultat certain de toutes les institutions mal basées. On verra par la suite que cette faute a mis vingt fois l'état en danger, et que la France aurait péri par là, si la France pouvait périr.

En résumé, le parlement de Paris n'était ni

inamovible, ni même permanent; et sa composition est aussi bizarre que le reste. Il se formait de hauts barons choisis par le roi; et comme ces grands seigneurs, propres à tout par leur naissance, ne dérogeaient pas jusqu'au travail, il fallut leur adjoindre des vilains qui préparaient la décision, qu'eux seuls avaient le droit de rendre. Il y eut donc des conseillers-jugeurs et des conseillers-enquêteurs. On prévoit aisément l'avenir : ces nobles hommes ne s'abaissant pas jusqu'à l'intelligence, l'intelligence dut s'élever jusqu'à eux. Ce résultat fut obtenu sous Charles VI, et par voie d'empiètement sur deux prérogatives : celle de la royauté et celle de la noblesse.

Au milieu des troubles de ce règne, les commissions ne furent pas renouvelées, et le parlement ne continua pas moins à siéger. Et plus tard, quand les nobles coururent aux armes pour défendre leurs manoirs, les vilains, qui n'avaient rien à défendre, restèrent sur leurs siéges, rendant la justice, sans qu'on s'aperçût de l'absence de leurs collègues. Cette habitude, une fois prise, ne put être réformée. C'est une preuve entre mille que le peuple gagne toujours dans les malheurs de ses maîtres.

Pour compléter autant qu'il nous est possible l'histoire de l'institution parlementaire, nous constatons que la justice était gratuite à cette époque, et que les juges étaient soldés par le roi. La solde d'un conseiller montait à cinq sous parisis par jour. Les épices sont venues plus tard.

On voit que le parlement n'était pas à beaucoup près un corps politique. *L'avantage des plaideurs et l'expédition des causes*, voilà sa mission. Mais trouvez des jugeurs qui se bornent à juger ! Nous avons vu au 19me siècle des cours de justice, malheureuses héritières des missels de la ligue et des quolibets de la fronde, essayer de nous rendre le parlement.

Le premier pas de la judicature sur le terrain de la politique mérite d'être étudié. C'est par l'enregistrement et les remontrances que le parlement, appuyé sur le peuple (qui, voyant qu'on agissait en son nom, croyait son intérêt engagé), se posa face à face avec le pouvoir monarchique. On peut aller plus loin et certifier que la révolution de 1789 est le produit forcé du refus d'enregistrement et des remontrances. Or ces deux instruments révolutionnaires existaient dans la succession de l'homme le moins révolutionnaire du monde.

Sous Philippe-le-Bel vivait un parlementaire ayant nom Jean de Montluc. Cet homme régulier tenait pour son compte personnel un registre des jugements rendus et des faits accomplis. A une époque où le lendemain n'avait aucun rapport avec la veille, où chacun vivait en fait, faute de droit, où nul ne possédait ce qu'on appellerait aujourd'hui une existence légale, les faits étaient des autorités, et les registres de Montluc étaient souvent consultés. L'utilité de cette méthode fut comprise, et la cour elle-même prit l'habitude de déposer aux archives du parlement ses édits, ses décrets, ses ordonnances. Voilà l'enregistrement.

Mais enregistrer n'est pas un acte purement matériel : l'enregistreur doit examiner ; et, s'il examine, il raisonne; et s'il raisonne, il explique son raisonnement. Voilà les remontrances.

Remontrer et ne pas enregistrer, c'est tout l'arsenal du parlement de Paris. Nous montrerons quel usage il fit de ces deux armes.

C'est la seule partie importante de notre tâche: car, pour tracer la biographie d'une corporation judiciaire morte sans postérité avouée, et dont tout l'héritage n'offrirait pas un seul beau monument de droit ou de jurisprudence, nous ne

l'eussions pas entrepris. Mais comme la répartition pure et régulière de la justice doit être une des premières solutions du problème révolutionnaire, nous posons les documents du passé comme des jalons pour assurer l'avenir.

L'importance du parlement ne date réellement que de sa première remontrance, qui eut lieu sous Louis XI. Il intervient jusque là sans doute dans des démêlés importants, notamment pour déshériter le dauphin, fils de Charles VI, qui fut depuis Charles VII, et pour livrer la France à Henri V d'Angleterre ; mais comme alors rien n'était réglé, un autre parlement, sous l'influence du dauphin, avait destitué son père. Ce n'est pas dans une semblable perturbation de faits qu'il faut aller chercher la mise en œuvre d'une institution judiciaire.

Habitués par nos souvenirs à confondre dans un même respect le parlement et l'église gallicane, nous eussions été bien surpris de trouver une autre origine à la puissance de ce tribunal orthodoxe. En effet le premier combat s'engage sur le terrain religieux, à propos de la pragmatique sanction, qui réprimait la puissance temporelle du pape en lui contestant les annates, et sa puissance spirituelle en le

soumettant aux conciles. Disputer au vicaire de Dieu la force et l'argent, c'était engager une querelle qui devait survivre à la monarchie absolue.

La papauté et la royauté, en effet, ne peuvent avoir entre elles que des démêlés temporaires. Ces deux omnipotences ont pour base commune l'ignorance, et pour moyen commun la fraude : aussi ne rompront-elles jamais entièrement. Il n'en est pas de même entre deux corporations persévérantes, comme celle des gens d'église et des gens de justice, qui ravivent incessamment leurs forces et se recrutent de nouvelles intelligences. Une fois commencée, la guerre entre elles durerera jusqu'à l'extinction de l'un ou de l'autre des partis, ou même de tous deux. Cela est si vrai qu'elle n'est pas encore éteinte et se nourrit des mêmes éléments, plus patente dans un temps, plus secrète dans un autre, plus évidente sous Charles X, tout aussi réelle sous Louis-Philippe.

Les annates étaient le paiement, dans les mains du pape, de la première année de revenu des fonctions ecclésiastiques, sans parler d'autres abus qui frappaient, non pas seulement le clerc, mais le séculier, dans toutes

les questions de la vie civile, à propos des testaments, des baptêmes et des mariages. La pragmatique sanction était un édit pris en commun entre Charles VII et le clergé de France, qui réformait une partie de ces abus et posait comme règle que le pape pouvait être déposé par un concile.

Louis XI, ayant besoin du pape Pie II pour doter un de ses cousins, le duc d'Anjou, du royaume de Naples, fit à Sa Sainteté le sacrifice de la pragmatique, et fournit sinsi la première occasion des remontrances, qui furent intitulées par le parlement de Paris : *Remontrances touchant les privilèges de l'église gallicane*. Nous regrettons de ne pouvoir en remettre le texte sous les yeux de nos lecteurs, mais nous devons nous borner à constater que, d'après des documents, sans doute bien incomplets, le parlement fait monter à six cents quarante mille écus les sommes prélevées par la papauté sur la France pendant le court espace de trente ans.

Cette remontrance ne fut pas écoutée ; mais, peu de temps après, Louis XI, qui, sans autrement y penser, fut un roi populaire, parce que son intérêt se trouva quelquefois et comme par

hasard d'accord avec celui des masses, s'étant brouillé avec le pape, parce que sa politique était de se brouiller et de se raccommoder souvent, fut heureux de pouvoir s'appuyer sur la protestation qu'il avait naguère dédaignée.

Quant au parlement, association intelligente, comme toutes les associations, ce n'était pas assez de la résistance passive, et les appels comme d'abus du clergé furent créés. Chose étonnante, c'est le parlement lui-même qui étend sa juridiction, et les rois le laissent faire.

On supposerait, en voyant s'établir une nationalité religieuse et restreindre au sein du pays l'autorité du monarque, que désormais le peuple possède un point d'appui pour rejeter au dehors le vieux débris de la conquête; mais alors on n'aurait pas compris combien les corporations sont égoïstes et exclusives de leur nature.

Le parlement agissait alors comme le pape, comme Louis XI, comme tout ce qui se sépare du peuple. Et cela nous explique pourquoi, à la même époque, l'assemblée qui condamnait les prétentions du pape condamnait aussi l'imprimerie. La scienceet la religion pouvaient mi-

ner également son influence, et elle entendait les maîtriser toutes deux.

Jusqu'ici le parlement ne s'est encore immiscé dans le gouvernement que pour les matières religieuses. Il semble que dès alors le mal qui peut résulter de la confusion des pouvoirs était senti par les esprits éclairés, car, dans la minorité de Charles VIII, fils de Louis XI (1484), un duc d'Orléans, ayant tenté de l'attirer dans son parti, un homme dont il faut conserver le nom, Jean de la Vaquerie, premier président, lui répondit en donnant la meilleure définition possible du pouvoir judiciaire : *Le parlement est pour rendre la justice au peuple ; les finances, la guerre, le gouvernement du roi ne sont point de son ressort.* Il est vrai que cette belle définition est la critique du passé et de l'avenir du corps qu'il présidait. Mais au reste, et sous Charles VIII, le parlement ne se mêla point de finances : car celui-ci n'en put obtenir un sou parisis lors de son expédition en Italie.

Il serait fastidieux, et plus encore inutile, de suivre la chronique parlementaire pas à pas. Nous tâcherons seulement de ne pas oublier un acte important : car, si nous avons bien précisé

l'institution, son organisation et sa tendance, on peut prévoir et déterminer à l'avance quel a été son rôle dans les malheurs de la nation. Elle subira, elle adoptera, elle fomentera des révoltes; mais, à fin de compte, ce sera toujours le parlement, et rien que le parlement.

Il s'efface sous Louis XII, qui, suivant Voltaire :

> Sur son trône avec lui fit asseoir la justice.

Mais il reparaît sous François Ier, exécuteur de tant d'injustices, à propos du concordat qui détruisait la *pragmatique sanction*. Il n'enregistra pas ce traité entre l'autel et le trône; et cet acte subsista, un peu plus éludé dans un temps, un peu plus appliqué dans un autre. C'est aussi sous ce règne que nous le voyons pour la première fois intervenir en matière de finances, à propos d'une grille d'argent que le roi voulait monétiser pour faire face aux besoins de l'état. Il serait superflu de dire que la grille reçut en effet cette destination, mais il ne l'est pas de mentionner que c'est le premier pas fait par le parlement de Paris sur le domaine administratif. C'était une innovation qui fut sui-



vie d'une autre beaucoup plus importante : la mise à l'encan par le chancelier Duprat de vingt charges de conseillers.

Nous avouerons que l'addition des vingt capitalistes qui payèrent le droit de vendre ou de rendre la justice ne porta aucune atteinte à la dignité du parlement; mais il faut reconnaître que c'était un premier pas pour annihiler la magistrature. Les anciens conseillers protestèrent; mais protester c'est tout ou rien. Alors ce n'était rien : car le successeur de François Ier ne se fit pas faute d'user de la prérogative de son prédécesseur; voyez agir Henri II.

Le règne de la chevalerie avait brillé et par suite dépensé. Les vexations des exacteurs sur le sel mirent en émeute une partie du royaume. Le peuple de Bordeaux s'en prit à son gouverneur et le tua. Le parlement de la ville n'empêcha pas le meurtre. En conséquence Anne de Montmorency, alors connétable, dompta la rébellion, livra cent bourgeois au boureau, et força les conseillers à déterrer avec leurs ongles le corps du seigneur gouvernant. Tous les parlements s'indignèrent, non pas du meurtre des cent bourgeois, mais du traitement appliqué à des magistrats; et la cour, pour se venger des

conseillers de Paris, infligea au peuple soixante-dix mauvais juges en plus.

Malheur pour le peuple, vengeance pour le parlement, c'est peut-être là toute l'histoire de la Ligue, qui commence à poindre : car voici les fils de Henri II, cette effroyable trinité composée de François II, de Charles IX et de Henri III.

Sous François II, cet époux de l'infâme Marie, si chantée sous le nom de Stuart ; ce roi mort si jeune et déjà si perfide commence l'ascendant des Guises, proches parents de la future reine d'Ecosse, et en même temps la Ligue. Elle se révèle par l'Inquisition, ce tribunal dont la pensée était à Rome, et que l'assassinat révèle partout.

L'Inquisition ne s'établit pas en France sous son véritable nom; mais déjà, sous François Ier, il y avait eu un parlement qui jugeait et brûlait pour faits de religion; il y avait eu des d'Oppède, des Guérin, des Cavaillon (en 1545). Et si, sous Henri II (en 1550), Guérin eut la tête tranchée pour avoir poussé ses excès jusqu'au massacre, après le viol et le pillage, la cause de sa condamnation se trouve dans l'irrégularité de sa justice et non dans sa justice elle-même;

car sous François II nous voyons des *chambres ardentes*, et des *inquisiteurs*, dont l'un, appelé *Mouchi*, a laissé son nom et son infamie à la famille des *mouchards*, qui nous saura gré d'avoir retrouvé ses titres. Le parlement lui-même fournit à ces commissions, de création toute royale, son double contingent de bourreaux et de victimes : les bourreaux en adjoignant deux de ses sections aux hommes choisis par le roi, les victimes en livrant Anne Dubourg, l'un de ses membres, et d'autres moins connus. . . .

Les idées de protestantisme croissaient par la persécution : c'est une expérience constante qui n'a jamais arrêté les persécuteurs. Une partie du parlement eut le malheur de soupçonner que la cruauté n'était pas le meilleur moyen de combattre les nouvelles hérésies. La réforme des abus monstrueux que le clergé perpétuait et augmentait lui parut un mode préférable ; et la discussion roulait sur ces questions brûlantes, quand le roi fut introduit, escorté des grands officiers de la couronne. Sa présence suspendit le débat ; mais il demanda qu'il fût repris, et qu'on parlât en toute liberté. Ainsi firent, d'après la parole royale, quelques hommes naïvement vertueux. Et Henri II, en se retirant,

donna ordre à son connétable de les arrêter, et de les remettre *à la chambre ardente*. Il avait alors seize ans et quelques mois, et était l'aîné de trois frères, dont deux, Charles IX et Henri III, le surpassèrent en infamie, et dont heureusement le troisième ne régna pas. Les familles populaires ne présentent pas de semblables prodiges.

Plusieurs des conseillers échappèrent à cette perfidie vraiment royale, dont la tradition est conservée. Mais Anne Dubourg, saisi et passé à la filière de trois officialités, en sa qualité de clerc, fut étranglé et brûlé en place de Grève. On a conservé ses dernières paroles : *Eteignez vos feux, renoncez à vos vices, convertissez-vous à Dieu*. C'est peut-être la première fois que la place de Grève a retenti de cet appel de la justice temporelle à la justice éternelle; et, par malheur, ce ne fut pas, hélas! la dernière. Mais un jour aussi la justice du peuple a paru là, et l'échafaud s'est retiré.

Déjà nous sommes en *pleine Ligue*, nous voyons des rois, mais nous voyons des Guises. Pendant le règne bien court mais trop long de Henri II, la conspiration d'Amboise éclate, et augmente la puissance des ducs lorrains. Il y avait place alors pour la justice, car les questions étaient

graves. Qui régnait réellement? Quel était le but des conjurés? quels étaient leurs principes? Sauvait-on l'état, ou le détruisait-on par le complot? Le parlement se mit à l'abri derrière un mur de boue, et le Guizard vainqueur reçut de lui son brevet de *père de la patrie*, que Cicéron avait mérité quand il existait une patrie.

Henri II mourut dans sa dix-septième année, et Charles IX lui succéda, régenté par cette Catherine de Médicis qui avait enfanté trois assassins, et allait accoucher de la Saint-Barthélemi.

Le rôle du parlement ne peut à cette période se préciser autrement que par son dévoûment aux libertés de l'Eglise gallicane, exprimées par son intérêt propre; et comme il avait lutté contre le clergé, il va lutter contre la réforme. Catherine de Médicis, tout en gardant rancune, traite avec les protestants; il fait, lui, des remontrances, et n'enregistre pas. Ce ne sont jamais les mêmes membres, mais c'est toujours le même parlement, toujours en garde contre les influences menaçantes. Dans l'ordre temporel le parlement, dans l'ordre spirituel le clergé, voilà deux idées aux prises, se disputant une chose qui n'appartient qu'à elle-même : la

France. Et soyez sûrs que, dans un cas donné, celui de la Ligue, par exemple, le clergé et le parlement seront une fois d'accord contre la monarchie, qui, elle aussi, voudrait avoir sa part à la curée.

Apparemment le clergé avait besoin du parlement, et la ligue n'allait pas assez vite, quand les conseillers, par suite du colloque de Poissy, contraints d'enregistrer, après plusieurs remontrances, un édit de tempérament, ajoutèrent cette clause, *que le parlement cédait à la volonté absolue du roi, qu'il n'approuvait point la religion nouvelle, et que l'édit ne subsisterait que jusqu'à nouvel ordre.* Cette clause, toute guizarde, insurgea les protestants, et le parlement ne vit plus d'autre remède qu'un traque général et des assassinats multipliés. L'ordre du jour était alors : *Tolle et crucifige,* Enlevez et pendez. Mais le résultat le plus sûr de ces sortes d'arrêts est de tuer des innocents et de créer des coupables : car pendre ceux qui ne se défendaient pas, c'était forcer à se défendre ; et le parlement recrutait ainsi pour les réformés, qui eurent bientôt des armées capables de lutter contre les troupes royales et de les battre. Mais le parlement n'y perdait rien.

C'est dans les troubles surtout que la puissance de la magistrature domine. Au milieu du jeu des factions, dont les intérêts varient chaque jour, dont les moyens irréguliers remettent tout en question, l'homme sent plus vivement le besoin d'une idée à laquelle il puisse rattacher son existence flottante. Cette idée qui ranime tout, c'est la justice; et dans les magistrats qui la représentent matériellement, aux jours d'orages, le peuple voit des sauveurs. Hélas! pourquoi, de tous les temps, si peu de magistrats ont-ils compris cette mission divine!

Au temps dont nous parlons, il existait pourtant un homme qui tenta de la remplir; et cet homme resta isolé. Dans le tableau confus de cette période historique, sur un fond de sang et de boue se détache la vénérable figure du chancelier de l'Hospital, ce juste qui n'apparaît, sous Charles IX et Médicis, que pour empêcher la prescription de la vertu. Ah! qui nous expliquera cet enchaînement des faits de l'humanité, qui place un l'Hospital près d'un Charles IX, un de Harlay près d'un Henri III? Et comment ces hommes ne sont-ils là qu'une protestation vivante et inutile contre le mal, et non les instruments efficaces du bien? . . . .

C'était pourtant à peu de chose près le rôle de l'Hospital. Il voulait arrêter le mal, le mal avançait; il voulait avancer le bien, et le bien s'arrêtait. Mais aussi à quels agents était-il forcé de donner l'impulsion? Voici ce que lui-même pensait des parlements et ce qu'il disait spécialement au parlement de Bordeaux :

« Messieurs, le roi a trouvé beaucoup de fautes « en ce parlement, lequel étant comme plus « dernièrement institué, vous avez moindre « excuse à vous départir des anciennes ordon« nances, et toutefois vous êtes aussi débauchés « que les vieux, par aventure pis........ Enfin « voici une maison mal réglée..... Vous esti« mez tant vos arrêts que les mettez pardessus « les ordonnances, que vous interprétez com« me il vous plaît..... On vous accuse de beau« coup de violences; vous menacez les gens de « vos jugements, et plusieurs sont scandalisés « de la manière dont vous faites vos affaires, et « surtout vos mariages : quand on sait quelque « riche héritière, quand et quand c'est pour M. « le conseiller.... D'ambition vous en êtes tous « garnis....... »

Tout cela était vrai et juste; mais quand on parle ainsi à une corporation, il ne faut plus

compter sur elle. L'Hospital eût commis une faute, si déjà l'hostilité n'eût été flagrante entre le parlement et l'administration.

On a vu que les parlementaires, fidèles à un système constamment suivi, ont toujours, à l'aide des troubles, augmenté leurs droits. En voici une preuve :

En 1563, le parlement de Rouen est appelé à déclarer la majorité du roi Charles IX. Certes, une semblable attribution ne paraissait pas devoir un jour rentrer dans sa compétence. Mais le parlement de Paris refuse d'enregistrer le décret de Rouen. Il représentait « qu'aucun édit « ne devait passer en aucun parlement du « royaume sans avoir été vérifié à celui de Pa« ris; que l'édit sur la majorité du roi portait « que les huguenots auraient liberté de con« science, mais qu'en France il ne devait y avoir « qu'une religion; que le même édit ordonnait « à tout le monde de poser les armes, mais que « la ville de Paris devait être toujours armée, « parce qu'elle était la capitale et la forteresse « du royaume. »

Ainsi les jugeurs en étaient arrivés à disposer de la couronne; mais Charles IX, soufflé par sa mère, répondit : « Je vous ordonne de ne

« pas agir avec un roi majeur comme vous avez « fait pendant sa minorité; ne vous mêlez pas « des affaires dont il ne vous appartient pas de « connaître; souvenez-vous que votre compagnie « n'a été établie par les rois que pour rendre la « justice suivant les ordonnances du souverain. « Laissez au roi et à son conseil les affaires d'état; « défaites-vous de l'erreur de vous regarder com- « me les tuteurs des rois, comme les défenseurs « du royaume, et comme les gardiens de « Paris. » Enfin, il ordonna d'enregistrer, et, après une longue résistance, on enregistra, toujours rancune tenante.

Cette rancune se manifesta lors de l'enregisment de la belle ordonnance de l'Hospital rendue par Charles IX à Moulins, dont nous voudrions pouvoir rappeler les belles dispositions. Cette ordonnance, entre autres choses, fondait la juridiction des consuls à Paris et dans plusieurs villes, et, par un esprit de prévoyance, dissolvait les confréries, dont l'abus produisit la Ligue. Cet article révolta le parlement de Paris, qui remontra beaucoup et finit par enregistrer. Mais l'article enregistré ne reçut pas son application.

C'est une tâche vaine de rechercher à cette

époque de véritables magistrats : le pied glisse dans le sang ou heurte des cadavres. L'Hospital n'est plus chancelier, et Charles IX est toujours roi ; le parlement subsiste, mais il n'a rien à remontrer contre les édits qui défendent (sous peine de mort) de s'éloigner de l'Eglise romaine, qui chassent les prédicants du royaume, qui excluent les réformés de la magistrature. Il rend au contraire ces édits plus acerbes ; il ajoute qu'à l'avenir, tout homme reçu en charge fera serment de vivre et mourir dans la religion catholique romaine : comme si l'homme, ce frêle jouet d'une force supérieure, pouvait jurer quelque chose ; comme si notre pauvre humanité, qui ne possède jamais rien en propre, pas même le présent, pouvait hypothéquer l'avenir !

Mais ce n'est pas assez, il décrète l'assassinat ; et, sur la proposition d'un procureur-général, Bourdin, il offre une prime de cinquante mille écus à quiconque mettra à mort l'amiral Coligny. L'assassin eût empiété sur le domaine royal : car Charles IX, à la Saint-Barthélemy, gagna la prime et au-delà. Il n'entre pas dans notre plan de retracer les scènes de cette exécrable tragédie, mais nous ne laisserons point passer en silence l'abominable magistrature.

Le troisième jour des massacres, qui continuaient encore à Paris, et commençaient dans la province, Charles IX, qui avait alors 23 ans, se rendit au parlement, et demanda justice des protestants qu'il avait égorgés; il accusa Coligny et les siens d'avoir conspiré contre lui, et de l'avoir forcé à répandre leur sang pour sa défense personnelle. Or il était notoire que Coligny, assassiné une première fois trois jours avant, était agonisant par suite de sa blessure.

Le parlement se montra digne de la confiance royale (1572) : il condamna Coligny à être traîné sur la claie et pendu à la place de Grève, il ordonna de raser son château de Châtillon, et déclara ses enfants roturiers; enfin il décréta une procession qui se ferait tous les ans à Paris pour rendre grâces à Dieu de ces massacres, et en célébrer la mémoire. On ne sait s'il faut plus s'indigner contre les assassins qui s'étaient disputé les lambeaux du corps de l'amiral que contre les juges qui se vengeaient de n'avoir pas eu leur morceau dans cette horrible curée! Quant à la procession, elle ne se fit point; mais la Ligue eut bientôt les siennes, et le parlement y figura. Charles IX mourut deux ans après, dans des flots de sang, comme il avait vécu;

mais alors c'était le sien qui coulait, et le remords l'assista dans ces derniers moments. On eût pu croire à la justice divine si ce roi n'avait pas eu un frère qui lui succéda sous le nom de Henri III.

La règne de celui-ci vit s'accomplir la pensée de la Ligue, qu'il tenta de désarmer, d'abord en se plaçant à sa tête, et plus tard, en assassinant François de Guise et son frère. Mais ces deux lâchetés ne la rendirent que plus puissante, et bientôt elle eut son administration à elle, et son parlement, formé des mêmes hommes qui composaient celui du roi, à quelques exceptions près : car, sur environ cent quatre-vingts membres, cent vingt-six firent serment sur le crucifix de ne *jamais* se départir de la sainte Ligue, et de poursuivre la vengeance de la mort des deux princes lorrains.

L'exécution suivit de près, et le 31 janvier 1589 on nomma des commissaires pour informer, sur la requête de la veuve du duc de Guise, contre les assassins, en tête desquels figurait Henri III.

Mais, pour n'être pas injuste, il faut dire que, quelques jours auparavant, le nouveau gouverneur de la Bastille avait fait arrêter cinquante

magistrats soupçonnés de fidélité au roi, au nombre desquels Achille de Harlay, premier président; de Thou et Potier, présidents. Ce qui n'empêcha pas le parlement de siéger le lendemain sous la présidence de Brisson, qui plus tard fut victime de ses ménagements envers les deux partis. En vain le roi voulut-il le dissoudre : son envoyé fut mis en prison, et, fort heureux de n'être point pendu, revint sans réponse. Henri III eut alors recours aux moyens en usage avant lui, et nomma un nouveau parlement, qui devait siéger à Tours. C'est au milieu de ces embarras qu'il fut assassiné à Saint-Cloud par un moine, laissant enfin vacant ce trône que ses deux frères et lui avaient avili plus encore qu'ensanglanté.

Ici commence la branche des Bourbons. Dans l'ordre de la légitimité, Henri de Navarre était l'héritier incontestable de la couronne : mais ce prétendu droit ne s'est jamais maintenu que par la force; et Henri IV, roi légitime, eut d'abord à conquérir son royaume. Bien lui prit d'être un grand homme de guerre et un profond politique : car, s'il eût attendu bourgeoisement, dans un de ses châteaux de Béarn, sa patente de royauté, la France n'eût jamais connu cette

longue série bourbonnienne qui lui procura tant de gloire !

Ce ne fut pas, en effet, Henri de Bourbon qui fut proclamé roi après la mort de Henri III, mais bien un cardinal qu'on nomma Charles X. Le duc de Mayenne fit enregistrer cette royauté au parlement de Paris (1589). Par malheur Charles X était prisonnier de Henri IV quand on le fit roi, mais le duc de Mayenne était son lieutenant-général. Nous avons connu depuis un autre Charles X; dont le manteau royal couvrait aussi une autre Ligue.

Pour Henri IV, il avait autre chose à faire que de recourir aux formalités des parlements; il savait bien qu'il obtiendrait toutes les sanctions possibles quand il serait vainqueur. Aussi déjà, au combat d'Arques, il ébréchait l'édit du parlement, qui, par une nouvelle décision, reconnaissait le pouvoir du légat du pape, et faisait publier un arrêt par lequel il condamnait à mort tout individu qui correspondrait avec le *huguenot*.

A chaque arrêt Henri IV répondait par une victoire : la bataille d'Ivry fut livrée le 14 mars 1590; et quelque temps après, le 14 mai 1590, mourut ce fantôme de roi, dont toutes les pré-

rogatives royales se bornèrent à mourir en prison.

C'est ici une recrudescence d'agitations et de troubles. Le roi d'Espagne Philippe II, le pape, Mayenne et les Seize, se disputaient les pouvoirs de la Ligue, et le parlement était toujours prêt à sanctionner le droit du plus fort; mais déjà les Seize soupçonnaient la fidélité de quelques uns de ses membres. Brisson, qui avait prêté serment à la Ligue, en même temps qu'il protestait en secret par devant notaires, présidait le parlement. Un procureur qui correspondait avec les troupes royales lui fut déféré. C'était le cas d'appliquer l'édit que nous avons cité; mais Brisson sauva le procureur. Bussy le Clerc, gouverneur de la Bastille, fit pendre Brisson et deux de ses collègues. Ce furent des martyrs, moins la bonne conscience: car on tournait contre eux les armes qu'ils avaient eux-mêmes forgées.

Le parlement souffrit l'exécution, et continua de siéger sous un nouveau président.

Dans le même temps, comme cela s'était déjà vu bien des fois, outre le parlement de Paris, il y avait le parlement du roi, parlement nomade, qui essayait son autorité. Il eût été difficile à la



justice de trouver un lieu où elle pût s'asseoir; elle eût penché pour celui que présidait Achille de Harlay, qui, échappé à la Ligue, s'était rendu auprès du roi. Il faut laisser tomber le rideau sur ces temps d'horreurs et de meurtres; à peine se sent-on la force de mentionner la résistance des conseillers de Paris à l'influence espagnole, et leur protestation en faveur de la loi salique, acte qui ne constate qu'une lâche condescendance envers Mayenne, le plus fort de cette époque.

Enfin, par ses victoires, son abjuration et ses transactions secrètes, Henri IV devint maître de la capitale et de la France. Son premier soin fut de faire lacérer les délibérations des magistrats ligueurs pendant tout le temps des troubles, et de réorganiser le parlement de Paris, en fondant ensemble les deux qui existaient. Tous les membres prêtèrent serment de fidélité au monarque entre les mains du chancelier, sans qu'il fût possible de distinguer les ligueurs des royalistes. La tradition de ces sortes de serments est conservée dans le temple de la justice. Bien d'autres présidents ont prêté plus de serments que Brisson, mais avec plus de bonheur que lui. Cette fidélité n'a jamais au surplus dépassé les bornes de la simple



formalité : le règne de Henri IV nous en offre plus d'un exemple. Amiens était livrée aux Espagnols ; et le roi, pour la reprendre, ayant besoin d'argent, avait, sur l'avis de Sully, créé quelques nouveaux impôts et charges nouvelles. Le parlement refusa d'enregistrer, et vint lui remontrer les besoins de l'état. « Le plus grand « besoin de l'état, répondit-il, est de chasser « les ennemis de l'état. Vous êtes comme ces « fous d'Amiens, qui, m'ayant refusé deux « mille écus, en ont perdu un million. » Et il força d'enregistrer, et Amiens fut reprise.

Une nouvelle remontrance eut encore lieu à propos de l'édit de Nantes, qui fixait l'état des protestants ; mais le président Jean-Auguste de Thou vainquit la répugnance des anciens ligueurs, et l'arrêt passa.

Ce corps du reste aurait rendu un grand service au pays, si, après avoir expulsé comme complices de l'assassinat de Jean Châtel les jésuites, qui ne vivaient que par tolérance, il n'avait pas plus tard, et sur la demande de Henri IV lui-même, consenti à les rappeler. Il rendit aussi à cette époque un autre genre de service en condamnant le prince de Condé, qui s'était enfui avec sa femme, que le roi voulait désho-

norer, à subir tel châtiment qu'il plairait à Sa Majesté d'ordonner.

C'est peu de temps après que Henri IV mourut assassiné. Le parlement se grandit alors d'une nouvelle prérogative qu'on ne lui connaissait pas. Il attribua la régence à Marie Médicis pendant la minorité de Louis XIII. On lit que d'Epernon, chargé de faire opérer l'enregistrement, montra un grand déploiement de troupes, et que, dans l'enceinte du parlement, il proféra des paroles menaçantes en portant la main sur la garde de son épée. Ces violences étaient plus ridicules que nécessaires, et jamais ces prétendus tuteurs des rois ne se sont refusés à jouer un rôle dans les comédies qui rehaussaient leurs fonctions. Par malheur cette fois encore le rôle se borna à cette formalité; et, n'étant plus consultés, ils n'exercèrent plus pendant long-temps leur autorité qu'en jugeant des doctrines et des livres.

Ils eurent bien quelques velléités de s'immiscer dans les questions politiques; mais bientôt Richelieu sut comprimer toutes les tentatives de ce genre, et il fallut bien se borner à rendre de mauvais jugements, soit infâmes, soit absurdes. Ainsi, à peu de distance, la maréchale d'Ancre

est condamnée pour crime de magie; Aristote reçoit l'appui d'un arrêt en justice ; le mariage du duc de Gaston, frère du roi, est cassé sur l'autorité de Plutarque; enfin la fondation de l'académie française est contrariée par les cauteleuses décisions des magistrats. Quelle règle de justice voulez-vous trouver à ces décisions? L'intérêt seul est au fond de tout cela. Les infamies ont pour but la faveur royale, et les absurdités le maintien de la puissance de la robe. L'arrêt sur Aristote envahit sur l'université, et celui sur l'académie empêche une nouvelle juridiction sur la librairie.

Suivez au surplus l'ordre des temps. Pour faire face aux dépenses, Richelieu retient trois quartiers d'arrérages dus aux rentiers de l'Hôtel-de-Ville, et crée vingt nouvelles charges de conseillers. Le parlement, cachant son intérêt sous l'apparence de l'intérêt général, prête main-forte aux rentiers. Mais Richelieu avait la main plus forte, et le parlement disparut jusqu'à la mort du ministre. Les conseillers néanmoins gardèrent rancune contre le pouvoir, et s'ils consentirent une fois encore, au décès de Louis XIII, à décerner la régence, en cassant un testament royal, ils ne profitèrent pas moins de

la première occasion de troubles pour ressaisir leur influence.

La Fronde, malgré son caractère léger, ses incidents comiques, sa guerre de *pots de chambre*, comme l'appelait Condé, avant d'avoir passé à elle, est plus près d'une révolution que la Ligue, par cela seul que ses intérêts sont plus étendus. La Ligue est l'affaire de quelques uns : le combat est engagé, mais sur des questions personnelles; c'est Henri IV ou Mayenne, mais ce n'est pas le peuple. La Fronde, au contraire, qui prend sa source dans la dilapidation des finances, a d'abord une cause réelle, et soulève toute la nation. Les chefs viennent plus tard avec leurs passions incohérentes, indéterminées, journalières, qui font perdre de vue le premier but, le soulagement des classes malheureuses, et substituent une sédition à une révolution. On s'était soulevé par la haine d'un système, on continue par la haine d'un homme ; et si vous ajoutez que chacun des directeurs, poussé par un motif tout personnel, accaparait pour son compte l'agitation de tous, et cherchait son bénéfice partiel dans cette perturbation générale, en face d'un homme astucieux comme Mazarin, vous verrez bien qu'en effet la Fronde

ne fit que ce qu'elle devait faire , parce qu'à la longue on ne pouvait pas la comprendre. Elle allait être plus sanglante que la Ligue ; elle ne fut que plus ridicule. Le jour du peuple n'était pas venu.

Pour celui qui connaît le parlement de Paris, il est évident qu'il devait être au moins complice de cette émeute prolongée. Il fut mieux que cela, il en fut l'auteur, et, comme à l'ordinaire, l'intérêt général fut la cause ostensible.

La querelle commença par des questions d'argent. Mazarin entendait les finances comme on les entend encore aujourd'hui : satisfaire les besoins du pouvoir et se créer une fortune personnelle. Ce n'était pas le système de Sully et de Turgot ; mais dans la galerie financière vous trouverez plutôt cent types de Mazarin qu'une seule copie de Turgot ou de Sully.

Richelieu, tout étranger à ces détails qui font vivre l'état, avait d'abord dévoré l'héritage de Henri IV, et puis pourvu aux besoins journaliers avec les ressources du jour. Mais si le trésor amassé par Sully le mit à même d'assouvir les appétits qu'excite toujours une royauté nouvelle, Mazarin, qui lui succédait, fut obligé d'anticiper sur l'avenir, puisque le passé ne lui

laissait rien et que le présent ne suffisait pas.

Il commença par imposer les maisons des faubourgs, peuples de malheureux qui se réfugièrent sous l'égide du parlement : tant le principe de justice est enraciné dans le cœur de l'homme, et le rattache au moindre haillon qui le lui représente.

Cet impôt produisit peu et blessa beaucoup d'individus. C'est le fait de toutes les contributions mal réparties. Mais Mazarin avait d'autres ressources : on tint bientôt un lit de justice pour faire enregistrer dix-neuf édits de même nature. La présence de la personne du roi parut alors nécessaire, et Louis XIV, âgé de sept ans (1645), parvint à répéter distinctement ce discours tout-à-fait royal : « MES *affaires m'amènent au par-* « *lement. M. le chancelier expliquera* MA VO- « LONTÉ. » M. Séguier expliqua cette auguste volonté et lut les dix-neuf édits. Il ne nous est pas possible de les rapporter ; seulement, et pour en donner une faible idée, nous dirons qu'un de ces édits ordonnait aux citoyens d'acheter quinze cent mille livres de rentes dont ni l'intérêt ni le capital n'étaient assurés, et que le plus raisonnable de ces rescrits mettait la noblesse à l'enchè-

re. L'origine de la Fronde n'est pourtant pas là tout entière.

Certes, le parlement, qui toujours s'appuyait sur le peuple pour monter plus haut, n'eût pas délaissé sans protestations les intérêts populaires; il aurait fait ses remontrances habituelles, et, suivant ses habitudes aussi, il aurait enregistré.

Mais son intérêt était aussi blessé par d'autres édits. Vingt charges nouvelles de conseillers avaient été créées; d'autres nouveaux offices, sous les titres de conseillers du roi, de contrôleur de bois, de jurés-crieurs de vin, d'agents de change, étaient constitués; et ces nouveaux offices pouvaient attirer à eux quelques parcelles des attributions indéfinies du parlement. La mesure était comble.

Mazarin le savait; mais, rassuré par les divisions qu'il avait habilement semées entre les différents corps du même uniforme, le grand-conseil, la cour des aides et la chambre des comptes, à raison de vaines préséances, il ne soupçonnait pas cet instinct qui, au moindre danger, concentre sur le même point tous les intérêts menacés.

A l'apparition des édits toutes les querelles

furent oubliées, et un arrêt d'union scellé. Jamais, par malheur, l'intérêt public n'opéra de semblables prodiges chez les hommes de robe.

Mazarin suivit alors la règle constante des gouvernants : il recourut à la force. Après avoir cassé l'arrêt et défendu de s'assembler, il fit saisir les membres les plus suspectés. C'était le meilleur moyen pour tourner l'opposition en révolte. La force n'est bonne qu'à la condition de la bien employer. Bien des gouvernements ont péri et périront pour n'avoir pas compris ce principe.

Cependant le crédit était épuisé, et les impôts ordinaires n'étaient même pas payés. Le besoin d'argent s'augmentait par une guerre ruineuse. Mazarin fit tenir un second lit de justice par le jeune roi, et n'obtint rien de plus qu'au premier. Il avait défendu de s'assembler, et les assemblées continuaient. La cour supportait ces insultes, quand, la victoire de Lence, remportée par le prince de Condé, relevant son énergie, elle crut pouvoir se venger par l'arrestation du président Potier de Blancménil et du conseiller Broussel. Broussel était un vieillard de 73 ans, qui conspirait sans s'en douter, et proposait au parlement des résolutions vigoureuses, inspirées

par les habiles d'alors, croyant qu'elles venaient de lui. Son nom était cher au peuple, qu'on dupait comme le conseiller. Sa cuisinière commença l'émeute, qui le premier jour fut toute populaire.

Le lendemain les bourgeois se joignirent au peuple ; puis le parlement, qui n'a jamais manqué à une seule révolte; puis les grands, qui gagnent toujours aux désordres, parce qu'ils trafiquent de leur influence et font acheter leur coopération. Ce lendemain fut la journée des barricades, dont la théorie s'est conservée jusqu'à nos jours.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette guerre, dont le souvenir n'est si plaisant que faute d'être bien compris. On fit alors beaucoup de chansons et de facéties; mais il y eut aussi des combats, des brigandages et des ruines. Le parlement parut dans cette affreuse bagarre; il leva des troupes, nomma des généraux, sans que nous ayons la douleur de regretter un seul de ses membres. Il se battait par procuration. Du reste cette première collision se passa plus en négociations qu'en batailles, parce que les négociations assuraient mieux les intérêts des meneurs que les victoires n'auraient pu le faire.

Mazarin, qui savait transiger, revint à Paris, où le parlement avait mis sa tête à prix; mais comme cette première épreuve n'était pas suffisante, l'emprisonnement du prince de Condé vint rallumer la guerre civile, à peine éteinte.

La logique ordinaire ne suffit pas pour apprécier cette époque : car le peuple, qui avait fait des feux de joie à la nouvelle de l'arrestation du prince; le parlement, qui avait armé contre lui, prirent ensemble son parti ; et Turenne, qui avait commandé la Fronde, devient, pour cette nouvelle campagne, le général de la cour. Nous ne voyons alors que deux choses constantes : l'ambition du parlement, et la haine de Mazarin ; pour le reste, nous renvoyons à l'explication de l'avocat-général Talon avec le coadjuteur de Retz, dont l'esprit remuant fut le principal moteur de la Fronde : *Nous ne savons ce que nous faisons.*

Après cette reprise d'hostilités, le parlement de Paris rendit beaucoup d'arrêts. C'était peu faire, car Turenne battit Condé, et la Fronde finit. Le peuple rentra chez lui, on ne s'en occupa plus; le parlement complimenta Mazarin et condamna Condé. Pauvre justice! Mais la justice n'a rien à voir ici.

Aussi ce ne fut pas elle qui fut humiliée quand Louis XIV, en bottes et le fouet à la main, vint tancer les conseillers récalcitrants. Ce ne fut pas elle qui fut avilie quand, plus tard, ces mêmes magistrats baisèrent les pas de Mazarin.

Il est facile de comprendre qu'après le coup de fouet de l'homme botté, le parlement doit céder la place, comme corps politique. Et, en effet, il ne reparaît plus sur la scène que pour essuyer lui-même des remontrances; il lui est enjoint, en 1657, d'enregistrer d'abord, et de faire ses représentations plus tard. Nous ne voyons même pas qu'il en ait fait dans bien des cas où elles étaient nécessaires, et quand elles auraient pu servir l'intérêt public.

A juger le parlement sur cet intervalle de tranquillité intérieure qui vit les dragonnades et la révocation de l'édit de Nantes, on ne soupçonnerait pas son existence. Point de remontrances, point de refus d'enregistrer; et pourtant que de meurtres, que d'abus, que de dilapidations! Les traditions parlementaires avaient-elles donc péri? Non : lâches devant un homme fort, fortes devant un homme lâche, elles s'endormaient et se réveillaient suivant les circonstances.

On le vit bien quand, à la mort de Louis XIV, le parlement, dépositaire du testament du maître sous lequel il osait à peine respirer, annula toutes les clauses de la volonté royale, mais mortuaire, de l'homme qu'on traînait aux caveaux de Saint-Denis. Il ne fallut pas lui forcer la main pour exercer une prérogative vaniteuse; mais il voulut, après la besogne faite, donner aux flatteries qu'on lui avait prodiguées un sens qu'elles ne comportaient pas. Il prétendit marcher de pair avec le régent. Celui-ci fit intervenir à point un décret royal qui rappelait les jugeurs à leurs fonctions judiciaires et leur fixait la place qu'ils n'eussent pas dû déserter. C'était une grande leçon pour ceux qui acceptent la mission de bâtir des trônes; et cette leçon n'a jamais servi.

Que le lecteur nous pardonne ces retours du passé sur notre position actuelle : le passé ne serait rien s'il n'était un enjeu de l'avenir.

Le système de Law et la régence sont, dans la mémoire de tous, deux faits inséparables. Impositions, emprunts et vols, ce sont pour nous les signes certains d'une royauté nouvelle, abstraction faite des serments, qui, par bonheur, ne coûtera rien.

La royauté, comme symbole de l'ordre, n'a jamais été en France qu'une cause de trouble et de ruines. Voici pourquoi : c'est que le principe royal est de sa nature isolé, égoïste et lâche; et cela est tout simple, puisqu'un intérêt particulier ne peut avoir un autre caractère. Ainsi la moralité lui manque, et il ne lui reste plus que le contraire de la moralité, ou autrement la corruption. Or l'agent le plus sûr de la corruption, c'est l'argent : donc toute nouvelle royauté doit dépenser beaucoup. C'est un avis qu'on paie faute de l'avoir écouté. L'histoire le dit, et nous commençons à l'apprendre.

En effet, depuis Henri IV, jamais succession royale ne fut acceptée que sous bénéfice d'inventaire. Toute promotion au trône équivaut, pour le pays, à une augmentation d'impôts; et comme, dans ses différents termes, la question s'est toujours résumée par un prélèvement sur le nécessaire, l'impôt était lui-même une cause de révolte, qu'il ne s'agissait plus que d'exploiter.

Le parlement n'y manqua jamais; et si la régence n'eut ni la Ligue, ni la Fronde, c'est qu'alors le système de Law ne bouleversait que les fortunes acquises. Peut-être faut-il ajouter

que le peuple se souvenait de la Ligue et de la Fronde, qui n'avaient rien changé pour lui: car le peuple se souvient sans le secours des figures et des livres.

Il est certain que les parlementaires se roidirent contre le système de Law, et il est plus certain qu'ils ne le comprenaient pas. Et néanmoins ils essayèrent de raviver la guerre civile; mais leurs parades en robes rouges ne fixèrent pas l'attention publique.

Le résultat le plus positif, c'est que le parlement voulait gagner beaucoup, et qu'il perdit plus qu'il ne pouvait acquérir. C'est ce que lui fit comprendre M. d'Argenson, après de dures paroles, quand il lui recommanda de ne jamais outrepasser ses devoirs, qui se bornaient à rendre la justice.

On pense bien que le parlement fit usage des remontrances, et que la cour employa la force: ce sont deux théories qui ne sont jamais perdues. Plusieurs conseillers furent arrêtés, et le corps entier exilé à Pontoise, laissant derrière lui deux arrêts: l'un qui décrétait de corps le financier Law, et l'autre qui défendait de rendre la justice aux particuliers.

A cette cause financière les conseillers avaient

accolé une question d'intérêts religieux. Nous ne pourrions pas nous occuper maintenant de la bulle *Unigenitus*, mais on s'en occupait alors; et c'est en la repoussant que le parlement parvint à expulser les jésuites, qui, comme on sait, n'ont jamais reparu.

Il est vrai que, le 4 décembre 1720, le parlement l'enregistra, tout en la considérant comme un fléau; mais il ne le fit qu'aux deux conditions suivantes : la première, qu'il reviendrait à Paris; la seconde, qu'on ne s'adresserait qu'à lui pour enregistrer les décrets. Il faut bien ajouter que peu de temps après il déclara que cette bulle n'était pas un article de foi (4 décembre 1720).

C'est ici que commence la destruction du parlement. C'est un fait remarquable, que cette puissance, augmentée par tant de moyens iniques, s'affaisse quand elle s'appuie pour la première fois sur une base juste. Et les causes de ce fait sont bien évidentes.

Les refus d'enregistrer, les remontrances, étaient punis par l'exil, qui suspendait le cours de la justice; et de plus les parlementaires refusaient de juger, pour faire prévaloir leurs décisions. Il fallait donc, pour éviter les troubles,

que le pouvoir pourvût à l'absence des jugeurs.

Il fit une première épreuve, qui ne pouvait réussir. Alors le parlement était plus qu'une puissance permanente : c'était une idole, avec sa foi, son culte et ses offrandes ; et il ne fallait pas s'attaquer directement à lui. Mais l'essai prouva qu'on pourrait détruire cette usurpation, qui, n'étant ni peuple ni roi, vivait sur la substance des deux.

Dès lors la royauté se fit forte en face de lui ; long-temps menacée, elle prit l'offensive, lui posa des limites. Mais cent quatre-vingts démissions suivirent de près le décret royal ; et la première obligation du trésor était de rembourser le prix. La cour fut atterrée, car l'argent était dévoré. On touchait à une révolution, quand un fou, nommé Damiens, vint se jeter à la traverse par une tentative dont lui-même n'a jamais rendu compte. Les courtisans, plus experts, se prévalurent de cet assassinat ridicule.

La suite la plus certaine de ces tentatives manquées est de doubler la force de la victime. On connait, dans les grandes maisons, l'art d'utiliser ces sortes d'homicides ; et, en effet, à l'époque dont nous parlons, toutes les discordes, toutes les haines, tous les ressentiments cessèrent.

Les causes existaient encore, et le parlement se remit en campagne. Il dompta le clergé sédentaire, il finit par expulser les jésuites, et le clergé et les jésuites survécurent au parlement.

Jusqu'ici, néanmoins, il avait fait chose qu'il devait faire. Mais, débarrassé d'un ennemi, il porta plus haut ses attaques : il s'en prit à la royauté pour assouvir des vengeances de vieille date. Il la traduisit devant le peuple, qui, pour être juste, abolit deux institutions mauvaises, la royauté et le parlement.

Pour vaincre le clergé, les jésuites et les courtisans, tous les corps parlementaires s'étaient coalisés, et avaient subdivisé leurs forces en fractions, désignées sous le nom de *classes*, qui correspondaient entre elles et s'appuyaient les unes les autres. On prenait pour mot d'ordre *unité, indivisibilité*. La cour, qui résistait avec tant de peine au parlement de Paris, comprit qu'elle succomberait sous les efforts de tous ; et, après avoir vainement tenté de le rappeler à sa première destination, elle recourut à une mesure qui, employée inutilement une première fois, pouvait réussir plus tard. Le parlement fut exilé ; à sa place, les conseillers d'état et maîtres des requêtes rendirent la justice ; et de plus, le

ressort de Paris fut divisé, six conseils supérieurs établis, et la vénalité abolie.

A coup sûr il y avait là deux améliorations importantes, car il était ridicule que la juridiction de Paris s'étendît aussi loin, et plus ridicule encore que le droit de juger fût vendu. Mais cette seconde épreuve, qui minait réellement pour l'avenir le colosse du parlement, ne fut pas faite à une époque favorable.

Les gens de robe ont toujours été trop habiles à intéresser le peuple dans leur cause personnelle; la cour, au contraire, n'a jamais su se l'attacher, parce que la monarchie n'a point à sa disposition une seule idée populaire. Aussi, quand le chancelier Maupeou fit sa réforme, qui, indépendamment des motifs, était toute d'intérêt général, les masses, qu'il servait, protestèrent par des murmures, et le premier acte de Louis XVI, qui voulait se rendre agréable à la nation, fut de rappeler le parlement. Nous allons voir bientôt sa reconnaissance et la sincérité de son patriotisme.

Quand on étudie attentivement les convulsions d'un pays et ses angoisses, on s'aperçoit qu'à la longue tous les symptômes se matérialisent, et que c'est toujours, en dernier résultat, la ques-

tion du bien-être qui amène la crise que la puissance morale peut seule préparer et rendre salutaire.

Certes, nous ne pensons pas que la révolution de 89 ait été le résultat spontané de la seule exagération des impôts; nous affirmerions, bien au contraire, que sa moralité la rendait inévitable: mais le choc de l'argent produisit l'étincelle; et si celle de 1830 ne fut pas aussi féconde que l'autre, c'est peut-être que moins d'intérêts positifs étaient en jeu. Néanmoins, comme les intérêts moraux finissent par concentrer, au moyen d'une attraction intelligente, les intérêts matériels, la sanction ne peut manquer d'arriver. C'est là tout le secret des révolutions.

Revenons aux faits historiques. Il est certain que depuis Henri IV tous les rois faisaient faillite en mourant, et que Louis XVI, triste héritier de toutes ces successions banqueroutières, n'osait même plus compter. Le parlement l'y força.

C'est ici qu'on retrouve dans toute son importance cette formalité, si frivole à son origine, de l'enregistrement. C'est ici que la régularité du sieur de Montluc porte ses fruits.

Le déficit était énorme, tout le monde le sa-

vait. Le ministère de Calonne l'avait augmenté, et la première assemblée des notables ne l'avait pas comblé. Cette législature en petit avait accepté l'enjeu de la royauté; elle avait admis les assemblées provinciales, l'abolition des corvées, la répartition égale des impôts; enfin tout ce que la monarchie livrait; mais elle ne lui avait rien concédé.

La cour, abandonnée à elle-même, ne conservait plus que le peu de terrain qui existe entre la déconfiture patente et la banqueroute déclarée. Elle crut pouvoir se dispenser de déposer son bilan; elle tenta de se créer de nouvelles ressources. Mais, pendant ce long espace de siècles qui virent passer tant de royautés, les courtisans de toutes les époques avaient tant pressuré la matière imposable, qu'un nouveau pressurage, au lieu d'or, allait donner du sang.

Les ministres imaginèrent d'abord l'édit du timbre sur certains actes désignés; les parlementaires, dominés encore une fois par une pensée permanente d'ambition, et ne se proposant pas autre chose que d'humilier la cour et de la dompter par la peur, demandèrent la communication des pièces qui constataient le déficit, les recettes et les dépenses. C'était tourner le

poignard dans une plaie déjà envenimée. On leur répondit qu'ils n'avaient point le droit de prononcer sur ces matières, et que la nation seule pouvait donner son consentement à un impôt perpétuel. Aussi, après l'enregistrement qui eut lieu dans un lit de justice tenu à Versailles, le 6 août 1787, le parlement, contraint de laisser faire, protesta en retorquant contre ses auteurs l'argument tiré de son incapacité, à l'occasion de l'impôt territorial, et demanda la convocation des états-généraux. Mentant à tous ses principes et à tous ses antécédents, il déclara « que c'était par déférence seulement « que de tout temps il s'était porté à enregistrer « les impôts; que cette erreur avait duré trop « long-temps, et qu'à l'avenir le roi n'obtien- « drait plus aucun impôt sans, au préalable, « avoir convoqué et entendu les états-géné- « raux. » Il était difficile d'engager avec plus de mauvaise foi le débat; mais le peuple, qui ne pouvait qu'y gagner, accueillit avec ardeur cette doctrine toute nouvelle, et le conseiller d'Esprémenil remporta sa première ovation, que depuis il n'a que trop regrettée.

La royauté, à laquelle on rompait en visière, usa du peu de force qui lui restait encore pour

exiler le parlement à Troyes. Cet ordre, transmis par lettres de cachet, fut exécuté dans la nuit du 14 au 15 août 1787; mais les parlementaires laissaient derrière eux les mêmes embarras et les mêmes résistances. La cour des comptes et celle des aides subirent l'enregistrement imposé par les deux frères du roi; mais elles firent les protestations dont la cour exilée avait donné l'exemple.

Le ministre de Brienne, rencontrant partout des oppositions renaissantes, crut qu'il valait encore mieux transiger avec la vieille opposition, attiédie par l'ennui d'un long exil, que de se livrer à des innovations dangereuses. En changeant la forme des édits, il fit la paix avec le parlement, qui enregistra la prorogation des deux vingtièmes, impôt tout aussi onéreux que ceux qu'il avait repoussés. C'était encore une transaction dont, comme à l'ordinaire, le peuple devait payer les frais. Mais il n'était plus donné à personne d'arrêter l'élan national, qui désormais allait se faire jour au milieu des décombres d'institutions ruinées.

Les édits enregistrés n'étaient que de vains palliatifs pour une maladie arrivée à son dernier période : les vingtièmes, qu'une goutte de rosée sur une plaine desséchée.

On chercha d'abord à attirer à soi la popularité par diverses dispositions rendues publiques coup sur coup. La maison du roi et celle de la reine furent restreintes ; on s'occupa des pensions ; on réveilla la sympathie de l'armée par l'institution nouvelle d'un conseil de guerre ; on fonda un bureau consultatif pour les finances et le commerce. On se crut alors en mesure de proposer un nouvel impôt, et, pour plus de précaution, on accola le décret financier à un autre qui restituait aux protestants leurs droits civils.

Les deux édits furent présentés le 19 novembre dans un nouveau lit de justice ; et, le roi ayant désiré que la discussion eût lieu en sa présence, la controverse commença. Mais, au moment du vote, le garde des sceaux refusa aux conseillers le droit de délibérer. Le roi se retira, et le parlement, resté en séance, déclara par un arrêté ne prendre aucune part à l'enregistrement.

Une fois encore la monarchie fit usage de ses lettres de cachet. Le duc d'Orléans, qui, dans cette séance, séduit pour la première fois peut-être par l'éclat d'une couronne chancelante, avait protesté contre l'illégalité, fut exilé à Vil-

lers-Coterets, et deux conseillers, Freteau et Sabattier, emprisonnés, l'un au mont Saint-Michel, l'autre au château de Dourlens.

La lettre de cachet était la dernière arme de la royauté, et le parlement lui en contesta l'usage par un arrêt du 4 janvier 1788, cassé par le roi, mais sanctionné par le peuple.

Tout cela n'était plus ou la Ligue, ou la Fronde : c'était la Ligue et la Fronde, avec quelque chose de plus, car l'heure populaire avait sonné.

Paris était secondée par Toulouse, par Rennes, par Bordeaux, par Grenoble; et de toutes parts la solidarité se proclamait, menaçante pour la cour, rassurante pour le pays.

Dans ce combat, qui n'était que le prélude d'une bataille, la cour parut temporiser, et se relâcha de ses rigueurs. Le duc d'Orléans et les deux conseillers sortirent de leur captivité; mais le ministère, qui croyait alors n'avoir affaire qu'avec le parlement, préparait un moyen de se défaire de cette puissance rivale et toujours envahissante. C'était peut-être, depuis que cette cour de justice existait, le moment le moins favorable pour l'attaquer. D'Eprémesnil surprit le secret et le révéla à tout le corps menacé. Ce

fut alors une conspiration flagrante, et tous les membres prêtèrent serment à une sorte de constititution provisoire et personnelle ainsi résumée : « Les parlementaires n'autoriseront aucune innovation; ils ne prendront aucune « place dans une compagnie qui ne serait pas le « parlement; ils déclarent que la nation seule « a le droit d'accorder des impôts par l'organe « des états-généraux; que les magistrats sont « inamovibles, et enfin que nul citoyen ne doit « être privé de sa liberté que pour être traduit « devant les juges compétents. » (3 mai 1788.)

Peut-être nous reprochera-t-on ces détails; mais c'est là le tombeau du parlement.

La cour, mise à nue et trahie dans sa dernière tentative, n'en continua pas moins son œuvre; et, d'Esprémenil et Goislard ayant été arrêtés, un lit de justice fut encore tenu à Versailles, où trois édits furent publiés, qui changeaient toute l'administration de la justice. C'était, sans nul doute, ce qu'on pouvait faire de mieux; par malheur on ne pouvait choisir un plus mauvais moment. Le peuple avait foi dans le parlement, et celui-ci fut applaudi de la nation entière quand il déclara « que le silence des magistrats « en présence de Sa Majesté ne devait pas être

« regardé comme un acquiescement aux édits,
« et qu'il se regardait comme parfaitement
« étranger à ce qui venait de se passer, et n'ac-
« cepterait aucune place dans la nouvelle cour
« plénière. »

Jamais, pendant toute son existence, le parlement n'avait mis plus à découvert sa personnalité, son égoïsme; et jamais, peut-être, il ne fut plus populaire, parce que, dans cette querelle, l'avenir de la nation était intéressé. Les parlementaires ne s'en doutaient pas; ils se croyaient encore moteurs quand ils n'étaient plus qu'instruments; et c'est ainsi qu'en conscience, ils lancèrent en pleine route le char révolutionnaire qui devait les broyer en passant.

Désormais la convocation des états-généraux était une nécessité contre laquelle était acculée la monarchie. De Brienne, avant de se retirer, avait appelé la discussion sur ce terrain, et la lumière y fut portée. Le célèbre pamphlet de Siéyes posa cette demande bien simple : Qu'est-ce que le tiers? et il amena cette réponse tout aussi simple : Le tiers est tout.

Le parlement n'avait pas prévu que la question pût se résoudre par des termes aussi menaçants pour lui que pour ses adversaires. Il avait

entendu opposer les états-généraux à la cour; mais il n'entendait nullement que la mine qu'il avait chargée pût le faire sauter lui-même. Aussi, après avoir si long-temps remué et excité les passions populaires, il eut peur de son œuvre, et voulut l'arrêter. C'est ainsi qu'il prononça son édit de mort.

Nous le considérons en effet comme mort à la convocation des états-généraux; et cela devait être, puisqu'il se prétendait la représentation des états généraux, la petite comédie du drame, et que les grands acteurs occupent désormais la scène.

Il ne nous serait pas permis de suivre dans son agonie cette institution qui, pendant 500 ans, combattit la royauté en s'appuyant sur le peuple, et détruisit l'une sans sauver l'autre, sans aborder des détails que le titre de notre article nous interdit. Nous laissons le soin de l'oraison funèbre du parlement à l'un de ses membres. Dans la nuit du 4 août 1789, que l'on a si justement nommée la Saint-Barthélemi des abus (car les abus survivent comme les protestants), le député Freteau porta ainsi la parole au nom de sa corporation : « Il ne reste plus à « cette cour de justice que peu de sacrifices à

« faire, et le parlement les offre à la nation. » Ces sacrifices étaient simplement *les prérogatives des charges, l'hérédité des offices, la noblesse transmissible et les exemptions pécuniaires.* Ce dévoûment forcé ne conjura pas la tempête, et le parlement de Paris, comme tous les autres, périt sous l'assemblée constituante. Son extrait mortuaire régulier se trouve dans l'article 14 du décret rendu le 11 septembre 1790.

Nous sommes donc en règle avec le parlement de Paris : nous l'avons pris à sa naissance en 1305, et nous le laissons à sa mort en 1790; c'est-à-dire que nous l'avons suivi pendant l'espace de cinq cents ans à peu près.

Après ce travail fort incomplet (nul n'en est plus convaincu que nous), il resterait à faire dresser l'inventaire des actes, des traditions, des velléités, et même des pensées de cette corporation judiciaire si diversement jugée. Mais cet inventaire ne vaut pas la peine. Examen fait, il ne reste pas un acte vertueux, pas une tradition généreuse, pas une velléité patriotique, pas une pensée féconde. Mêlé à toutes les luttes populaires ou royales, il n'est jamais préoccupé que d'un seul intérêt, qui n'est ni celui du peuple, ni celui du roi; il s'arroge la tutelle

de la royauté, la défense de la nation, et se tient prêt à sacrifier l'une ou l'autre à sa moindre prérogative. Arrogant contre un pouvoir faible, rampant devant un despotisme fort, il se dresse et se plie par un seul sentiment ignoble, plus lâche encore dans sa grandeur que dans son abaissement. Dans tous les déchiremens de la patrie, il intervient avec sa robe sale et sanglante. Ligueur, frondeur, réformateur, au sein des discordes civiles, vous le retrouverez toujours là, envenimant la plaie et repoussant le remède. Malheureux empirique, il montre toujours la blessure, et jamais ne donne le moyen de la guérir. Sans doute, dans sa longue existence, il produisit quelques hommes généreux; mait ôtez-lui Jacques Cœur, Achille de Harlay et de Thou, que lui reste-t-il?

Ce n'est qu'en matière de religion que son utilité se révèle : il établit et défend la nationalité religieuse, il lutte contre l'esprit envahisseur du clergé, il réprime les prétentions de la cour de Rome, et enfin il chasse les jésuites. Mais s'il fallait lui demander compte de tous ses arrêts, la Saint-Barthélemi et la persécution des protestants pèseraient trop dans la balance.

Parvenu au terme de ce récit aride, il nous serait doux de nous reposer sur une idée féconde, et, après avoir étudié les juges, d'étudier enfin la justice; mais nous avons déjà de beaucoup dépassé les bornes d'une simple narration. Ce qui nous est interdit, le lecteur pourra le faire : il y a dans l'exposé des faits un grave sujet de méditations; et, puisque l'avenir n'est que la suite du passé, puisque le germe des institutions nouvelles existe dans les institutions éteintes, anciennes, les souvenirs du parlement seront consultés avec fruit par ceux qui s'occuperont de régler l'administration de la justice.

Nous avons retracé le plus grand nombre des actes d'une corporation dont la mission se trouvait dans la protection des droits de tous, et qui si souvent s'en écarta. Il ne s'agit plus que de rechercher la cause de ces écarts et d'en éviter le retour. Suivant nous, le mal étant venu par l'inamovibilité et la nomination royale, le remède devra venir à son tour par l'élection temporaire. Le vote du peuple suffit à lui seul pour étouffer tous les abus.

B. PANCE.

UNE NUIT D'ÉTUDIANT

SOUS LA RESTAURATION.

UNE NUIT D'ÉTUDIANT

SOUS LA RESTAURATION

(DU 19 AU 20 AOUT 1820).

Cette nuit pouvait être la dernière pour beaucoup d'entre nous. Elle fut notre début dans une carrière de dévoûment et de périls, où de nobles victimes nous ont légué de glorieux souvenirs, de civiques devoirs et de généreux exemples.

Avant de retracer cette nuit si longue, si

anxieuse pour un grand nombre de jeunes patriotes des Ecoles et du Commerce de Paris, il me paraît utile de remonter au mois de septembre 1818, c'est-à-dire à la fondation de la respectable loge des AMIS DE LA VÉRITÉ.

Le hasard fit se rencontrer dans les bureaux d'une administration secondaire de la capitale quatre modestes commis : le plus âgé avait vingt-quatre ans ; les trois autres n'avaient pas, à eux trois, la soixantaine.

Ces quatre commis n'avaient point donné leur consentement aux béatitudes de la restauration : trois avaient combattu les deux invasions sous les murs de Paris ; le quatrième était ce qu'on appelait alors un brigand de la Loire ; tous gardaient rancune à ces singuliers alliés de la France, venus des quatre coins de l'Europe tout exprès pour réintrôniser des princes proscrits oubliés depuis un quart de siècle, et inconnus à l'immense majorité de la nation.

Ils poussaient l'ingratitude jusqu'à méconnaître les douceurs des cours prévôtales et des assassinats télégraphiques du ministère Decaze.

Leur bureau devint un foyer de mauvaises pensées (style Jean de Broé, Bellart, Marchangy et autres *Gens du roi* de ce temps-là.)

Ils suivaient les cours du quartier latin, et conciliaient de leur mieux leurs devoirs bureaucratiques avec le désir de perfectionner leur instruction lycéenne.

Mêlés aux étudiants en droit et en médecine, ils remarquèrent que la jeunesse studieuse de Paris manquait d'un lien commun.

Ils savaient que Dieu lui-même a dit : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul;* et avaient lu sur une monnaie républicaine cette belle maxime : *L'union fait la force.*

Ils comprirent que le patriotisme de la jeunesse pourrait s'attiédir et demeurer stérile en restant individuel.

Ils résolurent de faire cesser cet isolément, et conçurent de prime abord la pensée de rallier aux deux grandes masses des disciples de Cujas et d'Esculape les élèves de l'école Polytechnique, des écoles de Pharmacie, des Mines, des Beaux-Arts; les clercs d'avoués et du notariat; en un mot les jeunes gens appliqués aux études spéciales.

A cette première idée, qui n evenait pas de lui, Bazard, leur doyen d'âge, ajouta celle de rallier aux étudiants porprement dits cette masse bien plus considérable de jeunes hommes qui, de

toutes les parties de la France, viennent à Paris se former aux habitudes commerciales.

« Les élèves du commerce, disait Bazard, « vivent plus isolément encore que les étudiants; « la nature même de leurs occupations doit ten- « dre à affaiblir plus promptement en eux les « inspirations juvéniles du patriotisme. Les « mettre en contact avec les étudiants, ce serait « leur faire naître le désir de cultiver davantage « leur intelligence et les dérober à l'influence de « l'égoïsme mercantile dont leurs patrons ne leur « donnent que trop l'exemple et le précepte. »

Telles furent les idées qui présidèrent à la fondation de la loge des *Amis de la vérité*, sorte de séminaire patriotique où les quatre commis résolurent de convier la jeunesse parisienne.

Trois étaient francs-maçons de bon aloi, c'est-à-dire qu'ils avaient reçu la lumière au milieu des niaiseries sacramentelles prescrites par le Grand-Orient. Le quatrième devint leur frère avec un peu moins de cérémonie.

Un mois après, dix étudiants en droit, dix étudiants en médecine et dix commis négociants devinrent francs-maçons d'une manière, il faut l'avouer, peu orthodoxe, et raisonnablement

contraire aux us et coutumes de la grande famille de maître Hiram.

Cette colonie naissante fut pendant un mois exercée aux pratiques du cérémonial maçonnique, et mise en état de figurer, sans trop de gaucherie, parmi les plus scrupuleux observateurs du rite écossais.

Quatre honnêtes francs-maçons, pourvus de brevets réguliers et zélés propagateurs de la vraie lumière, se joignirent aux trois commis, leurs frères légitimes; et, sur la demande de ces sept enfants de la Veuve, le Grand-Orient permit l'établissement d'une loge nouvelle, à l'orient de Paris, sous le titre distinctif des AMIS DE LA VÉRITÉ.

En moins d'un an, cette loge se composa de plus de mille membres.

Aux pratiques surannées et depuis long-temps insignifiantes des épreuves matérielles et mystico-morales elle substitua des examens et des discussions où chaque néophyte put s'éclairer sur ses droits et ses devoirs civiques.

Ses séances offrirent souvent le spectacle, peut-être unique en France à cette époque, d'une réunion où les questions philosophiques et politiques les plus hardies étaient traitées

avec une indépendance qu'on pouvait appeler audacieuse.

J'ai peine à croire que la majorité de ceux qui devinrent nos frères dans les cinq premières années de l'existence de notre loge n'ait pas gardé souvenir des discussions animées dans lesquelles beaucoup de nous puisèrent des convictions morales et politiques dont ils auraient vainement cherché ailleurs l'enseignement.

Pour donner une juste idée de cet enseignement mutuel, je me bornerai à reproduire ici quelques extraits d'un projet de déclaration de principes, rédigé par une commission spéciale, pour servir de base à nos discussions dans le sein de la loge.

Cette pièce fut imprimée et distribuée à tous les membres de notre atelier; elle contenait les propositions suivantes :

« ..... Le caractère des vérités est d'être im-
« muables. Les principes de la vraie morale
« doivent donc reposer, non sur des opinions
« dont les formes varient suivant les individus,
« mais sur des bases fixes et inattaquables.

« Les idées métaphysiques sont des opinions
« explicatives des phénomènes de la nature;
« aucune n'est sans contradictions. Les religions

« sont des idées métaphysiques formulées par « des dogmes et un culte; elles changent par « nations et par siècles.

« La morale, au contraire, ne tient ni aux « temps, ni aux lieux, ni aux individus. Elle « tient à l'espèce humaine tout entière : car, « supposez un homme seul dans le monde, il « n'y a plus d'actes moraux ou immoraux.

« La morale est la loi des rapports entre les « hommes, et la seule chose, dans tout ce qui « est humain, qui ne change pas, étant l'hom- « me lui-même, autrement dit son organisation, « cette organisation doit être la base de la mo- « rale.

« De l'organisation, soit physique, soit mo- « rale, résultent des facultés, qui, toutes vou- « lant être satisfaites, se résolvent en besoins.

« Les besoins sont invariables dans leur es- « sence; ils sont absolus; ils ne varient que « dans l'application.

« Chaque homme, à l'égard des autres, a « droit à satisfaire ses besoins : ainsi, vivre, « exercer une industrie, prendre domicile, se « marier, voyager, posséder, communiquer sa « pensée, s'instruire, se défendre, sont des « droits naturels.

« De ce que chacun possède les mêmes droits « il résulte que nul n'a droit à empêcher son « semblable, et que tous sont absolument égaux. « Sans l'égalité, les droits seraient comme s'ils « n'existaient pas.

« L'égalité entière, pour chaque individu, « commence, à l'égard de la société, au mo- « ment où il a atteint sa parfaite organisation.

« Nul n'a droit de nuire aux aptitudes d'un « autre, autrement d'attenter à son organisation, « pour détruire les facultés qui se développe- « ront en lui.

« On est juste toutes les fois qu'on respecte « l'égalité; on est libre quand on jouit du plein « exercice de tous ses droits.

« La société est le résultat de l'impulsion des « facultés naturelles; et, pour tous, elle est le « moyen d'exercer leurs droits.

« Chacun a droit à gouverner, et par suite à « déléguer.

« Les lois positives ne peuvent être que des « moyens de garantie.

« Toute pénalité consiste dans la privation « d'un ou de plusieurs droits; elle n'est utile « que comme moyen préventif.

« Le devoir découle du droit.

« Tout homme, dans l'intérêt de l'espèce hu-
« maine, dans l'intérêt de la société, dans celui
« de son bonheur, de sa vie tout entière et de
« sa gloire, doit respecter les droits de ses sem-
« blables, concourir aux efforts communs de
« défense, n'oublier jamais qu'il y a quelque
« chose entre lui et un autre homme, et pour-
« suivre de son mépris et de sa haine toute im-
« moralité, de quelque part qu'elle vienne.... »

Les Amis de la vérité s'imburent de ces principes et les répandirent au dehors; ils eurent une doctrine commune, élaborée par eux-mêmes, devenue en quelque sorte leur évangile moral et politique.

Au bout de deux années, toute cette masse de jeunes gens qui, auparavant, se connaissaient à peine, fut unie par les liens d'une amitié réelle et d'une confiance absolue.

Elle mit en commun ses sentiments, ses espérances et ses efforts patriotiques.

Si, en reproduisant ces souvenirs de notre jeunesse, nous ne nous étions point interdit toute révélation qui fût de nature à blesser la modestie de beaucoup de nos amis, nous pourrions citer les noms de ceux dont le talent et le civisme, mûris et fortifiés par les années, leur

ont valu l'estime de leurs concitoyens. Le peuple, en juillet 1830, les a trouvés fidèles à sa cause, et le Panthéon de l'histoire conservera les noms de ces premiers champions de la liberté, qui, à Colmar, à Poitiers, à Saumur, à Thouars, à Toulon, à La Rochelle, à Paris, et sur les rives de la Bidassoa, glorifièrent le titre de membre de la loge des AMIS DE LA VÉRITÉ. Le brave Bény, qui, le premier, sous la restauration, se fit un linceul du drapeau tricolore; l'immortel Bories et ses compagnons, furent de dignes adeptes de cette loge.

Nous ne pourrions signaler honorablement leurs survivants restés fidèles à leur mémoire sans stigmatiser de notre mépris le petit nombre de nos anciens frères que l'ambition a détachés de la cause du peuple. Tel n'est point aujourd'hui notre projet.

Ce que nous venons de rappeler nous paraît suffire pour bien faire comprendre quelles furent les pensées des membres de la *Compagnie Franche des Ecoles*, dans la nuit du 19 au 20 août 1820.

Il était sept heures du soir. La loge des AMIS DE LA VÉRITÉ devait se réunir à son local ordinaire, rue Saint-Honoré, n° 219 bis. Six des

nôtres s'y rendirent, avec ordre de dire à chaque arrivant : *La loge n'a point de séance ce soir ; rends-toi sur-le-champ chez un tel, telle rue, tel numéro.*

— Qu'y ferai-je ?

— *On te le dira. Va vite, et ne parle à personne en chemin.*

Et chaque arrivant de se hâter, sans plus s'enquérir. On se connaissait bien alors à la loge des Amis de la Vérité. Si, depuis, quelques uns de ses adeptes ont failli au devoir et au serment civiques, la faute en est au temps, qui corrompt les jeunes en les faisant plus sages, c'est-à-dire moins prompts au dévoûment; plus prudents, c'est-à-dire plus timides; plus modérés, c'est-à-dire plus égoïstes.

Ce jour-là, le plus vieux de nous tous avait 26 ans : c'était Bazard, commis à l'octroi, capitaine de gardes nationaux, faubourien de la rue de Charonne, légionnaire pour avoir, au 30 mars 1814, repris à l'ennemi les pièces de l'école Polytechnique à l'extrémité de la chaussée de Vincennes, et Vénérable de notre loge. Il ne songeait guère alors à sa future papauté saint-simonienne. Dix ans de plus sur la tête d'un homme changent singulièrement ses allures.

Tous alors nous allions bien et rondement en affaire.

A huit heures nos six cents conjurés étaient au gîte, et folâtraient en attendant mieux, c'est à savoir le combat.

En arrivant chez un tel, telle rue, tel numéro, quelques uns furent un peu surpris d'y trouver le punch flambant et des paquets de cartouches en guise de macarons.

On nous rapporta plus tard que deux ou trois (nous ne savons plus leurs noms) prétendirent avoir besoin d'aller chez eux, qui pour prendre de l'argent, qui un mouchoir, qui autre chose. L'hôte pourvoyait à tout, réparait tous les oublis; nul, une fois entré, ne sortit.

On vida le premier verre; puis vinrent les grands secrets, qui n'en furent plus.

« Nous nous insurgeons à minuit; tels et tels « sont nos officiers; voilà ton sergent d'escouade; tu es nommé caporal. Cette serge de laine « rouge est notre signe de ralliement: nos officiers la porteront en écharpe, passée de droite « à gauche; elle servira aux autres de ceinture « porte-cartouches. A dix heures on nous apportera le mot d'ordre de la garnison. Nous « entrerons cette nuit à Vincennes; des officiers

« de la garde royale sont des nôtres. C'est à nous « que l'on confie la garde de la famille royale « prisonnière, etc., etc., etc. »

Et tous se promettent de bien rire le lendemain.

A neuf heures chacun était au courant des affaires, les chambrées complètes, les armes et les cartouches distribuées, les fusils chargés. Tous avaient placé et garni leurs ceintures de combat. On buvait, fumait, riait et devisait; le tout à bas bruit. De telles heures sont longues, on a beau dire : la preuve, c'est que tous regardaient à leur montre. Tous, je me trompe : plusieurs, dans la journée et la veille, avaient vendu leurs chronomètres pour acheter le fusil ou les pistolets de rigueur.

A dix heures les officiers allaient de chambrée en chambrée visiter leurs subdivisions. Ils avaient, depuis deux mois, exercé au maniement des armes et aux premières leçons de l'école de peloton deux cents des conjurés. Chacun de ces deux cents avait dû, pendant cet intervalle, jeter les yeux sur deux camarades, étudier leur caractère, s'assurer de la fermeté de leurs principes, en un mot se mettre à même de bien juger s'ils étaient capables de se joindre à lui au

jour de l'insurrection. Telle était alors la disposition des esprits parmi la jeunesse parisienne, indignée par la loi du double vote, par les violences exercées contre les députés de l'opposition, et surtout par le meurtre du jeune Lallemand (c'était alors quelque chose de grave qu'un coup de fusil tiré par un soldat dans les rues de Paris), qu'au lieu de deux camarades disposés à le suivre au premier signal, chaque volontaire de la *Compagnie Franche* en eût facilement amené dix. L'avant-veille, des députés d'une autre loge, dite *de l'Armorique*, composée exclusivement de jeunes Bretons, nous avaient offert de s'incorporer en masse dans notre compagnie. Nos deux cents premiers volontaires nous avaient fourni des sergents et des caporaux, et à ces titres ils étaient chefs et sous-chefs de chambrée. Ils se distinguaient des autres par un vêtement d'uniforme, consistant en un béret ou casquette basque de drap bleu, une veste de chasse bleue, ayant sur la poitrine deux poches transversales, garnies de petits pistolets, pantalon d'été, gris ou blanc. Telle était la tenue d'exercice et de combat adoptée par les volontaires des écoles. Ils n'en savaient pas plus que les autres sur

le but réel et sur les moyens généraux du complot. Ils avaient sur leurs recrues de la veille et de la soirée l'avantage d'avoir su depuis deux mois ce que les autres ne savaient que depuis deux heures, c'est-à-dire qu'ils conspiraient. Dans leurs colloques avec les officiers de ronde, ils affectaient cette insouciance de nos anciens *grognards* aux premiers coups de feu d'un jour de bataille.

Après quelques minutes employées à compter les hommes, les fusils et les paquets de cartouches présents, l'officier prenait un verre de punch, en recommandant aux sergents et caporaux de veiller à ce qu'on n'en bût pas trop, mais assez cependant; puis, faisant former le cercle, il donnait le mot d'ordre à l'oreille du sergent placé à sa droite, attendait que ce mot, circulant dans toute l'escouade rangée en cercle, lui revînt à l'oreille gauche, et disait gravement : «*Le mot est juste!* Au revoir, messieurs.
« Le sergent sait où vous conduire quand l'heure
« sera venue. Silence et patience d'ici là. »

Puis, sa redingote bien boutonnée, ses pistolets de ceinture bien cachés, la poignée de son sabre court bien remontée sous l'aisselle gauche, son poignard bien affilé et caché dans sa man-

che gauche, et prêt à sortir de sa gaîne, l'officier allait achever sa ronde, et se réunir à ses collègues, au Grand Quartier-Général de la Compagnie Franche.

Ce grand quartier était à l'extrémité supérieure d'une allée étroite, à côté du café de l'Ecole de droit, vis-à-vis le Panthéon. Peut-être plus d'un de nos Catilina de cette soirée se promit à part soi le bonheur de pourir côte à côte de nos grands hommes, au cas où la balle d'un Suisse lui entrerait au front, ce qui n'empêcherait pas le triomphe de la liberté. A vingt ans, douter de ce qu'on désire n'est guère possible; et je parierais que, de nos six cents, dix tout au plus doutaient du succès. Donc l'espoir d'être panthéonisé pouvait sourire à plus d'un. Plusieurs de nous se rappellent un jeune *Carbonaro* qui, deux ans plus tard, nous disait si naïvement : « Je ne demande pas mieux que « de m'aller insurger à Béfort, mais à condition « pourtant que, si j'y suis tué, vous ferez met- « tre une petite toute petite colonne sur mon « tombeau. » Brave garçon, qui depuis s'est occupé de banque, est devenu receveur particulier des finances, et un peu plus juste-milieu qu'il ne faudrait, et rougit quand on lui rap-

pelle cela, comme si ce désir de laisser de soi quelque souvenir n'était pas chose permise à qui, jeune et pur de tout sentiment égoïste, va volontairement essayer de mourir pour son pays!

Revenons au quartier-général.

C'était une mansarde au cinquième; d'antichambre point, à moins qu'il ne vous plaise d'appeler ainsi les cent trois marches de l'escalier, sur chacune desquelles deux étudiants armés faisaient de leur mieux silence, en attendant l'ordre d'en haut. En haut, six conjurés assis sur le lit du maître de céans, trois sur sa commode, quatre sur ses deux chaises, et lui sur sa table de deux pieds de long sur dix-huit pouces de large, vraie table d'apprenti avocat dans ses meubles; le reste debout; tous le fusil entre les jambes et attendant.

Figurez-vous le fourneau principal d'une mine de guerre, et cette ribambelle de conjurés, du cinquième au rez-de-chaussée, sera pour vous une longue traînée de poudre destinée à communiquer l'étincelle incendiaire, une partie de chaîne électrique à l'aide de laquelle la commotion se fera sentir à cette masse de la population voisine, qui s'est endormie sujette des

Bourbons, et demain peut-être va se réveiller affranchie et souveraine!

Le portier de la maison, ancien soldat de la république, invalide manchot, ne disait mot, car il comprenait, et ne voulait pas en avoir l'air. Il souriait en regardant son vieux sabre pendu à son chevet, près d'un rameau de buis béni et d'une image de Napoléon. Il est probable que le matois n'engageait si doucereusement sa femme à se taire et à dormir que pour être plus libre de prendre son arme et de se joindre à nous quand le moment serait venu.

Je ne sais si les locataires de cette maison, étudiants pour la plupart, dormaient profondément ou veillaient avec nous; pas un ne sortit. Ils firent bien : nous leur eussions signifié les arrêts forcés, et cela eût pu nuire à eux et à nous.

Le café avait une porte dans l'allée. Le maître était-il d'accord avec nous? je l'ignore; mais ce que je sais bien, c'est qu'il ferma de très bonne heure la devanture de sa boutique, n'invita personne à se retirer, et me parut se prêter de fort bonne grâce au rôle de notre cantinier nocturne. On but et mangea chez lui jusqu'à minuit; et lui, sa dame de comptoir et ses gar-

çons, furent très aimables, point curieux ce soir-là, et depuis fort discrets.

La porte de l'allée était, comme on dit, poussée tout contre, et gardée à l'intérieur par deux sentinelles.

Devant cette allée, et le café y attenant, allait et venait une de nos escouades, commandée par un sergent et un caporal en uniformes de gardes nationaux, tous deux fils d'un professeur de médecine aussi grand révolutionnaire dans sa partie qu'en politique désiraient l'être ses deux fils.

Cette escouade s'était improvisée dans la soirée, et n'avait point cherché où se blottir; son chef avait jugé que c'est souvent bonne précaucaution que n'en point prendre; et, partant de de cette idée, il avait pris la rue pour rendez-vous. Il vint s'y établir dès huit heures du soir avec ses gens armés de fusils de munition et la giberne au dos, comme l'eussent pu faire en toute sûreté de conscience de légitimes bisets de la garde citoyenne en patrouille. Cette idée n'était venue qu'au sergent de cette escouade; et plus j'y ai réfléchi depuis, plus je l'ai trouvée ingénieuse. Elle a, dit-on, été plus d'une fois imitée depuis 1830 par la police, et notamment

le 6 juin 1832, à la pointe du jour. Un de mes amis, qui ce jour-là se promenait de fort bonne heure aux environs du passage du Saumon, m'a dit avoir entendu dire tout haut autour de lui que les quinze premières files d'une prétendue compagnie de chasseurs, qui du reste n'avaient point de numéro de légion à leurs schakos, se composaient de sergents de ville *garde-nationalisés*, pour attirer et mettre en train les plus matineux soldats citoyens de bon aloi. Mieux vaudrait au demeurant ce déguisement de sergents de ville en gardes nationaux que celui de Vidocq et de sa brigade en insurgés, comme cela eut lieu le 5 juin au soir, dans la Cité. En guerre civile on fait ce qu'on peut pour attaquer et se défendre, excepté pourtant le rôle de provocateur. Ce trait-là m'a toujours paru déshonorant, même pour la police, n'en déplaise à M. Gisquet.

Nos bizets de contrebande faisaient patrouille et bon guet. Aux curieux qui l'interrogeaient, le sergent intimait l'ordre de s'éloigner, avec une brusquerie digne d'un chef de patrouille légitime; et les gens passaient leur chemin, les uns complètement dupes de l'effronterie du sergent postiche, les autres plus clairvoyants et

se taisant. L'amour du peuple veillait si bien à la sûreté du trône des fils de Saint-Louis!

Un bourgeois seul, plus opiniâtre que tous les autres, passe et repasse deux ou trois fois, fumant tranquillement sa pipe et, se prélassant, pour ainsi dire, devant le café de l'école de droit. Le voilà suspect de mouchardise à notre patrouille. Le sergent va droit au fumeur :

— Qu'est-ce que vous f....aites là, citoyen?

— Moi! monsieur? Ah! mon Dieu, rien du tout... : je me promène en fumant ma pipe, comme vous voyez.

— Voilà long-temps (il y avait cinq minutes) que je vous voir aller et venir; cela m'est suspect : les honnêtes gens ne se promènent pas ainsi à l'heure qu'il est (il était onze heures). Où demeurez-vous?

— Ici, à deux pas, rue des Grès, monsieur le sergent.

— Caporal! prenez avec vous deux chasseurs, accompagnez cet homme jusqu'à sa porte, et, s'il ne demeure pas où il le dit, ramenez-le au poste.

Le caporal d'obéir. Le fumeur avait dit vrai; on le fit rentrer chez lui. Bien lui en prit et à nous aussi : car, s'il eût demeuré ailleurs, notre

sergent apocryphe, pour ne pas se démentir, eût été obligé de le consigner au poste; et, de bonne foi, ce poste ne pouvait guère être autre chose que l'allée du quartier-général, où l'on se proposait de lui faire passer la nuit en compagnie de gens assez disposés à lui faire digérer une baïonnette ou deux, pour peu qu'il lui eût pris envie d'élever la voix plus qu'il ne convenait à notre sûreté.

Une légion d'infanterie de ligne, celle du Bas-Rhin, je crois, était casernée rue du Foin, rue Saint-Jean-de-Beauvais, rue de l'Oursine et à l'Estrapade. Ses patrouilles circulèrent, paraissant s'occuper fort peu de nous, et s'en occupant beaucoup. Nous y avions de nombreuses intelligences, et d'ailleurs nous possédions les mots d'ordre et de ralliement de la garnison, y compris le mot de sûreté de l'état-major divisionnaire, et nous étions en mesure de répondre juste à toutes les rondes et patrouilles imaginables. Cette légion devait suivre notre drapeau d'insurgents, drapeau tricolore, cela va s'en dire. Il n'était pas, à cette époque, tombé aux mains de gens qui l'eussent déserté, et disait quelque chose au cœur des braves. Béranger le prophétisait comme un symbole de gloi-

re et de liberté, et ses chants avaient de l'écho dans les casernes.

A onze heures et demie, notre capitaine Bazard arrive au quartier-général; il y monte sans mot dire; tous croient toucher au moment de combattre; les cœurs palpitent de joie. Des cœurs de vingt ans!

Combattre!... pas pour cette nuit, enfants.

Le capitaine s'enferme avec les officiers dans la mansarde.

On parle à voix basse et rapidement. Rien n'est décidé au conseil des chefs; Bazard n'a pu arriver jusqu'à eux; on a faussé les promesses qu'on nous a constamment faites d'admettre l'un des nôtres à ce conseil lorsqu'il sera sérieusement question d'agir.

Quels pouvaient être ces chefs si peu résolus, si soigneux de se cacher? Des généraux de l'empire, nous dit-on depuis, des affiliés à la reine Hortense, des épaulettiers bonapartistes?

Nous ne trahirons point leur incognito : ils ne valent pas qu'on les nomme. A quoi bon d'ailleurs? Plusieurs sont morts depuis, et les autres ne valent guère mieux aujourd'hui. Paix aux défunts, silence aux agonisants! ...

Bazard, pâle, épuisé de fatigue, conserve son

imperturbable sang-froid. Il donne à voix basse aux officiers l'ordre d'aller dire aux chambrées de se dissoudre, aux chefs de chacune de faire disparaître les armes et munitions.

La garnison de l'escalier s'écoule silencieuse et croit aller au combat; à mesure qu'elle gagne la rue on lui dit de se disperser et de se tenir prête pour la nuit suivante. On promet à chacun de l'avertir à domicile.

Voyez-vous nos six cents conjurés regagnant leurs chambres garnies, les uns furieux du retard, les autres comptant sur le lendemain; tous plus ou moins compromis, et ne sachant s'ils doivent jeter leurs armes et leurs cartouches pour paraître innocents, ou les garder pour se défendre jusqu'à ce qu'ils aient rejoint leur domicile!

Et au milieu de ces anxiétés, pas une plainte, pas un mot qui exprime un soupçon de trahison.

Jeunes et dévoués, ils n'imaginent pas qu'on puisse trahir! Qu'ont-ils gagné à vieillir?

Dans ce désarroi, l'un de nous, heureux Alsacien, nous fit rire; son flegme nous donna à tous un peu de sang-froid.

— Ma foi! dit-il en son patois au capitaine,

puisque c'est comme ça, je ne vas pas me coucher : j'ai laissé ma bouteille de bière entamée à l'estaminet de la rue du Petit-Lion-Saint-Sulpice ; je vais y fumer une bonne pipe, et de là finir ma nuit au Colysée ; j'y trouverai Caroline, et puisqu'on ne se bat pas cette nuit, tant mieux pour elle, parce que c'est une bonne fille.

Et là-dessus l'Alsacien s'achemina tranquillement et l'arme au bras vers son estaminet.

Le lendemain, au petit jour, il arrive chez son cousin, chef d'escouade et de chambrée, rue de la Harpe, n°...

Le cousin avait eu chez lui vingt conjurés un peu bruyants. Il avait mal fait observer la consigne qui défendait de boire plus qu'assez. Son portier avait eu des soupçons. Il était royaliste; il avait long-temps porté la fleur-de-lis à sa boutonnière, et la portait encore tous les dimanches en allant à la messe. Il avait devancé l'Alsacien chez le cousin de celui-ci, et aperçu un assez grand nombre de fusils dépouillés de l'emballage à la faveur duquel ils étaient arrivés *incognito* la veille en plein midi.

Le cousin de l'Alsacien était pâle et souffrant d'un mal assez commun dans ce temps-là par-

mi les habitués de la Chaumière du Mont-Parnasse.

— Monsieur, lui dit malignement son portier, vous avez joué cette nuit à un vilain jeu; de plus fortes têtes que la vôtre s'y sont perdues. Un mot de votre femme de ménage, ramassé par un mouchard, vous coûterait cher, la vie peut-être...

Et le jeune homme, exténué de maladie, d'insomnie et de crainte, devint plus pâle, et ne put qu'ajouter :

— Et vous qui êtes royaliste!

— Heureusement pour vous, jeune homme, reprit le portier en lui serrant la main, et plus heureusement encore ancien complice de George Cadoudal! Oui, monsieur, j'ai conspiré une fois aussi dans ma vie, et ce péché-là m'a valu neuf ans de galères. C'est pour cela même que je ne vous dénoncerai pas!

L'Alsacien avait entendu la réplique du portier : il entra, et l'embrassa.

Puis lui, son cousin et le Cadoudalien, se mirent à refaire le ballot de fusils. A la nuit tombante, un étudiant en droit, beau brun, nouvellement éclos de la pension de Sainte-Barbe, mal noté comme peu royaliste chez MM.

Delavau, Mangin, et plus mal encore chez M. Gisquet, vint prendre ce ballot pour aller le jeter dans un bas-fond de la pépinière du Luxembourg; puis, trouvant en chemin un soupirail de cave où ce ballot pouvait passer, il l'y laissa glisser, sans souci de ce que le propriétaire de cette cave pourrait trouver d'étrange à ce cadeau militaire.

Deux jeunes femmes, bonnes amies de deux conjurés, vinrent dans la matinée chez le cousin de l'Alsacien, munies de solides cartons de marchandes de modes, chercher les cartouches réempaquetées, et les mirent en lieu sûr.

Les mêmes manœuvres, ou à peu près, servirent au désarmement des autres chambrées.

L'Alsacien et son cousin partirent le même jour pour la province.

Ainsi firent beaucoup de nos étudiants, et pas un n'eut l'honneur de chamailler avec la chambre des pairs.

Bazard alla faire un tour en Belgique, en compagnie d'un de nos sergents, natif de la frontière des Ardennes.

Le locataire de la mansarde au-dessus du café de l'Ecole de droit partit pour le duché de Bade, puis pour la Suisse, en compagnie d'un

de nos caporaux, commis négociant en vins, qui depuis l'aima beaucoup, lui sauva la vie en 1823, devint médecin, puis apôtre saint-simonien.

Ces deux piétons passèrent les Alpes, s'embarquèrent à Livourne, et arrivèrent à Naples au moment où les *Carbonari* de l'endroit firent une révolution, qui, malgré la prophétie éloquente du général Foy, mourut de peur quelques mois plus tard.

Ce que devinrent les autres conjurés serait long à dire. Qu'il vous suffise de savoir que très peu se dégoûtèrent du dangereux rôle de conspirateurs; que nul ne fut traître; que, six mois après, le commis négociant en vins dont je viens de parler revint seul de Naples à Paris, y rapporta les règlements de la Charbonnerie italienne, et que, le 1[er] mai 1821, la première haute vente de la Charbonnerie française fut fondée rue Copeau, n° 29, par ce commis négociant et six autres conjurés du 19 août 1820, dont je vous dirai probablement les noms une autre fois.

J.-T. FLOTARD.

NOTICE

SUR

ACHILLE ROCHE.

Achille Roche avait promis sa collaboration au livre que nous publions ; nous acquittons autant qu'il est en nous notre dette de reconnaissance et d'attachement à la mémoire de cet homme de lettres en nous associant à la pensée qui a dicté à notre ami Trélat la notice qu'on va lire sur cet excellent citoyen, enlevé trop tôt à ses amis et à la cause de la liberté.

NOTICE

SUR

ACHILLE ROCHE.

Achille Roche était né à Paris, en 1802, et est mort à Moulins, le 16 janvier 1834. Son enfance fut continuellement maladive. Jeune homme, il ne tarda pas à se consacrer à la cause qui l'appelait, et l'une de ses premières productions causa sa ruine en même temps qu'elle

mit au grand jour toute la noblesse de son âme libre. Un parent méticuleux, qui lui faisait une pension, le menaça de la lui retirer s'il ne s'arrêtait dans la carrière qu'il venait de s'ouvrir. La menace ne fait qu'affermir les convictions: Roche publia, peu de temps après, une histoire abrégée de la révolution française, et perdit sa pension. Vers la même époque, jeune et plein de confiance, il fut dépossédé de quelques milliers de francs qui lui restaient par un misérable qu'il croyait son ami, et dont il n'a jamais voulu dire le nom.

Artiste autant que penseur, il se livra pendant quelques mois à la peinture en même temps qu'il faisait des articles de journaux; mais sa mauvaise vue le força de renoncer promptement à ce genre d'étude. — Personne n'a lutté plus amèrement que lui avec la mauvaise fortune et avec les monopoles que les réputations acquises font peser sur les jeunes auteurs. Pendant longtemps il lut dans un journal fort riche ses propres œuvres, dont un autre homme retirait tout l'honneur et le profit. L'auteur supposé recevait de grosses sommes, et donnait à Roche à peine de quoi dîner. De grandes réputations se sont faites de cette manière, et il en sera ainsi

tant que les sciences, les lettres et les arts n'auront pas franchi leur triste phase de prolétariat.

Roche se maria de très bonne heure et eut le malheur de perdre promptement sa première femme. Son âme aimante en fut brisée, et il tomba dans un découragement et une impuissance de travail qui se prolongèrent jusqu'au moment où la violence des dernières années de la restauration, et la situation grave de son pays, lui rappelèrent ses devoirs. Incapable de vivre dans l'isolement, et fait pour la vie de famille, il était remarié quand sa belle préface des mémoires de Levasseur le fit condamner à la prison. C'est dans ce procès qu'il prononça, avant la révolution de 1830, une plaidoirie toute républicaine. — Délivré le 28 juillet par le peuple, il prit part à ses glorieux combats, et fut nommé, par le gouvernement provisoire, secrétaire-général de la préfecture de police. C'était un poste qui ne lui convenait nullement; et pourtant il y marqua son passage en contribuant à assurer la subsistance de Paris et en provoquant deux mesures empreintes de son respect pour la liberté de la presse et pour la liberté religieuse : il fit savoir aux journaux ennemis qu'ils pouvaient continuer la publication

de leurs opinions, et aux églises qu'elles pouvaient se rouvrir. — Toutefois, il ne tarda pas à reconnaître qu'une main cachée paralysait le nouveau pouvoir, et quelques jours s'étaient à peine écoulés qu'il était rentré en lutte.

Roche fut l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués de la société des *Amis du peuple*, où l'autorité de sa haute raison et la pureté de ses principes le faisaient toujours écouter avec un religieux silence. Il s'exprimait en général avec hésitation et embarras; mais quand une vive impression l'animait, quand surtout il entendait faire quelque proposition qui blessât son amour de l'humanité, son respect pour la justice, alors sa parole était vive, et pleine d'une émotion entraînante. Nous avons vu son improvisation atteindre la plus haute éloquence le jour où un membre de la société des *Amis du peuple* proférait des paroles de mort contre les ministres signataires des ordonnances. Il s'éleva presque à la même hauteur lorsqu'il répondit aux calomnies du parquet de Moulins sur la révolution de Juillet, et sur le sanglant épisode de Saint-Méry.

Compris dans la formation de l'artillerie parisienne, il faisait partie de cette seconde batte-

rie qui excita à un si haut point les défiances de la cour et à laquelle on intenta le ridicule procès de l'arcade du pont des Arts. Il se chargea, dans cette affaire, de la défense d'un des accusés; et, jusqu'au moment où il quitta Paris, il ne resta étranger à aucun des combats qu'ont eus à soutenir les amis de la liberté contre la faction doctrinaire.

Rédacteur en chef du journal *le Mouvement*, on peut se rappeler quelle direction philosophique il avait imprimée à cette feuille. Son article sur la magistrature, publié dans la *Revue encyclopédique*, est à la fois une œuvre d'art et de haute raison (1). Cet écrit est empreint du caractère religieux que revêtaient toutes les pensées d'Achille Roche. Il ne lui arrivait jamais de combattre la corruption sans faire acte de vénération pour la vertu. L'humanité, ouvrage de Dieu, était pour lui quelque chose d'aussi saint et d'aussi sacré que Dieu même; les vices de quelques hommes ne pouvaient la flétrir, et il ne voulait pas désespérer des cœurs les plus dé-

(1) Les amis de Roche se proposent de publier incessamment ses travaux principaux. C'est pour eux un devoir, et pour le public une source précieuse d'enseignement.

pravés. — C'est cette confiance et cette foi religieuse, c'est cette disposition persévérante à compter sur la toute-puissance de la vérité, qui ont fait parfois accuser Roche de faiblesse. On se trompait : personne n'avait plus d'affection et de sollicitude que lui ; mais personne n'avait l'âme plus ferme. Aussi offrait-il au plus haut degré la réunion si rare des vertus privées et des vertus publiques. Simple et naïf comme un enfant, chaste comme une jeune fille, vous l'eussiez vu rougir au moindre propos libre ; il avait autant de candeur à trente-deux ans que d'autres à douze. C'était une de ces créations-modèles, inaccessibles à toute contagion, et qui ne perdent jamais rien de leur caractère primitif.

Toujours plein d'admiration, toujours passionné pour ce qui est véritablement beau, comme pour ce qui est véritablement bon, Roche poursuivait, dans l'organisation du gouvernement républicain, la réalisation de toutes les nobles et grandes conceptions : la plus libre application de toutes les facultés humaines, la vénération religieuse, le respect de la vieillesse, l'épuration des mœurs, l'instruction du peuple; l'émancipation des sciences, des arts et du travail en général ; la conservation des monuments, et

la piété des tombeaux. Et pourtant Roche n'avait pas de prêtres à son enterrement; et ses amis n'avaient fait que se conformer à ses volontés en écartant de sa tombe la robe du prêtre de nos jours. C'est qu'il ne voyait dans le prêtre actuel qu'un obstacle au progrès de l'humanité, c'est que la religion du progrès et celle du prêtre sont aujourd'hui deux choses différentes, c'est que le prêtre moderne n'a plus de religion, c'est que le prêtre devient haïssable dès qu'il cesse d'être sacré.

Avec son dévoûment à ses semblables, avec sa haute instruction et ses études profondes, avec ses croyances politiques et sa foi religieuse, Roche était fait pour servir de barrière aux ambitions qui ne manquent pas de germer et de grandir dans les époques révolutionnaires. Il n'aurait jamais fléchi le genou devant un premier consul ni devant un empereur. — Puisqu'il est mort si jeune et si riche de trésors pour son pays, est-ce donc que la France ne devra plus être le jouet d'aucune ambition ?..

Il était impossible de voir quelque temps Roche sans l'aimer et sans se laisser influencer par l'ascendant de sa vertu. Il n'a fait que passer à Moulins, et trois mille personnes, hommes et fem-

mes, se pressaient à ses funérailles avec un religieux recueillement dont nous n'avons vu d'exemple à aucun autre convoi. Les hommes même y pleuraient. Tous ceux qui ne suivaient pas le corps étaient aux fenêtres avec la même expression de douleur. Il fut porté jusqu'à son dernier asyle par des habitants de la ville, des officiers de la garde nationale, des réfugiés polonais et italiens en uniforme. Le drapeau tricolore, qui précédait le convoi, a été planté sur le lieu de la sépulture, en attendant la simple pierre qui doit en marquer la place. — Les médecins qui avaient soigné Roche avaient passé près de lui leurs jours et leurs nuits, comme d'autres auraient fait après vingt années d'amitié. Enfin, un fait qu'il faut constater ici, c'est que le rédacteur du journal ministériel de Moulins (1) est venu prononcer sur la tombe du républicain Roche des paroles d'estime et de vénération pour ses vertus.

L'époque dévorante sous laquelle nous sommes condamnés à vivre a tué prématurément notre ami. Son âme généreuse ne pouvait sup-

(1) M. Adolphe Michel, dont presque tous les journaux ont reproduit les belles paroles.

porter tant d'infamies. C'étaient surtout les persécutions dirigées contre les nobles hôtes de la France et les grandes infortunes des peuples libres qui lui broyaient le cœur. Depuis quelque temps on pouvait aisément reconnaître chez lui un état maladif qui lui inspirait le désir de retourner à Paris. C'était déjà un commencement de souffrance. Lui si doux et si bon, ses premières douleurs l'avaient rendu irritable; mais comme il se retrouva tout entier dans ses derniers jours! La nuit qui précéda sa mort, la seule dont j'aie le droit de parler, puisque je ne suis arrivé que pour assister à son agonie, comme elle fut belle et déchirante! Quelle éloquence dans ses derniers moments, quel amour du bien! quelle passion pour la liberté! quels vœux pour l'avenir!

« Adieu, ma petite amie, disait-il à sa fille: « tu vois ton père pour la dernière fois. Tu es « trop jeune pour me comprendre; tâche de « retenir ces paroles: Sois sage, vertueuse; « c'est le seul héritage de ton père; il vaut une « fortune. »

« Mais causons donc, nous disait-il à nous « qui nous tenions près de son chevet: vous « voyez bien que je contiens ma souffrance; je

« suis tranquille. Voyons, qu'avez-vous à me « dire? » — Et comme nous restions muets de douleur : — « Mais vous ne me dites rien; cela « vous ennuie, n'est-ce pas? Est-ce donc déjà « une chose si vulgaire de mourir, qu'on n'ait « rien à se dire en se quittant?

« Ah! quand un pauvre mourant souffre au « milieu d'une société qui ne souffre pas, il sem- « ble qu'il se moque d'elle ou qu'il en est mo- « qué.

« Ne me quittez pas, mes amis; embrassez- « moi : cela ne sera pas long. »

Son visage était glacé, tout son corps froid comme le marbre; mais son âme était toujours brûlante.

L'un de nous ayant couvert sa tête à cause du froid de la nuit : « Pourquoi, disait-il déjà en « proie au délire, pourquoi êtes-vous plus « grand que de coutume? » Et comme un mouvement de rire se dessina sur les lèvres de l'un des assistants : « Quand on est dans la chambre « des morts, on s'y ennuie; on rit pour s'y dis- « traire! »

Ces paroles amères furent suivies de pensées et d'expressions affectueuses, d'adieux à sa femme, et à ses amis, auxquels il la recommandait.

— « Je vais vous précéder de quelque temps, « nous disait-il ; je vais savoir avant vous la so- « lution du grand problème. Ah ! si l'immorta- « lité de l'âme n'était qu'un rêve, j'aurais été « bien dupé ; mais non, j'y crois toujours, je « veux y croire. »

Presque jusqu'à sa dernière heure on reconnut nettes et claires les pensées généreuses qui l'avaient animé toute sa vie.

« Les libéraux, disait-il, ah ! messieurs les « libéraux, des places et des honneurs pour « eux ! mais à ceux qu'on accuse...... Ah ! les « menteurs ! »

Ses dernières paroles furent pour les nations opprimées. Il s'adressait à des personnes qu'il croyait voir au-dessus de son lit, et dont il saluait les ombres de l'œil et de la main. « Adieu, co- « lonel ; adieu, mon Polonais ; adieu, peuples « libres pour lesquels la France combat depuis « quarante ans ! — Décidément il faut partir ; « eh bien ! partons ! Vive la liberté ! »

Concevez-vous une souffrance pareille à celle d'être obligé de faire le charlatan près d'un pareil homme ; de lui adresser des paroles menteuses ; de lui dire qu'il guérira ; de lui faire prendre quelques cuillerées d'un breuvage insi-

gnifiant; de se sentir parfois atteint par la fatigue et par le sommeil en présence d'un spectacle si imposant, et de ne pouvoir ouvrir les portes toutes grandes pour dire à la foule d'entrer et de venir voir la mort du juste?

TRÉLAT.

Immédiatement après l'inhumation de Roche, la population de Moulins s'est honorée par une grande et noble action, qui suffit à elle seule pour caractériser le progrès de notre époque. La pauvreté n'est plus une honte, elle est une vertu quand elle est le fruit du dévoûment. C'est ce qu'ont senti les habitants de l'Allier: la pensée d'adopter la famille de Roche a été exprimée de toutes parts, et un acte dressé par un notaire du lieu, non loin de la tombe encore toute fraîche, a été rapidement couvert de signatures. — Voici cet acte, qui a trop d'importance pour ne pas trouver sa place ici:

« La perte d'un citoyen vertueux et pauvre est vivement sentie par tous les cœurs généreux; mais elle ne doit pas seulement leur faire verser de stériles larmes: elle leur impose des obligations sacrées à remplir. La patrie devrait adopter ses enfants et les faire élever; ce que la patrie ne fait pas, les citoyens doivent le faire.

« Achille Roche est un de ces hommes rares qui ont sacrifié leur avenir à leur pays. Pour toute fortune, il laisse un beau nom à ses enfants. Son fils, à qui il voulait donner une éducation digne de son père, se trouve privé de ce bienfait.

« Les habitants de l'Allier n'oublieront pas son séjour parmi eux ; ils adopteront ses enfants jusqu'à l'âge où ils pourront se subvenir à eux-mêmes. Tous les hommes qui rendent hommage à la vertu, quelles que soient leurs opinions politiques, honoreront la mémoire d'un homme de talent et de conscience.

« En conséquence, ils arrêtent la souscription suivante :

« Art. 1er. Les soussignés s'obligent à payer, à partir de ce jour et annuellement, à la veuve et aux enfants d'Achille Roche, décédé à Moulins le 26 janvier 1834, chacun la somme pour laquelle ils souscriront ci-après.

« Cette somme sera payée jusqu'à la majorité du plus jeune des enfants d'Achille Roche, à Moulins, entre les mains de la commission dont il sera ci-après parlé, le 1er janvier de chaque année et par avance.

« Art. 2. Il sera nommé par les souscripteurs une commission de trois membres pris parmi eux, qui remplira auprès des enfants les fonctions de tuteurs officieux, fera emploi des fonds provenant de cette cotisation annuelle et nationale ainsi qu'elle avisera, soit pour l'entretien des enfants et leur éducation, soit pour subvenir aux besoins de la veuve. Pour entrer dans les vues des souscripteurs, elle donnera, autant que possible, aux enfants une éducation libérale, leur inspirera l'amour de la patrie et de la vertu.

« Art. 3. Les engagements ci-après seront personnels et

non transmissibles aux héritiers du souscripteur qui viendrait à décéder.

« Art. 4. En cas de mort du fils de Roche, les engagements ci-après contractés seront réduits d'un tiers, et cesseront lors de la majorité de la fille; ils n'éprouveront aucune réduction en cas du décès de la fille. Mais, si les deux enfants venaient à décéder, les engagements seraient réduits à moitié et ne subsisteraient que cinq ans après le décès du dernier des enfants.

« Art. 5. Ces engagements seront, dans le délai d'un mois, réalisés devant notaire.

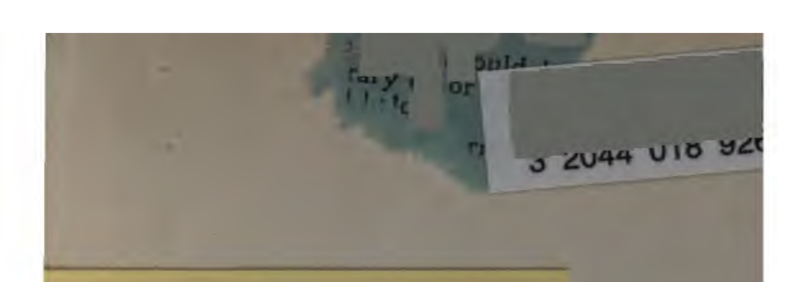
« *Moulins, ce* 27 *janvier* 1834. »

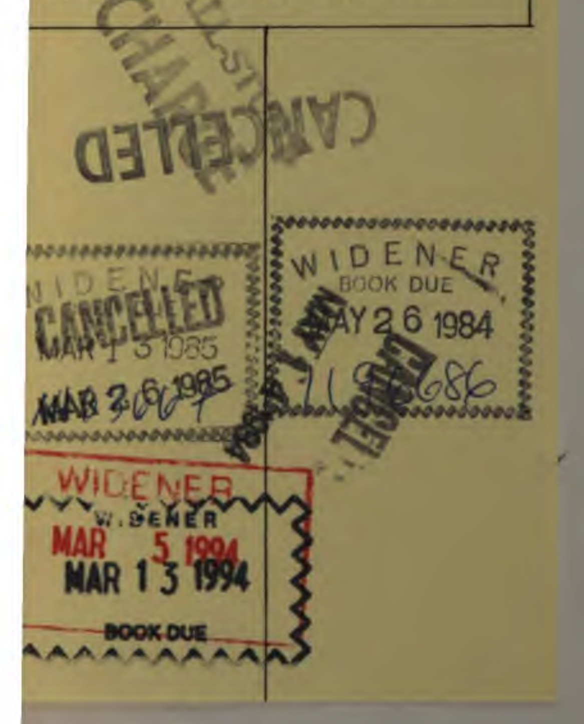
Les engagements pris dans les deux premières heures ont assuré à la veuve et à ses deux enfants 700 francs de rente. Un grand nombre de citoyens de Paris, d'amis politiques de Roche, se sont associés depuis à cet acte de haute moralité.

TABLE.

—






CANCELLED
WIDENER
BOOK DUE
MAY 2 6 1984
CANCELLED
MAR 1 3 1985
MAR 2 6 1985
WIDENER
MAR 5 1994
MAR 1 3 1994
BOOK DUE

